

C'est déjà tellement dur d'être moi...

**Pour eux, je suis un monstre !!!
Aidez-moi !!!**

Venez voir le Monsieur-Madame

*Dégage sale PD,
on ne veut pas de toi dans le quartier*

Rapport sur

L'HOMOPHOBIE

Et pourquoi pas des unions avec des animaux ?

Allez donc au bar lesbien deux rues plus loin

**On t'aime pour la personne que tu es
et pas pour ta sexualité.**

2012

T'inquiète, je taperai pas une tafirole comme toi

**Qui est la mère du bébé ?
L'autre doit sortir !**

SOS
homophobie

Rapport sur
l'homophobie
2012

SOS homophobie
c/o Centre LGBT Paris - Ile-de-France
63, rue Beaubourg
75003 PARIS

Directeur de la publication

Elisabeth Ronzier, présidente de SOS homophobie

Directeurs de la rédaction

Elisabeth Ronzier
Jean-Philippe Rathle

Édition

Annick Rivoire

Rédaction

Perre Barberan
Christian Boyer
Arnaud Brou
Thomas Couppey
Julien Delhorbe
Francis Gibaud
André Helman
Marion Le Moine
Vincent Le Petit
Tania Lejbowicz
Pascal Lelièvre
Julien Lemonnier
Arnaud Letendart
Léa Lootgjeter
Pauline Obsidienne
Emilie Pochon
Gary Roustan
SBC

Maquette

Marty de Montereau

Impression

Imprimerie CPI France-Quercy
ZA des Grands-Champs
46090 Mercuès

Distribution-diffusion

KTM éditions
15, rue Claude-Tillier
75012 Paris

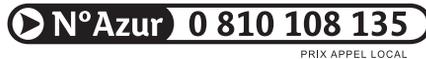
Vous êtes victime ou témoin de discriminations homophobes
par votre entourage, sur votre lieu de travail, dans un lieu public...

vous êtes victime ou témoin d'insultes,
de violences ou de menaces homophobes,

vous avez besoin d'être écouté-e,
vous recherchez des informations,
vous vous posez des questions...

Appelez ou témoignez

Ligne d'écoute anonyme



ou au 01 48 06 42 41

du Lundi au Vendredi

18 h - 22 h

et 18 h - 00h le 1^{er} lundi du mois

Samedi 14 h - 16 h

Dimanche 18 h - 20 h

Ou par courriel ou Chat' sur notre site www.sos-homophobie.org

Témoigner, c'est agir
Adhérer, c'est agir

Adhésion possible en ligne sur notre site
(paiement sécurisé par CB)

Vous souhaitez devenir bénévole
Contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

Sommaire

Éditorial	7
L'association SOS homophobie	9
Définitions	11
ANALYSES ET TÉMOIGNAGES	13
Synthèse générale	14
Contextes transversaux :	
Agressions physiques	20
Lesbophobie	28
Transphobie	34
Commerces et services	40
Famille, entourage proche	46
Internet	52
Justice	58
Lieux publics	64
Mal de vivre	70
Médias-Communication	76
Milieu scolaire-Enseignement supérieur	80
Police-Gendarmerie	90
Politique	94
Presse	100
Religions	104
Santé-Médecine	110
Sport	116
Travail	120
Voisinage	126
International	132
ANNEXES	
Le droit français face à l'homophobie	142
Faits marquants de l'année 2011	144
Communiqués de presse de SOS homophobie	148
Remerciements	170

Éditorial

Si ce rapport était publié aux États-Unis, cet édito pourrait commencer par « *Happy sweet sixteen!* »¹, puisqu'il s'agit de la seizième édition du *Rapport annuel* sur l'homophobie publié par SOS homophobie. Parce que nous sommes en France, nous ne le ferons pas. Et parce que cette année encore, le nombre de témoignages reçus est en hausse, nous ne scanderons pas non plus la version française de l'expression. En effet, un nouveau record est à enregistrer en 2011 : le cap des 1 500 témoignages est atteint et dépassé.

Si Internet reste en tête des contextes dans lesquels les actes de lesbophobie, gayphobie, biphobie ou transphobie (LGBTphobie) portés à notre connaissance sont commis, cette année marque aussi le retour du contexte « travail » à la deuxième place de ce triste classement, au côté du contexte « famille-entourage proche », immédiatement suivi par le contexte « voisinage ». Ainsi, plus d'un témoignage sur trois fait état d'une parole, d'une violence ou encore d'une discrimination LGBTphobe subie dans le cadre de la vie quotidienne de la victime.

On nous pose souvent la question suivante : « *La société française est-elle encore homophobe ?* » Et nous sommes à chaque fois embarrassé-e-s quant à la réponse à apporter. Non, l'homosexualité n'est plus pénalement réprimée ; oui, la discrimination à raison de l'orientation sexuelle est interdite par la loi ; non, l'égalité des droits n'existe pas ; oui, la société accepte de mieux en mieux la diversité des orientations sexuelles et des identités de genre. Répondre à cette question tend presque au numéro de funambulisme.

Le *Rapport annuel* sur l'homophobie 2012 pousse pourtant à avoir une réponse désespérément plus tranchée : oui, la société française est encore homophobe. Si la sanction pénale ne guette plus une personne homosexuelle, celle-ci risque encore d'être victime d'homophobie dans chaque recoin de sa vie quotidienne : chez elle, dans son quartier, sur son lieu de travail. La répression officielle et « exceptionnelle » n'est plus, mais la réprobation officieuse et quotidienne est encore et toujours là. Il est venu le temps de l'homophobie ordinaire.

Établir ce constat est loin d'être réjouissant pour une association comme la nôtre. Cette forme de rejet, d'ignorance et de haine est bien la plus ardue à combattre. Elle impose la mise en œuvre de moyens extrêmement importants : il s'agit d'agir sur de nombreux terrains, à plusieurs reprises et pendant de nombreuses années. C'est en effet le travail de prévention qui permet d'abord de lutter contre les LGBTphobies « ordinaires » : intervenir en milieu scolaire pour déconstruire les préjugés et ouvrir l'esprit des générations à venir ; informer et former les adultes pour défaire les idées reçues et faire prendre conscience aux générations précédentes de la réalité de cette homophobie « ordinaire » (et parfois inconsciente) ; lancer des campagnes de sensibilisation pour le grand public ; ou encore interpeller les institutions publiques pour leur faire se rendre compte de l'urgence qu'il y a à contrer ce mal qui ronge encore notre société.

Ainsi, bien que ce Rapport 2012 concerne les faits et événements survenus en 2011, nous ne pouvons ignorer que sa publication intervient dans un contexte particulier: les élections présidentielle et législatives de 2012. Le renouvellement des instances dirigeantes de notre pays pourrait donner la mesure de ce que seront les prochaines années en matière de lutte contre les LGBTphobies et pour l'égalité des droits. Parce que l'opinion publique déclare aujourd'hui être prête à voir l'égalité des droits inscrite dans la loi² et que plusieurs institutions ont estimé qu'il revenait au législateur de décider des orientations à prendre en la matière³, une analyse s'impose: l'égalité des droits et la lutte encore plus active contre les LGBTphobies ne sont plus qu'affaire de volonté politique.

C'est d'ailleurs pour cela que SOS homophobie a choisi de s'investir activement dans la campagne présidentielle en interpellant chacun-e des dix candidat-e-s. C'est aussi pour cela que chaque année SOS homophobie recrute toujours plus de bénévoles afin d'augmenter les heures d'ouverture de sa ligne d'écoute, afin de mener toujours plus d'interventions en milieu scolaire et de formations pour adultes, afin d'agir à toujours plus d'occasions. Nous sommes fiers-fières de pouvoir annoncer que nous rassemblons désormais près de 900 adhérents, dont plus de 250 bénévoles, et pourtant ces chiffres semblent encore bien chétifs face à l'ampleur de la tâche à accomplir.

Et parce que la lutte pour l'égalité des droits et la lutte contre les LGBTphobies sont deux luttes complémentaires mais autonomes, la réalisation des objectifs de la première n'entraînant pas la fin de la seconde, SOS homophobie continuera encore longtemps à exister, à agir et à publier ce rapport. En espérant qu'un jour, cet éditо puisse enfin commencer par « *Enfin! L'homophobie, c'est fini.* »

Élisabeth Ronzier,
présidente

Michael Bouvard,
coordinateur

Justine Coté,
coordinatrice

Léa Lootgieter,
coordinatrice

1. « Joyeux seizième anniversaire! »

2. Selon un sondage Ifop du 26 juin 2011, 63% des Français-es sont favorables au mariage entre personnes de même sexe. En juillet 2010, une enquête du Credoc indiquait que 61% des Français-es y étaient favorables et que 48 % de la population approuvait l'adoption pour les couples homosexuels. Deux ans auparavant, en novembre 2009, 57 % des Français-es se disaient favorables à l'adoption, selon un autre sondage BVA pour Canal +.

3. Voir notamment les décisions du conseil constitutionnel du 6 octobre 2010 sur l'ouverture de l'adoption aux couples pacésés et du 18 janvier 2011 sur l'ouverture du mariage aux couples de même sexe ; et les décisions de la cour européenne des droits de l'Homme du 24 juin 2010, Schalk and Kopf c. Autriche sur l'ouverture du mariage et du 15 mars 2012 sur l'ouverture de l'adoption aux couples pacésés.

L'association

SOS homophobie



SOUTENIR les victimes d'actes homophobes

Écouter

Une ligne téléphonique animée par des bénévoles formé-e-s, recueille les témoignages et apporte aux victimes attention, réconfort et pistes de solution dans le plus strict anonymat. Les coordonnées de structures ou de personnes aux compétences spécifiques (associations locales, avocat-e-s...) peuvent être communiquées.

Répondre

Les courriels et témoignages déposés sur notre site Internet bénéficient d'un suivi attentif et leurs auteurs reçoivent une réponse.

Soutenir et accompagner

Sous certaines conditions, et à la demande de l'appelant-e, l'anonymat peut être levé pour un soutien personnalisé. Si nécessaire, l'association peut intervenir concrètement auprès des victimes qui sollicitent son appui: lettres de soutien, accompagnements,

interpellations d'employeurs, de voisins ou autres personnes commettant des actes homophobes.

Agir en justice

L'association SOS homophobie, ayant plus de cinq ans d'existence, est habilitée à se porter partie civile auprès de victimes d'actes homophobes.

PRÉVENIR l'homophobie

Intervenir en milieu scolaire

L'association propose des rencontres-débats aux élèves des collèges et lycées, animées par des bénévoles formé-e-s. Objectif: la déconstruction des stéréotypes et des idées reçues qui forment le terreau de l'homophobie, particulièrement à l'école. Pour ces actions, SOS homophobie est agréée au niveau national par le ministère de l'Éducation nationale ainsi que par les trois académies de l'Île-de-France.

Former les professionnels

La formation pour adultes sensibilise les

professionnels des domaines de l'éducation, de la santé, du sanitaire et social, de la justice, de la police, de la gendarmerie, les différents acteurs sociaux (syndicats, associations...) ainsi que les entreprises à la prise en compte des phénomènes de discrimination homophobe.

D'une façon plus générale, il s'agit d'inciter à réfléchir sur les clichés, la banalisation de l'injure homophobe, les préjugés, les stéréotypes, et ainsi d'intégrer la lutte contre les discriminations homophobes aux différentes pratiques professionnelles.

Informers les adolescent-e-s

Offrir aux adolescent-e-s LGBT un soutien spécifique par l'entremise du site en ligne C'est comme ça (<http://www.cestcommeca.net>): il met à disposition de nombreuses informations, des témoignages, des ressources culturelles, etc., et permet des réactions personnalisées dans des situations scolaires ou familiales difficiles (en écrivant à temoignage@sos-homophobie.org).

Intervenir sur les lieux de drague

Dans les lieux de drague en plein air des interventions de trois à quatre bénévoles de l'association permettent d'informer les hommes qui fréquentent ces espaces des possibles dangers et sur la conduite à tenir en cas d'agression. Des outils de prévention sont distribués.

MILITER pour l'égalité des droits

Recenser et analyser

Chaque année le *Rapport sur l'homophobie* compile l'ensemble des témoignages reçus par l'association et analyse l'actualité LGBT des douze mois écoulés et son traitement par la presse. À travers de nombreuses thématiques (famille, travail, lesbophobie...), la publication qui en résulte offre sans

complaisance une vision détaillée de l'homophobie en France et demeure le seul outil d'analyse quantitative et qualitative pour en mesurer l'évolution.

Manifester

Chaque année, SOS homophobie participe à diverses manifestations: Journée internationale de lutte contre l'homophobie, Marches des fiertés, Printemps des associations, Solidays et autres salons associatifs ou institutionnels. Elle coorganise également des soirées de promotion et de soutien de l'association.

Lutter contre la lesbophobie

La commission lesbophobie conforte la diversité de l'association dans sa composition et ses actions. Elle lutte contre les discriminations et les manifestations de rejet spécifiques faites aux lesbiennes en prenant part à la création de supports d'information et de communication (Enquête sur la lesbophobie en 2008, micro-trottoir en 2009, etc.) et en participant à des tables rondes, débats, manifestations et animations.

Lutter contre la transphobie

Le groupe transphobie a pour mission de lutter contre les discriminations et les formes de rejet spécifiques faites aux trans

Traquer l'homophobie sur Internet

SOS homophobie compte un groupe de suivi, retrait et prévention des propos homophobes sur Internet (forum, blog, etc.).

Prendre position

SOS homophobie intervient auprès des pouvoirs publics français et européens, de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), des médias pour porter notre combat pour l'égalité des droits quelles que soient l'orientation sexuelle et l'identité sexuelle et de genre.

Définitions

L'homophobie, qu'est-ce que c'est ?

Le terme **homophobie**, apparu dans les années 1970, vient de *homo*, abréviation de « homo-sexuel », et de *phobie*, du grec *phobos* qui signifie crainte. Il désigne les manifestations de mépris, rejet, et haine envers des personnes, des pratiques ou des représentations homosexuelles ou supposées l'être. Ce n'est pas une construction étymologique puisque *homo* ne renvoie pas au radical grec.

Est ainsi homophobe toute organisation ou individu rejetant l'homosexualité et les homosexuel-le-s, et ne leur reconnaissant pas les mêmes droits qu'aux hétérosexuel-le-s. L'homophobie est donc un **rejet de la différence**, au même titre que la xénophobie, le racisme, le sexisme, les discriminations sociales, liées aux croyances religieuses, aux handicaps, etc.

Une **discrimination** est une attitude, une action ou une loi qui visent à distinguer un groupe humain d'un autre à son désavantage. La lutte contre les discriminations est avant tout une démarche pour obtenir l'égalité en droit et en considération. Il ne s'agit pas d'obtenir des droits spécifiques ou des privilèges.

Le terme **lesbophobie**, apparu plus récemment, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les lesbiennes. C'est une combinaison d'**homophobie** et de **sexisme**.

Le terme de **gayphobie**, lui aussi plus récent, désigne les formes d'homophobie qui visent spécifiquement les hommes homosexuels.

Les termes de **biphobie**, désignant les discriminations et les manifestations de rejet à l'encontre des bisexuel-le-s, et de **transphobie**, à l'encontre des

trans, sont souvent associés à celui d'homophobie.

L'abréviation **LGBT** signifie lesbiennes, gays, bisexuels et trans.

« Faire son **coming out** » signifie annoncer son homosexualité.

« **Outing** » signifie l'annonce de l'homosexualité de quelqu'un sans son accord.

L'**hétérocentrisme** est l'ensemble des représentations et des valeurs faisant de l'hétérosexualité la norme unique à suivre en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Il peut inclure la présomption que chacun est hétérosexuel ou bien que l'attrance à l'égard de personnes de l'autre sexe est la seule norme et donc est supérieure. L'hétérocentrisme fait référence aux privilèges des personnes hétérosexuelles aux dépens des gays, lesbiennes, et bisexuels.

L'homophobie, ça se manifeste comment ?

Dans sa forme la plus violente, l'homophobie s'exprime par des violences physiques et peut dégénérer, de la bousculade, du passage à tabac, jusqu'au viol et même au meurtre.

Dans une forme plus quotidienne, elle se traduit par des réactions, avouées ou non, de rejet, d'exclusion : injures verbales ou écrites, moqueries, humiliations, harcèlement, refus de service, dégradations de biens et discriminations. Elle peut aussi se manifester par des formes de commiseration, de dédain ou faire l'objet d'un tabou.

Elle se manifeste dans tous les domaines de la vie : famille, amis, entourage, voisinage, travail, collège, lycée, vie quotidienne, commerces, services, administrations, lieux publics...

Depuis 2003 et 2004, la loi française punit plus sévèrement les agressions et les insultes lorsqu'elles sont motivées par l'homophobie. Elles sont tout aussi répréhensibles pénalement que les comportements racistes ou antisémites.

L'homophobie, quelles conséquences ?

L'homophobie peut avoir des conséquences psychologiques, physiques et sociales dramatiques pour les personnes qui en sont victimes.

D'un point de vue **psychologique**, les conséquences vont de la tristesse et du repli sur soi à l'inquiétude, l'angoisse, la dépression, voire à la tentative de suicide (lire chapitre Mal de vivre). Elles peuvent s'accompagner de différentes conduites à risque (alcool, drogues, rapports sexuels non protégés...).

Pour d'autres homosexuel-le-s, l'homophobie va au contraire susciter un sursaut de combativité qui les portera à affirmer leur orientation sexuelle et leur mode de vie.

D'un point de vue **physique**, les agressions peuvent engendrer de lourdes séquelles. Parfois même, les victimes n'y survivent pas⁴.

D'un point de vue **social**, l'homophobie peut aussi avoir des conséquences importantes et difficiles à gérer pour les personnes qui en sont l'objet, et ce dans différents domaines :

- dans le monde du travail, l'homophobie se manifeste par le refus de promotion, la mise au placard, et parfois même le licenciement ;
- dans la vie quotidienne, déménager ou changer d'établissement scolaire sont parfois les seules solutions permettant de fuir un quotidien insupportable ;
- plus généralement dans la vie sociale, l'homophobie

prend la forme du rejet, de l'incompréhension, de l'homosexuel-le ou trans.

Lutter contre l'homophobie, c'est...

En conclusion, outre un cadre législatif, encore insuffisant certes mais pour lequel SOS homophobie s'est battue car il permet aux victimes d'avoir un réel recours, notre association reste convaincue que la lutte contre l'homophobie passe par la mise en place d'une ambitieuse politique de prévention. Expliquer la diversité, rassurer, sensibiliser à l'acceptation des orientations sexuelles et identité de genre : autant d'objectifs que nous poursuivons dans notre lutte, et à travers du travail de l'ensemble de nos commissions. Outils et dossiers de sensibilisation sont ainsi préparés et présentés autant que possible, partout où cela est nécessaire : milieu scolaire, auprès des policiers, dans divers contextes professionnels. Enfin, pour que cette discrimination ne soit plus considérée comme négligeable, voire inexistante, notre lutte passe aussi par la visibilité de la réalité des agressions homophobes aujourd'hui. Ce *Rapport sur l'homophobie*, qui existe depuis 1997, est pour nous un moyen d'en rendre compte, de mieux connaître l'homophobie pour mieux la combattre.

Pour en savoir plus :

Daniel Borrillo, *L'Homophobie*, éd. PUF, collection Que sais-je ?, novembre 2001 ;

Louis-Georges Tin, *Dictionnaire de l'homophobie*, éd. PUF, mai 2003 ;

Commission Lesbophobie de SOS homophobie, *Synthèse de l'enquête sur la lesbophobie*, mai 2008.

4. Voir le *Rapport Annuel sur l'homophobie 2008*, p.30 : « Liste des meurtres dont la motivation homophobe est avérée (janvier 2002-janvier 2008) ».

Comment est réalisé le Rapport sur l'homophobie ?

Comme chaque année, le *Rapport sur l'homophobie 2012* a été constitué à partir de quatre sources :

- les témoignages reçus par l'association au cours de l'année 2011 (sur notre ligne d'écoute, par courrier, courriel ou lors de certains événements auxquels participe l'association) ;
- le travail des différents groupes et commissions de l'association ;
- le suivi de l'actualité de janvier 2011 à décembre 2011 ;
- l'analyse de la presse au cours de la même période. Cette année, deux nouvelles sources de recueil de témoignages enrichissent le Rapport :
- les entretiens menés par la commission lesbophobie lors d'événements auxquels elle a participé ;
- l'échange de témoignages sur la thématique « transphobie » au titre du partenariat constitué avec l'association Inter-Trans'.⁵

Ce document n'est donc pas le recensement exhaustif de toutes les manifestations homophobes, lesbophobes ou transphobes survenues en 2011, mais bien une vision de l'homophobie, de la lesbophobie et de la transphobie à travers les outils de l'association et son vécu de terrain. Les statistiques communiquées dans ce rapport sont uniquement établies à partir des témoignages et demandes de soutien reçus par notre association. On sait qu'aujourd'hui encore, de nombreuses victimes ne témoignent pas et passent sous silence les violences dont elles peuvent faire l'objet, les entretiens menés par la commission lesbophobie l'ont d'ailleurs nettement confirmé.

Pour cette édition, SOS homophobie a souhaité accorder de nouveau la parole à des personnes

physiques ou morales extérieures à l'association, sensibilisées à la problématique des LGBTphobies. La parole est ainsi donnée à des chercheurs, des professionnels entrés en contact avec l'homophobie, des personnalités qui apportent des éléments d'analyse ou encore à des associations qui offrent un regard croisé sur ces problématiques. Ces participations extérieures sont l'objet d'encadrés intitulés « *La parole à...* ».

La combinaison des sources nous a permis d'alimenter dix-neuf rubriques, en plus du suivi de la presse :

- seize étudient les contextes dans lesquels se manifestent l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie : commerces et services, famille-entourage proche, Internet, justice, lieux publics, mal de vivre, médias-communication, milieu scolaire-enseignement supérieur, police et gendarmerie, politique, religions, santé-médecine, sport, travail, voisinage et international ;
- trois sont des analyses transversales : agressions physiques, lesbophobie et transphobie. Les témoignages concernant ces situations sont analysés également dans les contextes précisés ci-dessus.

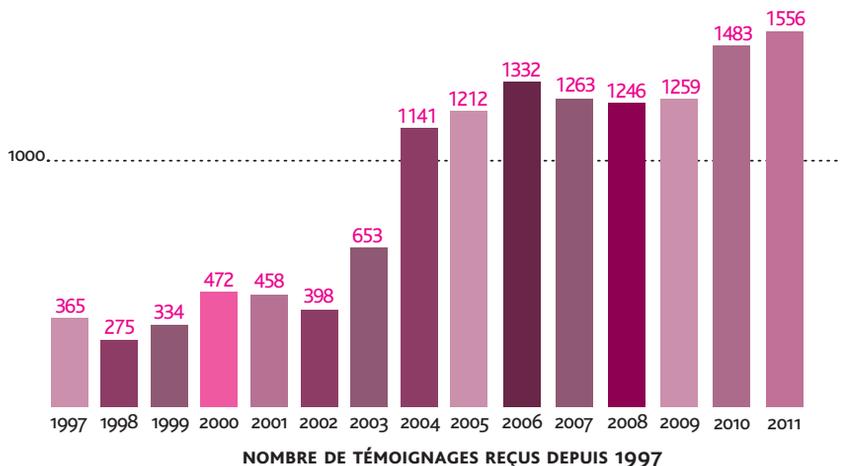
Ce rapport est entièrement rédigé par les bénévoles adhérent-e-s de l'association : les différences de style en font également la richesse.

Enfin, les prénoms utilisés dans ce rapport sont fictifs afin de préserver l'anonymat des victimes. Ils servent à faciliter la lecture des témoignages.

⁵. Association recueillant des témoignages d'actes transphobes de manière anonyme. Voir la Carte de la transphobie : <http://www.inter-trans.org/carte/>

Synthèse des témoignages 2011

*Plus d'un cas sur trois relève
de l'homophobie de proximité*



Nous avons reçu en 2011, 1 556 témoignages. Depuis la création de ce rapport, SOS homophobie n'a jamais enregistré autant de signalements. Le nombre de témoignages augmente ainsi de 5 % par rapport à 2010.

Ces 1 556 témoignages représentent 1 397 situations uniques, plus communément appelées « cas » dans notre rapport. Ceux-ci font l'objet d'analyses statistiques présentées dans les chapitres suivants. En effet, les victimes sont parfois amenées à nous contacter plusieurs fois pour une même situation ou pour nous raconter son évolution. Toutefois, avec une augmentation de 16 % du nombre de cas, davantage de victimes contactent l'association une seule fois, soit qu'elles nous signalent un seul cas d'homophobie ou de transphobie, soit que la durée et le contenu de l'appel leur aient suffi à exprimer leur ressenti et à obtenir les informations nécessaires à la poursuite de leur cheminement.

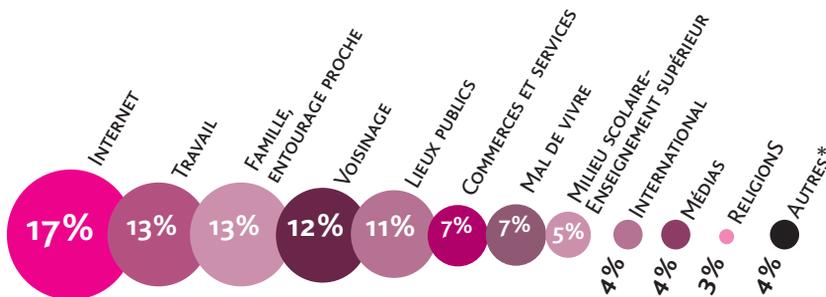
La hausse du nombre d'actes signalés n'est pas forcément liée à une augmentation des actes homophobes dans la société française au cours de l'année 2011. En effet, la médiatisation de SOS homophobie et le travail de communication de ses bénévoles ont permis une meilleure visibilité de l'association et de ses actions. De plus, il semble que les victimes osent davantage témoigner et que beaucoup réagissent face à leur agression. Il faut également relever le travail des bénévoles de l'association qui sont allées à la rencontre de lesbiennes afin de les sensibiliser et, à cette occasion, ont recueilli des témoignages par le biais d'entretiens (lire chapitre Lesbophobie).

Ainsi, nous pouvons supposer que les personnes lesbiennes, gay, bi et trans (LGBT) ont une meilleure perception de ce que sont la gayphobie, la lesbophobie et la transphobie, et savent mieux se reconnaître comme victimes qu'auparavant.

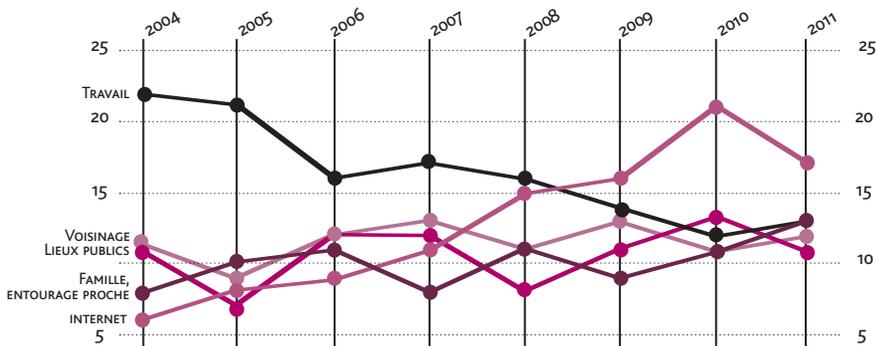
Les violences et discriminations sont de moins en moins tolérées aujourd'hui.

Par ailleurs, dans le cadre de ses actions de lutte contre la transphobie, SOS homophobie a tissé un partenariat avec l'association Inter-Trans' qui a mis en place en 2011 une carte de la transphobie desti-

née à recueillir des signalements d'actes transphobes. Le partenariat a ainsi débouché sur un partage des témoignages reçus. Ce rapport annuel incorpore ainsi vingt-cinq témoignages d'actes transphobes recueillis par l'association Inter-Trans' via cette carte de la transphobie accessible sur son site internet.



RÉPARTITION DES CAS PAR CONTEXTE EN 2010



ÉVOLUTION DU POURCENTAGE DU NOMBRE DE CAS

En 2011, malgré un recul de la part de témoignages qu'il représente, Internet reste le principal contexte pour lequel l'association a été sollicitée : 17 % des cas recensés dénoncent une homophobie de la part d'internautes ou des responsables de sites eux-mêmes. Depuis deux ans, Internet s'est installé à la première place de ce triste palmarès. 2011 est toutefois marquée par une augmentation significative du nombre de cas signalés dans le cadre familial, en hausse de 36 % par rapport à 2010 : les actes dans ce contexte représentent 13 % des signalements faits à l'association (soit le

troisième motif d'interpellation de SOS homophobie). L'homophobie dans le cadre de la famille ou de l'entourage proche se situe à la troisième position. Autre contexte principal en forte augmentation, celui concernant le voisinage (+32%). Au total, plus d'un cas d'homophobie sur quatre se déroule au sein de la famille ou du voisinage. Les cas concernant l'environnement professionnel, en baisse depuis quelques années, sont en augmen-

* Autres: contextes représentant moins de 2%. Santé-Médecine: 2%, Justice: 1%, Police-gendarmerie: 1%, Sport: 0,4%.

tation de 36% en 2011 (186 cas en 2011 contre 137 en 2010). La crise et les difficultés économiques durcissent les rapports sociaux... jusqu'à l'homophobie. Les employeurs et collègues prennent visiblement plus de liberté pour afficher leur homophobie tandis que le contexte socio-économique n'encourage pas les salariés victimes à prendre le risque de faire valoir leurs droits. L'entourage professionnel homophobe laisse alors libre cours aux paroles insultantes, au harcèlement, à la discrimination (lire chapitre Travail).

Au-delà de la hausse du nombre de cas, nous constatons la persistance d'une homophobie et d'une transphobie profondément ancrées dans les rapports sociaux. « Travail, famille, voisinage » : tel est le credo de l'homophobe en 2012. Dans plus d'un cas sur trois (38%), les victimes nous contactent pour une situation relevant d'un de ces contextes. Des situations qui les amènent à croiser leur agresseur-agresseuse quasi quotidiennement. Les actes homophobes et transphobes se répètent, comme souvent dans les affaires de voisinage ou au travail, et c'est la peur au ventre que les victimes sortent ou rentrent chez elles, se présentent à leur travail en redoutant l'insulte ou la brimade du/de la collègue ou du/de la supérieur-e hiérarchique homophobe ou transphobe. Ce harcèlement moral pernicieux pousse dans 64% des cas relevant de ces contextes au mal-être et à la dépression. Cette homophobie a donc de lourdes conséquences sur le quotidien et la vie des personnes LGBT. Beaucoup de victimes ne trouvent d'autre solution qu'un changement radical de vie : un déménagement, une rupture familiale, une démission...

Si les homosexuel-le-s ont des droits, ils ou elles n'en ont pas autant que les hétérosexuel-le-s. Certes, les homosexuel-le-s et trans sont de plus en plus visibles : les médias présentent dorénavant des couples gays et lesbiens, la société est plus favorable au mariage pour les couples homo-

sexuels et à l'homoparentalité⁶, la question de l'égalité des droits est un débat politique récurrent et s'invite même à l'Assemblée nationale, à l'initiative du groupe parlementaire socialiste, radical, citoyen (SRC), en juin 2011. Pourtant, cette édition 2012 du rapport le constate, l'homophobie se développe cette année sur de nouveaux terrains et l'augmentation des cas est dramatique dans les contextes suivants : milieu scolaire (+ 45%), commerces et services (+ 50%), médias (+ 77%), santé et médecine (+ 81%), religions (+ 95%).

Les homophobes estiment qu'ils-elles encourent peu de risques vis-à-vis de la loi. Il n'est donc pas très surprenant que ces contextes connaissent un regain d'homophobie en France. La transphobie n'étant toujours pas réprimée en tant que telle (lire chapitre Transphobie), les agresseurs transphobes sont d'autant plus encouragés à reproduire leurs actes.

La violence des agressions au cours de l'année 2011 ne faiblit pas. Encore cette année, plus de la moitié des attaques physiques ont été recensées dans les lieux publics et les commerces et services, tandis que 20 % des témoignages relatifs à Internet signalent des menaces contre les homosexuel-le-s ou trans. Les réactions sont d'autant plus vives que les mentalités et les législations à l'étranger évoluent (lire chapitres Politique et International).

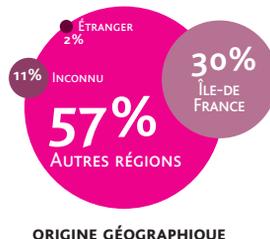
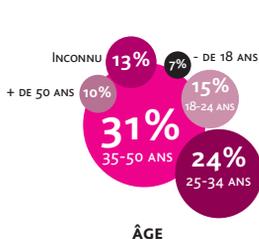
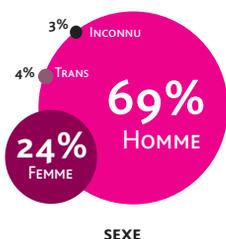
L'augmentation sans précédent du nombre de cas recensés cette année et la violence qui y est souvent associée sont un puissant argument pour accélérer la réalisation nécessaire de l'égalité des droits et mettre en œuvre une politique de prévention ambitieuse.

6. Selon un sondage Ifof du 26 juin 2011, 63% des Français-es sont favorables au mariage entre personnes de même sexe.

En juillet 2010, une enquête du Credoc indiquait que 61% des Français-es y étaient favorables et que 48 % de la population approuvait l'adoption pour les couples homosexuels.

Deux ans auparavant, en novembre 2009, 57 % des Français-es se disaient favorables à l'adoption, selon un autre sondage BVA pour Canal +.

Typologie des cas recensés



Le profil des personnes qui nous contactent varie peu: il s'agit principalement d'hommes âgés de 35 à 49 ans, résidant majoritairement hors d'Île-de-France, même si cette tranche d'âge est quasi stable (- 1%) par rapport à l'année précédente. À noter la surreprésentation de l'Île-de-France dans nos témoignages.

Le nombre de femmes nous ayant contacté, s'il est toujours largement minoritaire, est en nette augmentation en 2011: les cas concernant les lesbiennes augmentent de 28% alors que le nombre total de cas augmente seulement de 5%.

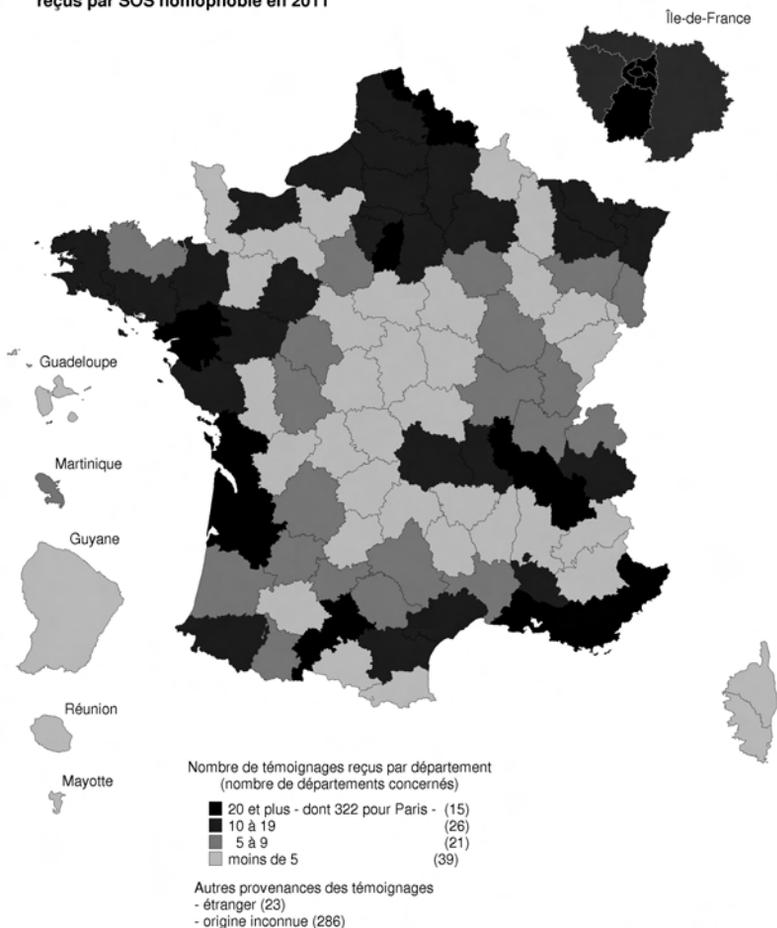
La répartition des témoignages par tranche d'âge est différente entre les femmes et les hommes. La part des femmes de moins de 25 ans est plus

importante (lire chapitre Lesbophobie). Les femmes sont beaucoup plus nombreuses à témoigner dans les contextes de la famille, du milieu scolaire, des lieux publics et du milieu médical, où elles représentent au moins 30% des victimes.

L'association enregistre encore une fois une augmentation continue de témoignages concernant les personnes trans: 8 en 2008, 21 en 2009, 33 en 2010 et 66 en 2011 (46 sans compter ceux provenant du partenariat avec l'association Inter-Trans'). Il est possible que les personnes trans aient été plus nombreuses à contacter SOS homophobie mais qu'elles ne se définissent pas comme telles, notamment lorsque le signalement se fait par courriel.

Répartition géographique des témoignages

Répartition par département des témoignages reçus par SOS homophobie en 2011

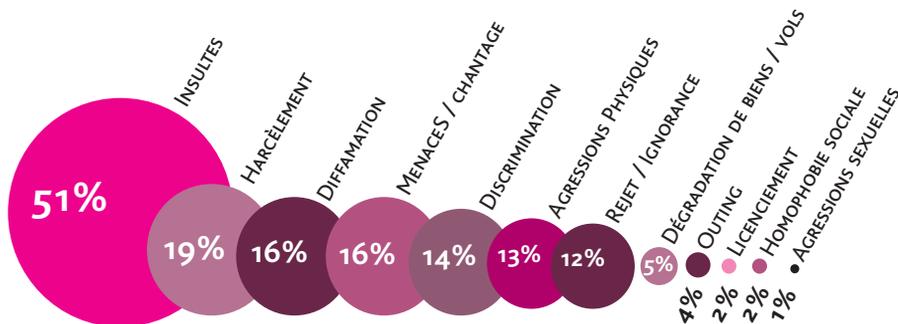


Les départements pour lesquels nous avons reçu en 2011 plus de 30 témoignages, par ordre décroissant : Paris, le Nord, la Gironde, le Rhône, le Var, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne.

Les ensembles suivants se détachent : Paris et

sa petite couronne, le Nord, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les départements comptant une agglomération importante, Bordeaux pour la Gironde, Lyon pour le Rhône, Toulouse pour la Haute-Garonne.

Manifestations de l'homophobie



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE EN 2011*

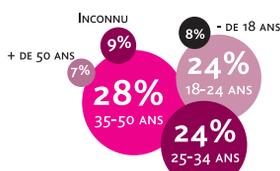
Plus de la moitié des témoignages font part d'insultes, ce qui n'est malheureusement pas une surprise. Avec 185 cas recensés, les agressions physiques augmentent de façon encore plus importante qu'entre 2009 et 2010, avec une hausse de

48 % de 2010 à 2011 (lire le chapitre Agressions physiques). Au total, dans plus d'un cas sur sept, une violence physique est constatée. Elle s'accompagne de harcèlement dans 19 % des cas.

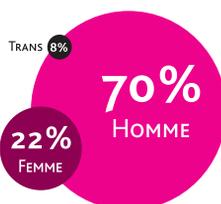
* Insultes : intègre les préjugés véhiculés sur les homosexuel-le-s et les trans ; harcèlement : toutes les situations où les agresseurs agissent de façon répétée ; discrimination : traitement particulier des homosexuel-le-s ou trans par rapport aux personnes non LGBT ; diffamation : imputation d'un fait, par écrit ou oralement, à l'encontre d'un-e homosexuel-le ou trans (ou des homosexuel-le-s et trans en général), de nature à porter atteinte à sa (ou leur) dignité ; homophobie sociale : expression par les victimes de difficultés à s'épanouir dans une société hétérocentrée, l'ensemble des représentations et des valeurs de la société fait de l'hétérosexualité la norme unique en matière de pratique sexuelle et de vie affective. Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence le total des manifestations est supérieur à 100 %.

Agressions physiques

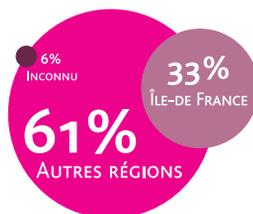
Homophobie à corps et à cris



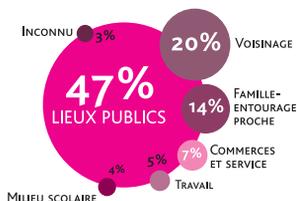
ÂGE DES VICTIMES



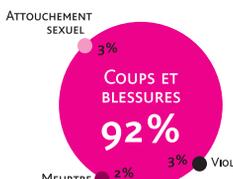
SEXE DES VICTIMES



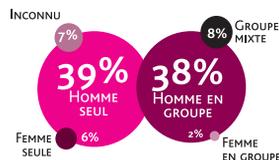
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS



AUTEUR-E-S DE L'AGRESSION

172 témoignages, correspondant à 152 cas, soit 11 % du total

En 2011, l'homophobie est toujours accompagnée de violence. Depuis l'année dernière, le nombre de cas relatifs à des agressions physiques motivées par une haine des homosexuel-le-s et des trans augmentent beaucoup plus fortement que le nombre de cas total, soit une hausse de 22 % (125 cas en 2010, 152 en 2011). La preuve que les manifestations de l'homophobie restent toujours aussi violentes. L'année 2011 est ainsi marquée par un triste record : il faut en effet remonter à 2005 pour relever autant d'agressions physiques.

Parmi les victimes d'homophobie et de transphobie qui nous ont contacté, 27 personnes ont fait constater leurs blessures auprès des urgences médico-judiciaires, cumulant 225 jours d'interruption temporaire

de travail (ITT), soit en moyenne plus de 8 jours d'ITT pour chaque victime. L'établissement de certificats médicaux est une étape indispensable pour attester de la violence de l'agression afin d'envisager une meilleure prise en compte de leur gravité auprès des tribunaux.

L'âge, le sexe et l'origine des victimes restent quasi identiques par rapport aux années précédentes. Néanmoins, nous constatons une évolution du contexte de ces violences depuis 2008 : les agressions dans les lieux publics ont augmenté dans des proportions extrêmement importantes depuis, où elles représentaient un tiers des violences. Aujourd'hui, ce contexte se stabilise et représente près de la moitié des agressions phy-

siques. Cette tendance déjà évoquée l'année dernière se confirme.

Parmi ces 47 % de violences dans le contexte des lieux publics, les témoignages reçus indiquent une agression totalement gratuite dans l'immense majorité des cas, uniquement motivée par l'homophobie ou la transphobie : les agresseurs et agresseuses agissent parce qu'ils et elles ont reconnu, ou pensé avoir reconnu, un-e homosexuel-le ou un-e trans. Si les couples homosexuels s'affichent de plus en plus dans les lieux publics, les violences paraissent être le prix de cette visibilité. Alors que l'homophobie est de moins en moins bien tolérée dans les situations où les rapports sociaux sont réglementés, comme le lieu de travail, et que le dispositif législatif reconnaissant la motivation homophobe comme circonstance aggravante paraît faire ses preuves, la violence se fait d'autant plus virulente dans les lieux où l'anonymat protège les auteur-e-s des agressions.

Le prix de cette visibilité accrue est encore plus lourd pour les femmes : 70 % des agressions physiques les concernant se sont produites dans des lieux publics, dramatique proportion qui met à bas les préjugés selon lesquels l'homosexualité féminine serait mieux acceptée que l'homosexualité masculine dans notre société. Cette proportion paraît d'autant plus forte que la haine des auteurs de l'agression (il s'agit dans ces cas uniquement d'hommes) est doublement nourrie par l'homophobie et le sexisme. Pour ces situations de lesbophobie, les agresseurs se déchaînent lorsqu'ils comprennent qu'il s'agit de deux femmes en couple : un simple baiser échangé à la sortie du métro, une promenade main dans la main suffisent. Le plus souvent, l'agression physique intervient dans la continuité d'une altercation. Un couple de femmes qui décline une offre indécente en pleine rue ou des propos douteux subit la violence sexiste et homophobe du séducteur. Comme si le refus de deux femmes, homosexuelles qui plus est, menaçait sa virilité. Une violence masculine qui n'est rien d'autre que le symptôme de tous les clichés véhiculés dans

Huit jours
d'ITT en
moyenne
par victime

« Si je te
revois, je
te crève »

notre société, les préjugés tenaces relatifs à la place de la femme et à sa pseudo dépendance à l'homme, notamment dans le domaine de la sexualité où seul le plaisir devrait être procuré par le sexe masculin.

En ce qui concerne les violences dans les lieux publics dont les hommes sont victimes, près de 23 % des situations concernent des agressions sur les lieux de drague. Les auteurs agissent alors très majoritairement en groupe, le mobile étant clairement la haine de l'homme, la volonté de « casser du PD ». Les lieux de drague homosexuels paraissent le contexte « idéal » pour ces actes lâches : isolés et peu fréquentés, ils sont identifiés comme l'endroit où la future victime est seule et surtout supposée être une proie facile. Le nombre d'agressions dans ces lieux de drague est certainement sous-estimé dans les chiffres que nous avons relevés. Beaucoup d'hommes qui les fréquentent n'affirment pas leur orientation sexuelle, ne connaissent pas les soutiens dont peuvent bénéficier les victimes et surtout n'osent pas témoigner ou aller déposer plainte.

Après les agressions dans les lieux publics (47 %) et les commerces et services (7 %) qui ont en commun que les victimes ne connaissent pas leurs assaillant-e-s, le principal contexte est celui du voisinage, qui concerne 21 % des cas signalés à SOS homophobie. Suivent le contexte familial (14 %) et le travail (6 %). Dans ces situations où les victimes connaissent leurs agresseurs-agresseuses, certain-e-s n'osent ni porter plainte ni témoigner, par peur de représailles. Les victimes expliquent la peur qu'elles ont de rentrer chez elles après l'agression d'un-e voisin-e ou d'aller au travail après une altercation avec un-e collègue ou son-sa supérieur-e hiérarchique. Dans tous les cas d'agression, les victimes changent profondément, modifient leurs habitudes de crainte de recroiser les auteur-e-s de l'agression, certaines deviennent agoraphobes. Les appelant-e-s parlent souvent de la dépression qui suit cette violence et le mal de vivre est souvent perceptible dans ces témoignages.

Le profil de l'auteur de l'agression est masculin dans 78 % des cas. Les agressions sont tout autant commises par des personnes isolées que des individus en groupe. Il est à noter que les agressions sur les lieux de drague sont toujours le fait d'hommes qui agissent en très grande majorité en groupe. Quant aux femmes auteures d'agressions, elles interviennent quasi uniquement dans le cercle familial ou le voisinage. Seules trois des agressions que nous avons recensées ont été commises par des femmes dans des lieux publics, dont une qui a été difficilement reconnue par les forces de l'ordre, réticentes à l'idée d'enregistrer la plainte d'un homme. Refusant de comprendre « *comment il n'avait pas réussi à avoir le dessus sur une fille...* ». La police encouragerait-elle à répondre à la violence par la violence ?

Enfin, 27 % des victimes qui nous ont appelé ont signalé avoir porté plainte. Ce faible pourcentage s'explique de diverses manières. Dans beaucoup de situations, les homosexuel-le-s ou trans ne se reconnaissent pas toujours comme victimes. Après l'agression, les victimes n'ont pas toujours

connaissance des procédures à entamer (dépôt de plainte, certificat d'incapacité totale de travail, ITT). Dans le cas où elles connaissent leurs agresseurs ou agresseuses, elles craignent un déchaînement de violence et qu'une procédure judiciaire envenime la situation, notamment dans le cas d'agressions par un voisin ou une voisine. Et quand l'affaire se passe dans un lieu public, l'idée qu'un dépôt de plainte a peu de chance d'aboutir est encore très présent. Il est pourtant des jugements encourageants. En 2011, le tribunal de grande instance de Bobigny a condamné un jeune homme à six mois de prison ferme et 3 200 € de dommages et intérêts, alors que le procureur avait requis dix-huit mois avec sursis, mais surtout a reconnu la « *circonstance aggravante de l'homophobie* ». Cet homme et deux comparses avaient dragué deux jeunes filles dans la rue avant de les insulter et frapper. Signe que la procédure judiciaire peut donc contribuer à la reconnaissance de violences homophobes, de leur injustice et du statut de victime. C'est souvent par ces douloureuses démarches que les victimes entament leur reconstruction.

Lesbiennes, le danger est dans la rue

Corinne nous contacte pour témoigner de l'agression de sa fille de 28 ans, Aurélie.

À l'arrivée du bus de nuit, Aurélie embrasse son amie. Elle est prise à partie par six jeunes mineurs, sous le regard du chauffeur, qui ne réagit pas.

Plus tard dans la nuit, les deux femmes accompagnées de leurs ami-e-s retrouvent les agresseurs qui sont dorénavant une dizaine. Aurélie se fait rouer de coups. Alertée, la police arrête six des agresseurs.

Virginie et Nathalie se séparent un matin en partant au travail.

Elles s'embrassent devant l'entrée du métro. Un homme les invective : « Deux meufs qui s'embrassent, c'est dégueulasse. » Il interpelle un ami à proximité. Sur le quai, Virginie retrouve les deux hommes qui lui jettent un carton de détrit.

Karine, lycéenne, est assise dans un parc avec son amie qui a la tête posée sur son épaule et un ami. Un homme, la quarantaine, s'approche, prend le bras de Karine et hurle pendant une dizaine de minutes : « Lève-toi... Vous êtes des monstres, vous allez brûler en enfer... Je vais t'apprendre à sucer une bite,

tu vas aimer ça... » L'agresseur lui lâche le bras mais continue de les injurier : « Je te jure, j'ai envie de te tabasser. » Il part en jetant son mégot sur l'amie de Karine et en disant : « Si je te revois, je te crève. »

Du sang et des larmes

Éric, 46 ans, est retrouvé mort à son domicile. Il avait invité un homme rencontré une semaine plus tôt chez lui.

La victime en confiance se laisse bâillonner et attacher à son lit. Éric est frappé à la tête à coups d'extincteur. L'agresseur est arrêté quelques jours plus tard. Il a été aidé par deux complices. Un meurtre pour le vol d'une télévision, d'un ordinateur et

29 meurtres sur fond d'homophobie et transphobie en dix ans

Un homosexuel sur quatre a été victime d'une agression physique au cours des dix dernières années, selon un sondage réalisé par l'Ifop en mars 2011 pour le magazine *Têtu*. Notre association a recensé depuis dix ans vingt-neuf meurtres aux circonstances clairement homophobes, soit que les agresseurs aient affirmé leur haine des homosexuels et des trans, soit que les victimes n'aient pas été choisies au hasard. Nous avons souhaité en présenter une recension ci-dessous, la liste (probablement non exhaustive) de l'ensemble de ces homicides étant disponible sur le site de l'association (sos-homophobie.org).

Date : janvier 2002

Victime : Thierry K. (39 ans)

Lieu : Haguenau (Bas-Rhin)

Contexte. La victime, trans, a invité chez lui les deux agresseurs, des « amis ». Ils se sont acharnés sur son corps, notamment avec un extincteur. Agresseurs : deux hommes (24 et 33 ans)⁷.

Condamnation : vingt ans de réclusion criminelle (décembre 2004).

Date : nuit du 13 septembre 2002

Victime : François C. (29 ans)

Lieu : Reims (Marne)

Contexte. Sur un lieu de drague, la victime a été choisie au hasard. Sauvagement agressé, il est laissé pour mort et se noie.

Agresseurs : trois hommes, skinheads (16 à 23 ans).

Condamnation : quinze ans pour le mineur au moment des faits, jusqu'à vingt ans ferme pour les majeurs (octobre 2004).

Date : 1^{er} août 2003

Victime : Jean-Pierre H. (63 ans)

Lieu : Nancy (Meurthe-et-Moselle)

Agresseurs : deux jeunes (16 ans)

Contexte. Depuis plusieurs semaines, une bande de jeunes s'en prenaient aux homosexuels du quartier ; la victime a été agressée et jetée dans le canal de Nancy où elle s'est noyée.

Condamnation : cinq ans de prison, dont trois avec sursis (avril 2007).

Date : nuit du 30 juin 2005

Victime : Yitzhak René A. (60 ans)

Lieu : Toulouse (Haute-Garonne)

Agresseur : Afif D. (37 ans)

Contexte. La victime a été tuée à coups de pieds de table à son domicile, après avoir passé la soirée avec son agresseur rencontré dans un bar. Celui-ci n'aurait pas supporté que la victime lui demande de le sodomiser.

Condamnation : vingt ans de réclusion criminelle, assortie d'une interdiction définitive du territoire français (mars 2007). En février 2008, la sentence est confirmée sans peine de sûreté des deux tiers.

Date : 29 octobre 2005

Victime : Guy H. (46 ans)

Lieu : Schiltigheim (Bas-Rhin)

Agresseur : Hicham B. (23 ans)

Contexte. La victime a été battue à mort à son domicile par une de ses connaissances, le laissant agoniser pendant une heure, pendant qu'il dérobaît téléviseur et téléphone. Une rumeur avait circulé et l'agresseur n'aurait pas supporté de passer pour un homosexuel.

Condamnation : dix-huit ans de réclusion (mai 2008).

Date : nuit du 6 juillet 2006

Victime : un homme (la soixantaine)

Lieu : Parentis-en-Born (Landes)

Agresseur soupçonné : un voisin (48 ans)

Contexte. L'agresseur, qui soupçonnait le petit ami de la victime d'avoir cambriolé sa maison quinze ans auparavant, trouvait insupportable que ce couple soit homosexuel. Armé d'une carabine, il s'était introduit au domicile de la

⁷. Leur âge au moment des faits.

victime et l'avait frappée violemment à la tête, entraînant sa mort quelques jours plus tard.
Condamnation : inconnue.

Date : 14 décembre 2006

Victime : Laurent F.

Lieu : Toulouse (Haute-Garonne)

Agresseur : Hakim E. (21 ans)

Contexte. Tuée à son domicile de huit coups de couteau, la victime avait rencontré son agresseur quelques jours plus tôt, suite à des échanges sur Internet. Le mobile serait le vol.

Condamnation : trente ans en première instance (septembre 2009), confirmée en appel, assortie d'une peine de sûreté de vingt ans (octobre 2010).

Date : 9 juin 2007

Victime : Alexis F. (21 ans)

Lieu : Reims (Marne)

Agresseurs : quatre hommes, dont deux mineurs au moment des faits (17 à 25 ans).

Contexte. La victime, choisie parce qu'elle avait « *le teint basané et l'air efféminé* », a été torturée, étranglée puis jetée à l'eau par quatre skinheads. Son corps a été retrouvé une semaine plus tard.

Condamnation : respectivement réclusion criminelle à perpétuité et quatorze ans de réclusion pour les deux majeurs, et respectivement pour les deux mineurs, trente ans de réclusion sans excuse de minorité et quatorze ans de réclusion avec excuse de minorité (avril 2011).

Date : 23 janvier 2010

Victime : Jackie G. (58 ans)

Lieu : Nîmes (Gard)

Agresseur : Aziz B. (24 ans)

Contexte. Les deux hommes se sont rencontrés sur Internet. Après avoir eu des relations sexuelles, l'agresseur a tué la victime de vingt-trois coups de couteau. L'agresseur, qui s'est défendu d'être homosexuel, avait eu des relations homosexuelles dans le passé. Au procès, il déclare : « *Pendant qu'il me sodomisait, j'imaginai ce que j'allais lui faire.* »

Condamnation : vingt ans de réclusion avec une peine de sûreté des deux tiers (mars 2011).

Date : 10 mai 2010

Victime : Lionel M. (47 ans)

Lieu : Agen (Lot-et-Garonne)

Agresseur : inconnu

Contexte. Le corps est retrouvé, partiellement nu, à cinq cents mètres d'un jardin public connu pour être un lieu de drague. La victime est décédée après quatre heures d'agonie. Des voisins avaient vu la victime à terre encore en vie et n'avaient pas prévenu les secours.

Date : nuit du 10 juin 2011

Victime : Laurent J. (31 ans)

Lieu : Nîmes (Gard)

Agresseur : inconnu

Contexte. Son corps est retrouvé le 3 juillet, à quelques centaines de mètres d'un lieu de drague. Étranglé, il a été enterré sous un tas de pierres le long de la route.

d'une carte bleue. L'agresseur déclare aux enquêteurs que « c'est une personne facile à faire ». La procédure judiciaire est en cours.

Une trans parisienne qui se prostituait a été retrouvée une nuit du mois d'août sur le palier de son appartement parisien. Un couteau de cuisine ensanglanté a été retrouvé à proximité.

Richard habite à Paris. Il invite chez lui un partenaire rencontré sur Internet. Ils ont un peu bu. Richard perd la mémoire des événements. Ses amis le retrouvent le lendemain. Conduit aux urgences, sa prise de sang révèle qu'il a été drogué. Il obtient six jours d'ITT. Richard porte plainte afin que l'agresseur ne puisse pas recommencer. Celui-ci n'en est pas à son coup d'essai.

Il reconnaît avoir introduit deux doigts dans l'anus de la victime. Richard est aujourd'hui sous antidépresseurs.

Julie est trans. Elle promène son chien dans un parc, en banlieue parisienne quand un homme se jette sur elle, armé d'un nunchaku. Elle est allée portée plainte et a reçu dix jours d'ITT.

Christiane, trans, est en parcours de transition. Dans le métro, elle est prise à partie par un jeune homme, qui la frappe violemment au visage. Sous le choc, Christiane tombe. Elle a le nez et les lèvres éclatés. Des témoins de cette agression ont appelé les secours.

Karine appelle parce qu'elle est inquiète pour ses enfants, deux adolescents inscrits dans un lycée catholique de Bretagne. Suite au coming out de son fils, lui et sa fille se font régulièrement insulter. Son fils a quitté l'établissement scolaire. Sa fille a été rouée de coups et Karine a porté plainte. Depuis, ces mêmes jeunes s'en prennent régulièrement à la jeune fille.

Paul est lycéen. Il appelle pour faire part des menaces et agressions qu'il subit dans son club de tennis. Un de ses meilleurs amis a révélé son homosexualité à ses camarades. Depuis, il est devenu leur bouc émissaire. Un jour, trois d'entre eux l'ont attendu dans les vestiaires. Ils se sont emparé de lui, l'ont jeté à terre. Ils se sont masturbé et ont éjaculé sur lui. Les brimades sont systématiques. Ces jeunes lui demandent régulièrement des fellations. Paul, qui a beaucoup de difficultés à parler de ces événements, ne cesse de sangloter. Il souhaite arrêter le tennis mais se dit que ce n'est pas la bonne solution car ces jeunes savent où il habite.

Dans la famille violence, je demande l'homophobe

Axel a 16 ans. Suite à la découverte de son homosexualité, ses parents l'ont frappé et l'ont séquestré. Ils lui ont supprimé son téléphone et l'ont empêché d'aller au lycée pendant trois semaines. Il ne se sent pas en confiance et a peu de personnes autour de lui pour évoquer cette situation. Sa meilleure amie habite loin. Il est inscrit dans un petit établissement scolaire catholique au sein duquel il estime ne pas pouvoir parler de sa situation.

Sabine, 46 ans, part un week-end chez sa nièce à l'occasion de son anniversaire. Au milieu de la nuit, elle est réveillée par ses hurlements. Sa nièce se fait frapper par son compagnon. Elle tente de s'interposer. L'agresseur lui crie : « Toi, sale gouine, ferme ta gueule, je vais te crever. » Il lui assène des coups de pied dans la tête. Sabine souhaite porter plainte mais craint pour sa sécurité. Son agresseur sort de prison. Elle a peur qu'il découvre son adresse et se rende chez elle.

Élodie nous contacte au sujet de son divorce. Elle a obtenu la garde alternée de son fils de quatre ans mais paye tous les crédits du couple. Elle raconte son histoire avec cet homme qui s'est montré très violent après qu'elle lui a dit qu'elle souhaitait vivre avec une femme,

qui l'a régulièrement insultée, menacée et frappée.

Karim, 44 ans, vit dans le Nord. Il discute un soir devant chez lui avec une de ses voisines, quand un homme cagoulé se jette sur lui et le frappe. Il réussit à retirer la cagoule de son agresseur et reconnaît son propre cousin. Il s'agit de la troisième agression physique commise par des membres de sa famille. Ses neveux ou cousins lui envoient régulièrement des SMS violents (« Bouche à pipe », « tu es la honte de la famille », « tu as le cul dilaté »). Lors de la précédente agression, il avait obtenu un certificat de cinq jours d'ITT. Cette fois-ci, l'ITT est de trois jours.

Gros bobos du boulot

Étienne, 23 ans, élève d'une grande école militaire, est affecté en Allemagne. Un soir, il est vu en compagnie de son compagnon dans les rues et outé au sein de son école. Dès lors commence pour lui un véritable enfer. Les brimades de son chef deviennent quotidiennes : « Votre comportement déviant ne va pas plaire à Paris. » Un soir, il est drogué et violé par deux hommes à l'intérieur de l'école. À la suite de ces événements, Étienne sombre dans une profonde dépression. Aucun soutien psychologique ne lui est proposé. Il est finalement renvoyé de l'école et retourne vivre chez sa mère.

Focus

Émilie travaille dans l'enseignement. Elle appelle en septembre, très angoissée à l'idée de retourner au travail. Le jour de la rentrée, le conseiller principal d'éducation l'a littéralement attrapée devant des élèves et d'autres enseignants en lui lançant : « Je vais te gaver toi, je vais te gaver. » Le CPE est très imposant physiquement. Selon Émilie, c'est parce qu'elle n'a jamais voulu rentrer dans le jeu de cet homme séducteur et a toujours refusé de plaisanter avec lui ou de lui faire la bise qu'il se comporte ainsi.

Antoine est vendeur dans un grand magasin parisien. Il a eu plusieurs altercations avec un collègue homophobe qui lui avait déjà dit de « le suivre après le travail pour s'expliquer et se battre ». Un soir, en rentrant du travail, Antoine retrouve ce collègue en bas de chez lui avec une batte de baseball. Il le frappe violemment au front. Devant les cris et le sang, l'agresseur prend la fuite. Les voisins ont appelé la police et les pompiers.

Marco, 19 ans, est serveur dans un restaurant. Son responsable hiérarchique le harcèle depuis cinq mois. Les vexations sont quotidiennes : « Petite pute, tu vas faire ma tapine, tu prendras l'argent pour moi », « tu es un gâchis de la société », « moi, si j'étais ton père, je te brûlerais ». . . Désormais, son supérieur ne se contente plus de ces propos et pratique

Jean-Philippe, 55 ans, vit dans une grande ville du Sud de la France. Il quitte ses amis, un samedi soir vers minuit et rentre chez lui à pied. En chemin, sur une petite place équipée de caméras de surveillance, il est abordé par un jeune homme qui l'invite chez lui. Jean-Philippe se laisse séduire, accepte et le suit. C'est alors qu'il est violemment poussé à terre par un complice. Ils lui dérobent son portefeuille, son téléphone portable, sa montre et ses clés. En essayant de lui arracher ses bagues, les agresseurs lui lancent : « Laisse-toi faire, sale PD. » Ils renoncent et s'enfuient.

Très choqué, Jean-Philippe trouve refuge auprès de trois policiers en patrouille. Ceux-ci lui demandent s'il a bu, si les agresseurs étaient étrangers.

Jean-Philippe dit avoir bu quelques verres mais ne pas être ivre. Le ton monte entre la victime et les forces de l'ordre, l'un des policiers lui demande s'il lui plaît. Ils finissent par lui passer les menottes et l'emmener aux urgences. À l'hôpital, la consultation est cantonnée à la prise de son pouls. Jean-Philippe est placé en cellule de dégrisement et on refuse d'enregistrer sa plainte. Le lendemain, Jean-Philippe se rend chez son médecin traitant : il a trois côtes cassées et obtient huit jours d'ITT. Il retourne alors au commissariat pour déposer plainte. Le caractère homophobe de l'agression est bien noté sur le procès verbal mais l'agent refuse d'enregistrer le traitement de ses collègues.

des attouchements sexuels. Marco est en arrêt maladie. Italien, il est un peu isolé. Il se sent mal et explique qu'il s'arrache les cheveux sans s'en apercevoir. Il a néanmoins trouvé le courage de porter plainte.

Mon voisin le tueur

Nicolas et Henri prennent l'apéritif dans la cour commune

de leur logement avec une amie. Un voisin arrive et lance : « Bande de suce-queue, bande de tapettes. » Le père du voisin les menace de mort. Le lendemain, il leur tire dessus à la carabine. Dans la semaine, le couple rentre avec des amis et le même voisin lance : « Je vais vous foutre mon poing dans la gueule. » Ils ont porté plainte mais ne savent pas s'ils

auront le courage d'aller au bout de toutes les démarches.

Marc et Yvan rentrent chez eux. Trois de leurs voisins leur lancent « sale PD » et frappent violemment Yvan au visage. Le lendemain, visage tuméfié, il va aux urgences. Son nez est cassé, sa lèvre est ouverte et il doit passer des examens pour son œil. Il obtient neuf jours d'ITT. Marc et Yvan ont porté plainte mais ont dû insister trois fois pour que les propos homophobes soient notés. Yvan a peur de sortir de chez lui. Il attend son

opération du nez la semaine suivante.

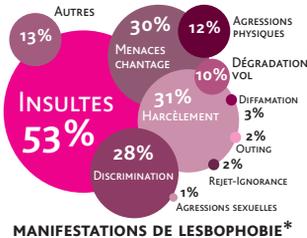
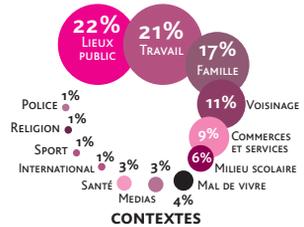
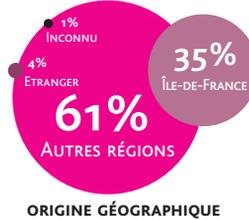
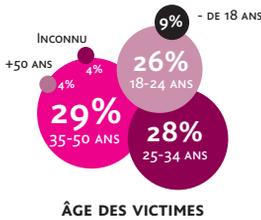
Virginie a 17 ans et vit dans une petite ville de la grande banlieue parisienne. Sa voisine, qui habite à dix mètres de chez elle, a appris qu'elle sortait avec une fille. Quelques jours plus tard, elle l'agresse violemment dans la rue. Bien qu'elle ait reçu le soutien de sa famille et de ses ami-e-s, Virginie n'ose plus sortir de chez elle.

Alain rentre chez lui en banlieue parisienne. Un groupe de jeunes

l'a vu embrasser son ex petit ami et l'attaque. Bilan : une côte cassée, l'arcade sourcilière ouverte, le nez cassé et un œil au beurre noir. Alain a porté plainte. Une voisine a également témoigné. Mais par peur des représailles (ces jeunes habitent son quartier), Alain ne s'est pas présenté au parquet. Ils continuent d'ailleurs à l'insulter et le menacer : « Viens, on va te niquer, on va niquer ta race, tarlouze. » Alain n'ose plus sortir de chez lui.

Lesbophobie

Ennemies publiques n°1!



.....
246 témoignages, correspondant à 223 cas, soit 16% du total

Au regard du nombre global de témoignages recueillis par l'association cette année (246), ceux des lesbiennes et bisexuelles restent encore minoritaires (16% du total), même si se vérifie la nette augmentation des témoignages de femmes depuis deux ans (+ 31% en 2010 par rapport à 2009). Cette tendance est ainsi largement confirmée cette année avec 223 cas, soit une hausse de 22% par rapport à 2010. Une augmentation également due à la nouvelle pratique de l'association consistant à recueillir les témoignages par entretien.

sensibilisation dans des événements festifs, culturels et sportifs, allant à leur rencontre, les amenant parfois à témoigner. Environ un quart de témoignages ont ainsi été recueillis par le biais de ces entretiens. Ils nous ont permis de constater que la lesbophobie intériorisée était encore bien présente. Beaucoup de lesbiennes et bisexuelles, pourtant visées par des violences et/ou discriminations, ont encore du mal à se définir comme victimes. Les raisons sont multiples: brimades répétées intégrées comme « normales » ou tout au moins banales, dédramatisation de comporte-

En effet, puisqu'il reste difficile pour les lesbiennes et bisexuelles d'appeler notre ligne d'écoute, l'association a choisi de mener des actions de

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

ments dégradants de la part de proches, voire ignorance du terme lesbophobie... Le fait de rendre invisibles les lesbiennes et bisexuelles dans la société empêche également certaines de pouvoir s'identifier et de nommer ce qu'elles subissent.

Le travail (21%) et la famille (17%) restent des contextes forts de lesbophobie, mais l'année 2011 marque l'explosion des témoignages dans les lieux publics, ce qui conforte la tendance observée ces deux dernières années. Avec 22% de témoignages, les lieux publics sont le principal contexte déclaré de lesbophobie. Contrairement à l'idée reçue selon laquelle les lesbiennes et bisexuelles sont davantage tolérées que les gays dans l'espace public, la rue et les transports sont aussi, pour elles, le théâtre de nombreuses violences. Dans la plupart des cas, elles y sont, entre autres, victimes d'insultes. On note également une forte proportion d'agressions physiques confirmant l'augmentation des violences observée cette année à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuel-le-s et trans (LGBT). En étudiant de plus près ces témoignages, nous avons pu remarquer que la négation ou la dérision de la sexualité entre femmes constitue une spécificité des actes lesbophobes. En effet, la violence apparaît souvent lorsque les agresseurs s'aperçoivent que les femmes sont réellement en couple et que ce n'est pas simplement un jeu. Il en va ainsi d'un couple de lesbiennes qui décline les avances d'un homme et, suite à ce refus, se fait agresser, ou d'un homme qui tente d'embrasser de force deux femmes, visiblement en couple. Ces situations démontrent qu'une relation homosexuelle entre femmes est acceptée tant qu'on laisse une possibilité à l'homme d'y participer comme dans le schéma intégré de la pornographie. Dans le cas contraire, l'agressivité surgit.

Talonnant les lieux publics, la lesbophobie au sein du milieu professionnel est également en nette croissance (21% des cas en 2011 contre 13% en 2010). Ses conséquences peuvent devenir dramatiques. La lesbophobie peut conduire à une suite de réactions en chaîne : l'insulte peut rapidement dériver vers le harcèlement qui va déstabiliser

la victime, la pousser à la démission ou à la faute et peut, dans certains cas, mener au licenciement. S'ensuit parfois un isolement et une non reconnaissance de l'épreuve traversée par l'entourage qui rend la réinsertion sociale d'autant plus difficile. La perte d'un emploi cumulée à l'agression lesbophobe mène souvent les victimes à une grave fragilité psychologique. On remarque également une augmentation des actes lesbophobes liés aux stéréotypes de genre puisque certaines victimes sont agressées sans même que leur orientation sexuelle soit connue, uniquement sur leur apparence physique et/ou leur situation familiale (trop masculine, tatouages, pas mariée, pas d'enfant, etc.). Dans ces cas-là, la lesbophobie peut toucher autant les lesbiennes et bisexuelles que les hétérosexuelles, signe d'une société qui fait une confusion permanente entre orientation sexuelle et identité de genre.

Le contexte familial est moins représenté par rapport aux années précédentes (17% en 2011 contre 32% des cas en 2010). En revanche, au sein de la famille, l'agression verbale ou physique envers la fille lesbienne ou bisexuelle provient régulièrement de la mère. Elle peut être extrêmement violente, allant parfois jusqu'à l'expulsion du domicile familial. C'est souvent au sein du cocon familial que la femme fait sa première expérience d'agression lesbophobe. De même que pour le travail, les conséquences peuvent être lourdes : dépression, isolement, désinsertion sociale, etc.

Enfin, même si le nombre de cas est relativement faible (3%), il est important de noter la hausse des témoignages de lesbophobie dans le domaine de la santé. Comme dans *L'enquête sur la lesbophobie* publiée par l'association en 2008, les auteur-e-s les plus souvent cité-e-s sont les gynécologues qui témoignent d'une méconnaissance inquiétante des rapports sexuels entre deux femmes et des risques de transmission des infections sexuellement transmissibles (IST) qui leur sont inhérents. Enfin, même si les lesbiennes et bisexuelles, à l'inverse des gays, ne sont pas automatiquement exclues du don du sang, elles peu-

vent également être victimes de discriminations et se voir refuser de donner leur sang.

Une note encourageante, pour finir : une grande partie des victimes ont décidé d'agir, elles ont porté plainte pour agression ou ont entamé des poursuites à l'encontre de leurs anciens employeurs. On peut y voir une réelle volonté de ne pas subir les violences liées à son orientation sexuelle.

stéréotypes féminins

l'éternel féminin au filtre du langage des médias.

Au cœur des controverses actuelles sur la question du genre, réactivée par l'affaire DSK, l'introduction des "études de genre" à Sciences-Po ou la "marche des salopes", la responsabilité des médias dans la construction d'un discours normatif se pose plus que jamais. Au-delà des positions prises par tel ou tel éditorialiste de renom, c'est l'éthos des médias dans leur ensemble qui ne peut échapper à un diagnostic critique. Habituels à manier les stéréotypes, ceux-ci jouent des clichés les plus réducteurs dès qu'ils décrivent les femmes. A rebours du travail de déconstruction mené par les théoriciens, de Gayle Rubin à Judith Butler, de Beatriz Preciado à Marie-Hélène Bourcier, de Wendy Delorme à Eric Fassin... Dans le dernier numéro de la précieuse revue Ravages, intitulé "Mauvais genre", Marie-Joseph Bertini, chercheuse en sciences de la communication, a étudié comment les médias abusent de cinq étiquettes collées aux femmes : égérie, muse, mère, madone, pasionaria. "Ces expressions médiatiques constituent autant de moyens de maintenir les femmes au plus près de leurs fonctions dites naturelles, c'est-à-dire le maternage, l'inspiration, la médiation, quand ce ne sont pas leurs glandes, leur ubris, c'est-à-dire cette démesure passionnée qui leur ôte tout contrôle sur elles-mêmes et donc toute prétention à contrôler les autres et à exercer de véritables pouvoirs", souligne la chercheuse. Muse d'un couturier (un mannequin), mère des 35 heures (Aubry), madone des plateaux (Royal), pasionaria du net (une bloggeuse)... : le conformisme sémantique de la novlangue journalistique forme le symptôme d'un éternel féminin, dont les féministes veulent à raison s'émanciper.

Ravages n°6, "Mauvais genre", 15€

Focus

Lieux publics ouverts aux insultes

Hélène est assise dans le métro avec sa copine qu'elle tient par la main. Elle remarque les regards insistants de deux hommes assis en face d'elles. Soudain l'un d'eux lui fait un signe d'égorgeage avant de l'insulter : « Va baiser avec ta copine. »

Suzanne embrasse sa copine sur le quai du RER. Soudain un homme arrive par derrière et met sa main dans le soutien-gorge de sa copine. Les deux femmes le repoussent puis se quittent. Mais l'homme continue à suivre Suzanne dans les couloirs du métro et lui met une main aux fesses. Prenant peur, elle s'enfuit en courant.

Pas de congé pour l'homoparente

Flora est fonctionnaire de police. Sa compagne doit accoucher d'ici quinze jours mais son supérieur hiérarchique refuse sa demande de congés pour événement familial. Il la harcèle depuis un an, depuis qu'il a appris son projet de parentalité.

Aurélié, salariée, demande conseil à une responsable syndicale car elle souhaite monétiser ses RTT. Cette dernière, au courant de son orientation sexuelle, lui répond : « Si tu veux monétiser tes RTT, c'est parce que tu n'es pas une vraie femme et que

« Deux garçons ensemble ok, mais je ne supporte pas les gouines »

Loubna raconte qu'elle a été contrainte de démissionner la veille de son emploi de vendeuse dans une grande chaîne de vêtements. Le jour de sa prise de fonction, sa manager l'avait complètement ignorée, sans la saluer ni lui donner de travail. Loubna suppose alors que son apparence masculine et son tatouage représentant deux femmes en sont la cause. Elle en a la confirmation quelques jours plus tard, lorsqu'elle se trouve seule avec sa manager qui lui conseille de trouver un emploi dans le Marais. Sinon, menace-t-elle, elle va lui « faire vivre la misère », ajoutant : « Deux garçons ensemble ok, mais je ne supporte pas les gouines. » Une collègue lui rapporte d'autres propos tenus par sa manager, selon lesquels elle plaint ses enfants d'avoir une mère lesbienne. Loubna signale ces propos lesbophobes à sa directrice. Laquelle ne souhaite pas donner suite, lui expliquant qu'elle n'a jamais eu de problèmes avec cette manager. Tant qu'il n'y a pas de preuves, il suffit de continuer à travailler normalement... Loubna a préféré démissionner, pensant que ses collègues n'étaient pas prêts à témoigner. Une décision d'autant plus difficile à prendre qu'elle élève seule ses deux enfants. Même si sa mère et ses sœurs l'aident à l'occasion, Loubna ressent leur désapprobation et trouve peu de soutien auprès de sa famille et de ses proches.



La parole à...

Katia Leklou

**Lutter contre la lesbophobie
par le théâtre**

Qu'est-ce que le théâtre forum ?

Le théâtre forum est une technique de théâtre créée dans les années 1960 par Augusto Boal dans les favelas de São Paulo pour redonner la parole aux travailleurs opprimés. Les séances permettaient aux participants de raconter leurs problèmes puis de les mettre en scène. Le but était de faire émerger une solidarité entre eux.

Pourquoi avoir créé un atelier de théâtre forum sur la lesbophobie ?

À la lecture du rapport du conseil régional d'Île-de-France *Les femmes en IDF 2011, regards sur l'égalité entre les femmes et les hommes*, je me suis rendue compte que les lesbiennes n'étaient pas une seule fois évoquées malgré les chapitres intitulés « *Lutte contre les discriminations* » et « *Insécurité et violences* ». Pareil pour le troisième plan ministériel de lutte contre les violences faites aux femmes 2011-2013, « *Protection, prévention, solidarité* ». Même dans le milieu LGBT, je trouvais qu'il n'y avait pas beaucoup de place pour les lesbiennes. Je me suis dit que ce n'était pas parce qu'on nous censurait qu'on devait soi-même se censurer. Je voulais également interroger les pouvoirs publics sur l'absence de prise en compte de la lesbophobie et la persistance de l'hétérocentrisme dans les messages, études et documents s'adressant aux femmes.

Quelles formes prennent concrètement les ateliers ?

Après une série d'exercices ludiques pour que le groupe apprenne à se connaître et à prendre confiance, les participantes élaborent de petites saynètes dans lesquelles se manifeste un acte lesbophobe. Elles peuvent partir d'une situation vécue ou alors mettre le doigt sur des événements fréquents (comme un regard insistant dans la rue) et, à partir de là, développer une fiction. Le but est de réussir à définir ce que peut être la

lesbophobie, de la différencier du simple sexisme ; ce qui n'est pas toujours facile pour les participantes. Se trouver dans le rôle de l'agresseur-se pousse à se décentrer de soi-même et à pouvoir mieux identifier le moment où il y a discrimination.

Le théâtre forum donne-t-il lieu à une représentation ? Quelle part prend le public ?

Le théâtre forum est avant tout un théâtre participatif. Le travail des participantes – en général quatre à cinq saynètes n'excédant pas une demi-heure – est ensuite présenté devant un public (mixte, ndlr). L'ensemble est joué une première fois sans interruption. Lors de la deuxième phase, les scènes sont rejouées une par une. Si une personne du public souhaite intervenir, elle lève la main et fait une proposition pour sortir de la situation lesbophobe. Si la proposition est retenue, elle monte ensuite sur scène pour prendre la place d'une des actrices. On recommence à jouer la scène et on voit si la personne fait avancer le problème. Par exemple, un témoin qui réagit, un employé qui contrecarre son manager... Le but de celle qui interprète l'agresseur-se est de ne pas céder dès la première proposition.

Quels sont les bénéfices pour le public comme pour les actrices ?

Le principe du théâtre forum, c'est d'apporter des propositions, jamais de solutions. Le but est de faire émerger des idées, montrer qu'on peut être actif-ve même avec un simple mot ou en tournant la tête. Cela permet de développer l'estime de soi. Il faut montrer une possibilité de solidarité surtout dans une société où la norme se rapporte plus souvent à l'indifférence, mais une solidarité à notre échelle. Il est important de développer son activisme car on peut tous et toutes être un jour discriminé-e-s par quelqu'un.

Où et quand ont lieu les représentations ?

Les deux premières représentations auront lieu à l'occasion de la journée mondiale de lutte contre l'homophobie le 17 mai 2012 puis lors de la journée des violences faites aux femmes le 25 novembre 2012 à la mairie du troisième arrondissement à Paris. J'aimerais aussi faire d'autres représenta-

tions devant des publics qui ne sont pas forcément alliés à notre cause, notamment en banlieue. Je pense qu'il est important de jouer devant un public qui n'a jamais entendu parler de lesbophobie pour le sensibiliser. La phobie, c'est la peur de l'autre, de l'inconnu. Si on ne va pas vers celui qui

nous ignore, il ne viendra pas de lui-même vers nous.

Katia Leklou

Responsable du projet de théâtre forum sur la lesbophobie, initié par la compagnie Théâtre citoyen d'Arts compétences à Paris.

tu n'as pas de gamin. »

Clara, salariée en CDD, est victime de harcèlement de la part de ses collègues de travail et d'insultes de la part de sa supérieure, qui l'a notamment qualifiée de « race inférieure » en public. Elle est également victime de discrimination de la part du responsable des ressources humaines qui a refusé de renouveler son CDD en raison de son orientation sexuelle. L'état de santé de Clara s'est dégradé. Après de nombreux arrêts de travail, elle souhaite engager une procédure.

« Les lesbiennes, c'est pareil que les pédophiles »

Élodie se fait régulièrement insulter et rabaisser par ses parents du fait de son orientation sexuelle :

« Les lesbiennes, c'est pareil que les pédophiles... »

Sa mère lui dit qu'elle préférerait qu'elle se fasse « baiser par dix mecs plutôt que par une brouteuse »...

Caroline fait part de propos lesbophobes tenus par ses amis, qui ignorent son orientation sexuelle :

« De toute façon, les lesbiennes, c'est des filles qui n'ont pas su jouir avec les hommes. » *Elle est blessée par ces propos et réticente à révéler son homosexualité.*

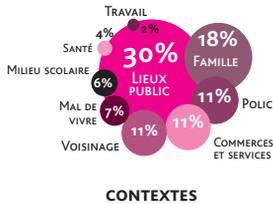
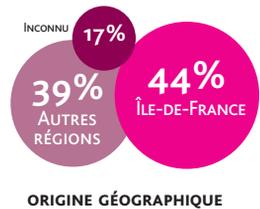
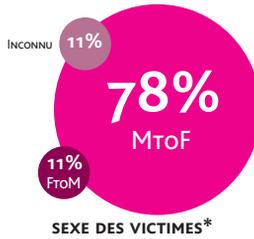
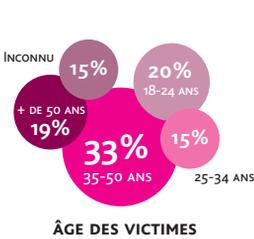
Lorsque Valérie a fait son coming out à table, sa mère a arrêté de manger, lui a jeté un regard écoeuré et empli de haine en lui disant : « Va crever, tu n'es plus ma fille... » Depuis, elle lui dit régulièrement : « Tu trouveras un homme beau avec un bon boulot... »

Léa a immédiatement été jetée à la rue quand elle a annoncé son homosexualité à ses parents. Ils ont détruit ses effets personnels, ses papiers d'identité, et mis à sac sa chambre. Depuis, elle se fait héberger chez des amis et cherche à faire refaire ses papiers.

Séverine consulte un psychiatre pour des insomnies et crises de panique. Au premier rendez-vous, il tente de lui faire douter de son orientation sexuelle en émettant des jugements de valeur : « L'homosexualité est un choix. » Après lui avoir demandé si elle mettait des robes et du rouge à lèvres, il conclut ainsi la consultation : « Vous n'êtes pas une vraie femme, à peine une fille. »

Transphobie

Les trans toujours plus exclu-e-s de l'empire des normes



66 témoignages correspondant à 54 cas, soit 4% du total.

Cette année encore, le constat est sans appel : la société française est profondément transphobe. Notre association a enregistré une nouvelle augmentation de 53% du nombre de témoignages de victimes de transphobie. Ces chiffres combinent les témoignages reçus par SOS homophobie ainsi que ceux recueillis par l'association 'Inter-Trans' qui a mis au point en 2011 une carte de la transphobie et dont SOS homophobie est partenaire⁸.

La transphobie ne diffère pas de la lesbophobie et de l'homophobie sur un point : la principale manifestation observée par SOS homophobie consiste ici aussi en la profération d'insultes à l'encontre des personnes trans, et ce dans l'espace public, premier contexte exposé. Ces insultes prennent des

formes relativement diverses, soit elles tendent à considérer la transidentité comme anormale soit elles maintiennent la personne trans dans son genre biologique de départ. Une personne trans MtoF se présentant comme femme est pourtant appelée Monsieur par son interlocuteur. C'est par ce biais que la transphobie se manifeste dans les commerces et services ou encore dans les administrations : face à une personne trans, l'atti-

* MtoF et FtoM sont les termes généralement utilisés pour préciser le sens de la transition : MtoF (Male to Female, littéralement « mâle à femelle ») pour désigner le passage de l'identité d'homme à celui de la femme, FtoM (Female to Male) pour désigner le passage de l'identité de femme à celui d'homme.

** Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100%.
8. Voir <http://www.inter-trans.org/carte>

tude transphobe « de base » va consister à se référer à l'état civil de la victime quand bien même il serait manifestement en contradiction avec le genre vécu et affiché. L'humiliation et le mépris véhiculés par de tels abus de langage, perpétrés sans culpabilité (le caractère officiel du genre employé donnant l'apparence du « droit ») sont ressentis quotidiennement par les personnes trans et entretiennent leur mal-être.

En outre, cette différence entre le genre à l'état civil et le genre vécu fonde des décisions lourdes de conséquences pour les personnes trans. Ainsi, retenue au commissariat, une trans MtoF s'est vue placée dans une cellule d'homme lorsque les policiers-policières, au comportement par ailleurs insultant, ont découvert son identité de genre. L'attitude générale de l'administration, et plus particulièrement de la police, n'encourage pas les victimes de transphobie à faire valoir leurs droits, notamment en allant porter plainte.

Si les agressions physiques restent statistiquement moins fréquentes que les insultes, elles revêtent généralement un caractère particulièrement violent, les actes entraînant régulièrement l'hospitalisation voire le décès de la victime.

Le principal contexte dans lequel les actes de transphobie qui nous sont rapportés se produisent est celui des lieux publics. Les agresseurs-agresseuses croient jouir d'une impunité leur permettant de perpétrer leurs actes ouvertement. Si la répression de la transphobie est évidemment possible en vertu de la législation en cours, l'identité de genre n'est toujours pas un critère de discrimination reconnu par la loi et, à ce titre, ne fait pas l'objet d'un traitement similaire par exemple à celui de l'orientation sexuelle ou du sexe. La non reconnaissance par la loi de l'existence de la transphobie participe de cette impunité ressentie par les agresseurs-agresseuses et ne permet pas l'action de la justice à la hauteur de la gravité des actes commis. La non reconnaissance officielle de la transphobie participe de la confusion dans l'esprit du public entre orientation sexuelle et identité de genre (bien souvent une personne trans se verra égale-

ment traitée de « PD » ou encore de « tapette », termes faisant généralement référence à l'orientation sexuelle de l'insulté-e plutôt qu'à son identité de genre), au point d'étendre cette confusion à l'esprit de certaines victimes elles-mêmes. Certaines d'entre elles notamment se disent victimes d'homophobie ou de lesbophobie, alors même qu'elles ont subi l'insulte « sale trav' », clairement transphobe.

À la lecture des statistiques, il pourrait paraître surprenant de constater qu'un si faible taux d'agressions se produisent dans le cadre du travail. Toutefois, ce faible pourcentage s'explique aisément. Les personnes entamant une transition préfèrent parfois se mettre en retrait du monde du travail, pour ne pas avoir à subir les désagréments de la visibilité de cette transition : insultes quotidiennes de la part des collègues, mise au placard, etc. Ainsi, Marianne prend un verre avec ses collègues ; un autre se joint à eux, fait la bise à chacun-e, sauf à elle : *« Je ne t'embrasse pas, ce que tu es me dégoûte. »* Parfois encore, ce retrait peut être total et forcé (soit que la pression psychologique devienne intenable, soit que l'entourage professionnel se débrouille pour se « débarrasser » de la personne trans). Alors que le lieu de travail ne devrait prendre en compte que les compétences professionnelles de chacun-e, les opinions et jugements quant au parcours de transition et à l'identité de genre prennent le dessus. Le faible taux de manifestations de transphobie dans le milieu du travail s'explique également par la tragique exclusion de l'espace social dont sont victimes les personnes trans en cours de transition, et postérieurement à leur transition dans le cas où elles n'auraient pas obtenu un changement de leur état civil administratif. Tant que le genre vécu diffère de l'état civil, il lui est particulièrement difficile de trouver un emploi et/ou de s'y maintenir. C'est une des explications au constat du recours important à la prostitution parmi la population trans, d'autant plus lorsqu'elle est immigrée sans papiers.

Un certain nombre de témoignages reçus grâce à la carte de la transphobie de l'association Inter-

« C'est déjà tellement dur d'être moi... »

Trans' démontrent que dans le cadre de la prostitution, une personne trans n'est pas à l'abri d'agressions transphobes. Nombre d'agresseurs se font passer pour clients afin d'atteindre leur victime et de les violenter. À la suite de tels actes, il est d'autant plus difficile d'obtenir une réaction adaptée de la justice et notamment de la police, les agents des forces de l'ordre pouvant alors cumuler

discrimination transphobe et discrimination en raison de l'activité professionnelle des victimes.

Les témoignages reçus en attestent : les personnes trans sont victimes d'agressions et de discriminations propres à leur statut. La transphobie existe bel et bien. Et pourtant, elle ne constitue toujours pas un critère légal de discrimination. L'action en justice

menée par une victime trans doit donc aujourd'hui se fonder sur d'autres critères tels que le sexe ou l'orientation sexuelle, qui ne sont pourtant pas adéquats. Alors que la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde) avait plusieurs fois alerté sur la nécessité d'inscrire la transphobie dans la loi, le défenseur des droits institué au cours de l'année 2011 ne semble pas enclin à une telle reconnaissance.

Iran

Une maladie tolérée

*"Si j'avais pu, je ne me serais pas fait opérer", raconte Negar, anciennement Ali, sur le site de la BBC. "Mais en Iran je n'avais pas le choix. Je ne pouvais pas travailler avec les hommes car ils me harcelaient. Et je n'avais pas le droit de travailler avec les femmes, car je n'étais pas femme. Ici la société nous dit : vous devez être soit un homme, soit une femme", explique Negar, qui témoigne aussi dans *Be Like Others*, un documentaire de l'Irano-Américaine Tanaz Eshaghian (2008). L'Iran est un des pays du monde où se pratiquent le plus d'opérations de changement de sexe. "Comment est-ce possible dans un Etat islamique ?" s'interroge Afsaneh Najmabadi, professeure à l'université Harvard, sur le blog *Steal this Hijab*, qui traite des questions de genre dans le monde musulman. "Ces opérations ne sont pas nouvelles en Iran, mais leur nombre augmente et elles sont de plus en plus médiatisées." L'homosexualité est punie de la peine de mort, mais pas la transsexualité, qui est considérée comme une maladie. "Pour les autorités, ces opérations visent à traiter une 'anormalité'. C'est l'option cautionnée par la loi et la religion pour remettre dans la norme des personnes ayant des pratiques ou des désirs homosexuels". L'Etat rembourse la moitié du prix de l'intervention et le changement est inscrit sur l'état civil. Mais les nombreux blogs de transsexuels iraniens racontent le harcèlement quotidien dans la rue ou par la police des mœurs, la prostitution et la rupture avec la famille.*

Psy sans psychologie

Marion, 55 ans, qui vit en Vendée, a essayé une douzaine de refus de psy. Aucun n'a accepté de prendre sa transition en charge. Son médecin traitant ne veut d'ailleurs pas la voir en tant que femme, qui est son genre et non son sexe. Pire encore, il essaie de la dissuader d'entamer une transition. Elle lui a pourtant proposé de se former à l'aide de son cas, mais elle s'est vue répondre « T'es trop vieux, ici on est catho, donc pas de ça chez nous. »

Tracas trans-administrations

Nathalie a 27 ans et vit en Bretagne. Elle a travaillé quelque temps dans une université et a désormais droit à des allocations chômage. Le problème c'est qu'à Pôle

Focus

Caroline, 20 ans, se considère comme un garçon. Il ne s'est pas encore choisi de prénom masculin et malheureusement, n'a pas la possibilité financière d'entamer une transition. Condamné à vivre dans ce corps à la poitrine très prononcée, dans la vie de tous les jours, dans la rue ou au lycée, il est régulièrement la cible de moqueries mais il a réussi à dépasser tout ça. Il est résigné.

Après avoir obtenu son bac, il a réussi à intégrer une école hôtelière. Mais lorsque vient le moment des stages, c'est toujours le même problème.

Alors qu'il s'exprime très bien et a un très bon contact humain, son physique l'empêche d'accéder aux postes de communication avec les clients.

Le responsable des stages lui a dit : « Il ne faut pas se voiler la face, on ne recherche pas quelqu'un comme toi. Le réceptionniste ou le serveur est le représentant de l'image de l'établissement...

Par contre, je peux te trouver un stage en cuisine. »

Ce qui le fait souffrir : « C'est déjà tellement dur d'être moi... j'aimerais tellement être autre chose que ça. »

emploi, elle est enregistrée sous son prénom féminin tandis que l'université continue à l'enregistrer sous son prénom de naissance masculin. En plus de la transphobie ressentie à chaque fois que l'université la contacte sous son prénom masculin, cette différence de reconnaissance fait que l'université n'est pas capable de se coordonner avec Pôle emploi et que, malgré ses nombreuses relances, Nathalie n'a toujours pas perçu l'année d'allocations qui lui est due.

Transphobie au grand jour
Matthieu, FtoM, a 26 ans.

Alors qu'il se balade dans les rues de Lille en pleine journée, deux hommes l'approchent et l'appellent « mademoiselle ». L'un d'eux lui passe la main derrière le cou, les deux commencent à l'insulter en lui signifiant qu'elle ne rentre pas dans son genre. Un des deux lui montre son postérieur, les insultes continuent. Matthieu ne souhaite pas porter plainte car ses papiers sont encore au féminin et il craint la confrontation avec la police.

Dans le RER parisien, un jeune trans FtoM est assis avec

sa copine sur ses genoux. Au moment où ils descendent du train, un homme qui était assis juste en face d'eux lance : « Ça dépasse le stade de la maladie, ça fait peur, et en plus il était velu comme un macaque. »

Juliette a 45 ans et vit dans le sud de la France. Elle subit régulièrement, pour ne pas dire tous les jours, des insultes. Elle est bafouée pour sa différence. Elle nous dit « avoir honte de vivre ainsi » et pense qu'elle devrait se « jeter d'un toit » pour que ses agresseurs quotidiens soient débarrassés d'elle.

Pas de trans près de chez moi...

Habillée en femme, Dominique, 19 ans, vivant à Paris, croise au petit matin le syndic de son immeuble. Celui-ci se met en colère et lui lance : « Vous ne vous rendez pas compte, j'ai une fille de quatre ans ! » Depuis, elle a reçu un message du propriétaire de son appartement parlant d'un comportement inacceptable et s'est vue signifier qu'elle devait quitter son studio dans la semaine.

Dans le centre de la France, Sylvie, 36 ans, rencontre des problèmes de voisinage. Depuis son installation il y a quelques mois, les contacts avec son voisin sont un prétexte pour proférer des insultes : « Sale trav', si t'as des couilles, sors de chez toi... ».

Identité de genre ou orientation sexuelle, ces lois dépassées qui obligent à choisir

La procédure de changement d'état civil n'a toujours pas évolué en France. Le changement de la mention du sexe à l'état civil est toujours subordonné au suivi d'un traitement médical « irréversible », autrement dit – dans les faits – au recours à une opération de réassignation sexuelle comportant une stérilisation définitive. Une députée socialiste a déposé en décembre 2011 une proposition de loi visant à permettre un changement de la mention du sexe à l'état civil rapide et sans aucune exigence de parcours médical préalable (qu'il s'agisse de chirurgie, d'hormonothérapie ou encore de psychothérapie). Malheureusement, cette proposition ne sera pas discutée au cours de cette mandature. Sera-t-elle reprise par l'Assemblée nationale élue en juin 2012 ?

Le besoin d'une telle législation se fait urgent. En effet, de nombreuses personnes trans ne souhaitent pas subir de tels actes médicaux : soit que cela ne soit pas leur volonté, soit qu'ils ou elles ne souhaitent pas se faire opérer en France, où les chirurgiens sont encore loin d'être bien formés en la matière, soit encore qu'ils ou elles n'aient pas les moyens de se faire opérer à l'étranger (puisque dans ce cas leur opération ne sera pas du tout prise en charge par la sécurité sociale). Ces personnes sont privées de la possibilité d'avoir un état civil conforme à leur genre.

Identité de genre et orientation sexuelle sont deux choses différentes. Une personne peut évidemment être transidentitaire et homosexuelle. Un cumul de discrimination ? Sans aucun doute. Tant que le mariage entre deux personnes de même sexe « administratif » ne sera pas possible, les personnes trans qui souhaitent modifier leur état civil devront également – si elles étaient dans cette situation – divorcer de la personne avec qui elles étaient mariées jusque-là. Cette année, Chloé a essayé d'obtenir un changement de son état civil sans divorcer de son épouse, mais le 15 décembre, les juges saisis de son dossier ont refusé cette possibilité (lire chapitre Justice). Son genre ou son lien matrimonial : il faut choisir.

Si les incohérences et insuffisances du droit français en matière de changement d'état civil sont flagrantes, certaines personnes ont pris le parti de les montrer au grand jour. Deux couples de femmes ont choisi de se marier cette année. Stéphanie et Elise à Nancy (54) en juin 2011 puis Sophie et Sarah en septembre à Montreuil (93). Ces deux couples sont dans la même situation. Stéphanie et Sophie sont trans, elles n'ont pas réussi à obtenir le changement de mention de leur sexe d'état civil ; administrativement, elles sont donc toujours des hommes... ce qui leur a permis de s'unir par les liens du mariage avec leurs compagnes respectives, femmes à l'état civil. Administrativement, les conditions étaient remplies : un homme et une femme. En l'état de la législation française, désormais Stéphanie et Sophie devront choisir entre maintenir leur union et renoncer à un état civil conforme à leur genre, ou divorcer et obtenir des papiers d'identité conformes à leur genre.

Mon père, ce zéro

À 43 ans, Marie-Claude est bien décidée à s'engager dans une procédure de réassignation sexuelle. Elle en parle à ses parents, déclenchant alors l'ire paternelle. Il la menace physiquement en public,

au restaurant, puis l'insulte verbalement : « N'oublie pas tes godes avec tes vieilles, espèce de salope, tu es un bel enculé, ta vie tranquille est terminée, nous n'avons pas encore Alzheimer. » Il lui fait également du chantage affectif en lui indiquant

que son attitude pourrait avoir des conséquences néfastes pour sa mère. Après son opération, Marie-Claude continue à se faire insulter par son père au téléphone. La police, qui a refusé d'enregistrer sa plainte, s'est contentée d'une main

courante (en indiquant toutefois son sexe féminin).

Francilienne de 24 ans, Pénélope a entamé sa transition. Sa mère est au courant mais ne veut pas en entendre parler. Son père a trouvé des vêtements féminins dans ses placards et la croit

donc travesti. Une dispute éclate avec sa mère alors que Pénélope vient de se faire épiler les sourcils. Sa mère menace de tout révéler à son père en disant qu'il la mettrait à la porte.

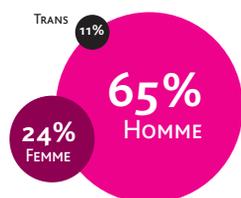
Et la police ?

Anita, la vingtaine, est interpellée en pleine nuit

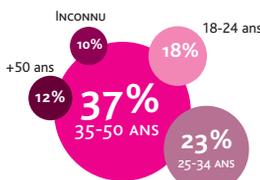
dans la rue. Après avoir été insultée et violentée par les policiers, elle est embarquée au commissariat. Sur place, les policiers la placent dans la cellule pour hommes.

Commerces et services

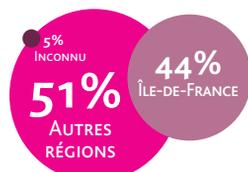
Le client LGBT n'est pas roi



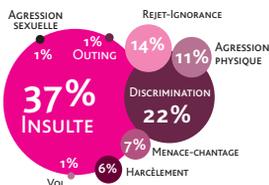
SEXE DES VICTIMES



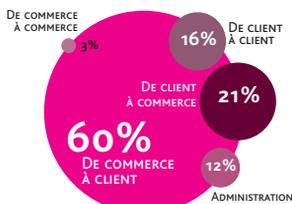
ÂGE DES VICTIMES



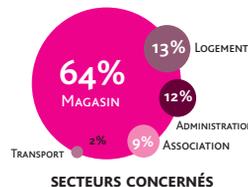
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE



RÉPARTITION DES ACTES



SECTEURS CONCERNÉS

113 témoignages correspondant à 102 cas, soit 7% du total.

La plus grande visibilité des personnes LGBT dans la société continue de faire des remous dans tous les espaces publics. Les commerces et services n'échappent pas à cette tendance. L'année 2011 reste en effet marquée par un nombre considérable de réactions violentes de la part de commerçant-e-s (+ 50% par rapport à 2010), mais également d'autres client-e-s lorsqu'ils-elles pensent être face à des gays, des lesbiennes ou des trans. Il est en particulier frappant de voir, au mieux la gêne, au pire le dégoût exprimé face à deux femmes se tenant par la main ou deux hommes s'embrassant, même de manière très chaste, comme c'est le cas dans tous les témoignages qui nous sont parvenus. Les insultes sont comme l'année précédente

en tête de l'expression homophobe (37% des cas), suivi par les discriminations à l'égard des personnes LGBT (plus de 20% des cas). Des discriminations qui s'expriment essentiellement lorsque deux personnes se voient refuser le droit de se témoigner quelques gestes d'affection dans un commerce.

Les lieux de convivialité sont une de fois de plus ceux dans lesquels les personnes LGBT se retrouvent le plus souvent face à des comportements homophobes. Bar, restaurant, discothèque, ces endroits, qui, par nature, se prêtent à l'expression de la tendresse, de la sensualité ou de la séduction, ne sont finalement pas des lieux où il est facile d'afficher son orientation sexuelle.

Et là où un couple hétérosexuel peut échanger un baiser langoureux sans que cela choque, un videur ou une serveuse peut très rapidement intervenir auprès de deux filles s'embrassant, évoquant les enfants qui pourraient assister à la scène, ou la réputation du lieu qu'il ne faudrait pas salir...

Des gestes banals peuvent entraîner des réactions extrêmement brutales de la part de gérant-e-s de commerces, allant de l'insulte à l'agression physique. Dans tous ces cas, il apparaît clairement que les commerces en question exercent une réelle discrimination à l'égard des personnes LGBT. D'autres cas nous sont également signalés, où l'offre de services affiche ouvertement l'exclusion des personnes LGBT. Deux lesbiennes se voient par exemple refuser le bénéfice d'une « offre spéciale couple » au prétexte qu'elle serait réservée aux couples hétéros.

Les violences ont également lieu entre client-e-s. Dans la plupart des cas, il s'agit de situations dans lesquelles ils-elles sont amené-e-s à se côtoyer un certain temps, comme dans une salle de gym, un camping, un pub ou un restaurant. Des baisers échangés, le simple fait de se tenir par la main, un garçon prétendument trop « efféminé » ou une fille trop « masculine » seront l'occasion d'attaques homophobes. Trop souvent, les propriétaires du lieu n'interviennent pas pour y mettre fin.

Ricanements, remarques déplacées, insultes, cris d'orfraie, menaces de mort, agressions physiques, rien n'est épargné à celles et ceux qui se retrouvent par hasard face à des brutes homophobes. Et la réaction des propriétaires du lieu ou même des autres client-e-s est rarement à la hauteur de la situation, qui au choix pratiquent l'indifférence, ou minimisent les faits. Une hostilité latente qui peut alors se retourner contre la victime. L'exemple édifiant d'un homme agressé dans un grand magasin par un autre client et qui ne recevra aucun soutien de la part du personnel, en dit long sur les comportements de celles-celles qui préfèrent, par lâcheté ou par peur, faire comme si ils-elles n'avaient rien vu.

«Allez donc
au bar
lesbien
deux rues
plus loin»

Les commerçant-e-s peuvent également faire l'objet d'agressions de client-e-s ne supportant pas l'affichage, réel ou supposé, de leur orientation sexuelle. Du vendeur homo dans une station service qui subit en priorité les insultes des clients-e-s énervé-e-s par la hausse du prix de l'essence, au restaurateur gay tabassé par un client ayant trop bu, en passant par un couple de garçons tenanciers de bar, copieusement insulté par des client-e-s ne supportant pas l'ouverture d'un bar gay dans leur quartier, tout y passe. Parfois enfin, ce sont d'autres commerçants qui vont tenter de déstabiliser des confrères, comptant sans doute sur leur comportement homophobe pour se débarrasser de la concurrence.

Le logement est également un haut lieu du rejet et des discriminations. Il n'est pas rare qu'elles proviennent directement des propriétaires ou bien d'une agence qui se fait, sans état d'âme, le porte-parole d'un-e propriétaire homophobe. Dans tous les cas, le refus d'accéder au logement pour les personnes LGBT se fait sans aucune forme de gêne. À l'occasion de la visite de l'appartement, le-la propriétaire (ou la personne de l'agence immobilière) interrogeant le-la client-e sur sa vie maritale, peut ainsi brutalement décider de refuser la location lorsqu'il-elle découvre que son éventuel-le locataire a l'intention d'emménager avec sa moitié et que le couple n'est pas hétérosexuel.

Le secteur public n'est pas en reste en matière d'homophobie. Certains édiles locaux n'aiment pas voir s'installer des gays ou des lesbiennes dans leur commune. Les mesquinerie en tout genre, comme par exemple le retrait d'une autorisation municipale d'ouverture nocturne pour un bar gay, sont là pour rappeler que certain-e-s élu-e-s pratiquent la discrimination sans vergogne pour certain-e-s de leurs concitoyen-ne-s.

Dans certaines administrations, ce sont les personnes trans qui sont une fois de plus les victimes de fonctionnaires obtu-es qui refusent de prendre

en compte leur identité de genre et les renvoient systématiquement à leur statut civil, sans prendre en compte la réalité de leur existence.

Enfin, que penser des associations qui pratiquent le rejet à l'égard de certain-e-s de leurs adhérent-e-s ?

Il s'agit parfois des dirigeant-e-s, gérant de manière autoritaire la vie associative et rejetant les personnes LGBT mais également d'adhérent-e-s ayant un comportement affligeant et des propos déplacés à l'égard d'autres membres LGBT.



© Vainui de Castelbajac

Homophobie à la carte

À Douai, comme tous les jours, Marion rejoint Élise, sa compagne, qui travaille dans une brasserie d'un grand centre commercial. Après quelques mois, le directeur de la brasserie comprend que les deux femmes vivent ensemble, et ne le supporte pas. Il finit par dire à Marion qu'elle ne peut plus venir manger dans son établissement car l'affichage de son

orientation sexuelle nuit à l'image de sa brasserie.

Léa et Dorothee fréquentent depuis plusieurs années un bar de Strasbourg. Un jour, attablées, elles s'embrassent. Un des barmen leur demande d'arrêter immédiatement, le patron s'en mêle et leur demande de quitter son établissement : « Il y a un bar lesbien deux rues plus loin, vous n'avez qu'à y aller,

mais moi je ne veux pas de ça chez moi ! »

Caterina et une vingtaine de ses amies avaient décidé de se donner rendez-vous dans un bar de Strasbourg. Lorsqu'au milieu de la soirée, elle a pris son amie par le cou, le patron est immédiatement intervenu en éructant qu'il ne voulait pas « ça » dans son bar, que seuls les couples hétérosexuels avaient le droit

Focus

de «le faire» et que les homos étaient des «anormaux».

Gary était en vacances à Hyères avec ses parents et son copain Marc. Dans un restaurant de plage, il décide de faire un bisou sur la joue de Marc pour le remercier d'un cadeau que ce dernier vient de lui faire. Le gérant leur demande alors de tout de suite quitter le restaurant car cela pourrait choquer les familles présentes sur place avec leurs enfants...

Paul et Adam, 19 ans, étaient en train de manger dans une chaîne de restauration rapide parisienne, lorsqu'un vigile s'est approché d'eux pour leur demander d'être plus « discrets ». Ils se tenaient par la main, et se faisaient quelques caresses sur la joue...

Deux amies lesbiennes mangeaient dans un restaurant du Tréport lorsqu'un groupe de clients bien avinés a commencé à les traiter de « sales gouines ».

Vieux relents homophobes à l'auberge de jeunesse

Julienne a 25 ans, et elle décide un jour d'organiser un week-end avec son amie Christiane. Elle repère une auberge de jeunesse et appelle pour réserver une chambre double. Elle dit : « Pour moi et ma copine. » Le gérant répond alors que les chambres doubles sont réservées aux

Damien et son ami Fabrice ont décidé un dimanche en fin d'après-midi d'aller dans un sauna gay parisien. Sur place, Damien prend du GHB (drogue désinhibante utilisée dans le cadre de rapports sexuels), il finit par se sentir mal et décide de sortir du sauna. Le portier craignant qu'il ne fasse un malaise décide d'appeler les pompiers.

En arrivant, ceux-ci s'énervent, mécontents d'avoir dû se déplacer pour si peu : « Encore un sale PD ? Ils nous emmerdent. On a des interventions à faire beaucoup plus utiles, y'en a marre des PD drogués. » Ils font monter Damien dans leur camion pour soi-disant l'emmener à l'hôpital. Ils referment les portes, et commencent alors à l'insulter : « PD, pédale, t'es bon qu'à te faire enculer... » Devant l'absence de réaction de Damien, ils se mettent à le frapper au visage, à l'étrangler, à lui porter des coups de botte au visage. Après vingt minutes de tabassage en règle, les pompiers rouvrent les portes du camion, le font descendre, le menottent, et l'emmènent au commissariat tout proche, pour expliquer que Damien les a agressés.

En ressortant du commissariat, Damien se rend à l'hôpital et fait constater ses blessures. Le médecin qui l'examine lui prescrira sept jours d'interruption de travail (ITT). Damien a des témoins et a porté plainte. Le camion des pompiers étant garé devant le commissariat, un policier en faction a accepté de témoigner après avoir constaté qu'il était entré dans le camion sans marques et qu'il en était ressorti le visage tuméfié. Le portier du sauna, également témoin de la scène, est prêt à soutenir Damien. Mais lui et son ami se sentent très seuls.

Il a le sentiment que l'accueil que leur ont réservé les policiers a été très froid voire hostile lorsqu'ils ont expliqué qu'ils venaient pour déposer plainte contre des pompiers de Paris...

couples. Julienne lui indique que c'est bien le cas. Son interlocuteur lui précise alors que ces chambres sont réservées aux couples hétérosexuels et qu'elle ne peut donc pas réserver dans cette auberge.

Surprise pour Ted lorsqu'il consulte le site d'une agence de voyage en ligne. Dans un des hôtels référencés à Cuba, il est précisé que l'hôtel est réservé aux couples mixtes de plus de 18 ans...

Piste de danse 100% hétéro

Sophie va souvent dans deux boîtes de nuit, lieu de rendez-vous plutôt branché de la jeunesse lyonnaise. Systématiquement, dès qu'elle commence à danser avec une autre femme, les videurs lui sautent dessus et menacent de la virer. Une fois, un des videurs l'a giflée, l'a attrapée par le poignet et l'a menacée de la virer si elle « ne dansait pas normalement »...

« Un peu de décence, s'il vous plaît ! » C'est par cette phrase que Jean-Philippe et Arnaud ont été cueillis à froid par le vigile d'une boîte de nuit de Lille lorsqu'ils ont commencé à s'embrasser.

Offres spéciales homophobes

Élisabeth et Annick, le soir de la Saint-Valentin, avaient décidé de profiter d'une offre spéciale couple pour une séance de cinéma à Pau.

En arrivant à la caisse, elles demandent à en bénéficier, mais la caissière refuse : il faut être un homme et une femme pour être considéré comme un couple dans ce grand complexe...

Paméla, trans, sort habillée en femme. Lorsqu'elle nous contacte, elle vient de subir les moqueries de la vendeuse d'une boutique parisienne qui s'est mise à rire lorsqu'elle a vu qu'elle portait des collants.

Gérald, 56 ans, habite le même appartement à Paris depuis vingt-quatre ans. Il connaît tout le monde dans son quartier, et a ses petites habitudes dans les commerces locaux. Récemment, de nouveaux buralistes se sont installés, et il a naturellement sympathisé avec eux. Jusqu'au jour où il leur a acheté un briquet de marque qui se trouve avoir un défaut. Face à leur refus de l'échanger, Gérald a déposé plainte. Depuis, les buralistes lui en gardent une violente rancœur. Deux mois plus tard, alors qu'il est assis dans un proche café avec une amie, la gérante du tabac débarque dans l'établissement et s'en prend violemment à Gérald : « Tiens il est là ce PD ? Non seulement c'est un connard mais en plus c'est un PD, et il vend de la drogue aux enfants. »

Georges décide de passer une partie de son dimanche

dans un grand magasin de meubles. À la recherche d'informations sur un produit, il arrive devant le guichet approprié, lorsqu'il se fait dépasser par un individu pressé. Georges lui fait remarquer que ce n'est pas son tour et commence à poser ses questions au vendeur. C'est alors que l'homme pressé commence à le traiter de « sale PD », le plaque contre une pile de meubles et menace de le tuer, hurlant qu'il a un enfant avec lui et qu'il est donc prioritaire. Georges, très choqué par cette attaque, appelle la police. Il est bouleversé par l'absence de réaction du personnel du magasin et par le refus de ces derniers de témoigner en sa faveur.

Quand le client n'a pas raison

Vincent est gay, et ne le cache pas. Étudiant de 23 ans à Grenoble, il travaille le week-end dans une station-service. Il sert de souffre-douleur aux clients énervés par le prix de l'essence ou par les mesures de sécurité qui ont rendu obligatoire le prépaiement à la pompe. Exemples de ce qu'il doit supporter au quotidien : « C'est le magasin de ton père, va le sucer ! » ; « Sale pédale, démarre-moi la pompe ! »

Jérôme et David ont récemment ouvert un bar LGBT à Dijon. Peu de temps

après, trois hommes se sont introduits dans leur local et s'en sont violemment pris à eux en cherchant à « casser du PD ».

Alexandre fréquente plusieurs fois par semaine une salle de gym. Il ne supporte plus les conversations des autres clients qui placent le mot « PD » dans chacune de leurs phrases. « Ouais elle est chouette ta montre, c'est pas une montre de PD »...

La propriétaire ne veut pas louer à des homos

Greg et son ami John visitent

un appartement à louer en présence de la propriétaire. Présentant des garanties largement supérieures au loyer, ils sont étonnés d'apprendre que leur dossier a été refusé. Alors qu'ils insistent pour en connaître les raisons, l'agence immobilière finit par leur avouer que la propriétaire ne voulait pas louer à des homosexuels.

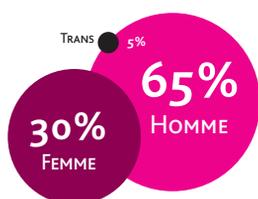
Mireille, salariée dans un grand groupe et vivant avec sa fille et sa compagne dans un appartement exigu, souhaitait bénéficier

d'un plus grand logement à loyer modéré grâce au 1% patronal. Sans nouvelle après plusieurs semaines, elle appelle le gestionnaire locatif. La personne au téléphone lui explique que les bailleurs sont réticents à louer à un couple homo s'il n'est pas pacsé.

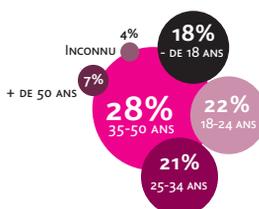
Adrien est fatigué par le harcèlement qu'il subit de la part de son gardien d'immeuble qui lui balance régulièrement à la figure : « Je ne suis pas un PD, moi. »

Famille, entourage proche

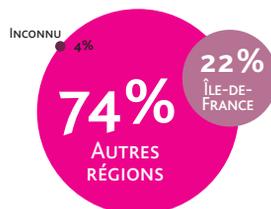
Le cercle vicieux du cercle familial



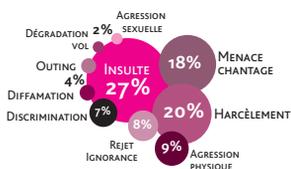
SEXE DES VICTIMES



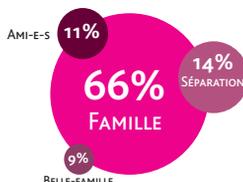
ÂGE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*



CONTEXTES

189 témoignages correspondant à 181 cas, soit 13 % du total.

«Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille? Partout ailleurs» Hervé Bazin

La famille devrait être le lieu de bienveillance par excellence, permettant à tous les enfants de grandir en confiance pour devenir des adultes et acquérir ainsi leur personnalité. Malheureusement, les inégalités demeurent, cette année encore, pour les adolescent-e-s qui, à l'époque des premiers émois amoureux, découvrent leur orientation sexuelle, et décident d'en faire part à l'intérieur d'un cercle familial qu'ils pensent acquis à leur cause.

Point de départ d'un enfer familial, le coming out des jeunes adolescent-e-s, ou le fait d'avoir compris que leur fils ou leur fille est gay ou lesbienne,

pour un environnement familial rétrograde, marque la sortie d'un cadre normatif que les parents avaient tracé pour leur progéniture, et donc le début des promesses qu'ils estiment non tenues. La très longue litanie des violences et pressions ne cessent plus, jusqu'au départ de la victime. Non seulement l'adolescent-e a perdu tous liens et repères avec son environnement familial, mais il-elle se trouve bien souvent exclu-e et précarisé-e, matérialisant ainsi une double peine. Déjà en forte progression l'an dernier (38% du total), les agressions visant les moins de 24 ans augmentent encore pour atteindre 40% de l'ensemble des

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.



© Vainui de Castelbajac

181 cas recueillis. Facteur aggravant, la position de dépendance des victimes (absence de revenus, de travail régulier, de logement) semble faire écho à un renforcement de cette homophobie qui ne prend plus soin ni de se dissimuler, ni de s'atténuer.

Contrairement à l'an dernier, si la proportion des actes homophobes touchant les moins de 24 ans est importante (40%), celle visant les 25-34 ans (21%), mais surtout celle des 35-50 ans (28%) est problématique : au-delà de la majorité, l'emprise familiale est toujours aussi forte. Malgré les mauvais traitements subis par les victimes lors de la révélation de leur orientation sexuelle et de leur identité de genre, les familles conservent un ascendant psychologique sur leurs victimes, et cet aspect s'en trouve

«Je préfère
tuer mon
fils que de
le savoir
homo»

renforcé dès lors qu'une culture religieuse est présente dans les valeurs familiales. Comme justification de certains actes d'homophobie, outre l'ignorance, on perçoit trop souvent l'application d'un cadre religieux strict à l'origine des cas les plus graves, notamment chez certains musulmans, catholiques fondamentalistes ou Témoins de Jéhovah. De plus, ce cadre religieux peut se conjuguer, soit avec l'idée d'un rang à tenir (militaire, notable...), soit avec l'homophobie viscérale d'une famille qui n'acceptera jamais la différence, et qu'aucune explication rationnelle ne pourrait réussir à dissiper. La « parole d'évangile » conduit souvent la victime, elle-même, à intégrer une vision culpabilisatrice de l'homosexualité qui la place trop souvent en position d'éternel-le mineur-e au sein de sa famille.

La manifestation de l'homophobie dans le cercle familial peut prendre de nombreuses formes: insultes, privation de téléphone portable et d'argent de poche, suppression de compte Facebook, interdiction ou surveillance des déplacements, coups, blessures, maltraitance régulière, suppression du confort élémentaire (lit), exclusion lors de repas de famille... Les actes homophobes prennent la forme d'insultes (27%), majoritairement à la maison, mais de plus en plus en public, dans la rue, lors de réunions de famille, et sur Facebook, permettant d'amplifier le phénomène puisqu'il va sortir de la sphère familiale pour toucher le lycée, le travail ou les amis. Viennent ensuite les menaces (18%), le chantage et le harcèlement (20%). Les agressions physiques, parfois lourdes, et pour lesquelles certaines victimes ne récupèrent jamais réellement, représentent 9% des cas. Entre adultes, le classique de la diffamation n'a pas disparu (4% des cas contre 26% l'an dernier):

Rééducation à la mode séquestration

François a moins de 18 ans. Ses parents viennent de découvrir qu'il est amoureux d'un autre collégien. Son père, militaire de carrière, l'insulte, le bat, l'humilie, urine sur lui régulièrement. Sa mère soutient son père, estimant que son fils « n'est plus un homme ». Transporté aux urgences pour une mâchoire fracturée, un soir où son père a été plus violent, il ment à l'équipe médicale par crainte des représailles. Plus que tout, il a également peur que sa famille s'en prenne à celui qu'il aime.

Éric, 16 ans, collégien dans un établissement catholique au Mans, est séquestré par ses parents depuis trois semaines, lorsqu'ils ont

découvert son homosexualité. Il n'attend qu'une chose, c'est de pouvoir retourner dans cet établissement, ne serait-ce que pour échapper à la surveillance de ses tortionnaires. Dans ce collège, il n'y a pas de conseiller-e principal-e d'éducation, d'assistante sociale, ou de professeur auquel il pourrait confier les sévices qu'il subit. En entendant ses parents rentrer, il interrompt son appel.

En Haute-Normandie, Erwan, 27 ans, se prépare à un grand voyage en Chine avec son compagnon. Les billets et visas étaient prêts. La réaction des parents de son compagnon, qui ont découvert leur relation, est violente: « Je préfère tuer mon fils que de le savoir homo. » À la recherche de son compagnon, Erwan se

elle se manifeste généralement dans le cadre d'une séparation entre ex-conjoints où la bagarre pour obtenir la garde des enfants passe parfois par des accusations de pédophilie.

À l'origine de ces actes, le cercle familial restreint (père, mère, frères et sœurs) représente 62% des cas, contre 7% pour la belle-famille. C'est généralement lors des séparations et divorces que l'homophobie se révèle dans la famille du/de la conjoint-e, ou d'une manière générale, dès lors que des enjeux financiers entrent en ligne de compte. Les ami-e-s à qui on confie trop rapidement son orientation sexuelle ne sont pas en reste (16%). Ces ami-e-s qui changent du tout au tout, le plus souvent du jour au lendemain, ont de plus en plus recours à l'invective sur le Net ou au travail. Enfin, dans 14% des cas, ce sont les ex-conjoint-e-s, qui, à l'occasion de la séparation, manifestent leur homophobie.

heurte à tous les obstacles. Compte Facebook supprimé, maison aux portes closes, portable éteint. Il est d'autant plus inquiet que le couple avait une adresse e-mail secrète qui n'est plus active depuis que son compagnon a disparu.

Brimades en famille

Bernard, 64 ans, vit dans un petit village de l'Aude dont son frère est le maire. Depuis 1998, son calvaire est quotidien. Outre les brimades psychologiques, il doit subir les insultes (« PD » étant en voie de banalisation extrême), il a reçu des coups de poings répétés de la part de son frère et sa belle-sœur, aidés d'un voisin. La fréquence des exactions est de plus en plus répétée. Sur les conseils d'un vacancier, il a décidé de relever la tête,



© Vainui de Castelbajac

de rassembler des témoignages écrits, de faire établir des certificats médicaux pour porter plainte et mettre un terme aux agissements de ses bourreaux.

Pierre habite en Bretagne. À 38 ans, il est séropositif et ne cesse d'être harcelé par la famille de son beau-père. Résidant chez ses parents, il est contraint de prendre ses repas, à part, dans des assiettes et gobelets en carton pour « ne pas contaminer la famille ». Lors du dernier

réveillon, il n'a pas été invité pour la même raison. Depuis, il a été mis à la porte du domicile de ses parents et une plainte a été déposée contre lui pour les risques liés à sa sérologie.

Évelyne, 24 ans, en région parisienne, vient de décrocher un poste de caissière à deux pas de chez elle. Outée par une personne de son entourage proche auprès de son futur employeur, on lui signifie qu'elle devra prendre un poste à plus d'une heure de chez elle.

La personne qui l'a outée est sa mère

Homophobie post-mortem

Daniel, 50 ans, a perdu son compagnon l'an dernier. En concertation avec la famille de son compagnon, il a organisé les funérailles, la cérémonie religieuse et pris en charge les frais. Malgré tout, il n'est pas fait mention de Daniel sur le faire-part que le père de son compagnon a fait réaliser.



La parole à...

Olivier Vecho

L'homophobie des adolescents, un enjeu scientifique et de santé publique

Au cours des années 1970, un changement majeur s'est opéré dans la façon d'aborder l'homosexualité au plan scientifique, considérée jusque-là comme une pathologie mentale et appréhendée du strict point de vue de ses « causes » et des tentatives pour la « traiter » : avec la suppression de l'homosexualité dans le Diagnostic and Statistical Manual of Mental Disorders (DSM, couramment utilisé par les professionnels de la santé mentale pour diagnostiquer les troubles mentaux), s'est développé aux États-Unis un intérêt grandissant pour les attitudes des hétérosexuel-le-s à l'égard de l'homosexualité et des homosexuel-le-s. Aujourd'hui, les études sur ce thème restent très largement nord-américaines. Pour l'essentiel elles ont été conduites auprès de jeunes adultes et d'adultes (souvent des étudiant-e-s), et les nombreux outils d'évaluation utilisés permettent diversement d'appréhender la complexité des attitudes à l'égard des gays et des lesbiennes (le plus souvent sous l'angle des croyances homophobes, et explorant rarement les émotions et les comportements négatifs à l'égard des homosexuel-le-s).

Les études empiriques sur l'homophobie chez les adolescent-e-s et sur les facteurs qui influencent leur niveau d'homophobie sont peu nombreuses : elles ne représentent que 10 % environ de l'ensemble des études sur l'homophobie en sciences humaines et sociales. Les réponses actuelles à cette question restent donc très parcellaires.

Pourquoi s'intéresser spécifiquement à l'adolescence ? D'une part, et bien que les mentalités semblent évoluer positivement dans notre société (notamment depuis l'adoption du Pacs), parce que l'homophobie reste un vrai problème pour les homosexuel-le-s et notamment les plus jeunes d'entre eux-elles, pour qui les conséquen-

ces peuvent être dramatiques du fait de leur fragilité. Par ailleurs, le milieu scolaire est propice aux manifestations de l'homophobie (les interactions entre adolescent-e-s y sont souvent peu soumises au contrôle des adultes, et les personnels de l'éducation nationale sont peu sensibilisés à la question de l'homosexualité, qui reste un sujet tabou dans le système scolaire). Ce Rapport 2012 sur l'homophobie en témoigne, même s'il ne donne sans doute qu'une représentation sous-estimée des manifestations d'homophobie en milieu scolaire, puisqu'il ne peut prendre en compte que les témoignages reçus par SOS homophobie. D'autre part, l'adolescence est une période transitoire intense dans le développement psychologique et social de l'individu : du fait de son développement identitaire (transformations liées à la maturation pubertaire ou encore rapport nouveau à la sexualité dont il fait progressivement l'expérience), de l'influence des normes sociales (celles de la société et celles, tout aussi fondamentales, du groupe de pairs), ou encore de son développement au plan socio-cognitif.

Ainsi, parallèlement aux interventions en milieu scolaire qui visent à prévenir l'homophobie chez les jeunes, il apparaît nécessaire de développer une meilleure connaissance des processus psychologiques en jeu dans le développement de l'homophobie chez les collégien-ne-s et lycéen-ne-s, et d'identifier plus précisément les facteurs socio-culturels (famille, médias, religion...) qui peuvent expliquer de façon plus spécifique l'homophobie chez les adolescent-e-s.

Olivier Vecho

Maître de conférences en psychologie du développement à l'Université Paris Ouest-Nanterre La Défense. Ses travaux portent sur l'homophobie chez les adolescents et sur l'homoparentalité.

Focus

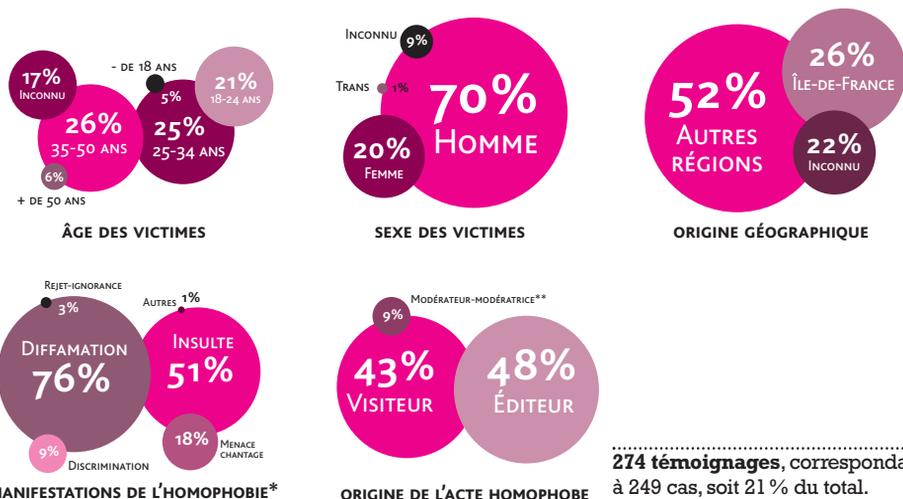
Pierre, 43 ans, résidant en Rhône-Alpes, est issu d'une famille nombreuse de Témoins de Jéhovah (sept frères et sœurs). En butte à l'homophobie de deux de ses frères (âgés de 53 et 42 ans), il subit leurs insultes quotidiennes via SMS. Pierre a recopié vingt-deux pages de textos d'insultes pour porter plainte.

Son enfer a commencé quand il avait six ans et tenté de se suicider avec les médicaments de sa mère. Placé dans une école religieuse à neuf ans, il y subit un viol à l'âge de douze ans. Divorcé, ancien drogué, sans travail, sous curatelle, il a quitté les Témoins de Jéhovah du fait de son homosexualité et ne tient que pour son fils de douze ans. Il a emménagé avec son troisième frère, à qui l'on vient de diagnostiquer un cancer du pancréas.

Mais ses deux autres frères ont réussi à l'expulser du domicile de son frère, au prétexte d'une enquête sociale visant à prouver qu'il vit à ses crochets. Il ne reverra plus son frère malade. Pendant ce temps, le flot des textos continue : « Va te faire enculer sale pédé », « drogué », « gros con »... Pierre cherche à retrouver un équilibre avec sa meilleure amie, lesbienne, malgré ses deux frères qui tentent de la retourner contre lui. Si les faits sont accablants, le risque de classement sans suite est réel. Il va prendre contact avec un avocat. À 43 ans, Pierre entame le parcours initiatique pour redevenir un homme libre.

Internet

Homopho-buzz



L'homophobie et la transphobie se portent toujours aussi bien online malgré une baisse de 12% des témoignages par rapport à notre précédent rapport, Internet détient toujours le triste record du chapitre recueillant le plus de témoignages et de cas. Cette diminution est sans doute le signe d'une lassitude, voire de l'habitude prise à voir persister les propos homophobes sur les sites internet. Bien que la plupart du temps l'homophobie sur les réseaux se fasse sans confrontation directe, les manifestations sont elles, bien réelles. Insultes et diffamations restent l'apanage de l'homophobie sur le Web. Des insultes et une violence langagière d'autant plus scandaleuses qu'elles ne sont pas ou peu régulées. Les propos homophobes restent en ligne alors même

qu'ils ont été dénoncés aux modérateurs-modératrices des sites, signalent beaucoup de témoignages. Une permanence qui explique peut-être qu'Internet soit le principal lieu des manifestations de l'homophobie en France. On peut s'interroger sur les motivations des personnes à recourir à Internet pour manifester leur homophobie. Les réseaux informatiques favorisent-ils l'anonymat ou servent-ils au contraire à assumer une homophobie latente ? Internet est à la fois le réceptacle de l'homophobie cachée de notre société, la plus courante, celle du graffiti dans la

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

** Ce pourcentage représente les cas où le modérateur-la modératrice n'est pas intervenu-e.

rue ou du « PD » lancé à tout va, mais c'est aussi le vecteur de l'incitation à la haine, aux insultes et aux préjugés à une échelle et en un temps records.

L'homophobie des forums reste la principale cause des témoignages. Elle a deux visages. Sous forme de commentaires injurieux, diffamatoires, basés sur l'ignorance, la bêtise, et les préjugés, elle est tout d'abord explicite. Dès qu'un article effleure l'homosexualité, les commentaires homophobes se bousculent. Ils témoignent d'une réaction violente, irréfléchie, d'une intolérance à la moindre reconnaissance de l'homosexualité. Leurs auteur-e-s semblent avoir conscience de l'illégalité de leurs propos, puisqu'ils-elles se cachent derrière des pseudonymes. Il est d'ailleurs intéressant de noter que les sites qui demandent une adresse e-mail pour laisser un

commentaire affichent moins de propos homophobes. L'homophobie en ligne est moins flagrante mais tout aussi pernicieuse en ce qui concerne la lenteur de réaction des éditeurs et modérateurs pour effacer des propos homophobes. Beaucoup de témoignages expliquent que malgré le signalement de commentaires de ce type au modérateur, celui-ci ne réagit pas et les insultes restent visibles. Cette inaction, que nos témoins analysent comme un manque d'intérêt, manifeste une homophobie muette, une forme de caution des propos homophobes. Pourtant beaucoup de forums ont recours à un système de mots-clés qui permettent de repérer et filtrer les messages racistes, xénophobes mais aussi homophobes. Cependant, le mot homophobe lui-même peut parfois empêcher la publication d'un commentaire, alors que l'identification laisse passer des insultes discriminatoires... Plusieurs journaux en ligne ou plates-formes d'information publient des articles sur Internet où il est question d'homosexualité sans effectuer le nécessaire travail de modération (alors même qu'ils pourraient simplement empêcher les commentaires pour les articles potentiellement problématiques). De ce fait, leurs articles apparaissent

comme la porte ouverte aux insultes et diffamations homophobes.

À nouveau, Apple a fait parler de lui avec une application sur sa plate-forme de téléchargement pour iPhone proposant de « guérir l'homosexualité ». Là encore se pose la question de l'homophobie des modérateurs de l'Apple Store qui n'ont pas censuré une telle application. Un autre programme homophobe était déjà apparu sur Android (la plate-forme de Google), qui permettait aux mères de savoir si leur fils était gay, en répondant à des questions fondées sur tous les préjugés homophobes imaginables. Dans les deux cas, il aura fallu des pétitions pour que ces applications soient retirées. À l'inverse, les auteurs de ces deux applications témoignent d'une homophobie qui n'a pas peur de s'afficher.

« Facebook représente 20% des témoignages »

Les concepteurs de l'application iPhone se sont révélés appartenir à un groupuscule religieux. La religion est le motif affiché par de nombreux sites qui distillent des propos homophobes et proposent leurs solutions pour guérir de l'homosexualité. Ces groupes religieux utilisent Internet pour se faire connaître et faire savoir leurs intentions homophobes. Internet est le moyen pour eux de se faire une publicité sans passer par les affichages publics, qui leur seraient certainement interdits.

De la même manière, nombreux sont les groupes ou les personnes qui ont utilisé le réseau afin de répandre des propos et des vidéos homophobes. Le site Nogay (qui a disparu depuis) nous a ainsi été signalé qui publiait nombre d'articles et de vidéos haineuses, offrant la possibilité aux internautes de laisser des commentaires tout aussi violents qu'homophobes. Des témoignages rapportent des liens vers des vidéos sur Youtube à caractère homophobe, qui très souvent sont retirées avant que nous puissions les analyser. Néanmoins, la plate-forme de partage vidéo reste le meilleur moyen de faire « buzzer » et de faire connaître son site ou sa page Facebook, y compris

par des moyens haineux. C'est aussi le cas de certains groupes sur le réseau social Facebook, comme celui contre la gaypride à Tours qui diffuse des vidéos de leurs manifestations. L'illusion d'Internet, c'est de laisser croire qu'une forte affluence sur un site ou qu'un grand nombre de « vues » sur une vidéo légitiment les propos et les idées homophobes. Ces sites sont dangereux, ils ont très bien compris les méthodes pour faire buzzer. Ces mêmes groupes ou personnes agissent le plus souvent en toute impunité, ils peuvent changer d'hébergeur, localiser leurs activités à l'étranger, etc., et ainsi échapper à la police.

Facebook, qui représente 20% des témoignages, reflète cette double forme de l'homophobie numérique. Le réseau social reproduit à plus forte échelle l'homophobie insidieuse et quotidienne. En décuplant la communication, Facebook permet la multiplication des rumeurs, des chantages et des insultes. La vie sociale, habituellement orale, est maintenant écrite, visible aux yeux d'un plus grand nombre de personnes. Certaines victimes évoquent ces messages d'insultes les concernant,

d'autres ont surpris des commentaires visant à faire circuler une rumeur ou ont subi des outings... Toutes les formes d'homophobie, agressions physiques mises à part, se retrouvent sur Facebook. Cependant, il est une forme encore plus scandaleuse, celle qui utilise Facebook pour créer un groupe autour d'une idéologie homophobe. De nombreuses pages proposant de tuer ou gazer tous les PD et les lesbiennes sont créées sur le réseau ; les gens peuvent y adhérer et ajouter des commentaires tout aussi menaçants et insultants que le titre du groupe. Il est affligeant de constater la lenteur des modérateurs-modératrices de Facebook à fermer ces groupes homophobes.

L'homophobie sur Internet est donc à la fois celle de tous les jours, qui naît de la bêtise et de l'ignorance, mais elle est aussi plus inquiétante au sens où le Web permet aux homophobes de se regrouper et ainsi de se donner le sentiment d'une masse menaçante, prête à mener des actions violentes à l'encontre des homosexuel-le-s. Internet permet de faire la promotion de groupuscules dangereux qui répandent la haine homophobe dans nos sociétés.

L'appli du « droit chemin »

Sylvie a appelé SOS homophobie pour faire savoir son indignation face à la nouvelle application iPhone qui permettrait aux homosexuel-le-s de « retourner dans le droit chemin ». Une institution comme Apple ne devrait pas autoriser une telle application. Sans être créateur de l'application, l'entreprise, par son ignorance, fait preuve d'homophobie.

Vincent a été insulté sur un site de dialogue et de rencontres où il fait fonction d'opérateur. Suite à des menaces de mort proférées par un internaute, Vincent, inquiet, souhaite savoir

comment faire pour agir contre cette personne dont il n'a qu'un pseudonyme.

Yvan est interpellé par les commentaires homophobes succédant à un article du Figaro.fr qui portait sur l'interdiction par le Sénat du mariage homosexuel. Il ne comprend pas que le journal puisse rendre visible des propos insultants et discriminants.

Cinéphiles mais homophobes

Clara est choquée par des commentaires homophobes laissés par des internautes concernant le film La Piel que habito de Pedro Almodovar.

Elle est aussi indignée par le manque de modération du site Allociné qui se veut une référence pour les amateurs de cinéma.

Jérôme est scandalisé par la mauvaise modération de 20minutes.fr, qui maintient la publication de commentaires homophobes après un article intitulé : « Le sport a-t-il un problème avec l'homosexualité ? » Un an après la mise en ligne de l'article (en janvier 2010), les propos insultants sont toujours visibles sur le site (et les commentaires toujours pas désactivés...).

Camille nous contacte pour

Focus

Marc, conducteur routier, travaille comme salarié pour une entreprise de quarante personnes. Il a été informé par un de ses collègues que son directeur et un autre salarié tenaient des propos homophobes sur Facebook en citant le nom de Marc. Marc est choqué par ces échanges, qui le ridiculisent et l'humilient. Déjà très affecté par une opération des intestins, fatigué par ces écrits, il a déposé une main courante. Mais il hésite à porter plainte. Il sent déjà au travail les sourires en coin de son directeur. Il reconnaît que son chef est « moqueur » avec un peu tout le monde. Il se moque notamment d'un salarié qui bégaie. Marc, « bien dans sa peau », s'entend bien avec l'ensemble de ses collègues. Néanmoins, il a peur de se faire « virer sous un faux prétexte » en portant plainte. Marc ne comprend pas ce manque de professionnalisme et cette atteinte à sa vie privée.

avoir des arguments qui lui permettraient de répondre à un internaute pour qui « l'homosexualité est une maladie mentale ». Elle est fatiguée de voir qu'Internet est un grand « défouloir » pour les propos homophobes et elle aimerait essayer de changer ce type de mentalités. Les propos homophobes se déchainent dans les commentaires sur l'article de Libération.fr intitulé : « L'homosexualité enseignée à l'école : une pilule qui passe mal ». « L'homosexualité découle d'une déviance sexuelle et est contre nature »,

« les homos les plus pervers se sont servis de l'église pour approcher les petits garçons, c'est un fait avéré ! »... Ces remarques homophobes figurent en bas de l'article sans que les modérateurs soient intervenus.

Rencontre à genre unique

Catherine se sent marginalisée par les sites de rencontres qui, à partir du moment où l'on renseigne son sexe, ne proposent que des personnes de sexe opposé. Elle ne comprend pas cette discrimination envers les personnes homosexuelles.

Sur le Net, Dieu est homophobe

Lisa, 20 ans, nous contacte pour obtenir quelques conseils sur la modération : suite à la lecture d'un site catholique associant l'homosexualité à une perversion morale, elle s'interroge sur la façon de sanctionner de tels propos. Elle se demande quand s'arrête la liberté d'expression. Elle avoue être déçue de trouver de la haine là où elle espérait du soutien.

Olivier, qui cherchait le moyen d'aider son copain à mieux s'accepter, tombe sur un site religieux qui explique qu'« être homosexuel est une situation temporaire et que « la foi en Dieu permet de retrouver le droit chemin ». Le site met en avant un témoignage qui explique : « Il faut un site comme cela pour que les homos se rendent compte qu'ils sont dans l'erreur ! »

Sarah, étudiante, nous signale un site religieux qui répand de fausses idées sur l'homosexualité, reposant sur des préjugés : « Les lesbiennes le sont car elles ont été violées par un homme, l'une est masculine et active, l'autre est féminine et passive, il n'existe pas d'amour vrai entre deux hommes... » La jeune fille est affligée et se demande comment agir contre ce site.

Julien est scandalisé par l'éditorial de Thierry Aillet, directeur diocésain de

l'enseignement catholique du Vaucluse, mis en ligne sur le site du diocèse. En effet, cet écrit stigmatise les homosexuels-le-s, les rend responsables de « l'agonie de la civilisation occidentale ». Il associe leur orientation sexuelle à une « déviance sexuelle ».

Activisme anti-LGBT

Félix, étudiant, s'inquiète du site contreinfo.info qui organise des actions homophobes, compare l'homosexualité à la pédophilie, et utilise des termes homophobes et injurieux pour parler des personnes LGBT.

Sophie, trentenaire, est exaspérée par les propos d'un site qui tient régulièrement des propos insultants envers les homosexuels-le-s et par les commentaires tout aussi haineux qui les suivent. Elle se sent touchée par ces remarques homophobes et pense qu'ils peuvent blesser des personnes déjà fragilisées par des agressions homophobes.

Le site pasdegaypridechez-nous.blogspot.com inquiète Vivian. Il trouve leurs actions et leurs revendications homophobes et haineuses.

Le cas Facebook

Mickael, 25 ans, a reçu des insultes et des menaces sur son mur Facebook : « Sale PD », « on va te mettre des bites », « on va venir en bas de chez toi ». Le jeune homme veut porter plainte à partir des captures d'écrans qu'il a faites.

Hervé a déposé plainte contre des pages Facebook incitant à la haine et à la violence contre les homosexuels-le-s. Il ne comprend pas comment les pages « guérir l'homosexualité par la pendaison » et « pour que tous les gays et les lesbiennes soient gazés » restent si longtemps visibles avant que les modérateurs de Facebook n'agissent.

Jacques, 40 ans, est victime d'un internaute qui a récupéré une photo de lui sur Facebook pour faire un montage :

son visage a été collé sur une image représentant un homme nu à quatre pattes avec une laisse. L'internaute a ensuite republié ce montage sur Facebook. Depuis, Jacques a du mal à faire disparaître cette image du réseau social.

Kevin, 21 ans, est victime d'insultes homophobes en messages privés de la part de sa mère sur Facebook depuis qu'il a quitté le domicile familial pour vivre avec son copain.

Louise, 42 ans, s'est vue insulter et outé dans un échange de commentaires publics sur le profil d'une de ses amies.

Maxime, 17 ans, subit du chantage sur Facebook par l'un de ses contacts. Ce dernier menace de publier une photo de lui encadré en rouge avec écrit « Pédale » si Maxime ne lui donne pas 20 euros. Avec l'aide de sa mère, Maxime va porter plainte.

Les BICHES du net chassent l'homophobie et le sexisme du Web

Les BICHES du net sont la « Brigade d'Intervention contre l'homophobie et le sexisme sur Internet ». Cette brigade a vu le jour depuis plusieurs années au sein de SOS homophobie afin de lutter contre l'homophobie numérique, qui représente une part non négligeable des témoignages en ligne que nous recevons. Cette brigade regroupe une dizaine de membres en France qui agissent pour faire retirer les propos homophobes de la Toile.

Mission des Biches

Les BICHES ont deux missions pour lutter contre l'homophobie (gayphobie, lesbophobie, biphobie) et la transphobie sur Internet. La première est le traitement des témoignages que nous recevons via notre site internet et la deuxième est une veille du réseau. Pour y parvenir, nous naviguons régulièrement sur la Toile pour traquer l'homophobie et la transphobie dans les articles, les commentaires, et les vidéos en ligne.

Que faire face à un site qui contient des propos homophobes ?

Vous tombez nez à nez avec des propos homophobes sur un site (dans un article, des commentaires, une vidéo...) et vous ne savez pas quoi faire ? Ayez le réflexe BICHES ! Rendez-vous sur le site internet de SOS homophobie, rubrique « *témoignez en ligne* ». Indiquez-nous les propos incriminés et insérez l'adresse URL de la page sur laquelle vous les avez trouvés. Ce signalement nous permet non seulement de lutter contre l'homophobie mais aussi de la prendre en compte lors de notre prochain Rapport annuel pour mieux recenser les propos homophobes et transphobes.

Après le signalement ?

Une fois votre signalement effectué, les BICHES traitent le cas. D'abord en se rendant sur le site en question et en récoltant des preuves (captures d'écran et impressions). Puis, en regardant si le site est hébergé en France (seuls les sites hébergés en France doivent respecter la législation française). Ensuite, nous rédigeons un courriel que nous envoyons à l'auteur des propos ou à l'équipe de modération si le propos incriminé est un commentaire. Si les propos ne sont pas supprimés après ce courrier, nous contactons l'administrateur du site (s'il est différent de l'auteur) ou directement l'hébergeur en signalant les propos et en rappelant que de tels propos peuvent être punis par la loi. Si après ces courriers, les propos sont toujours visibles, nous les rapportons directement aux autorités françaises via leur site de signalement sur Internet⁹. Dès que les propos sont supprimés, vous recevez un mail.

Concrètement, en 2011, nous avons fait retirer des propos homophobes sur le forum du site Haboo, des articles sur un blog hébergé par OverBlog, des propos d'un forum Yahoo ou encore des commentaires sur un article de La Dépêche. Nous avons également appelé à signaler massivement de nombreuses pages de Facebook. Et nous continuons à envoyer des mails et courriers pour supprimer les propos homophobes, encore trop présents sur Internet.

Pour nous rejoindre, contactez-nous : nousrejoindre@sos-homophobie.org

Pour nous signaler des propos homophobes : <http://www.sos-homophobie.org/temoigner>

9. <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Justice

L'égalité des LGBT au bon plaisir des juges

.....
20 témoignages, correspondant
à 18 cas, soit 1 % du total.

L'année 2011 a connu un démarrage en fanfare pour les personnes LGBT dans le monde judiciaire. Dès janvier, le conseil constitutionnel rendait sa décision relative au mariage des personnes de même sexe. Peu de temps après, les agresseurs homophobes de Bruno Wiel étaient lourdement condamnés (lire notre *Rapport 2011*). Après ces deux pics d'actualité, les mois suivants, plus calmes, ont été rythmés par les mêmes questions qu'en 2010. Les cas communiqués à SOS homophobie ont ainsi concerné en premier lieu le droit de la famille et des personnes (44 %), puis les agressions homophobes, l'homophobie au travail, et enfin les droits des trans.

Le sujet judiciaire le plus brûlant, c'est le droit au mariage des personnes de même sexe et ses deux corollaires, le droit à l'adoption des couples homosexuels et le partage de l'autorité parentale des familles homoparentales recomposées. Certains témoignages reçus par SOS homophobie illustrent la détresse des parents qui ont eu des enfants alors qu'ils étaient en couple hétérosexuel et qui doivent se battre pour conserver leurs droits lors d'un divorce ou d'une séparation. Des situations qui concernent autant de femmes que d'hommes qui vivent avec un partenaire du même sexe. L'hostilité ressentie vient parfois du juge aux affaires familiales en charge du dossier ou de l'avocat de l'autre parent qui utilise l'orientation sexuelle comme argument pour faire perdre le droit de garde ou l'exercice de l'autorité parentale au parent homosexuel. Toutefois,

plusieurs décisions judiciaires sont à saluer, notamment en matière de partage de l'autorité parentale entre couples de même sexe.

Les droits des familles homoparentales progressent peu à peu tandis que l'homophobie est de plus en plus sanctionnée, même en famille. En effet, le tribunal correctionnel de Dax a condamné le beau-père d'un jeune homme pour ses menaces de mort et propos homophobes et sérophobes. Les juges l'ont condamné à cinq mois de prison avec sursis, 2 000 € de dommages-intérêts à la victime et 500 € au collectif contre l'homophobie.

Dans une affaire d'agression physique collective sur un lieu de drague gay, alors que le tribunal correctionnel d'Orléans n'avait pas retenu la circonstance aggravante d'homophobie en l'absence d'insultes homophobes (article 132-77 du code pénal), le ministère public et la partie civile ont obtenu gain de cause en appel. Les juges ont reconnu le caractère homophobe de l'agression étant donné le lieu où l'affaire s'est passée, d'autant que des témoins de l'agression ont corroboré la version de la victime. Les deux prévenus mineurs et leurs parents ont été condamnés à verser 1 000 € de dommages-intérêts à la victime et à neuf mois de prison avec sursis.

Les juges ne vont pas toujours dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'homophobie. Dans

l'affaire de l'agression d'un jeune homosexuel par son voisin à Bordeaux, malgré la main courante et la plainte faisant état d'insultes homophobes et de jets de pierre déposées par la victime, le ministère public n'a pas retenu la circonstance aggravante d'homophobie. La victime n'avait eu « que » deux jours d'incapacité temporaire totale (ITT).

Toujours à Bordeaux, et preuve que la gravité des faits est un critère déterminant, le caractère homophobe de la violente agression d'un couple homosexuel en plein centre, le 20 septembre, a cette fois été retenu par le ministère public. Les deux hommes se baladaient main dans la main, quand ils ont été insultés. Alors qu'ils répliquaient en s'embrassant, ils ont été attaqués violemment par plusieurs jeunes, dont des mineurs. Ils seront déférés devant le tribunal de Bordeaux.

L'homophobie et le harcèlement au travail sont difficilement sanctionnables par les juges, faute de preuves. C'est du côté du contentieux relatif au licenciement, souvent révélateur d'homophobie, que les choses semblent avoir positivement évolué cette année, via deux arrêts de cour d'appel. Le premier, rendu par la cour de Douai, le 18 février 2011, entre Julien Plichon et son ancien employeur. Aux prud'hommes, la discrimination sur la base de son orientation sexuelle avait été reconnue mais le licenciement était jugé comme fondé sur une cause réelle et sérieuse. Les juges d'appel ont considéré que le licenciement était nul car discriminatoire et ont octroyé 20 000 € de dommages et intérêts et 15 000 € en dédommagement du préjudice moral à Julien Plichon. La cour d'appel de Paris, dans un arrêt du 10 mars, a condamné un employeur à de lourdes indemnités : 580 000 € pour préjudice financier «*découlant de l'entrave au déroulement de carrière et de la perte de droits à la retraite consécutifs à la discrimination subie*», 35 000 € pour préjudice moral et 35 000 € de

dommages et intérêts. L'ex-salarié, embauché en 1976 par le Crédit agricole, avait successivement occupé des postes de direction avant d'être licencié pour faute grave en 2005. Il avait contesté son licenciement devant les prud'hommes en considérant qu'il était entaché de discrimination homophobe et que sa carrière avait été bloquée du fait de son orientation sexuelle.

Une autre affaire de licenciement discriminatoire a occupé les médias en juillet, concernant une rupture conventionnelle de contrat de travail, c'est-à-dire un départ négocié. L'enseignant travaillait dans un établissement catholique privé hors contrat, l'école-collège Daniel à Guebwiller (Haut-Rhin). Son employeur, qui avait découvert qu'il partageait sa vie avec un autre homme, lui avait demandé de partir au regard du règlement intérieur qui met en avant la Bible comme fondement du fonctionnement de l'établissement. Le salarié a porté son affaire devant les prud'hommes et le nouveau défenseur des droits.

« La cour de justice européenne reconnaît « le principe de non-discrimination en fonction de l'orientation sexuelle »

En revanche, du côté des trans, SOS homophobie ne peut que constater la stagnation de leurs droits. Le 3 janvier, la cour d'appel de Nancy rendait un arrêt rejetant la demande de Stéphanie Nicot qui voulait changer son état civil d'homme à femme. Selon les juges, il n'y a pas « *la preuve de nature intrinsèque* » du « *caractère irréversible du processus de changement de sexe* ». Pourtant, Stéphanie Nicot avait bien effectué les opérations actuellement requises pour un changement d'état civil mais n'avait pas souhaité se prêter à l'expertise. Comme elle le souligne dans une tribune au *Monde*, Thomas Hammerberg, commissaire européen aux Droits de l'homme, a rappelé en octobre 2009 (résolution 1728 du Conseil de l'Europe) : « *Les personnes qui souhaitent faire reconnaître leur identité de genre ne devraient pas obligatoirement être soumises à une stérilisation, ni à aucun autre traitement médical.* »

Étant donné que ces opérations sont, pour l'instant, exigées par les juges, il faut saluer le jugement rendu fin juin par le tribunal des affaires de sécurité sociale de Clermont-Ferrand – traitant des litiges liés à l'assurance maladie – qui a accordé le remboursement d'une opération de greffe de phallus pour un trans FtoM. La caisse d'assurance maladie refusait de prendre en charge les frais de l'opération, effectuée en Suisse, aux motifs que la procédure n'était pas prévue dans la réglementation française. Les interventions médicales et chirurgicales de transition sont classifiées dans la nomenclature générale des actes médicaux et donc parfois sujettes à remboursement. La France, qui exige des changements physiques vérifiables, ne facilite en aucun cas la vie des trans.

Cette incohérence s'illustre particulièrement dans un jugement du 15 décembre 2011 rendu par le tribunal de grande instance de Brest. Un homme marié demandait un changement d'état civil pour que soit reconnu juridiquement son statut de femme. Malgré l'absence de contestation de la part du ministère public, le TGI de Brest a rejeté la demande au motif que l'époux trans est toujours marié. Changer son état civil reviendrait à créer, en droit, un mariage entre personnes de même sexe, ce que la loi française interdit. Une illustration parfaite du grand malaise, juridique et social, dans lequel le législateur plonge tant les homosexuel-le-s que les trans.



L'orientation sexuelle entre à la cour de justice européenne

Les juges européens ont encore frappé ! Christine Boutin n'avait pas manqué d'écrire une lettre à chacun des vingt-sept juges qui composent la cour de justice de l'Union européenne (CJUE) siégeant à Luxembourg. Avant qu'ils ne rendent leur arrêt du 10 mai 2011 dans l'affaire Römer, elle a souhaité leur rappeler que la politique familiale relève des prérogatives des États et non de l'Union européenne. Pourtant, il n'était question ni du droit au mariage des couples de même sexe ni d'homoparentalité, mais simplement d'argent (comme souvent devant les juges de la CJUE).

Un Allemand, Jürgen Römer, retraité de la ville de Hambourg et pacsé depuis 2001 avec un homme, se considérant victime d'une discrimination sur la base de son orientation sexuelle, souhaitait bénéficier des mêmes droits que les hétérosexuels mariés qui touchent une retraite complémentaire, soit 300 € de plus par mois. Il s'appuyait sur la

directive 2000/78/CE instaurant l'égalité de traitement dans le travail et l'emploi. La CJUE, comme elle l'a déjà fait pour l'âge ou le sexe, a posé « le principe de non-discrimination en fonction de l'orientation sexuelle » et jugé la mesure discriminatoire. Une première de la part des juges européens. La CJUE considère ainsi que les couples mariés et les couples pacsés (le Pacs est réservé aux homosexuel-le-s en Allemagne) sont quasi dans la même situation en fait et en droit.

La portée de ce principe, limité aux compétences de l'Union européenne visant à l'établissement d'un marché commun, a cependant peu de chances de s'appliquer au droit de la famille, qui n'est pas un domaine concernant directement l'Union européenne. Que Christine Boutin se rassure, les juges de la CJUE ne risquent donc pas d'autoriser le mariage des personnes de même sexe... ni aujourd'hui, ni demain. Cette décision ébranle toutefois sérieusement les législations discriminant les couples homosexuels pour le droit à certaines prestations. Et ce d'autant plus que l'article 21 de la Charte des droits fondamentaux (incorporée au Traité de Lisbonne et invocable depuis 2009) interdit toute discrimination sur la base de l'orientation sexuelle. La lucarne est ouverte, il faut maintenant ouvrir la porte !

« Choix de vie » discriminant

Cécile souhaite obtenir la garde totale de ses enfants de 11 et 8 ans, qu'elle a eus alors qu'elle était mariée. Elle est pacsée avec une femme depuis deux ans et vient d'avoir un bébé avec elle. La juge aux affaires familiales qui suit son dossier a demandé une enquête sociale. Lorsqu'elle rencontre Cécile, l'enquêtrice commence par lui dire que c'est bien mieux pour les enfants d'avoir un père, au regard de ses « choix

de vie ». Le rapport de l'enquête sociale a été envoyé au juge et à son ex-mari mais pas à Cécile, qui le découvre lors d'une audience au tribunal. Bouleversée, Cécile ne pense pas arriver à aller jusqu'au bout de sa démarche.

Prison pas dorée

Odile et Marie sont en couple mais sont séparées : elles sont toutes deux en prison pour la même affaire. Elles vivent au même endroit, certes, mais pas dans la même cellule.

Elles ont demandé à partager leur cellule, cela se fait lorsqu'il n'y pas de contre-indication particulière. Leur demande a été refusée : une prison, ce n'est pas une maison où on peut faire des « cochonneries ». Le juge a néanmoins autorisé une promenade commune de 45 minutes deux fois par jour.

Chacun sa version de l'intérêt supérieur de l'enfant

Plusieurs jugements rendus par les juges aux affaires familiales sont venus apporter du baume au cœur des familles homoparentales. Toutefois, la cour de cassation est venue rappeler la grande hostilité du droit français à l'égard de ces familles « hors normes ». En effet, c'est bien de normes qu'il s'agit. D'un côté, la Convention de New York de 1989 relative aux droits de l'enfant oblige les États signataires à garantir la protection de « l'intérêt supérieur de l'enfant ». De l'autre, le droit français interdit à des couples homosexuel-le-s d'être reconnus comme des couples parentaux aux yeux de la loi. La cour de cassation a jugé le 9 mars 2011 que dans le cadre d'un Pacs, la partenaire d'une mère ne pouvait procéder à l'adoption simple de l'enfant de celle-ci. Le couple s'appuyait sur l'article 365 du code civil qui prévoit l'adoption simple de l'enfant du conjoint, dans le cadre du mariage. Mais les magistrats refusent au motif que le conseil constitutionnel a déjà jugé que cet article, qui ne permet pas l'adoption de l'enfant de son partenaire hors mariage, est conforme à la Constitution. La cour de cassation souligne que l'intérêt supérieur de l'enfant est ainsi « pris en considération ». Ah bon !?

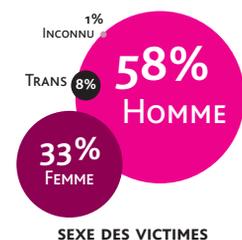
Cette décision peut paraître d'autant plus surprenante que des juges de première instance

vont dans un tout autre sens. La décision du tribunal de grande instance de Bayonne du 26 octobre 2011 et l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 20 octobre 2011 consacrent le droit des enfants en autorisant leurs parents (homosexuel-le-s) à partager l'exercice de l'autorité parentale. Il n'est pas question d'adoption simple, mais de délégation partage de l'autorité parentale (article 377 du code civil). Dans ces deux décisions, les juges ont reconnu que les mères pacsées et vivant en couple stable justifiaient parfaitement la mise en place d'une délégation totale de l'exercice de l'autorité parentale afin de sécuriser juridiquement une situation constatée dans les faits.

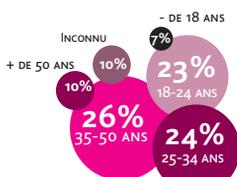
Ces décisions, certes louables, restent dans le fond problématiques. En effet, cette mesure ne constitue qu'un substitut à l'établissement d'une réelle parenté juridique. De plus, la délégation partage, dans les faits, n'apporte que peu de droits supplémentaires au parent à qui elle est accordée puisqu'en général, il-elle exerce déjà l'ensemble de ces droits. Par ailleurs, cette mesure cesse automatiquement à la majorité. Se pose alors la question des conséquences d'une séparation sur cette délégation. On peut y voir un moyen pour le parent délégataire de l'exercice de l'autorité parentale de faire valoir ses droits le cas échéant. Mais rien n'est sûr... Il est grand temps que le législateur se saisisse de la question et qu'il donne aux enfants de familles homoparentales ce qui leur est dû : des parents égaux en droit !

Lieux publics

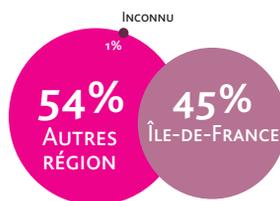
Promenons-nous dans l'effroi



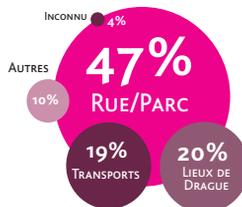
SEXE DES VICTIMES



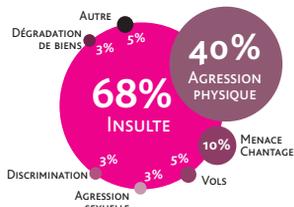
ÂGE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

174 témoignages correspondant à 156 cas, soit 11 % du total.

La rue n'est pas *LGBT friendly*... Les lieux publics restent en 2011 l'un des contextes pour lesquels notre association a reçu le plus de témoignages: 174, soit 156 cas, au même niveau que l'an dernier. Sont considérés comme lieux publics tout espace accueillant du public (rue, parc, etc.), incluant aussi bien les transports en commun que les lieux de drague en extérieur, un espace évoqué par un cinquième des victimes.

De plus en plus de jeunes appelant-e-s nous sollicitent pour parler de situations conflictuelles dont ils ou elles ont été victimes à l'extérieur. Ainsi, près d'un tiers a moins de vingt-cinq ans, contre un peu plus de 10% l'année dernière. Cet état de fait peut s'expliquer de deux façons. D'une part, les jeunes

homosexuel-le-s montrent un besoin de soutien face à une violence physique ou verbale de plus en plus fréquente. D'autre part, la ligne d'écoute de SOS homophobie est connue des jeunes. Cela ne peut que nous encourager à développer des actions de sensibilisation auprès du jeune public, telles que le site *C'est comme ça* destiné aux jeunes lesbiennes, gays, bi, trans et curieux-curieuses¹⁰ ou les interventions en milieu scolaire organisées par SOS homophobie.

C'est le plus souvent dans la rue que l'agression verbale ou physique se produit (47% des cas

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.
10. www.cestcommeca.net

recensés cette année). Le plus souvent en groupe, les agresseurs-agresseuses s'en prennent aux homosexuel-le-s ou aux trans et agissent la plupart de temps en toute impunité. La victime n'a pas toujours le réflexe, la force ou même l'envie de répondre à une attaque qui devient presque banale. Les témoins ne se formalisent que rarement d'entendre des insultes qui blessent ou de voir des gestes déplacés. Souvent désarçonné-e-s et désarmé-e-s, les lesbiennes, gays, bi ou trans peuvent alors vivre dans la crainte permanente d'afficher sur la voie publique un geste d'affection ou un signe distinctif simplement visible. Suite à une insulte proférée sur la voie publique parce qu'elle tenait la main de sa compagne, une appelante se demande ainsi au sujet de son agresseur: «*Se serait-il permis de me balancer cette phrase si j'avais été avec un homme ?*»

Le simple fait que deux hommes ou deux femmes se tiennent la main peut engendrer des conflits. De moins en moins de femmes hésitent désormais à nous contacter (33%) ; nombreuses sont celles qui se sentent atteintes par des provocations lesbophobes et sexistes. Les insultes comme «*gouine*» ou «*cochonne*» reviennent souvent pour qualifier un comportement que certain-e-s considèreraient comme naturel s'il s'était agi de deux personnes de sexe différent. On observe dans le discours des insultant-e-s l'emploi d'un vocabulaire animalier qui accentue la dégradation de la personne concernée.

Mais les insultes ne sont pas la seule arme dont disposent les agresseurs-agresseuses pour s'en prendre à leurs victimes. De plus en plus de faits divers nous sont signalés. Certains des appels ne concernent pas la personne qui nous interpelle: SOS homophobie est ainsi identifiée comme

«*T'inquiète, je taperai pas une taffiole comme toi*»

une vigie à laquelle on peut se référer en matière de violences homophobes, indépendamment de son orientation sexuelle. Les agressions physiques et/ou sexuelles concernent ainsi 43% des témoignages que nous avons reçus cette année. Si elles sont psychologiquement déstabilisantes, elles laissent aussi des traces physiques qui peuvent entraîner des interruptions temporaires de travail plus ou moins longues et des séquelles dont les victimes se remettent difficilement.

Beaucoup d'agresseurs-agresseuses s'en prennent également aux homosexuel-le-s quand ils-elles sont en groupe ou qu'ils-elles manifestent leur attachement à la défense de leurs droits. Des sit-in organisés pour soutenir une victime ou bien des marches des fiertés LGBT peuvent être l'occasion d'exprimer ostensiblement de la méfiance voire du rejet. Les lieux de sociabilité ainsi que les quartiers fréquentés par des gays, lesbiennes et trans sont régulièrement le théâtre de comportements hostiles et peuvent devenir une cible facile pour les homophobes.

Aucun lieu public n'est exempt d'altercations homophobes ou transphobes.

On en veut pour preuve les transports en commun où de plus en plus de vols, d'injures et d'agressions physiques sont perpétrés. Les auteur-e-s des agressions présument de l'orientation sexuelle ou de la transidentité de leur victime au travers de sa façon de s'habiller ou de se comporter. Les clichés ont la vie dure et bien des victimes refusant de se conformer aux normes hétérosexuelles sont pris-es à partie, qu'ils-elles soient ou non homosexuel-le-s. Si l'on souhaite en 2012 promouvoir le «*vivre ensemble*», il serait temps de s'accepter les un-e-s les autres, avec nos points communs comme nos différences. Celles-ci ne sont-elles pas le reflet de notre richesse collective?

Insulte de plein air

Christian et Loïc promènent leur chien à Vincennes quand une dizaine de jeunes les interpellent, les traitant de « PD, sales bouffons » jusqu'à ce qu'ils partent. Craignant pour leur sécurité, ils alertent la police en rentrant chez eux ; au téléphone, leur interlocuteur ne les prend pas au sérieux et la communication est subitement coupée. Pour Christian, l'injure se double du mépris institutionnel.

Dans une rue du centre de Paris, Alice, trans MtoF, entend les propos d'un groupe de trois personnes : « Tu vois, ça, c'est un travelo. » Choquée, elle leur demande s'il s'agit d'une insulte et se voit répondre : « Va te faire enculer, sale pute. »

Tenant sa compagne par la main dans un parc public, Isabelle entend un jeune lui dire : « Ça vous plairait de faire l'amour avec deux hommes ? ». Il insiste. Elle lui demande s'il a un problème, réclame un peu de respect : « C'est de l'amour, vois-tu. » Lorsqu'elle s'éloigne, elle entend le jeune homme répliquer : « Non, l'amour c'est entre un homme et une femme. »

Kévin amène son copain au collège quand un groupe de garçons les menace verbalement tout en criant : « Hey ! C'est la gay pride aujourd'hui ! ». L'adolescent

n'ose pas répliquer, ne sait plus comment réagir. Il se dit rongé de l'intérieur.

Coralie marche dans le Marais à Paris avec sa copine. Elle entend un passant lui dire : « Alors comme ça, tu la broutes ? » Elle ne supporte plus que la plupart des gens, même dans son entourage, considèrent qu'entre deux femmes ce n'est pas vraiment de l'amour.

Ban public

Charlotte fait un câlin à sa petite amie sur un banc public. Un homme d'une quarantaine d'années la prend par le bras en criant : « Vous êtes des monstres, vous allez brûler en enfer, je vais t'apprendre à sucer une bite, tu vas aimer ça ! » Puis il jette sa cigarette allumée sur sa copine.

Sébastien promène son chien dans les rues de Tours lorsqu'il se fait interpellé par un inconnu qui trouve malheureux que le chien soit tenu en laisse. L'homme critique ensuite son apparence « pas assez virile » et, voyant l'inquiétude sur le visage de Sébastien, lui dit : « T'inquiète, je taperai pas une tafiole comme toi. » Puis il se jette sur lui, l'étrayant tout en le soulevant du sol.

De passage à Lyon pour la fête des Lumières, le copain de Gunther est agrippé

au bras par un jeune homme qui lui demande des cigarettes. Gunther intervient, lui demande d'arrêter de le toucher. Il se fait alors insulter : « Je t'encule avec ma grosse bite, sale PD. » Il riposte, l'homme arrache la capuche de son blouson et lui donne un coup de tête.

Ensemble, tout devient horrible

Sur le parcours de la marche des fiertés, Stéphane passe devant le presbytère de l'église Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Cinq contre-manifestants brandissent des pancartes et des drapeaux en criant : « Les homos, tous bons pour le sida. »

Sortant d'un bar gay-friendly pour fumer une cigarette, Justine se fait accoster par deux femmes. Visiblement éméchées, elles s'en prennent à la jeune femme et deviennent agressives. « Sale lesbienne ! », « Tu veux te faire une gouine » : les insultes fusent. Puis, Justine est jetée à terre, étranglée et frappée. Un homme qui tentait de s'interposer est également blessé avant que les furies ne partent en courant avec le téléphone portable de Justine.

Lors de la marche interassociative du 1^{er} décembre, à l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida, Laurence, trans MtoF, sent

Focus

Habitué des lieux de drague, Julien se montre d'ordinaire méfiant. Il se fait aborder un jour dans sa voiture par un jeune homme dont il trouve l'attitude un peu trop directive. Mais il n'a pas le temps de voir venir l'agression : deux hommes s'approchent, l'empoignent et l'extraient du véhicule pour le fouiller. Il n'a sur lui ni argent ni objet de valeur. Ils le forcent ensuite à rentrer dans la voiture avec eux. L'un d'eux, qui n'a pas le permis, prend le volant. L'équipée prend fin lorsque le conducteur heurte violemment un trottoir et que la voiture s'immobilise.

Par peur de représailles, Julien n'appelle pas la police immédiatement. Et quand il finit par joindre un-e préposé-e, il s'entend répondre : « C'est un endroit de PD. Qu'est-ce que vous faites là-bas ? » Plus tard, Julien, qui a découvert dans la presse un appel à témoins pour agressions en série émis par la police, décide de se rendre au commissariat pour porter plainte. On lui explique alors qu'il y a eu cinquante à soixante agressions sur ce même lieu de drague. Seules douze personnes ont porté plainte, la plupart ne voulant pas que ça se sache. Un quinquagénaire a dû être hospitalisé après avoir été roué de coups. L'agent lui explique que, comme les autres victimes, il a été pris pour cible par « une bande de jeunes voyous des cités alentour qui voyaient en eux une source facile d'argent, qui ne les inquièteraient pas, la plupart d'entre eux devant à tout prix conserver l'anonymat ». L'expérience de Julien et des autres victimes met en exergue la violence des attaques dans des lieux de drague ainsi que la réaction plus que tardive des pouvoirs publics quand il s'agit d'agressions ciblées sur une population homosexuelle.

les regards moqueurs des passants. L'un d'entre eux la traite de salope et ajoute : « Vous n'avez pas mis de capotes, maintenant vous manifestez et vous emmerdez tout le monde. »

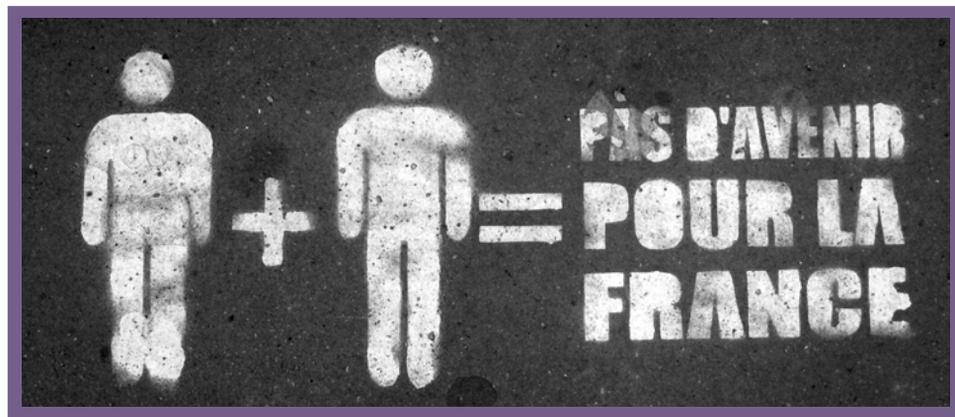
Métro, c'est trop

Thomas et son compagnon sont dans le métro lyonnais quand ils sont fauchés par derrière et tombent à terre aux cris de « bande de pédales ». Ils vont porter plainte au commissariat, le policier note « violence volontaire et injures publiques » alors que Thomas a bien demandé que soit spécifié le caractère homophobe de l'agression.

Assise dans le RER parisien, Léa se fait violemment bousculer tandis qu'elle a son casque sur les oreilles. Une femme lui dit : « Y en a marre, vous pourrissez la société avec vos mœurs douteuses. » Elle est d'autant plus heurtée que cette femme se base uniquement sur son apparence physique.

Dans un bus du Vaucluse, Mehdi se fait traiter de « tapette » et de « PD ». Le jeune homme, très efféminé, n'ose pas répliquer de peur que ça n'empire.

À Lille, Irène et sa petite amie s'embrassent devant la station de métro lorsqu'un jeune s'arrête et leur dit :



Paris, pochoir sur un trottoir

«Deux filles qui s'embrassent, c'est dégueulasse.»

Il appelle un de ses amis en les montrant du doigt puis les traite de «sales gouines» plusieurs fois en leur conseillant d'embrasser plutôt des mecs.

Drague dure

Handicapé, Pascal se trouve sur un lieu de drague quand une petite bande de jeunes l'agresse et l'insulte en disant que s'il boîte, c'est parce qu'il s'est fait enculer. Tandis qu'il rejoint sa voiture, les jeunes lui envoient des canettes.

En pleine journée, Benoît est sur un lieu de drague

de Nantes quand cinq individus l'abordent et lui demandent s'il est homo. Après sa réponse affirmative, il reçoit un coup dans le genou. Il s'enfuit et estime avoir eu de la chance de s'en sortir seulement avec une entorse. Cette agression ravive cependant en lui des souvenirs douloureux : il a déjà été menacé de mort dans le passé à cause de son homosexualité.

Incivilités diverses et variées

Habitant en rase campagne, Jean-François est ouvertement homosexuel. Il retrouve un matin un triangle rose tagué sur sa voiture.

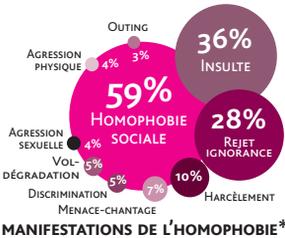
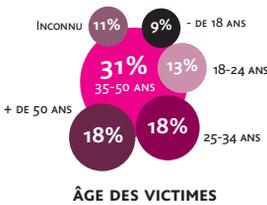
Dans l'agence Pôle emploi qu'il fréquente à Paris, Arnaud s'indigne de voir un graffiti dans la cabine téléphonique publique, où l'on peut lire «PD».

À 14 ans, Juliette, amoureuse, tient la main de sa copine quand un jeune homme l'insulte : «Sale pute, lesbienne mal baisée.» Il crache sur sa chaussure.

Traité à l'hôpital pour une maladie infectieuse, Mathieu est assis dans la salle d'attente au côté de son petit ami. Quand le médecin les invite à le suivre, une femme s'interpose pour les traiter de «sales PD», les accusant de «ramener le sida».

Mal de vivre

Allo homo bobo



135 témoignages, correspondant à 97 cas, soit 7 % du total.

Le mal-être ressenti par les victimes qui ont contacté cette année l'association provient de l'homophobie sociale régnant autour d'elles. La perception générale qu'a la société de l'homosexualité et de la transidentité ainsi que leur expression entraînent un malaise important chez un grand nombre de personnes, notamment au moment où elles prennent conscience de leur orientation sexuelle ou de leur identité de genre. Cette découverte impose d'abord de s'élever contre les normes posées par la société, qui obligerait à se conformer à la représentation sociale de son genre et à ses implications, comme entretenir des relations avec une personne du sexe opposé. Pour preuve, ce jeune homme de 26 ans qui entend souvent dans la bouche de son compagnon, harcelé

par ses parents, que leur « relation n'est pas vraiment une relation ».

Du temps est alors nécessaire pour accepter qui l'on est, d'abord vis-à-vis de soi-même, mais plus encore vis-à-vis des autres. Plusieurs appels sur la ligne proviennent ainsi de personnes au ton peu assuré et hésitant, qui ne savent pas bien par où commencer et qui parfois, raccrochent brusquement après seulement quelques phrases échangées. Elles ont pourtant exprimé le besoin d'être écoutées. En effet, c'est dans ce contexte que parler à quelqu'un fait la différence : 87% des

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

témoignages reçus le sont sur la ligne d'écoute, contre 13% par e-mail. L'appel permet une écoute, un soutien et la sortie au moins momentanée de l'isolement pour ces personnes qui souffrent au quotidien de leur situation.

Lorsque l'appelant-e a le courage nécessaire pour poursuivre la conversation et détailler son récit, on perçoit la gêne née des propos blessants voire insultants tenus par «*les gens*», qu'ils soient des proches ou des individus lambda, que ces propos leur soient adressés directement ou non. L'injure homophobe banalisée reste cette année encore la deuxième source du mal-être des victimes qui nous contactent (36%), soit 7% en plus par rapport à l'an dernier.

Si la banalisation des insultes à caractère homophobe marque toute personne LGBT et tout individu simplement sensible aux questions d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, elle heurte d'autant plus profondément les personnes dont le cheminement est plus complexe. Celles-là s'isolent, ne communiquent plus avec leur famille ni avec leur ami-e-s et se trouvent bien souvent dans l'incapacité de s'épanouir socialement, personnellement, voire même professionnellement. Sans oublier les comportements autodestructeurs, alcoolémie, toxicomanie, etc., qui les accompagnent parfois.

La classe d'âge la plus représentée parmi les témoignages reçus est celle des 35-50 ans (31% des appels). Cette surreprésentation s'explique par une fatigue liée à la vie dans une société hétéronormée. Mais ce chiffre traduit également la difficulté supplémentaire à découvrir et/ou assumer tardivement son orientation sexuelle ou sa transidentité. Ces dernières, lorsqu'elles s'écartent du chemin «*classique*», sont refoulées et ressurgissent à un âge déjà avancé. Imprégné-e-s des marques d'homophobie sociale (comme le montre la prolifération des insultes comme «*PD*», «*tapette*», «*brouteuse*», «*travelo*» ou les discours dévalorisant l'homosexualité et marginalisant la transidentité), il-elles ont encore plus de difficultés à comprendre, assumer et exprimer

leur orientation sexuelle ou leur transidentité. La découverte ou l'acceptation tardive d'une attirance pour une personne du même sexe ou l'appartenance à l'autre genre peut remettre en cause tout un vécu. Une vie parfois marquée par un mariage et des enfants, une vie qu'il va falloir aménager. Après la phase «*comment l'annoncer sans faire souffrir mes proches ?*», on se projette dans l'avenir : «*Vais-je être accepté-e par ma famille ?*», «*Par mes proches ?*», «*Comment mes collègues de travail vont-ils-elles réagir ?*». La peur du rejet pousse encore à l'isolement.

La troisième manifestation du mal de vivre des appelant-e-s concerne justement le rejet et l'ignorance dont ils-elles sont victimes au quotidien. 28% des témoignages font en effet état de la manière dont les familles, les ami-e-s, les collègues, les voisin-e-s vont purement et simplement ignorer soit la personne, soit son orientation sexuelle ou son identité de genre (qu'elle aura pourtant eu tant de mal à exprimer). Quand l'ignorance ne suffit pas, le rejet prendra le pas : insultes, expression d'un dégoût, assimilations douteuses (au VIH ou à la pédophilie), etc.

Le besoin de rencontres avec des personnes dans la même situation se fait très souvent sentir. 64% des témoignages proviennent des régions, où les lieux de sociabilité LGBT ne sont pas aussi nombreux qu'en Île-de-France. L'anonymat de la personne et son orientation sexuelle sont également mis à mal dans certaines zones rurales : les insultes, le rejet, la discrimination n'en sont que facilités et le mal-être de la personne encore accru. Tous les témoignages que nous recevons démontrent la nécessité et l'urgence de lutter dès le plus jeune âge contre les préjugés liés à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

Focus

Assumer, pas si simple...

Noé a 16 ans. Il appelle la ligne d'écoute et annonce qu'il est homosexuel : c'est la première fois qu'il le dit à quelqu'un. Selon lui, il ne peut le dire à personne ; il est persuadé qu'il perdra ses amis et sa famille.

Antoine a 30 ans. Il a toujours eu une préférence pour les garçons et il est d'ailleurs entré en conflit avec sa famille à ce sujet. Après avoir quitté le foyer parental, il a rencontré une fille et pour se conformer à la norme, s'est marié avec elle. La situation est aujourd'hui insupportable : la relation sentimentale avec sa femme est inexistante, il a des « dérapages » avec des garçons mais n'ose pas lui en parler de peur de lui faire du mal. Sa femme souhaite avoir des enfants, lui préfère dire stop mais ne sait pas comment lui expliquer.

Théo a 24 ans, il n'ose pas parler de son homosexualité. Il se sent très seul et a du mal à s'assumer. D'ailleurs, il hésite à le faire publiquement car il veut avoir des enfants...

Michel a 50 ans et vit à Marseille. Il a du mal à accepter son homosexualité. Il se sent très seul. Il a coupé les ponts avec tous ses amis car il redoute leurs réactions s'ils apprenaient son orientation sexuelle et il n'a pas envie de leur mentir.

Benjamin a 19 ans. Pour faire son coming out, quelques mois avant de nous contacter, il lui a fallu beaucoup de courage. L'étape a été très difficile pour lui. Quand il repense aux années précédant son coming out, il considère qu'il a joué un rôle, qu'il se cachait derrière une façade. Il se mentait à lui-même et il a senti qu'il commençait à se perdre. Il savait qu'il devait faire son coming out, il pensait que c'était la meilleure chose à faire pour lui. Toutefois, il était angoissé car il ne savait pas comment s'y prendre et il avait peur de la réaction de ses proches.

Il a saisi l'occasion de la diffusion à la télévision d'un film sur l'homoparentalité pour en parler avec ses proches. Après l'avoir annoncé, il dit s'être senti tellement libre, tellement lui qu'il en avait les larmes aux yeux. Aucun-e de ses ami-e-s ne lui a fait de reproche ou de remarque homophobe ; ils-elles lui ont simplement dit : « On t'aime pour la personne que tu es et pas pour ta sexualité. » Il l'a ensuite annoncé à ses parents ; son père et sa mère ont très bien réagi. Il est désormais heureux.

Gaspard a 24 ans, il vit sa première relation avec un homme. Auparavant il se cachait et prétextait des aventures avec des filles.

Il a toujours eu l'impression que l'homosexualité n'était pas normale. Cette culpabilité a rejailli dans son couple qui aujourd'hui se porte mal. Il se sent de plus en plus isolé.

Estelle a 17 ans. Elle a découvert son attirance pour les filles il y a quatre ans et depuis les non-dits envahissent

les relations avec son entourage, qu'elle décrit comme hypocrite. « C'est tellement long à expliquer, je suis fatiguée d'expliquer. »

Idées noires sur fond rose

Thomas, 37 ans, de Nantes, est régulièrement insulté par ses voisins. Il affirme que si on l'avait simplement qualifié de gay, voire de PD, ça ne l'aurait pas dérangé. Mais l'insulte « sale PD » l'a vraiment marqué. Comme il le dit, « on n'est pas sale

quand on fait l'amour ».

Louis, 65 ans, pense que «la vie est nulle». Bien qu'il assume le fait d'être homosexuel, il relève que l'homophobie est partout et que l'on ne peut rien y changer. Il a pensé plus tôt dans la journée à en finir avec la vie.

Omar, 38 ans, en a plus qu'assez d'entendre des insultes dans la rue. Même dans sa famille il doit toujours se justifier. Il nous explique pleurer régulièrement lorsqu'il se fait traiter de «PD» dans la rue, ou quand il entend un passant faire une remarque homophobe

type «t'as vu comme il marche?»

Un jeune homme écrit par mail depuis le Sud : «Marre des homophobes que je croise. Comment me sortir de tout ça sans passer par le suicide ???»

L'homophobe était gay

Franck, 60 ans, pensait que l'homosexualité « n'était pas normale » et que « les homosexuels étaient des vicieux ». Mais depuis quelque temps, ce Francilien a passé de bons moments avec des hommes. Il a l'impression que deux hommes vivent en lui. Il se sent seul et comme « étranger à [lui]-même ».

Yann, 34 ans, a de grandes difficultés à vivre et à accepter d'aimer pleinement les hommes. C'est une démarche douloureuse pour lui : « Je dois lutter contre l'homophobe que j'étais. » Il considère que son homosexualité est une faute à avouer.

Paul est déstabilisé : il s'est toujours considéré comme hétérosexuel mais s'est découvert une attirance pour les hommes. Pour lui, l'homosexualité est quelque chose de malsain qui lui fait presque éprouver de la haine. Deux hommes entre eux, « c'est dégueulasse », dit-il. Il a honte de plaire aux homosexuels.

Suicide et minorités sexuelles : l'Institut de veille sanitaire alerte

On le savait d'expérience, en écoutant, comme le fait SOS homophobie, les appels parfois désespérés de personnes LGBT ou en lisant les résultats de plusieurs enquêtes étrangères. Cette fois-ci, le constat vient (enfin!) de l'Institut de veille sanitaire. Dans son *Bulletin épidémiologique hebdomadaire (BEH)* de décembre 2011¹¹, qui dresse un état des lieux du suicide en France, l'Institut s'intéresse aux « *minorités sexuelles face au risque suicidaire* ». Dans son éditorial, Jean-Louis Terra, professeur de psychiatrie à l'Université Claude Bernard de Lyon, confirme ce que nous disons depuis toujours et qui justifie notre lutte : « *L'homophobie, et non l'orientation sexuelle par elle-même, est le principal facteur qui peut induire un surrisque de crise suicidaire et de*

tentative de suicide ». Il était temps qu'une institution se joigne aux associations pour alerter les pouvoirs publics et abandonner la mentalité qui a perduré parmi les responsables politiques comme dans certains milieux médicaux bien longtemps après que l'homosexualité a été retirée, en 1992, de la liste des maladies mentales de l'Organisation mondiale de la santé.

Comme l'écrit dans ce même *BEH* Jean-Marie Firdion, chercheur au centre Maurice Halbwachs à Paris, « *pendant longtemps, en haut lieu, on a considéré que le problème, c'est l'homosexuel* ». Il n'a pas été simple d'obtenir des soutiens en France pour mener des enquêtes poussées sur le sujet. Il a fallu tout l'acharnement de ce chercheur et la détermination de François Beck, de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), pour que sorte cette étude française, à laquelle a également travaillé

11. « *Suicide et tentatives de suicide : état des lieux en France* », Bulletin épidémiologique hebdomadaire n°47-48, 13 décembre 2011.

Marie-Ange Schiltz, membre du CNRS. À noter qu'elle avait été publiée fin 2010 par l'INPES¹².

« La prévalence de tentatives de suicide au cours de la vie a été estimée à 10,8% pour les femmes homosexuelles et à 10,2% pour les femmes bisexuelles, contre 4,9% pour les hétérosexuelles. Dans le cas des hommes, les estimations étaient de 12,5% pour les homosexuels et 10,1% pour les bisexuels, contre 2,8% pour les hétérosexuels. » Les données sur les trans ne figurent pas dans cette recherche qui a commencé en 2005. De la même manière, les sociologues remarquent que « parmi les jeunes, la découverte d'une orientation homosexuelle ou bisexuelle, la réalisation de comportements homosexuels ou une interrogation sur l'orientation peuvent être vécues comme une épreuve, comme une source d'angoisse et de honte et contribuer, de ce fait, à un état dépressif, à une dévalorisation de soi, voire au passage à l'acte suicidaire si cette souffrance devient intolérable. » Les effets d'une telle prise de conscience peuvent perdurer à l'âge adulte, de même que les comportements à risque peuvent se rencontrer plus fréquemment encore que les tentatives de suicide elles-mêmes.

Quels sont les facteurs de risque? L'homosexualité étant mise hors de cause par plusieurs enquêtes, le BEH en recense deux : « L'homophobie et la non-conformité de genre. » « Les stéréotypes

homophobes alimentent une conception hiérarchisée et sexiste de la sexualité », remarquent les auteur-e-s qui soulignent le « coût psychique et physique élevé » de l'homophobie. Les chercheurs-chercheuses ont d'ailleurs relevé que les campagnes de sensibilisation sur l'homosexualité entraînent une diminution du nombre de tentatives de suicide des étudiant-e-s. Face à des vies abîmées voire détruites par un vécu confronté à l'hostilité et au mépris instillés par l'homophobie, les chercheurs-chercheuses appellent à la mise en place d'une politique de prévention, allant de la « sensibilisation des professionnels de tous horizons » à la « prise en charge des jeunes en détresse », en passant par la création de postes de « psychologue clinicien en milieu scolaire ».

Le professeur Jean-Louis Terra voit une « source d'espoir » dans ces « stratégies préventives ». Nous espérons qu'effectivement les pouvoirs publics s'investissent concrètement et reconnaissent le travail accompli quotidiennement et bénévolement par les associations LGBT – et tout particulièrement SOS homophobie – dans la lutte contre l'homophobie sans beaucoup plus d'aide que la détermination d'un nombre croissant de militant-e-s.

12. Les minorités sexuelles face au risque suicidaire – Acquis des sciences sociales et perspectives, François Beck, Jean-Marie Firdion, Stéphane Legleye, Marie-Ange Schiltz, INPES, 2010.

Mise en place d'un chat'écoute SOS homophobie

La nécessité de ce nouveau mode de dialogue est apparue progressivement, alors qu'Internet est devenu pour beaucoup un mode de recours et de communication prédominant. SOS homophobie propose certes une plateforme e-mail accessible depuis son site internet, mais un service de chat constitue une alternative plus instantanée et

interactive. Partant de ce constat, des membres de notre commission Écoute ont rencontré deux associations qui avaient déjà mis en place ce moyen d'écoute, et qui n'ont pu que confirmer sa pertinence.

SOS Amitié, d'abord, a créé son service « chat-accueil » en 2007 en collaboration avec Télé-Accueil Bruxelles pour « ceux pour qui il est plus facile d'écrire des mots que de les prononcer ». Leur objectif était également de s'ouvrir à un public plus jeune. Leur expérience nous a permis de prendre connaissance des spécificités d'une

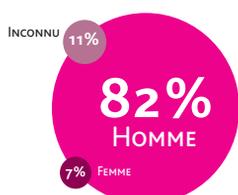
écoute par Internet : un rythme d'échanges plus lent, où le cœur du problème est abordé plus directement, voire même plus crûment qu'à l'oral, et l'absence de tous les indices non-verbaux (intonation, silence) sur lesquels se base une grande partie de la compréhension des échanges par téléphone. Ces particularités peuvent d'ailleurs rebuter certain-e-s écoutant-e-s, ce qui permet aussi d'anticiper sur la nécessité de recruter des volontaires qui se sentiraient à l'aise pour passer du combiné au clavier.

Une rencontre a également été organisée avec Gai Écoute Québec, dont le service de « *clavardage* » existe depuis un an. Cette association nous a apporté des informations précieuses sur les modalités techniques, et a pu confirmer l'utilité de ce moyen d'échange. Pour eux aussi, le public s'avère différent de celui du téléphone, avec en particulier une plus grande représentation féminine. La demande était existante, et même forte, avec plus de 1000 dialogues engagés la première année.

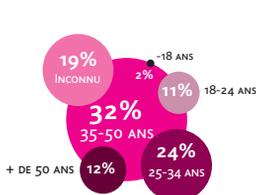
Forte de ces retours d'expériences, la commission Écoute a mené quelques essais en décembre 2011 et janvier 2012. Une phase de test avec des créneaux réguliers est instaurée à partir de février (les deuxième et quatrième jeudis du mois, de 21h à 22h30) et ce, jusqu'en septembre. Elle permettra d'évaluer la demande, mais aussi de juger si le chat'écoute peut être pérennisé en fonction du ressenti des écoutant-e-s et du nombre de volontaires. En effet, l'écoute par téléphone reste une priorité et les effectifs de bénévoles comptent quand il s'agit de lancer de nouveaux projets. SOS homophobie offre désormais une écoute à des victimes mal à l'aise avec le téléphone pour différentes raisons (difficulté à exprimer oralement des sujets sensibles, impossibilité d'avoir l'intimité nécessaire à la conversation orale, coût financier d'un appel, ou encore personnes sourdes ou malentendantes).

Médias- Communication

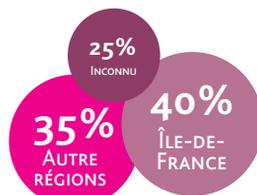
Vigie homophobie !



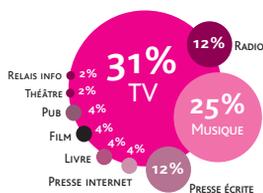
SEXE DES VICTIMES



ÂGE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



CONTEXTES

57 témoignages, correspondant à 55 cas, soit 4 % du total.

A la lecture des témoignages sur les médias, il apparaît que SOS homophobie joue un véritable rôle de vigie pour les dérapages LGBT-phobes que les appelante-e-s voient, lisent ou entendent sur les différents médias qu'elles et ils consomment.

Cette vigilance s'accroît d'année en année, et 2011 ne déroge pas à la règle, avec 57 témoignages, soit presque deux fois plus que les deux années précédentes (hors Sexion d'Assaut en 2010). Reflet d'un changement dans les mentalités et d'une sensibilité croissante au respect des personnes LGBT. Le « *politiquement correct* » a du bon, même s'il est parfois délicat de délimiter la frontière avec l'humour notamment.

Le champ des possibles est pourtant immense, du plus local au plus global. Comme les années précédentes, tous les médias et plus largement les produits culturels sont concernés par ces témoignages : télévision, radio, presse mais aussi théâtre, films, musique et même édition. Les grandes émissions, les supports aux audiences massives, les campagnes de publicité nationales sont en première ligne mais une multitude d'acteurs à la portée plus réduite, plus « *niche* » sont également en cause, de la presse locale ou municipale en passant par le journal paroissial, le prospectus ou les sites à audience confidentielle de la « *longue traîne* ».

À l'image des autres chapitres de ce *Rapport*, les manifestations d'homophobie et de transphobie

sont de deux ordres, d'une part une homophobie violente, assumée et exprimée clairement et de l'autre une homophobie plus latente. La première s'exprime chez certains intervenant-e-s à la télévision qui adoptent des prises de position fermes contre l'homoparentalité ou le mariage, dans des textes proférant des insultes directes, à l'image d'un prospectus reçu par la Poste invitant à « *sauver la société de l'homosexualité* ». C'est encore le cas de tel ouvrage sur la santé qui considère l'homosexualité comme une maladie, ou d'une critique de film violente à propos d'une scène entre homosexuel-le-s. C'est aussi répérable dans des clips sur Youtube aux paroles caricaturales et pleines de clichés homophobes comme le rap de Cortez ou l'humour de Max Boublil.

L'homophobie plus latente, moins clairement énoncée, presque « beauf », se manifeste souvent sous couvert d'un humour douteux, de jeux de mots incertains, de blagues vaseuses, d'allusions dénigrantes qui mettent en scène des clichés mille fois éculés. Les exemples abondent : YMCA apparaît à chaque fois que l'animateur Vincent Lagaf utilise le mot « *tapette* » pour expliquer un jeu à ses candidat-e-s ; le 13h de TF1 qualifie de « *bizarre* » le mannequin homme marié en clôture du défilé de Jean Paul Gaultier ; Nagui dit de Charles Trénet, un artiste « *avec qui il ne fallait pas se retrouver sous la douche* » ; ce lancement d'un reportage dans un JT de France 2 sur « *le problème* » du mariage homosexuel, cette info où Ricky Martin « *avoue* » son homosexualité. C'est aussi l'humour graveleux de certaines pièces du théâtre de boulevard.

L'homophobie et la transphobie peuvent émaner du présentateur, de l'invité, du journaliste, de l'auteur, des acteurs mais également des lecteurs comme c'est le cas sur certains forums Internet. La parution du *Rapport Annuel 2011* a ainsi déchaîné certains lecteurs du Figaro.fr. La plupart des forums de titre de presse ne sont modérés qu'a posteriori et si les propos tenus n'engagent

que leurs auteurs, les internautes estiment pourtant que la responsabilité du titre est en jeu et dénoncent l'absence de modération.

Face à ces démonstrations d'homophobie, les personnes qui nous contactent sont en effet scandalisées, écœurées, et bien déterminées à ne pas rester sans réaction, en étant par ailleurs lucides sur le fait que toutes les personnes concernées ne sont pas forcément des homophobes convaincus mais ont bel et bien dérapé ce jour-là.

« Alain Delon, c'est un vrai mec de toute façon. Je pense pas être un PD moi non plus, hein, bon. »
Johnny Hallyday

Nos témoins prennent des photos des titres de presse qu'ils-elles jugent homophobes, nous font parvenir les courriers qu'ils-elles écrivent à telle ou telle parution, antenne radio ou titre de presse en demandant des excuses. Les rediffusions numériques ou digitales, podcasts et catch-up sont alors d'une aide précieuse pour vérifier « *et confirmer ce que je pensais avoir entendu* ». Nombre de témoignages qui nous sont remontés comportent la minute précise à laquelle les propos homophobes sont tenus.

La mise en scène médiatique de l'homophobie a parfois des résonances dans les histoires personnelles des personnes qui nous contactent. Ainsi, cet appelant qui nous contacte au sujet d'un sketch sur M6 et dit se prendre « *régulièrement les mots PD, tafiole à la figure parce qu'[il est] homosexuel* ».

Il est capital pour la lutte contre l'homophobie et la transphobie que la ligne puisse également être utilisée pour ces dérapages qui contribuent à nourrir les clichés, dénigrer les homosexuel-le-s, les lesbiennes et les trans et maintenir cette homophobie sociale qui aboutit à tant de mal-être et de drames chez certain-e-s homosexuel-le-s et trans. Il est toutefois presque désespérant de constater le silence des médias lorsque l'association les saisit sur ces questions. Les réponses sont plus que rares, et trop peu suivies d'effets à ce jour.

Focus

Homophobie cathodique et radiophonique

Jean-Luc nous signale les dialogues douteux de l'émission Scènes de ménages diffusée sur M6.

Les personnages commentent des destinations de vacances : « Trop de PD en Grèce, trop de travestis au Brésil ».

Le sketch se termine par : « Ta gueule tafiole, c'est moi qui cause. »¹³

Stéphane est outré par les propos de l'humoriste Fabrice Éboué qu'il a vu la veille dans l'émission de Frédéric Taddei sur France 3.

Au sujet du mariage homosexuel, Éboué a déclaré qu'il souhaitait maintenir les homosexuels « dans la marginalité » pour préserver leur spécificité...

Sylvie nous contacte pour témoigner de propos entendus sur RMC, où Hervé Vilard, invité, a jugé « sordide » l'adoption d'un enfant par un couple homosexuel.

Suite à son passage dans une émission de télévision, Sylvain a reçu un appel anonyme : « On ne veut pas de vous. » Il a également été destinataire d'une lettre anonyme particulièrement violente qui le désigne comme « un bon pédéraste » ayant une « attirance pour le trou ».

Dérapage en musique

Plusieurs témoignages concernent le dérapage de

Extraits de l'e-mail d'un auditeur adressé à Laurent Ruquier après une émission d'Europe 1 sur les maisons de retraite accueillant un public homosexuel.

« Cher Laurent Ruquier, Je n'ai pas encore 40 ans, je vous écoute depuis vos années France Inter et je suis triste aujourd'hui de vous adresser ce mail. Vous m'avez consterné et blessé et je ne peux faire autrement que de vous répondre. Si les vieilles folles sont pathétiques selon vous, sachez que de mon côté, je trouve que c'est vous qui devenez bien pitoyable avec l'âge. (...) Quand vous sortez une vanne raciste ou sur les handicapés, ou encore sur les vieux, il y a une intonation, un rire ou une respiration qui assure aux auditeurs que vous blaguez. Ce mardi, on a entendu que vos propos sur les vieilles folles venaient du cœur, un haut-le-cœur même. Une aversion spontanée qui assurait aux auditeurs votre profond et sincère dégoût. (...) Les homos subissent discrimination et violence dès l'école et on apprend de plus en plus souvent aujourd'hui que c'est le cas dans les maisons de retraite. Avec vous, c'est justifié, les vieilles folles sont pathétiques. (...) Un PD, pas si folle et pas encore vieux... enfin, ça dépend pour qui. »

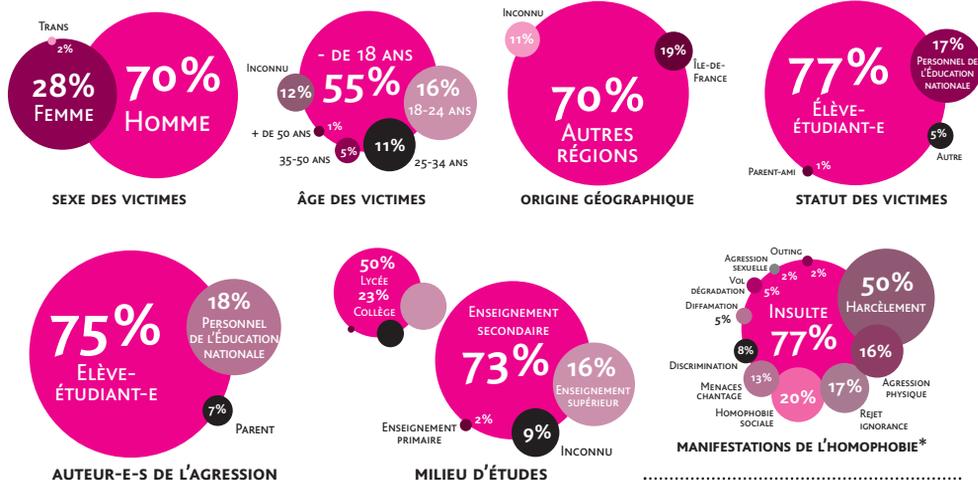
Johnny Hallyday sur le plateau du Grand Journal de Canal +. À la question « Qui est le plus vrai mec, Johnny Hallyday ou Alain Delon ? », il a répondu :

« Alain Delon, c'est un vrai mec de toute façon. Je pense pas être un PD moi non plus, hein, bon. »

13. Trois personnes ont contacté SOS homophobie au sujet de ce sketch diffusé en mai 2011. En réponse à notre courrier, M6 a assuré avoir demandé des explications à la boîte de production de cette série. Nous sommes sans nouvelles depuis.

Milieu scolaire- Enseignement supérieur

L'école de la discrimination



72 témoignages, correspondant à 64 cas, soit 5 % du total.

L'augmentation du nombre de témoignages d'homophobie et de transphobie en milieu scolaire recueillis en 2011 légitime une fois encore le travail de prévention qu'effectue SOS homophobie dans les collèges et lycées depuis près de dix ans. Ainsi, 7001 élèves ont été sensibilisé-e-s aux manifestations des LGBT-phobies durant l'année scolaire 2010-2011. Cette intervention forte a plus que doublé depuis l'an dernier (+146%), ce qui correspond à 353 interventions

(194 en région parisienne et 159 en régions) dans quinze académies. Elle traduit le sérieux et la rigueur des bénévoles qui interviennent, ainsi que la bonne entente entretenue avec les équipes pédagogiques rencontrées (chefs d'établissement, professeurs, CPE, documentalistes...). L'agrément national accordé en 2009 à l'association par le

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

ministère de l'Éducation nationale a contribué à cette accélération. Ce travail de prévention est une action de terrain qui demande du temps, et dont on ne peut mesurer les bénéfices que sur le long terme. En attendant que le ministère s'investisse dans un programme plus ambitieux de sensibilisation au respect des différences dès l'enseignement primaire, SOS homophobie et d'autres associations qui interviennent dans un but commun¹⁴ demeurent les seuls recours face au cruel manque d'information des élèves sur ces questions.

Premier constat de notre *Rapport* cette année dans l'enseignement, l'homophobie se manifeste entre élèves/étudiant-e-s, mais également entre élèves/étudiant-e-s et adultes ou juste entre adultes, et ce, sous plusieurs formes. La première manifestation de l'homophobie et de la transphobie rencontrée en milieu scolaire demeure l'insulte (77%). Parfois non dirigée, banalisée et prononcée sous couvert de l'humour ou comme forme de ponctuation, elle peut être perçue avec gêne. Elle peut également être dirigée avec l'intention de nuire ou de blesser. Dans les deux cas, rappelons que les mots ont une signification et donc une importance. Au quotidien, ces insultes, des remarques ou encore de « légères » brimades, conduisent à un véritable harcèlement que subissent la majorité des victimes (50%).

Les conséquences psychologiques de ces actes sur les victimes sont désastreuses : peur, sentiment d'isolement, incompréhension, tristesse et dépression. Il n'est pas rare que l'homophobie aille jusqu'à des actes de violence physique (16%), de racket, ou de viol. Le suicide est parfois le dernier recours pour ces jeunes qui ne croient plus en l'avenir et qui sont très souvent en situation d'échec scolaire, en raison de difficultés à se concentrer ou d'absentéisme. SOS homophobie reçoit régulièrement des appels et e-mails de jeunes en détresse, isolés, pensant expressément mettre fin à leurs jours quand il n'y a pas déjà eu de tentative(s).

« Quand je rentre dans la classe, tout le monde se tait et me regarde, ils attendent toujours que je craque »

Par ailleurs, il serait irresponsable d'imaginer dissocier les actes homophobes ou transphobes que subissent les victimes en classe ou dans l'enceinte d'un établissement scolaire des actes qui peuvent se poursuivre à l'extérieur. En effet, les parcours empruntés entre l'établissement et le domicile sont autant de lieux privilégiés de manifestations homophobes. Cela explique pourquoi, quand certaines victimes trouvent parfois refuge à l'école ou à l'internat quand leurs agresseurs-ses sont la famille, d'autres préfèrent rester chez elles afin d'éviter de se faire insulter ou rosser en allant étudier. Enfin, les derniers lieux où se poursuit le harcèlement aujourd'hui sont Internet et notamment les réseaux sociaux. Nous recueillons de plus en plus de témoignages de jeunes, injuriés ou outés sur Facebook par leurs camarades de classe.

Depuis quelques années, l'orientation sexuelle des parents alimente elle aussi la triste liste des prétextes au rejet. En effet, des parents de familles homoparentales nous expliquent que leurs enfants subissent parfois, en raison de leur contexte familial, insultes, harcèlement et isolement. Ces enfants subissent le même traitement réservé aux victimes déjà citées.

Les jeunes victimes, qui parfois ne peuvent évoquer leurs problèmes avec leurs parents, ou qui sont déjà victimes d'homophobie familiale, reçoivent bien souvent très peu d'aide ou d'écoute de la part du corps pédagogique. Parfois hostiles, certain-e-s professeur-e-s abusent de leur autorité en imposant leur point de vue intolérant pendant leurs cours, favorisant le repli sur soi des victimes. Pourtant, le personnel de l'Éducation nationale, censé rester neutre, n'a nul droit d'exprimer des convictions philosophiques personnelles pendant l'exercice de ses fonctions. Il se doit notamment de respecter les directives du ministère qui s'est engagé dans la lutte contre

14. Entre autres l'association nationale de parents et amis d'homosexuel-le-s CONTACT et l'association le MAG Jeunes LGBT.

LGBT ne sera jamais normal c'est un peché?
Mais depuis quand existe
LGBT? comment on est arrivé
à aimer le même sexe soit?
qui sont les premiers?

Est ce que l'adoption pour les
bisexuels est accepté sachant
que ce n'est toujours pas le
cas pour les gays?

Comment les filles elles font pour changer
de sexe? on prend des pénis de mort?

Les lesbiennes ça n'existe pas!
c'est juste par les films pornos!

Je n'ai rien
ils font ce
mais je m
le fait de
la "nature"
Homme - Fe
de temps ce
accepté, je p
il se pourrait
aujourd'hui p
tard l'ex

est ce q
un c
chez

Est ce que la
par la discrim

contre les homosexuels
 qu'ils veulent
 ne comprennent pas
 vouloir changer
 c'est à dire
 comme. Si il y a peu
 n'était pas du tout
 exist qu'au fil du temps
 que des choses anormales
 pourraient être acceptées plus
 (pédophilie)

Les bisexuel-les souffrent - les
 plus de discrimination que
 les homosexuel-les ?

Comment ~~demander~~^{demander} vérifier qu'un
 ami est homosexuel alors que'on ne l'est
 pas ?

que le nez est
 objet sexuel
 les lesbiennes ?

Comment les femmes
 font-elles l'amour ?
 Es-que se sont les homosexuels
 qui ont transmis le sida ?

haine provoquée
 est normale ?

ce n'est pas normal,
 en étant une fille je me
 sentirai mal à l'aise
 en face d'une lesbienne.

l'homophobie, la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, le respect de l'autre et de ses différences... Concernant l'identité de genre, le ministère de l'Éducation nationale a fait un pas en avant en indiquant dans une circulaire du 30 septembre 2010 que les programmes de SVT de première doivent comporter un chapitre intitulé « *devenir homme ou femme* ». Les manuels scolaires de cette matière et de ce niveau doivent inclure depuis la rentrée 2011 un chapitre sur la notion de genre. Malgré la pression de 80 députés UMP, le ministre Luc Chatel a refusé de retirer des bancs de l'école ces manuels très controversés.

À noter également en mars 2011 des actes de vandalisme perpétrés lors de l'exposition « Homosexualités » dans le hall d'une faculté de médecine lilloise. Cet acte a été revendiqué par le collectif Hétérophobie Stop. Lequel a expliqué que les six personnes qui ont tagué en rouge les tableaux exposés n'acceptent pas d'être

« bombardées d'images choquantes ou impudiques, qui plus est dans la fac qui est un lieu de transmission du savoir ». Pour eux, l'homophobie aurait totalement disparu, le problème ne serait pas l'homosexualité mais « l'homosexualisation »¹⁵. Visiblement, ce collectif n'a pas eu en sa possession le rapport annuel que dresse chaque année SOS homophobie. Il est aussi curieux de penser que dégrader des photographies exposant des couples de même sexe et l'amour, un symbole de tolérance, ne serait pas un acte homophobe. C'est d'autant plus choquant de savoir que ces actes de dégradation gratuits ont été commis dans un établissement dont les étudiant-e-s seront amené-e-s à soigner plus tard des personnes de divers horizons. Le collectif qui parle de « *saine et douce protestation* » a indiqué à Silence H, l'association organisatrice de l'exposition, qu'il reviendrait « *autant de fois que cela sera nécessaire* ».

15. <http://www.nordeclair.fr/Locales/Lille/2011/03/03/homosexualite-des-cliches-qui-derangent.shtml>

De l'insulte aux coups

Une professeure des écoles du département de la Vienne se dit « inquiète » de la banalisation des insultes homophobes entre élèves au sein de l'enseignement primaire, notamment dans son école.

Nicolas, 16 ans, lycéen du Val d'Oise, écrit : « Dans les couloirs on me crie souvent PD, pédé, pédé, pédé... ». Le harcèlement dont il est victime s'est accentué depuis qu'une photo de lui criblée d'insultes circule sur les téléphones portables.

Hatem, 17 ans, étudie la mode dans le Languedoc-Roussillon.

Soutenu par sa famille, il demande conseil pour pouvoir raisonner une camarade de classe qui l'insulte et le harcèle régulièrement dans son lycée.

En région Rhône-Alpes, un lycéen dans le privé catholique explique que quelques jeunes de son lycée se font « maltraiter en raison de leur homosexualité réelle ou supposée ». Un de ses camarades est régulièrement insulté verbalement, par des inscriptions au tableau ou sur la table, mis à la porte des vestiaires. « Sous prétexte de regards pervers, il s'est fait tabasser non loin du lycée. »

Un autre lycéen du même établissement témoigne : « Les garçons de la classe ont prévu de "casser la gueule à Baptiste ce lundi", ils ont étudié les deux parcours possibles qu'il emprunte du lycée à chez lui (en le suivant les jours précédents), ils envisagent de se séparer en deux groupes pour être sûrs de ne pas le rater. » Il précise qu'il a essayé de les dissuader, mais que ça n'a servi à rien. Ils lui ont demandé si lui aussi ne serait pas gay... »

Enseigner la peur au ventre

Dans le Rhône, un enseignant est « victime d'une agression verbale en groupe à la sortie de l'établissement » où il est

Focus

en poste. Les jeunes du groupe profèrent des insultes du type « sale pédé ». Il a pu identifier l'un d'entre eux et a porté plainte au commissariat. Il précise que les deux filles présentes au sein du groupe sont restées muettes.

En Vendée, un surveillant est obligé d'emprunter une sortie secondaire pour quitter l'établissement où il travaille, ayant été insulté et menacé de mort par deux lycéens. L'inquiétude du surveillant grandit lorsque le père d'un de ces jeunes convoqué devant le conseil de discipline le menace : « Tu ne cherches qu'une chose, c'est te faire casser la gueule. »

Lourdes conséquences

« Quand je rendre dans la classe, tout le monde se tait et me regarde, ils attendent toujours que je craque », témoigne un adolescent de 16 ans. Issu d'une famille croyante très conservatrice où beaucoup de choses sont « intolérées », ce jeune homme souffre terriblement du harcèlement quotidien qu'il subit dans son lycée. Il explique que « pour oublier tout ça », il s'est mis à fumer et à boire « autre chose que du vin de messe », sans que ses parents ne s'en aperçoivent. Il raconte également que lorsqu'il sort avec une fille et qu'il joue au « bon hétéro parfait », ça va mieux.

Gaspard, 17 ans, témoigne de son « calvaire » au lycée pendant sa scolarité en seconde et première :

« Dès la rentrée, j'ai été confronté aux insultes homophobes et à un harcèlement moral quotidien lié à mon homosexualité. J'ai dû faire face à des injures très humiliantes et discriminatoires :

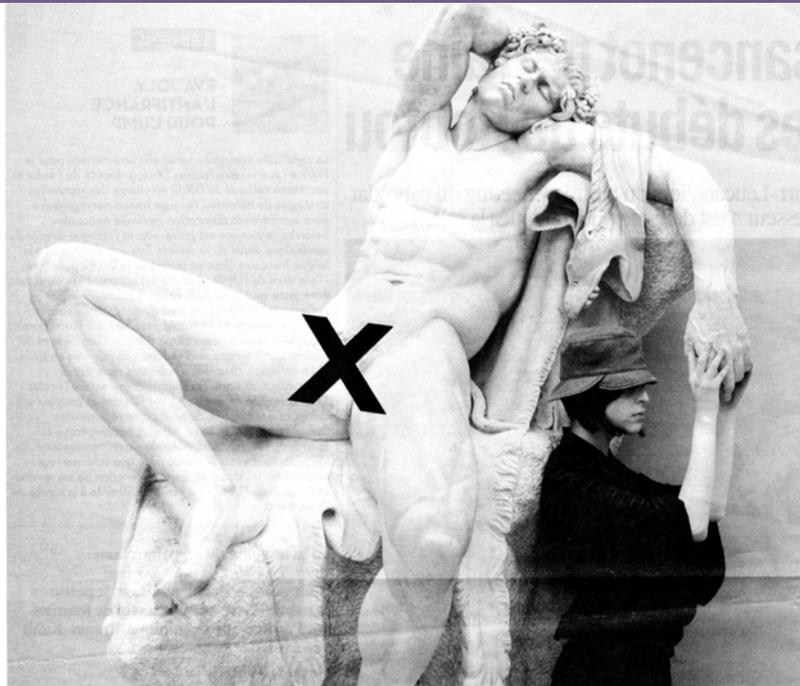
“Sale pédé, salope, pédophile, on va te péter ta gueule de PD! Viens nous sucer sale PD!”

En seconde, lors des cours d'EPS, je devais me changer dans les toilettes pour éviter les agressions homophobes des autres élèves de ma classe. Le groupe de garçons me huait en m'insultant et m'a menacé plusieurs fois de me “mettre à poil sous la douche”. Témoin de cette situation dégradante et discriminatoire, le professeur d'EPS a laissé faire sans sanctionner les agresseurs.

À la fin des cours d'anglais du vendredi, plusieurs garçons qui attendaient devant ma salle de cours se moquaient de moi et pour certains léchaient les vitres en mimant la masturbation. Régulièrement, je faisais l'objet d'insultes homophobes dans les couloirs du lycée, certains élèves poussaient des cris en me voyant et mimaient une démarche très efféminée. En décembre, un élève de terminale a même ouvert son pantalon et s'est caressé à travers son caleçon en me demandant “d'aller le sucer dans les toilettes” !

Ces agressions homophobes à répétition m'ont complètement isolé des autres, j'étais énormément stressé d'aller au lycée, j'avais peur de traverser la cour et pensais sans cesse à ces insultes dégradantes. De plus, l'absence de sanction de la part de l'encadrement rendait ma vie au lycée encore plus dure et horrible.

Dès la rentrée en première, le cauchemar a recommencé avec les huées de groupes d'élèves, les insultes à répétition et un harcèlement quotidien. J'ai essayé de résister en me concentrant



Au printemps, l'enseignement catholique lance la polémique, reprise désormais par l'UMP. PHOTO ALDO SPERBER PICTURETANK

Manuels scolaires : le mauvais procès des bon chic bon genre

Quatre-vingt députés UMP s'élèvent contre le contenu de livres de sciences de la vie qui insistent sur la dimension culturelle de l'identité sexuelle.

Par CHARLOTTE ROTMAN

La rentrée scolaire est dans une semaine ? Aucune importance, il faut de toute urgence retirer les manuels scolaires de première en SVT (sciences de la vie et de la terre), gangrenés par la « théorie du genre sexuel ». Conduits par Richard Maillé, quatre-vingt députés UMP dont Christian Vanneste, Lionnel Luca et Jacques Myard, fondateurs de la Droite populaire, mais aussi Bernard Debré, Alain Gest ou Eric

ENQUÊTE
Raoult, ont écrit en ce sens au ministre de l'Éducation, Luc Chatel. C'est qu'ils y déclinent une « idéologie », une « théorie philosophique et sociologique pas scientifique, qui affirme que l'identité sexuelle est une construction culturelle ». « Selon cette théorie,

les personnes ne sont plus définies comme hommes et femmes, mais comme pratiquants de certaines formes de sexualité : homosexuels, hétérosexuels, bisexuels, transsexuels », se désolent-ils dans leur lettre officielle. « C'est l'éducation de nos enfants qui est en jeu », concluent-ils sobrement. Ça a l'air grave. Les députés crient avec consternation l'un des nouveaux manuels scolaires :

« Le sexe biologique nous identifie mâle ou femelle mais ce n'est pas pour autant que nous pouvons nous qualifier de masculin ou de féminin. Cette identité sexuelle, construite tout un long de notre vie, dans une interaction constante entre le biologique et le contexte socioculturel, est pourtant décisive dans notre positionnement par rapport à l'autre ». Hervé Mariton, député UMP de la Drôme est l'un

des signataires du courrier au Premier ministre. « Dans un manuel de philo, je ne serais pas choqué d'expliquer à l'élève la Libération. On en discute nuit et dans le débat je serais contre, mais pas en SVT, ce n'est pas une donnée, en SVT on fait de la science. »

« INFECTIONS ». En fait, la polémique bruisse depuis le printemps : l'enseignement catholique a déjà

REPÈRES

Bulletin officiel du 30 septembre 2010 : « Ce thème vise à fournir à l'élève des connaissances scientifiques clairement établies, qui ne laissent de place ni aux informations erronées sur le fonctionnement de son corps ni aux préjugés. »

« La Droite populaire s'attaque à tout ce qui est différent. [...] Il faut vraiment arrêter ce discours haineux. »

Yves Jégo proche de Jean-Louis Borloo, à lire sur Libération.fr

35 000

Selon les enseignants de SVT du collectif « L'école débous-solée », c'est le nombre de signataires de la pétition contre l'entrée de la théorie du genre dans les manuels.

sur mes études, en essayant de ne pas craquer et heureusement en dialoguant beaucoup avec ma famille qui m'aide et me soutient énormément. Une agression qui m'a beaucoup perturbé est lorsqu'un élève de terminale m'a violemment poussé en m'insultant: "Je vais te péter la gueule, tu t'habilles comme un PD, je vais te mettre une 240 dans ta gueule !! Suce ma bite !!". J'ai alors averti la proviseur adjointe qui nous a reçus mais qui n'a pas pris de sanction et – le comble – ne m'a pas reconnu comme victime ! Pire, elle m'a considéré au même rang que mon agresseur en me conseillant "de me calmer et de prendre sur moi !". Me sentant complètement abandonné, lâché par la direction du lycée et confronté continuellement aux insultes humiliantes et méprisantes, j'ai complètement craqué psychologiquement en fin de première. Je rentrais chez moi et éclatais en sanglots, écoeuré, usé moralement, je me sentais totalement "vidé", à bout de force. Je ne voyais plus d'issue, aucune solution pour sortir de cet enfer ! J'ai alors pensé plusieurs fois à me suicider pour fuir cette souffrance horrible et en finir avec cette homophobie récurrente et destructrice. Mes parents m'ont entouré, soutenu, pour retrouver la force de lutter. Ils ont rencontré plusieurs fois la directrice du lycée pour l'alerter de ma profonde dépression liée à la situation inadmissible et intolérable dont j'étais victime au sein de l'établissement scolaire. Je suis allé quand même passer le bac de français, mais, très dépressif, je ne pouvais pas faire ma terminale au lycée. J'ai essayé de suivre des cours par correspondance mais mon état très fragile et ma dépression m'ont obligé d'abandonner. Depuis, aidé et soutenu par ma famille, par SOS homophobie et ma psychiatre, j'essaie tant bien que mal de me reconstruire et d'avancer.»

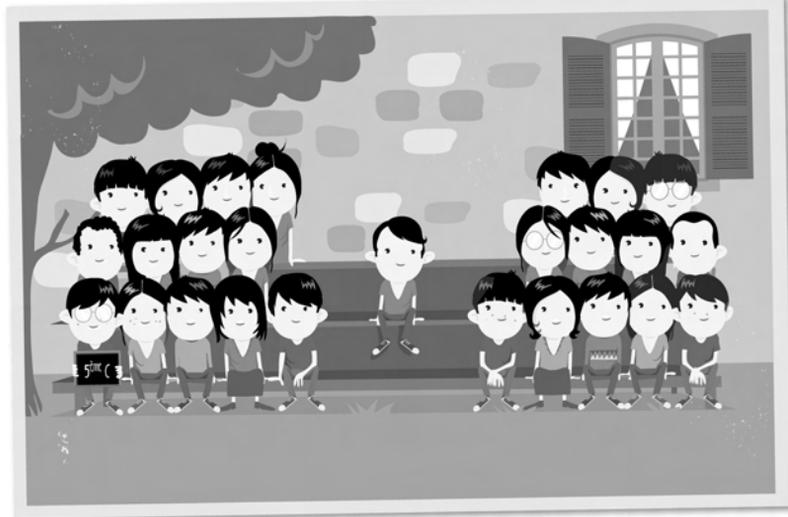
Arthur, 15 ans, en banlieue parisienne, parle de sa souffrance : « Je ne peux pas être suffisamment moi-même dans mes gestes, dans mes paroles car je dois sans cesse me surveiller, me contrôler. Cela paraît un peu facile. C'est juste que je ne suis pas assez fort, je n'ai pas assez d'énergie pour pouvoir affronter les menaces qui me tomberont dessus. La peur ? L'angoisse ? Tout cela est présent. »

Une mère raconte que Marie, sa fille de 14 ans, « sujette à des harcèlements moraux par une fille de sa classe, a arrêté l'école suite à cela ». Très entourée et suivie, elle commence à reprendre confiance en elle dans un autre établissement scolaire.

En Gironde, une collégienne a fait son coming out à une amie. Quelques jours plus tard, elle se trouve rejetée et insultée au quotidien. Elle écrit : « J'ai pensé au suicide !!! Pour eux je suis un monstre !!! Aidez-moi !!! »

Abus d'autorité

Plusieurs étudiants du Nord signalent les propos qu'aurait tenus un professeur en plein cours dans une faculté de médecine : « Ce n'est pas parce qu'il y a une exposition sur les homosexuels qu'il faut pousser des cris de femelle en rut. » Ces propos tenus dans le but de calmer des élèves chahutant en début de cours ont été entendus par des centaines d'étudiants.



© Vainui de Castelbajac

Sofia, élève de terminale des Bouches-du-Rhône, se dit choquée que son professeur de philosophie « utilise son aura et sa discipline pour faire intégrer à ses élèves que l'homosexualité est par excellence contre-nature et qu'elle est une perversion ». De peur d'être stigmatisé-e-s, ses camarades et elles n'osent pas réagir.

En Haute-Savoie, un lycéen agressé physiquement en raison de son orientation sexuelle est accusé par son CPE de « faire son cinéma ». Ce dernier lui demande « d'arrêter de provoquer, d'arrêter son Facebook, de se tenir à carreau car sinon [il allait] être viré ».

Julie, lycéenne de 18 ans dans l'Aube, insultée et harcelée au quotidien en classe, dans les couloirs, sur Internet et sur son téléphone, affirme que sa CPE lui aurait dit : « Ce n'est rien. » Ajoutant qu'il lui suffit de « supprimer les blogs et changer de numéro ».

Marjorie, 18 ans, explique qu'à la suite d'insultes lesbophobes à son égard sur Facebook, preuves à l'appui, son CPE a refusé de convoquer l'élève à l'origine des propos. Il lui aurait répondu : « Si vous ne vous assumez pas, ce n'est pas mon problème. » Avec sa mère qui la soutient, elles n'arriveront pas à le convaincre, pas plus que le proviseur.

Elles ont décidé de porter plainte au commissariat.

Christelle, 40 ans, évoque les difficultés de son fils de 15 ans dans un lycée privé catholique : « À partir du moment où il a dit à ses amis que sa mère vivait avec une autre femme, la rumeur s'est répandue très vite. Il a commencé à avoir des problèmes avec l'administration qui l'a accusé de dealer de la drogue. Il a été mis à pied plusieurs fois ». Son fils ayant été tellement affecté par ce harcèlement de la part d'adultes, elle n'a pas eu d'autre choix que de le faire changer d'établissement pour son bien-être.



La parole à...

Sébastien Carpentier

Chez l'adolescent, la peur du féminin à l'origine du sexisme et de l'homophobie

L'adolescence est un processus de construction de l'identité, notamment et surtout sexuelle. Les questions de sexe, de genre et de sexualité sont très sensibles au cours de cette période. C'est pourquoi la prévention et la lutte contre l'homophobie et le sexisme, c'est-à-dire les discriminations sexuelles, doivent faire l'objet de beaucoup de technicité et de sérieux dans le milieu scolaire. Les interventions de SOS homophobie dans les établissements scolaires sont importantes et doivent être développées.

L'homophobie est le produit d'une construction psychique identitaire conflictuelle. Les attaques contre le genre féminin (car les gays sont assimilés aux femmes en ce qu'ils représentent des êtres pénétrés) sont le résultat d'une défaillance ayant pour origine la peur de l'autre en soi, l'autre étant le genre ou le sexe opposé à celui dont le soi considère appartenir. L'homophobie est un acte d'agression ayant pour finalité de conjurer la peur du côté féminin de la sexualité. L'homophobie est ainsi un véritable sentiment d'insécurité chez l'adolescent sexué garçon. Pour survivre, il doit sauvegarder les apparences viriles qu'il pense nécessaires pour se construire une identité masculine. On peut appeler cela un « *préservatif psychique* » qui permet de confiner le masculin et le féminin dans des frontières de genres rigides. Le milieu scolaire est un reproducteur de ces fron-

tières dont l'exemple type est la pratique du sport : il a été montré que les enseignants privilégient, en général, les sports dits masculins pour faire plaisir aux garçons qui peuvent perturber plus facilement les cours et ce, de manière à ce que les équipes soient créées par niveau, les garçons excluant, de facto, les filles. De cette manière, l'exclusion de la féminité apparaît comme une valeur absolue de la violente masculinité homophobe et sexiste.

Il existe à l'adolescence un doute obsessionnel sur la puissance virile du corps. L'homophobie fonctionne tel un mécanisme de réassurance du narcissisme. Cette faille narcissique aboutit à nier la personne de l'autre afin de revendiquer sa puissance virile, notamment par des actes agressifs. Cette insécurité vient de la bisexualité fondamentale de l'être humain qui se fait sentir à l'adolescence avec la plus grande incompréhension et qui se voit donc réprimée avec la plus grande fermeté. L'école a donc un rôle à jouer dans l'explication et l'accompagnement des enfants puis des adolescents dans la découverte de leur être sexué. La peur étant un bon inducteur de valorisation et, par conséquent, de rejet, il est nécessaire que cette peur ait disparu des institutions scolaires afin de ne pas la transmettre ou, du moins, la valider et l'amplifier. Il n'y a de sexualité que par le langage. Or, l'école devrait être présente pour donner tous les outils linguistiques afin d'apaiser cette peur du féminin qui engendre et le sexisme et l'homophobie.

Sébastien Carpentier

Auteur de *Délinquance juvénile et discrimination sexuelle, Comprendre, prévenir et lutter contre le sexisme et l'homophobie à l'adolescence*, coll. Humanitas, 2011, Buenos Books International.

Police- Gendarmerie

*Circulez, y'a rien
(d'homophobe) à voir!*

14 témoignages, correspondant
à 14 cas, soit 1% du total.

Rien à signaler du côté des forces de l'ordre cette année ? C'est ce qu'on pourrait penser à la lumière du nombre de témoignages concernant les relations de la police et de la gendarmerie avec des personnes LGBT, confirmant la tendance des dernières années : 16 cas en 2009, 12 en 2010, 14 en 2011. En y regardant de plus près, ce sont quelque 69 témoignages en 2011, dont le thème premier n'est pas la police ou la gendarmerie qui font pourtant état d'une expérience négative avec les forces publiques. Négative, mais pas totalement nulle : 40% de nos témoins estiment que les services de police ou de gendarmerie ont agi de façon satisfaisante ou neutre. Serait-il envisageable de penser que le travail de prévention mené par des associations de lutte contre l'homophobie comme SOS homophobie, le Ravad, Flag! ou d'autres, commence à porter ses fruits ? Il faut l'espérer sans pour autant désarmer : les victimes d'homophobie et de transphobie sont en droit d'attendre une prise en charge exemplaire par les services publics de police et de gendarmerie.

« Venez
voir le
Monsieur-
Madame »

L'un des thèmes récurrents dans les témoignages reçus par SOS homophobie concerne les situations de dépôt de plainte pour homophobie. Certains agents refusent de porter mention du caractère homophobe de l'infraction dénoncée. D'autres inci-

tent fortement la victime à déposer une simple main courante qui ne mènera strictement à aucune poursuite pénale. Plusieurs témoignages font état d'un manque de considération en tant que victime, notamment dans les cas de bagarres. Pourtant, selon l'article 15-3 du code de procédure pénale, *« la police est tenue de recevoir les plaintes déposées par les victimes d'infractions à la loi pénale et de les transmettre, le cas échéant, au service ou à l'unité de police judiciaire territorialement compétent. Tout dépôt de plainte fait l'objet d'un procès-verbal et donne lieu à la délivrance immédiate d'un récépissé à la victime. Si elle en fait la demande, une copie du procès-verbal lui est immédiatement remise »*. La loi est claire, mais les témoignages relatant des refus de plainte ou des incitations à ne déposer qu'une main courante sont encore légion. Ainsi, comme l'exige l'article 432-7 du code pénal qui sanctionne les discriminations entraînant le refus du bénéficiaire d'un droit accordé par la loi, les agent-e-s refusant le dépôt d'une plainte à caractère homophobe devraient être sanctionné-e-s. Dans tous les cas, les victimes peuvent s'adresser directement au procureur de la République, mais ce droit demeure peu connu.

Il existe un autre domaine où la loi est encore bien mal appliquée par les agent-e-s du maintien

de l'ordre : le contrôle d'identité sur les lieux de drague gay, et la garde à vue. Plusieurs victimes nous racontent le traitement abusif qu'elles ont subi du fait de leur présence dans ces endroits. L'article 78-2 du code de procédure pénale prévoit pourtant que les contrôles d'identité doivent être effectués lorsqu'il existe une ou plusieurs raisons plausibles de soupçonner que la personne contrôlée a commis ou tenté de commettre une infraction ou qu'elle se prépare à commettre un crime ou délit, qu'elle a des informations à fournir dans le cadre d'une enquête ou qu'elle est recherchée par la justice. La seule présence sur un lieu de drague ne rentre dans aucune de ces catégories. Cela crée donc chez les victimes un sentiment d'injustice et de discrimination.

Policiers et gendarmes sont également concernés par des affaires de harcèlement et de discrimination

au travail. De rares cas nous ont été signalés en 2011, à l'instar de ce gendarme homosexuel séropositif victime de discrimination dans le Sud de la France, qui a décidé de porter l'affaire en justice et a quitté son métier. L'homophobie émane en tout cas autant de la hiérarchie que des collègues. Dans une autre affaire, c'est une policière homosexuelle qui évoque les moqueries courantes provenant d'un environnement très lesbophobe.

Malgré les promesses du ministre de l'Intérieur qui s'était engagé en mai 2011, à l'initiative du comité Idaho (International Day Against Homophobia and Transphobia), à mettre en place des mesures pour lutter contre l'homophobie (enquête de victimologie, référent-e-s par commissariat, formation sur l'homophobie, etc.), les avancées restent pour le moment minimes.

Police aux abonnés absents **Contrôle au faciès homo...**

Roberto a déposé plainte pour homophobie de la part de son employeur. Mais il ne connaît pas les suites de cette affaire : chaque fois qu'il va au commissariat pour s'informer, la personne en charge de son dossier n'est curieusement pas là.

Marc, 35 ans, se rend dans un lieu de drague gay au bois de Vincennes deux soirs par semaine. Depuis quelque temps, c'est systématique, il est contrôlé par la brigade canine au motif qu'il est interdit de se promener ici après 22 heures, selon le code de la Ville de Paris. Marc constate cependant qu'il n'y a pas que des homosexuels dans le parc à cette heure-ci, mais également des joggers, des sans-abris voire des pique-niqueurs, qui, eux, ne se font jamais contrôler.

Bon contact

Josette a été agressée par des voisins homophobes. Après avoir déposé plainte, elle craignait que l'affaire soit classée. Le procureur de la République lui a proposé une médiation pénale qu'elle a refusée. Il en a tenu compte au regard de la gravité des faits. Elle souligne qu'elle a eu un bon contact avec la gendarmerie dans cette affaire. Elle attend maintenant sa convocation devant le tribunal de grande instance.

Des policiers avaient été déployés un peu partout par crainte d'un éventuel kiss-in devant la cathédrale Notre-Dame, à Paris. Pierre et Paul, en couple, se dirigeaient vers un restaurant sur l'île de la Cité pour célébrer

la Saint -Valentin quand un policier les interpelle en leur demandant ce qu'ils font dans le quartier. Surpris, Pierre et Paul demandent : «Pourquoi cette question ? » Le policier évasif évoque une manifestation prévue visant à troubler l'ordre public. Puis à demi-mot, le policier lâche le terme «homosexuel-le-s» concernant la manifestation.

Le Marais, la police et le panier à salade

Abdel est en garde à vue. Lors de son transfert au Palais de justice de Paris, alors que le fourgon passe dans le Marais, un policier s'exclame : « C'est votre quartier par ici. » Il se demande si un hétérosexuel aurait eu droit à la même remarque.

Focus

Denise, jeune trans MtoF, marchait dans la rue d'une ville la nuit, quand les policiers l'interpellent et veulent procéder à une fouille, qu'elle refuse. Ils effectuent tout de même la fouille en l'insultant (« tarlouze, pédale »), l'un des policiers lui fait croire qu'il va la frapper au visage en lançant son poing à proximité. Arrivée au commissariat, elle est placée dans la cellule des hommes au motif que ses papiers d'identité disent qu'elle est un homme. Le policier menant l'audition pose de nombreuses questions personnelles sur la transidentité, sans rapport avec le motif de l'interpellation. Les policiers continuent de l'appeler monsieur tout au long de sa présence dans les locaux de la police. Plusieurs d'entre eux font des remarques vexatoires : l'un raconte à ses collègues combien il est content d'effectuer un travail social de prise en charge de personnes déséquilibrées comme des trans, d'autres appellent leurs collègues pour venir voir le « travelo » ou le « monsieur-madame ». Bref, Denise souligne à quel point la transidentité a été utilisée pour l'humilier et la déstabiliser psychologiquement. Au final, malgré l'absence de violences physiques, les violences morales sont ici condamnables en ce qu'elles créent un traitement non seulement inégalitaire mais discriminatoire.

Politique

Rupture... des engagements

En matière d'égalité des droits entre homosexuel-le-s et hétérosexuel-le-s, l'année 2011 montre que les positions n'évoluent que lentement à droite, où les dérapages verbaux demeurent nombreux et impunis. À l'approche de l'élection présidentielle et des législatives, la gauche a confirmé son engagement en faveur de l'égalité des droits. Pas plus que les précédentes années du quinquennat de Nicolas Sarkozy, 2011 n'a apporté aucune évolution significative favorable aux droits des personnes LGBT.

Prévention de l'homophobie

Le ministre de l'Éducation nationale Luc Chatel a marqué la journée internationale contre l'homophobie du 17 mai 2011 en assistant, pour la première fois, à une intervention en milieu scolaire dans un lycée parisien. Le ministère a annoncé soutenir la relance de la campagne de diffusion du numéro de la Ligne Azur, celle-ci a enregistré une baisse de 60% des appels en trois ans, selon l'Inter-LGBT.

En 2011 cependant, aborder au lycée des sujets tels que l'homoparentalité et l'identité de genre ne va toujours pas de soi. La publication des manuels scolaires déclinant les nouveaux programmes de sciences et vie de la terre (SVT) pour la classe de première a suscité les réactions outragées d'une partie de la droite, en particulier de Christine Boutin et de la Droite populaire (lire aussi chapitre Milieu scolaire). Pour la première fois, le programme prévoit que soit abordée la question de la construction de l'identité de genre, «*Devenir*

homme ou femme», et les manuels présentent entre autres la «*théorie du genre*». Pour le dénoncer, le député Lionel Luca n'a pu se retenir de faire un amalgame entre homosexualité, pédophilie et zoophilie, sans susciter la désapprobation de l'UMP¹⁶. Au contraire, quelque 80 députés soutenus par Jean-François Copé, le secrétaire général de l'UMP, ont écrit au ministre de l'Éducation pour lui demander le retrait des manuels. Luc Chatel a refusé, en rappelant que le programme avait été validé par le conseil supérieur de l'Éducation à l'issue d'une vaste consultation nationale, et qu'il faisait «*parfaitement confiance au professionnalisme, à l'expertise et au sens de l'éthique des professeurs pour enseigner le programme avec toute la rigueur intellectuelle nécessaire*»¹⁷.

Quelques élu-e-s UMP ont également poussé des cris d'orfraie en découvrant que les familles homoparentales allaient devenir, au même titre que d'autres formes familiales, un sujet d'étude des classes de terminale L dans la spécialité «*Droit et grands enjeux du monde contemporain*».

Ouverture du mariage : encore raté

L'égalité des droits entre couples homosexuels et hétérosexuels, une revendication centrale des organisations LGBT, a été au cœur de l'actualité en 2011. Le conseil constitutionnel, saisi fin 2010 d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) par un couple de femmes souhaitant se

16. Sur M6 et France Inter, en septembre 2011.

17. Dans une réponse aux questions écrites des députés, en janvier 2012.

marier en France, a rendu sa décision le 28 janvier 2011. L'interdiction qui leur était faite constituait une discrimination contraire aux principes constitutionnels de la République, estimaient-elles. L'association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) et SOS homophobie avaient soutenu cette QPC en s'exprimant devant le Conseil. Lequel a considéré que l'interdiction faite aux personnes homosexuelles de se marier n'était pas contraire à la Constitution et qu'il ne lui appartenait pas « de substituer son appréciation à celle du législateur sur la prise en compte, en cette matière, de cette différence de situation ». « Le droit de mener une vie familiale normale n'implique pas le droit de se marier pour les couples de même sexe, estiment les juges, par suite, les dispositions critiquées ne portent pas atteinte au droit de mener une vie familiale normale ». Ce qui est factuellement faux au regard des difficultés rencontrées par les familles homoparentales dans leur vie quotidienne.

La balle a donc été renvoyée au Parlement et le parti socialiste l'a saisie en faisant discuter à l'Assemblée nationale, le 9 juin 2011, une proposition de loi visant à ouvrir le mariage aux couples de même sexe, une évolution soutenue¹⁸ par 63% des Français-e-s. Quelques jours auparavant, deux lesbiennes avaient pu se marier dans le respect de la loi puisque Stéphanie, trans, était toujours considérée comme un homme à l'état-civil, soulignant l'absurdité de la loi actuelle.

La proposition a été soutenue par l'ensemble des formations de gauche ainsi que par quelques député-e-s de droite, tandis que Henriette Martinez (UMP) et Franck Riester (UMP) ont pris la parole à la tribune pour soutenir la proposition, au nom de l'égalité républicaine.

Même si l'Assemblée a rejeté le 14 juin la proposition par 293 voix contre 222, il est encourageant de voir que neuf député-e-s UMP ont voté pour, et que neuf autres se sont abstenus, signe que les mentalités évoluent à droite par rapport au débat sur le Pacs en 1999. À plusieurs reprises, la ministre des Sports Chantal Jouanno, devenue sénatrice, a exprimé son soutien à l'ouverture du mariage : « Je

sais que le terme de mariage est sensible parce qu'il a une connotation civile et religieuse, mais je pense pourtant qu'il est indispensable. Parler d'union civile, c'est dire une nouvelle fois aux personnes homosexuelles qu'elles sont une catégorie à part, sous-considérée. Dès lors qu'il n'y a pas d'atteinte à la laïcité ou à l'ordre public, il n'y a aucune raison juridique pour que l'État fasse un droit différent pour eux. Il ne devrait pas y avoir de débat sur le mariage homosexuel, comme sur l'adoption où c'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer. »¹⁹ En novembre, six secrétaires nationaux ont lancé dans *L'Express* un appel pour l'ouverture du mariage, s'attirant aussitôt les foudres de la Droite populaire. D'autres personnalités de droite de premier plan ont indiqué être favorables au mariage, comme Alain Juppé, Jean-Louis Borloo, Nadine Morano ou Nathalie Kosciusko-Morizet.

L'incohérence de l'UMP

Si quelques voix s'expriment à droite en faveur de l'égalité des droits, SOS homophobie a souligné à plusieurs reprises ces dernières années l'incohérence des positions et des décisions de l'UMP au sujet de la lutte contre l'homophobie. L'année écoulée a montré l'hypocrisie de ce parti, qui aura mis sept ans avant de se résoudre à retirer son investiture au député Christian Vanneste, en février 2012, suite à ses propos sur « la légende de la déportation des homosexuels » pendant la Seconde Guerre mondiale en France. De nombreux-ses responsables UMP se sont alors indigné-e-s, mais on ne les a guère entendu-e-s lors des dérapages d'autres élu-e-s. Silence lorsque le Premier ministre François Fillon a expliqué sur France 2, le 2 février 2012, son opposition à l'ouverture du mariage : « L'institution du mariage a un objectif, qui est celui de la sécurisation des enfants. C'est un objectif qui ne me paraît pas compatible avec les couples homosexuels, je l'ai toujours défendu. » Les couples homosexuels représenteraient donc un danger pour leurs enfants ? Pas de réaction non plus lorsque le député Jacques-Alain Bénisti lance sur LCP, en

18. Selon un sondage BVA de janvier 2012.

19. Dans Les Inrouptibles du 15 décembre 2011.

juin 2011: «Après le mariage homosexuel, bientôt l'adoption !... À quand la dépénalisation du viol ?» Toujours le silence lorsque le parquet de Bayonne reconnaît une autorité parentale conjointe à un couple de lesbiennes pacées, et qu'il se trouve une vingtaine de député-e-s UMP pour dénoncer « une régression des droits de l'enfant ». Silence encore lorsque 82 parlementaires UMP et Nouveau Centre relancent en janvier 2012 une entente contre l'homoparentalité, au nom « de l'intérêt supérieur de l'enfant ». Aucune sanction lorsque la députée Brigitte Barèges déclare, lors de l'examen de la proposition de loi sur l'ouverture du mariage : « Et pourquoi pas des unions avec des animaux ? Ou la polygamie ? »

Immobilisme législatif

La seule avancée législative de l'année aura été l'adoption par l'Assemblée nationale, à une très large majorité, de la proposition de loi socialiste qui allonge le délai de prescription pour les insultes publiques à caractère homophobe, de trois mois à un an, mettant ainsi fin à la distinction entre les insultes à caractère homophobe et celles à caractère raciste. Mais la majorité des insultes homophobes sont prononcées dans un contexte privé, et pour celles-là, le délai de prescription demeure de trois mois, un temps trop court pour permettre l'enclenchement de la procédure judiciaire.

En dehors de ce vote, aucun progrès n'a été réalisé. Le 26 octobre, au cours de la discussion budgétaire, la ministre du Budget Valérie Pécresse a opposé une fin de non-recevoir à l'extension du droit à la pension de réversion pour les couples pacés. Demandé par les associations depuis de nombreuses années, promis par le candidat Nicolas Sarkozy lors de sa campagne en 2007 dans le cadre de l'union civile, pleinement soutenu par le défenseur

des droits, ce droit doit permettre, au sein d'une union, au/à la conjoint-e survivant-e de toucher une partie de la retraite du conjoint-e décédé-e. Il existe pour les marié-e-s, pas pour les pacés-e-s. Valérie Pécresse a insisté sur le fait que ce n'était pas le coût de la mesure qui était en jeu (elle a pourtant osé présenter une estimation du coût basée sur une projection jusqu'en 2060!), mais bien des « raisons de principe »: le Pacs donne moins de devoirs, donc moins de droits. Faisant ainsi semblant d'oublier que les couples homosexuels n'ont pas accès au mariage, cette position est totalement discriminatoire. Toute petite avancée cependant: la mention du partenaire de Pacs sur l'acte de décès a été adoptée par le Parlement en mai 2011.

La révision des lois sur la bioéthique a de même été marquée par l'immobilisme, l'accès à la procréation médicalement assistée reste réservé aux femmes mariées alors même que des centaines de lesbiennes se rendent en Belgique ou en Espagne pour en bénéficier.

Dans le paysage politique général, l'évolution la plus intéressante est venue d'élus qui se sont décidés à faire leur coming out : Bruno Julliard (PS) et Ian Brossat (PC), adjoint au Maire et conseiller de Paris, ainsi que le député-maire de Coulommiers UMP Franck Riester, qui a annoncé son homo-

HOMOPHOBIE

La députée UMP provoque un tollé

La députée UMP Brigitte Barèges a provoqué un tollé hier en lançant, à propos d'un texte PS visant à autoriser le mariage homosexuel : « Et pourquoi pas des unions avec des animaux ? Ou la polygamie ? » La députée-maire de Montauban (Tarn-et-Garonne) a tenu ces propos alors que la commission des Lois de l'Assemblée examinait à huis clos une proposition de loi socialiste pour « ouvrir le mariage aux couples de même sexe ».

Comme plusieurs de ses collègues PS protestaient, Brigitte Barèges a rétorqué qu'elle avait dit cela sur le « ton de la plaisanterie », qu'elle était personnellement « favorable à tous types de relations sexuelles entre adultes consentants » et que l'on « ne pouvait pas la suspecter d'être homophobe ». Hier soir, la députée a retiré ses « propos maladroits » et a présenté ses excuses. Jean-François Copé, le patron de l'UMP, a jugé « inacceptable » ce qu'elle avait dit.

sexualité en réponse aux fines allusions d'un conseiller municipal socialiste de sa ville, et reste le seul député ouvertement gay. Ces élus ont en commun d'être jeunes, leurs aîné-e-s, même en fin de carrière, n'estimant pas utile de révéler cet aspect de leur personnalité, alors même que les jeunes LGBT ont besoin d'exemples positifs pour mieux s'assumer. Le Sénat accueille depuis septembre deux élu-e-s ouvertement homosexuel-le-s, Roger Karoutchi (UMP) et Corinne Bouchoux (EELV). Autre évolution positive, deux des régions les plus peuplées, PACA et le Nord-Pas-de-Calais, ont marqué leur engagement, en coordination avec SOS homophobie, en votant des motions contre l'homophobie. Le président (PS) du Conseil général de l'Essonne a appelé ses homologues à afficher leur « *engagement en faveur du droit à l'homoparentalité dans le cadre de l'adoption* ».

En dehors des actions de prévention à l'école, le gouvernement de Nicolas Sarkozy n'a pas tenu

un seul des engagements pris en 2007. C'est ainsi qu'il aura marqué l'attention qu'il porte à la population LGBT du pays : au cours de son quinquennat, à l'heure où nous mettons sous presse, Nicolas Sarkozy n'est intervenu publiquement pour dénoncer l'homophobie qu'à une seule occasion, et pas de sa propre initiative, réagissant à une question de journaliste sur les propos de Christian Vanneste. Cinq journées internationales contre l'homophobie et la transphobie sont passées sans qu'il ait jugé important d'avoir une parole publique à ce sujet. La campagne présidentielle montre sans ambiguïté quel-le-s candidat-e-s s'engagent pour l'égalité des droits et la lutte contre l'homophobie. SOS homophobie appelle à une rupture avec l'immobilisme du quinquennat écoulé, pour qu'enfin les gays, les lesbiennes, les bi et les trans ne soient plus considéré-e-s comme des citoyen-ne-s de seconde zone dans une République qui porte la devise Liberté-Égalité-Fraternité.

Présidentielle 2012, les engagements des principaux principales candidat-e-s

Les positions étaient claires en mars 2012 : aucune avancée n'est à attendre de Nicolas Sarkozy et Marine Le Pen. François Bayrou, Éva Joly, François Hollande et Jean-Luc Mélenchon se sont en revanche engagés à concrétiser l'égalité des droits entre personnes homosexuelles et hétérosexuelles.

Marine Le Pen - FN

Dans son programme publié en décembre 2011, elle exprime son opposition à l'ouverture du mariage, mais daigne ne pas remettre en cause le Pacs. La candidate qui faisait mine de s'inquiéter du sort des homosexuel-le-s dans les banlieues n'a en fait aucun progrès à leur annoncer.

Nicolas Sarkozy – UMP

Le président-candidat Nicolas Sarkozy a fait connaître ses positions dans une interview au *Figaro magazine*, le 10 février 2012 : il n'est « *pas favorable* » à l'ouverture du mariage car « *en ces temps troublés où notre société a besoin de repères, je ne crois pas qu'il faille brouiller l'image de cette institution sociale essentielle qu'est le mariage* ». Il justifie l'enterrement de son engagement de créer une union civile : elle « *aurait porté atteinte à l'institution du mariage* ». Quant à l'adoption, il explique que « *c'est une des raisons pour lesquelles je ne suis pas favorable au mariage homosexuel, il ouvrirait la porte à l'adoption* ». Après ces déclarations, Gaylib, le mouvement affilié à l'UMP, a refusé de le soutenir, s'estimant trahi. À Marseille lors d'un meeting sur les valeurs familiales (le 19 février 2012), Nicolas Sarkozy va jusqu'à déclarer : « *Nous ne voulons pas qu'on sacrifie notre identité à la mode du moment.* »

Ce refus lui permet en tout cas de recevoir le soutien de Christine Boutin, qui l'a rallié notamment en raison de cette position. On ne peut

pourtant pas prétendre vouloir consolider les familles et renforcer la solidarité familiale tout en refusant un droit qui est l'expression-même de cette solidarité.

Enfin, le candidat ment lorsqu'il affirme dans l'interview au *Figaro magazine* qu'il a «*veillé à garantir aux homosexuels les mêmes avantages en termes de succession et de fiscalité qu'aux couples mariés, mais dans le cadre du Pacs*». Il refuse notamment le bénéfice de la pension de réversion aux couples pacésés.

En 2012, le candidat Sarkozy ne prend pas le risque de trahir ses engagements en faveur de l'égalité des droits des personnes LGBT, puisqu'il n'en prend aucun.

François Bayrou - MoDem

Le candidat centriste est favorable à une union qui accorderait les mêmes droits que le mariage, mais n'en porterait pas le nom. Il souhaite la reconnaissance des familles homoparentales et du rôle du deuxième parent. Il se dit favorable à l'accès des couples de lesbiennes à la procréation médicale assistée (PMA) et demande «*le respect de la vie des enfants nés dans le cadre d'une gestation pour autrui*».

François Hollande - PS

Fidèle aux engagements pris par le parti socialiste depuis plusieurs années, le candidat PS a annoncé à plusieurs reprises qu'il ouvrirait le mariage et l'adoption aux couples de même sexe. Il veut «*lutter sans concession contre toutes les discriminations*». Le projet du PS établi avant la désignation du candidat prévoit l'accès à la PMA pour les couples de lesbiennes. HES (Homosexualités et Socialisme, groupe poli-

tique homosexuel proche du PS) a présenté d'autres engagements de François Hollande : «*L'apprentissage du vivre ensemble et la lutte contre les préjugés seront pris en compte dès le plus jeune âge, à partir de l'école primaire*»; un statut du beau-parent serait créé et les conditions de délégation de l'autorité parentale seraient assouplies. Concernant les personnes trans, il «*propose qu'une nouvelle politique d'accompagnement (tant au niveau médical que psychologique ou chirurgical), uniforme nationalement, assurant des soins de qualité et une prise en charge par la sécurité sociale, soit discutée avec l'ensemble des associations*», avant qu'«*une loi permette le changement de sexe à l'état civil (et au niveau de la sécurité sociale) sans qu'il y ait eu, de manière obligatoire et préalable, une opération chirurgicale de réassignation sexuelle*». Il s'engage également à «*renforcer le Pacs*». Les enfants nés à l'étranger suite à une gestation pour autrui seraient reconnus à l'état civil français. Il mettrait fin «*à l'exclusion des gays du don de sang dès 2012*».

Éva Joly – EELV

La candidate d'Europe Écologie les Verts soutient les demandes portées depuis plusieurs années par son parti en faveur de l'ouverture du mariage et de l'adoption, et de l'accès aux techniques d'assistance médicale à la procréation. Elle annonce également la création d'un «*statut du co-parent*».

Jean-Luc Mélenchon – Front de gauche

Son projet prévoit que «*les droits du Pacs seront renforcés*», que «*le droit au mariage et à l'adoption sera reconnu aux couples homosexuels*», et que «*les femmes lesbiennes auront accès à la procréation médicalement assistée*».

SOS homophobie interpelle les candidat-e-s à la présidentielle

Chaque jour, SOS homophobie reçoit quatre témoignages de personnes victimes de lesbophobie, gayphobie, biphobie ou transphobie. En 2012, les discriminations et les attaques envers les personnes LGBT sont toujours d'actualité. C'est pour cette raison que notre association milite quotidiennement afin que les élu-e-s politiques s'engagent dans la lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits. À l'occasion de l'élection présidentielle, nous avons adressé un questionnaire aux candidat-e-s pour connaître leur position sur douze sujets de préoccupation quotidienne des personnes LGBT, en matière d'égalité des droits et de lutte contre les discriminations. Le voici :

1. Légaliserez-vous le droit au mariage dans sa forme actuelle pour les couples de même sexe ?
2. Instaurerez-vous l'égalité des droits dans l'accès à la parentalité pour toutes et tous ?
3. Ajouterez-vous l'identité de genre aux critères de discrimination reconnus par la loi ?
4. Porterez-vous le délai de prescription pour les injures dans le cadre privé à douze mois ?
5. Incluez-vous explicitement l'orientation sexuelle et l'identité de genre dans les motifs ouvrant droit au statut de réfugié-e ?
6. Donneriez-vous les moyens à un organisme public de lutter efficacement contre l'homophobie et la transphobie sur Internet ?
7. Ouvrirez-vous le don du sang aux homosexuels ?
8. Mettrez-vous en place un plan national de prévention spécifique sur la santé sexuelle des lesbiennes ?
9. Incluez-vous dans les programmes scolaires la sensibilisation à la diversité des relations amoureuses et à la question du genre, et ce dès l'école primaire ?
10. Formerez-vous le personnel de l'aide sociale à l'enfance pour qu'il détecte l'homophobie et la transphobie dont peuvent être victimes les adolescent-e-s dans leur famille ?
11. Demanderez-vous officiellement aux entreprises de mettre en place des formations de lutte contre les discriminations dont sont victimes les personnes LGBT au travail ?
12. Inscrivrez-vous dans la formation initiale des agent-e-s de la fonction publique un module de sensibilisation à l'homophobie et à la transphobie ?

À l'heure où nous mettons sous presse, les candidats ne nous ont pas encore répondu. Dès réception, leurs réponses seront mises en ligne sur notre site internet, sur la page dédiée aux actions de SOS homophobie dans le cadre de l'élection présidentielle:

<http://www.sos-homophobie.org/presidentielle>.

Presse

Quel genre en Une ?

Comment la presse écrite a-t-elle rendu compte des questions d'identité de genre ? Quel quotidien est le plus ouvert aux thématiques qui concernent les personnes LGBT ? Quel titre couvre le mieux les enjeux pour les droits des lesbiennes, des gays, des bi et des trans ? Pour répondre à ces questions, nous avons tenu une revue de presse (non exhaustive) de janvier 2011 à janvier 2012.

Les homosexuel-le-s portent leur Croix

Quand *La Croix* publie la photo d'un homme affublé d'une perruque et d'un boa roses, ne vous laissez pas abuser : c'est un «papa» déguisé «en princesse» qui illustre un article sur le rire en famille²⁰. Si deux hommes s'étreignent, ce ne sont que deux rugbymen se félicitant de la victoire²¹. Car dans les colonnes de *La Croix*, les personnes LGBT, elles, ne sont jamais à la fête. Le quotidien catholique s'intéresse pourtant à l'humanité et à sa diversité. Les «nouvelles grands-mères»²² ou les relations entre «belles-mères et belles-filles»²³ ont droit à tous les égards. Mais aucun article sur les jeunes qui se découvrent une orientation sexuelle différente. Pas de conseil pour les parents d'un-e adolescent-e trans.

Au fond, peut-être cela vaut-il mieux ! Car lorsque *La Croix* s'attarde sur le sort des personnes homosexuelles – le terme LGBT ne fait pas partie de son vocabulaire –, c'est sous le signe du malheur. Si le quotidien consacre ainsi un tiers de page à David Kato, c'est parce que ce militant LGBT ougandais de 43 ans a été assassiné après l'appel au meurtre

lancé par un magazine homophobe de son pays²⁴. Au Cameroun, aussi, les «minorités sexuelles» sont opprimées et menacées de prison²⁵. Et quand Dominique Greiner, rédacteur en chef religieux du quotidien, salue la «mobilisation de la communauté homosexuelle», ce n'est pas à l'occasion de la marche des fiertés mais pour le trentième anniversaire de l'apparition du sida²⁶. Le lecteur ou la lectrice l'aura compris : il n'y a pas d'homosexualité heureuse.

Avec cette conviction chevillée au corps, *La Croix* a continué de veiller en 2011 sur une conception strictement hétérocentrée de l'amour, de la famille et de la parentalité. En début d'année, la révision des lois bioéthiques inquiète. «Faut-il élargir l'aide médicale à la procréation ?»²⁷ La sociologue Irène Théry a droit au chapitre et plaide pour une ouverture aux couples gays et lesbiens. Mais la directrice du quotidien, Dominique Quinio, tranche : non, il faut savoir poser des «limites» ! Les questions du mariage et de l'adoption sont suivies tant en France qu'à l'étranger avec la même antienne : la «cellule de base» de la société est composée d'un homme, d'une femme et de leurs enfants²⁸.

20. *La Croix* du 7 décembre 2011.

21. *La Croix* du 17 octobre 2011.

22. *La Croix* du 2 mars 2011

23. *La Croix* du 5 octobre 2011.

24. *La Croix* du 28 janvier 2011.

25. *La Croix* du 18 janvier 2011.

26. *La Croix* du 31 mai 2011.

27. *La Croix* du 18 janvier 2011.

28. *La Croix* du 13 décembre 2011.

À la rentrée scolaire, la notion de genre, intégrée dans les manuels de première au lycée, ravive les craintes²⁹. L'universitaire Yann Raison du Cleuziou (alors enseignant à Sciences Po Paris) doit invoquer saint Thomas d'Aquin pour calmer les esprits³⁰. Mais Christine Boutin n'en a cure. La présidente du parti chrétien-démocrate, fidèlement relayée par *La Croix*, entend mettre les « valeurs de la famille » au cœur des débats de 2012³¹.

Libération fidèle envers les personnes LGBT

Libération n'attend pas que le mariage entre deux personnes de même sexe soit autorisé en France pour être fidèle à la cause LGBT. Au fil des jours, un débat grave sur « bioéthique et dogmatisme familial »³² côtoie une brève légère sur la première « croisière gay » d'Amérique latine³³. Feuilletons ensemble un numéro choisi presque au hasard, celui du 13 octobre 2011. En page 10, rubrique « Monde », la correspondante de *Libération* à Washington (États-Unis) y dresse le portrait du candidat à l'investiture républicaine Herman Cain : « Ses positions radicales contre l'avortement, les homosexuels ou la charia (!) font un tabac auprès des plus réactionnaires », rapporte-t-elle. Page 16, un article économique sur le Women's Forum dénonce le manque de mixité au sein des directions d'entreprise. Au centre du journal, le cahier « Livres » nous plonge dans l'histoire de la virilité, ouvrage dirigé par Alain Corbin (et al.) sur « vingt-cinq siècles de domination masculine ». Enfin, page 26, la rubrique « Culture » offre le sourire épanoui de Jean-Louis Bory, critique de l'émission de radio *Le masque et la plume* et militant historique de la cause homosexuelle, à l'occasion d'un portrait rétrospectif.

Les portraits ? *Libération* y a souvent recours dans ses colonnes, comme pour rappeler que derrière les luttes ou les anathèmes se jouent des destins humains. Sur une demi-page, six photos, deux filles et quatre garçons. Ils font partie des fils et filles d'homosexuel-le-s dont le témoignage est rassemblé dans le livre *Fils de*, signé de Zabou Carrière et Taina Tervonen (éd. Trans Photographic Press)³⁴. Extrait : « À la maison, il n'y a pas eu de mots sur la relation entre maman et Mimi, et en même temps c'était très clair pour nous. Elles formaient un couple

heureux. » C'est encore un portrait tout en pudeur de Corinne Cestino et Sophie Hasslauer que propose *Libération*. Ces deux lesbiennes ne seront pas les « mariées de l'an I », puisque le conseil constitutionnel leur a refusé le 28 janvier 2011 le droit au mariage³⁵. Portrait extraordinaire, enfin, d'Olivia Chaumont, une architecte trans et franc-maçonne qui, en changeant de sexe, a fait entrer la mixité au Grand Orient de France³⁶ !

Libération a finalement moins de chance avec les dessins : en juin, pour la marche des fiertés, le quotidien fait sa Une sur le « mariage gay » et « la droite (qui) se décoince », caricaturant Nicolas Sarkozy dans les bras d'un gay en cuir tout en muscle³⁷. Le trait, signé de l'illustrateur Luis Grañena, ne fait pas polémique. Mais lorsque le personnage à la Village People réapparaît début 2012, passant la bague au doigt du même Nicolas Sarkozy³⁸, de nombreuses personnalités et publications LGBT protestent contre ce qu'elles considèrent comme le stéréotype de trop... D'autant que l'article fait un amalgame, puisque Nicolas Sarkozy n'évoquait pas le mariage mais une nouvelle forme d'union, dite civile.

Le Monde s'égaye !

Le Monde suit de près les questions LGBT en France comme à l'étranger³⁹. Dès le début 2011, il publie un sondage édifiant indiquant que 26 % des homosexuel-le-s se disent victimes d'homophobie au travail⁴⁰. À cet égard, le cas d'un enseignant d'un établissement catholique, dont le contrat aurait pris fin à la suite de la découverte de son homosexualité par sa hiérarchie, vient justement alimenter le débat⁴¹. D'autant plus que le nouveau défenseur des droits succédant à la

29. *La Croix* du 19 juillet 2011.

30. *La Croix* du 24 octobre 2011.

31. *La Croix* du 23 juin 2011.

32. *Libération* du 25 février 2011.

33. *Libération* du 17 février 2011.

34. *Libération* du 7 novembre 2011.

35. *Libération* du 28 janvier 2011.

36. *Libération* du 8 mars 2011.

37. *Libération* des 25-26 juin 2011.

38. *Libération* du 13 janvier 2012.

39. *Le Monde.fr*, 26 mai 2011.

40. *Le Monde* du 12 février 2011.

41. *Le Monde* du 29 juillet 2011.

Halde (Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), s'est emparé de l'affaire avec empressement.

Au fil de l'actualité, plusieurs thèmes LGBT agitent la rédaction du *Monde*. On retiendra le procès des agresseurs de Bruno Wiel qui a fait l'objet de plusieurs articles⁴². *Le Monde* montre que les agressions homophobes, en plus d'être reconnues en tant que telles, sont durement sanctionnées. De même, la décision du conseil constitutionnel en janvier de ne pas statuer sur l'accès au mariage des personnes de même sexe a été largement couverte⁴³, comme l'ont été les réactions parfois véhémentes d'hommes politiques à ce sujet⁴⁴. La proposition de loi pour la légalisation du mariage des personnes de même sexe a également été suivie attentivement⁴⁵. Les journalistes se sont focalisés sur les réactions des politiques de droite, Jeannette Bougrab⁴⁶ et l'UMP⁴⁷.

Toujours dans la catégorie famille homoparentale, *Le Monde* a également rendu compte de la sortie de l'ouvrage *Fils de...*, en faisant la part belle aux témoignages d'enfants de famille homoparentale et en soulignant leurs difficultés, mais aussi leur fierté d'avoir des parents homosexuel-le-s⁴⁸. *Le Monde* a également suivi la proposition du président PS du conseil général de l'Essonne, qui a écrit à ses homologues pour leur demander de traiter indifféremment les demandes d'adoption, que les couples soient ou non homosexuels. *Le Monde* souligne que Joseph Guedj entend respecter le droit d'adoption des homosexuel-le-s (célibataires)⁴⁹. En plus de ces questions traditionnelles, *Le Monde* ne manque pas de traiter des thèmes plus originaux. On retiendra ces quelques pages du *Magazine* sur l'initiative contre l'homophobie d'un jeune homosexuel soutenu par son lycée catholique⁵⁰. Les jeunes homosexuel-le-s sont aussi mis en avant par le biais d'un article de fond sur le Refuge qui accueille des homosexuel-le-s rejeté(e)s par leur famille⁵¹. Ce sont ces mêmes jeunes qui ont reçu les membres du groupe Sexion d'Assaut afin que ces derniers présentent leurs excuses pour de sulfureux propos homophobes tenus en 2010⁵². Il était aussi question d'excuses après les écrits homophobes de

l'actuel ministre des Sports, David Douillet. Roselyne Bachelot, qui l'a précédé à ce poste, n'avait pas manqué de le critiquer vertement⁵³. Mais, s'agissant du monde sportif, ne serait-ce pas simplement la partie émergée de l'iceberg ? On peut en douter à la lecture de l'enquête consacrée à la question du coming out dans le football, acte visiblement peu recommandé⁵⁴. On apprend notamment que la charte contre l'homophobie trouve difficilement de nouveaux adhérents.

Le journal laisse également place à de nombreuses tribunes dans sa version papier et sur Internet: un auteur invite les homosexuel-le-s à s'indigner en s'inspirant de l'invective lancée par Stéphane Hessel⁵⁵. *Le Monde* donne la parole à des personnalités du monde LGBT : l'avocate Caroline Mecary⁵⁶, le militant Gilles Bon-Maury, chargé des questions LGBT dans l'équipe de campagne de François Hollande⁵⁷, l'universitaire Louis-Georges Tin⁵⁸ et l'homme politique Jean-Luc Romero qui s'exprime dans une longue interview sur différents sujets autour de l'homosexualité⁵⁹.

Mais *Le Monde* porterait mal son nom s'il ne laissait pas une large place à l'actualité internationale. L'édition datée du 18 mai 2011, diffusée la veille, journée internationale de lutte contre l'homophobie, compte quatre articles sur plusieurs pages. L'un d'eux dresse un bilan général des droits des homosexuel-le-s dans le monde, constatant une avancée, malgré la répression persistante. Deux autres articles présentent deux pays aux

42. *Le Monde* des 21, 26 et 30 janvier 2011..

43. *Le Monde* du 29 janvier 2011; *Le Monde.fr*, 29 et 31 janvier 2011.

44. *Le Monde* du 27 janvier 2011; *Le Monde.fr*, 28 janvier 2011.

45. *Le Monde* des 9 et 16 juin 2011..

46. *Le Monde* du 16 juin 2011.

47. *Le Monde* du 11 et 25 juin 2011.

48. *Le Monde* du 27 novembre 2011.

49. *Le Monde.fr* du 18 octobre 2011.

50. *Le Monde Magazine* du juin 2011.

51. *Le Monde* du 15 mai 2011.

52. *Le Monde* du 4 février 2011.

53. *Le Monde* du 2 octobre 2011.

54. *Le Monde.fr* du 1^{er} décembre 2011.

55. *Le Monde* du 15 juin 2011.

56. *Le Monde* du 2 février 2011.

57. *Le Monde.fr* du 6 juillet 2011.

58. *Le Monde* du 16 septembre 2011.

59. *Le Monde* du 21 mai 2011.

antipodes l'un de l'autre en matière de droits des homosexuel-le-s, la Suède, qui garantit de très nombreux droits, et l'Ouganda, spécialiste des lois homophobes. Enfin, le quatrième article mentionne la quasi reconnaissance d'un mariage de personnes du même sexe au Brésil.

En 2011, l'Italie était à l'honneur dans l'actualité des personnes LGBT. Trois articles de fond traitent de thèmes variés sur l'homosexualité. Le plus original est peut-être celui qui traite d'une affiche publicitaire Ikea montrant un couple d'hommes faisant ses courses dans la grande enseigne⁶⁰. Certains politiciens italiens crient au scandale mais l'article souligne qu'Ikea ne plie pas. Puis *Le Monde.fr* rend compte d'une polémique autour de la révélation de la prétendue homosexualité de politiciens italiens. Enfin, un autre texte fouillé traite, à coups de nombreux exemples, du climat homophobe dans la Botte⁶¹. En Russie non plus, il ne fait pas bon être homosexuel. En atteste la répression violente de manifestations en faveur des homosexuel-le-s⁶².

Au final, malgré le caractère généralement *gay friendly* du journal, on regrette la faible visibilité des questions trans en 2011. En effet, seul un article traite des problèmes relatifs à cette population⁶³.

20 minutes fait toute la place aux discriminations

Nous avons suivi l'édition parisienne de ce journal gratuit qui demeure le quotidien le plus lu en France : comme les années précédentes, il a abordé avec neutralité l'essentiel des sujets d'actualité liés à l'homosexualité et à l'homophobie. L'international a cependant été délaissé en 2011. Sur le plan judiciaire, le procès des agresseurs de Bruno Wiel a été particulièrement suivi, avec trois articles⁶⁴ signalés en Une et deux brèves, citant Bruno Wiel, les avocates et les explications des agresseurs.

L'actualité politique a été marquée par la question de l'ouverture du mariage aux couples homosexuels : la proposition de loi PS a fait l'objet d'un article⁶⁵, mais l'examen du sujet par le conseil constitutionnel n'a pas été traité. *20 minutes* a clairement présenté les revendications de la

marche des fiertés de Paris⁶⁵. Le journal a vite mentionné le coming out de jeunes hommes politiques. Les dérapages verbaux des députés UMP Brigitte Barèges et de Jacques Myard ont été cités. La polémique sur le chapitre abordant l'identité de genre dans les manuels scolaires n'a été traitée que par une brève. Les questions trans n'ont été abordées qu'à travers le mariage de Stéphanie Nicot, demeurée homme à l'état civil⁶⁶.

L'actualité culturelle a quant à elle été peu couverte, entre un article sur le one woman show d'Océanosemarie et l'interview du comédien incarnant un homosexuel dans la série télévisée *Glee*. Le quotidien s'est en revanche intéressé à des aspects de la vie LGBT peu traités par ses confrères, comme la transformation du quartier du Marais, la santé financière des médias spécialisés (*Têtu*, *Yagg*, *PinkTV*). Le quotidien gratuit a également réalisé une pleine page sur la prostitution de mineurs masculins à Paris⁶⁷.

20 minutes a cette année encore accordé une large place aux discriminations en général, notamment par le biais d'une interview du président de la Halde⁶⁸ et s'est fait l'écho des études sur l'homophobie et des initiatives de prévention : à l'occasion de l'Idaho (International Day Against homophobia and Transphobia) est publié un article sur la sensibilisation à l'homophobie à l'école⁶⁹ ainsi que le soutien de la Ville de Paris au club Paris Foot Gay⁷⁰, un article sur l'homophobie au travail⁷¹. Lorsqu'il traite du manque de dons de sang en France⁷², il n'oublie pas de mentionner l'interdiction faite aux gays.

60. *Le Monde* du 1^{er} mai 2011.

61. *Le Monde* du 14 juin 2011.

62. *Le Monde.fr* du 26 avril 2011 ; *Le Monde* du 31 mai 2011.

63. *Le Monde* du 29 juillet 2011.

64. *20 minutes* des 18, 19, 26 janvier 2011.

65. *20 minutes* des 10 et 15 juin 2011.

66. *20 minutes* du 24 juin 2011.

67. *20 minutes* du 6 juin 2011.

68. *20 minutes* du 13 janvier 2011.

69. *20 minutes* du 29 avril 2011.

70. *20 minutes* du 18 mai 2011.

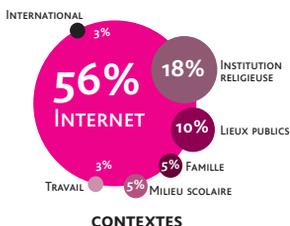
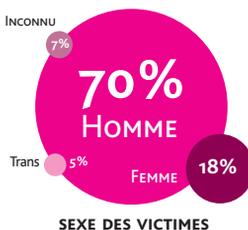
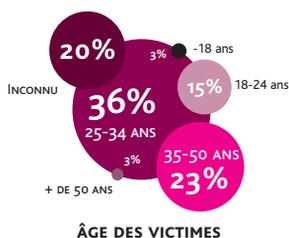
71. *20 minutes* du 31 mai 2011.

72. *20 minutes* du 10 février 2011.

73. *20 minutes* du 8 juin 2011.

Religions

Dieu ne reconnaît plus les siens



39 témoignages, correspondant à 39 cas, soit 3 % du total

La thématique religieuse s'est particulièrement illustrée dans les témoignages que nous avons reçus cette année. Cette augmentation par rapport à 2010 (39 témoignages contre 21), recouvre deux catégories, le signalement d'abus, sur Internet ou dans les médias, et la dénonciation d'actes d'homophobie dont l'appelant-e a été directement victime. Certains témoignages pointent la recrudescence de contenus homophobes sur des sites internet et des blogs revendiquant une appartenance religieuse, et nous signalent des vidéos, des ouvrages, des tracts ou encore des pétitions où la violence le dispute à la haine. Une seconde catégorie de témoignages fait état de manifestations d'homophobie que des personnes ont directement subies au sein d'institutions reli-

gieuses (séminaires ou établissements scolaires). Les témoins sont tout autant croyant-e-s et/ou pratiquant-e-s qu'athées.

Internet le tout-puissant

Internet se révèle un formidable espace pour déverser la haine et la peur de l'homosexualité au prétexte d'arguments s'appuyant sur les textes religieux. Dans le meilleur des cas, on est confronté à la pitié (on condamne l'homosexualité mais pas l'homosexuel, pourvu qu'il revienne dans le droit chemin ou s'enferme dans l'abstinence) ou à la condescendance ; dans le pire des

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

cas, ce sont des appels à la violence physique qui sont proférés à l'encontre des homosexuel-le-s. Face à cette haine, parmi les témoignages signalant les sites religieux homophobes, revient la question du contrôle, de l'autocensure et de la régulation des modérateurs de sites. Comment se fait-il que cet espace public semble autant échapper au contrôle (lire également le chapitre Internet)? Nos témoins dénoncent les amalgames douteux entre croyance et dérapages homophobes⁷⁴.

Dans cet espace public et virtuel reviennent tous les poncifs de l'argumentaire homophobe auxquels les références aux textes sacrés donneraient toute légitimité. La Toile permet surtout au discours homophobe de circuler sans visage et de façon omniprésente. Le-la cyberhomophobe croit veiller sur le comportement des humains et tente par son discours moralisateur de remettre dans le droit chemin les brebis égarées. Grâce à Internet, il-elle peut exposer son discours au monde et n'hésite pas à se montrer menaçant-e en rappelant par exemple le sort réservé à Sodome et Gomorrhe. Au-delà des argumentaires classiques, on trouve aussi des appels au meurtre au nom des textes religieux⁷⁵.

Dans la fantasmagorie du discours religieux homophobe, on retrouve pêle-mêle la revendication de s'arroger la capacité à discerner les comportements relevant du Bien et du Mal (étant entendu que l'homosexualité est intégralement référencée dans le registre du Mal, quand elle n'est pas l'incarnation du diable...), la nécessité de se protéger du prosélytisme gay organisé par le « tout-puissant lobby homosexuel » ou encore la dénonciation du virage *gay friendly* de certaines institutions : un évêque espagnol cite l'Unesco qui a un « *plan pour que d'ici vingt ans, la moitié de la population mondiale soit homosexuelle* »⁷⁶, d'autres dénoncent le ministère de l'Éducation nationale qui introduit la théorie du genre dans les manuels de SVT (sciences de la vie et de la terre, lire aussi chapitre Milieu scolaire). Revient en force également la définition de la famille idéale et son corollaire : la défense d'une politique familiale basée sur la famille traditionnelle⁷⁷ où viennent se télescoper sexualité et

procréation. Avant d'être celui de l'homosexualité, le problème est celui de la sexualité⁷⁸. Et l'homosexuel-le qui ne peut procréer est de facto condamné à l'abstinence.

Du débat sur la famille et l'homoparentalité à l'appel à l'interdiction de la gay pride, les religieux s'organisent en groupes de pression et s'immiscent dans le champ sociétal et politique. Si les différentes communautés religieuses ont parfois du mal à cohabiter, l'homophobie reste un point de convergence lorsqu'il s'agit de se mobiliser pour empêcher que la gay pride ait lieu, comme ce fut par exemple le cas en 2011 à Jérusalem.

Ce qui semble favoriser cette haine sans limite à l'égard des individus condamnés et méprisés au nom de leur homosexualité, c'est justement le fait que l'individu disparaît dans cet espace virtuel. Dès lors que l'on redéfinit l'homosexualité comme une pratique déviante et condamnée par Dieu et non plus comme une façon d'être au monde et comme partie intégrante de l'identité de la personne, tous les dérapages sont permis.

À l'école de Dieu

Les institutions religieuses d'éducation et de formation (séminaire ou établissements scolaires) sont à l'origine de la majorité des témoignages relatant l'homophobie directement subie. Ces discours sont prononcés avec la force et l'autorité de l'institution à l'adresse d'un jeune public complètement

74. <http://www.blogdei.com/15859/>

75. Voir à ce sujet les propos de Maamar Metmati (« *ne laissez pas le virus se propager sans réagir* »), condamnés sur le site de l'Égide, la maison régionale des associations lesbiennes gays bi trans du Nord (<http://legide.org/Appel-ala-haine-homophobe.html>).

76. <http://www.elmundo.es/elmundo/2011/01/01/espana/1293911620.html>

77. « Élections: un vote pour quelle société? », document rendu public par le cardinal-archevêque André Vingt-Trois, le 3 octobre 2011, qui stipule que « seule la famille fondée sur l'union durable de l'homme et de la femme doit être aidée » (lire : <http://yagg.com/2011/10/12/presidentielle-2012-leglise-entre-dans-la-campagne-en-brandissant-la-peur-des-lobbys-homosexuels/>).

78. Déclaration de l'évêque de Cordoue pour qui « la sexualité est le langage de l'égoïsme car elle utilise l'autre pour son propre intérêt » (lire <http://www.elmundo.es/elmundo/2011/01/01/espana/1293911620.html>).

démuni. Plus violentes encore que les paroles, les discriminations et l'exclusion blessent et laissent les personnes dans l'incompréhension d'autant qu'elles ont livré une partie de leur intimité en confiant par exemple avoir eu des relations homosexuelles. Ainsi, à défaut de pouvoir être simplement entendu et reconnu, on peut se voir refuser l'entrée dans un séminaire pour avoir ressenti une attirance sexuelle « contre-nature ». Certains établissements scolaires banalisent ou justifient le harcèlement dont sont victimes certain-e-s de leurs élèves. Selon l'argumentaire hélas bien connu des victimes d'agression sexuelle, c'est à la victime de changer de comportement, de façon de s'habiller pour que rien ne lui arrive. Si elle est victime, c'est parce qu'elle l'a bien cherché.

Aux pouvoirs publics de s'emparer de ce problème et condamner les propos et agressions homophobes pour affirmer que ce sont bien les valeurs de la République qui régissent notre société et non pas les croyances religieuses. Si la Constitution reconnaît à chacun le droit de pratiquer sa religion, il n'est en aucun cas question de pouvoir nier l'autre au prétexte que sa sexualité ne serait pas compatible avec les préceptes religieux. Et pourtant, en 2011 encore, de hauts dignitaires religieux véhiculent eux-mêmes l'homophobie. Le constat n'est cependant pas tout noir, d'abord parce que ces déclarations ne se font pas sans conséquence (pas toujours), et parce qu'un certain nombre d'initiatives individuelles ou institutionnelles permettent d'envisager un avenir plus rose.

Judaïsme

Le grand rabbin, autorité morale des juifs orthodoxes d'Amsterdam, a été suspendu de ses fonctions par le conseil de la communauté pour avoir signé un texte décrivant l'homosexualité comme « un style de vie inacceptable » et « une maladie curable ». Le conseil de la communauté a répliqué en précisant « que les homosexuels sont les bienvenus dans la communauté juive d'Amsterdam ». Et ailleurs ?

Islam

En avril, les autorités allemandes ont expulsé l'imam Bilal Philips, promoteur de la peine de

Focus

Un collectif appelé Ensemble contre la Gay Pride à Tours affilié au mouvement Vox Populi (qui a pour devise « Force, morale et justice sociale »...) a lancé en avril 2011 une pétition sur Internet destinée au préfet d'Indre-et-Loire afin d'interdire la gay pride à Tours. Sur le blog « Pas de Gay Pride dans nos quartiers, pas de quartier pour la Gay Pride », le collectif entend « mener un certain nombre d'actions légales pour s'opposer à la Gay Pride » comme en témoigne leur contre-manifestation sur le thème de « l'homofolie ça suffit » organisée lors de la marche des fiertés. C'est dans le cadre de ces actions qu'a été adressée cette lettre ouverte à M^{gr} Bernard Aubertin, archevêque de Tours, dont voici un extrait :

« Comme hélas tous les ans depuis trop longtemps déjà, les associations de gays, lesbiennes et trans organisent leur "marche des fiertés" à travers les rues de notre ville. Le 21 mai prochain, cette abomination, directement inspirée contre la religion catholique [...] va à nouveau se dérouler [...] sous les yeux des passants, scandalisant les enfants, blessant tous ceux qui ont une idée de la réelle dignité humaine. [...] Nous savons par les saintes écritures

ce que pense Dieu de telles perversions sexuelles. «Si un homme couche avec un homme comme on fait avec une femme, ils ont fait tous deux une chose abominable, ils seront punis de mort : leur sang est sur eux.» (Lévitique 20, 13). Ne rien dire, Monseigneur, c'est trahir. Pour vous en persuader, je vous invite à relire le premier chapitre de l'épître de saint Paul aux Romains où il est clairement indiqué combien l'homosexualité est vomie de la bouche de Dieu et précisé que ceux qui le savaient en sont devenus inexcusables. »

mort pour les gays. Ça ne l'a pas empêché de réitérer ses propos en juillet, à l'occasion de la gay pride à Toronto. Une vidéo Youtube le montre réclamant la peine de mort dans les pays relevant de la charia, pour les actes homosexuels avérés. Les autorités allemandes ont estimé que ses propos «*incitent à la haine contre des segments de la population ou appellent à la violence à leur rencontre*».

2011 a été marquée par le coming out de deux imams. Moulana Muhsin Hendricks, imam en Afrique du Sud, considère qu'il est «*possible d'être un bon musulman tout en étant homosexuel*». Daayiee Abdullah, exerçant à Washington, a déclaré qu'«*être un bon musulman signifie être en paix dans son cœur et son âme. Il faut atteindre le point où deux pôles de sa vie, sa foi et sa sexualité, sont réconciliés. Et mon étude personnelle du Coran m'a montré que c'était possible*».

Catholicisme

Dans son discours au corps diplomatique du 9 janvier 2012, le pape Benoît XVI a réaffirmé des positions bien connues de l'Église catholique à propos de la famille. Parlant de la jeunesse, il indique que «*l'éducation a besoin de lieux. Parmi ceux-ci figure en premier la famille, fondée sur le mariage d'un homme avec une femme. Il ne s'agit pas d'une simple convention sociale, mais bien de la cellule fondamentale de toute société. Par conséquent, les politiques qui portent atteinte à la famille menacent la dignité humaine et l'avenir même de l'humanité*».

En contrepoint, on salue l'initiative du diocèse de Nice qui a nommé un prêtre pour mettre en place l'accompagnement des chrétien-ne-s homosexuel-le-s. Le texte prévoit «*un accompagnement chrétien, individuel ou en groupe, (qui) manifeste aux personnes homosexuelles qu'elles ont leur place dans l'Église et comment elles peuvent vivre les exigences évangéliques dans leur situation concrète; un prêtre est nommé à cet effet.*»

En l'absence d'une prise de position des institutions religieuses condamnant l'homophobie, la violence à l'égard des homosexuel-le-s continue de faire rage, dans la vie réelle comme sur Internet. Cependant, certain-e-s croyant-e-s et dignitaires religieux qui concilient leur orientation sexuelle et leur pratique religieuse imposent leur propre façon de vivre leur foi. En marquant ainsi leur différence à l'égard du discours officiel des institutions religieuses, ils-elles signifient qu'elles ne sont propriétaires ni des religions ni des discours et encore moins des fidèles. Ceux-ci peuvent, à travers des démarches personnelles, mettre en avant la dimension humaniste des religions et ne pas se laisser enfermer dans l'interprétation des textes religieux qui justifie l'homophobie. Comme le suggère le comité de la journée mondiale contre l'homophobie (Idaho), il serait utile et nécessaire d'interpeller les leaders religieux sur ce qu'ils pensent de l'homophobie plutôt que d'aller sur le terrain de la théologie, en leur demandant de se placer sur celui des droits humains, qui nous concerne tous.



COUP DE SANG DE L'ÉGLISE CONTRE DES MANUELS SCOLAIRES DE PREMIÈRE

La théorie du genre n'est pas catholique

On naît homme ou femme et tout le reste n'est qu'hérésie : les catholiques ne plaisaient pas avec le genre. Et les nouveaux manuels de SVT (sciences de la vie et de la terre) des premières L (littéraire) et ES (économique et sociale) les inquiètent. Ils comportent en effet un chapitre au titre peu orthodoxe, «Devenir homme ou femme», où l'on présente, entre

autres, l'identité sexuelle comme un choix, et non comme une donnée divine. Le secrétariat général de l'enseignement catholique, qui représente 90% du privé sous contrat, a donc adressé une lettre à tous ses responsables diocésains pour les alerter du danger. «*La théorie du genre se diffuse dans notre environnement*, écrit le 27 mai Claude Berruer, l'adjoint au

secrétaire général. *Il est assurément indispensable d'ouvrir un débat avec les lycéens sur cette question.*» La Confédération nationale des associations catholiques (CNACF), qui a lancé une pétition, dénonce, elle, «*la sexualité morbide et mortifère, sans aucune ouverture vers l'amour de l'autre*» renvoyée par les manuels, «*proche de celle de l'animal*». V.S.

Libération, 4-5 juin 2011

S'épanouir en famille

Fatima raconte : «Lorsque j'ai révélé à ma sœur mon homosexualité, elle m'a dit : "Ce que prévoit la religion pour des gens comme toi, c'est la lapidation."»

Juliette, en Isère, nous interpelle par mail : « Une fois de plus, je m'interroge sur les devoirs de la modération. Que doit-elle censurer/sanctionner ? Où s'arrête la liberté d'expression ? En quoi consiste la modération de sites de types religieux s'il

est permis de dénigrer à ce point une catégorie de gens ? »

Jean-Pascal, lycéen et délégué de sa classe en Rhône-Alpes, témoigne de la situation dans son lycée, un établissement privé catholique, où trois jeunes subissent les mauvais traitements d'autres lycéens en raison de leur homosexualité réelle ou supposée. L'un d'eux est plus particulièrement victime de diverses brimades : crachat sur sa chaise, inscription sur sa table au marqueur

« sale gay » ; *inscription au tableau « Untel aime sucer » ; bousculades dans les couloirs ; blocage de l'accès aux vestiaires ; cartouches d'encre éclatées dans le cartable, etc. La victime redoute d'en parler à ses parents « catholiques conservateurs ». L'appelant est d'autant plus inquiet et démuni que l'an dernier, un lycéen se serait suicidé en butte à l'homophobie. Ce n'est pas le seul témoignage reçu à propos de cet établissement, que nous avons alerté.*



La parole à... **David & Jonathan**

L'homophobie religieuse en 2011, ici et ailleurs : des drames mais aussi des avancées

Les religions dites « du Livre » (chrétienne, musulmane, juive) constituent un noyau dur de l'homophobie car des hommes et des femmes s'appuient sur des textes écrits il y a des siècles pour justifier leur homophobie. Comme ces textes sont considérés, par eux, comme des textes sacrés, divins, ils (elles) s'interdisent toute réflexion personnelle, toute observation du vécu des personnes LGBT. Alors que d'autres parties de la Bible sont aujourd'hui considérées par tous comme obsolètes, les quelques passages hostiles aux relations sexuelles entre personnes de même sexe constituent le cœur de leur doctrine homophobe.

Afin de concilier foi et homosexualité, David & Jonathan, mouvement homosexuel chrétien, anime des groupes de parole et organise des événements tournés vers la spiritualité, dans toute la France et depuis quarante ans. David & Jonathan maintient aussi un dialogue exigeant avec les autorités chrétiennes. L'association suit l'actualité du monde LGBT et repère des points d'évolution positive malgré les événements montrant que l'homophobie religieuse reste très vivace, en particulier en Afrique.

Au cours de l'année 2011, l'homophobie est restée très violente dans nombre de pays d'Afrique et du Moyen-Orient, du Nigéria à l'Iran, en passant par le Sénégal... En Ouganda, les Églises évangélistes, soutenues par des Églises américaines, ont vivement poussé les médias et les pouvoirs publics à rendre de plus en plus difficile la vie des gays et des lesbiennes. On a vu aussi le Vatican convoquer un évêque mexicain qui était accusé d'avoir des positions trop ouvertes par rapport aux associations LGBT de son diocèse.

En France, Cyril Couderc, instituteur dans une école

privée protestante évangélique, à Guebwiller en Alsace, a perdu son travail parce qu'il est gay. On lui a proposé de «prendre un congé sans solde, le temps de "guérir"»! Heureusement, la Fédération protestante de France a tenu à se démarquer de cette affaire. Pour sa part, Cyril Couderc a retrouvé un poste dans une église catholique sous contrat. Les chrétiens de France évoluent, en général, positivement face aux personnes LGBT. Pourtant, on demeure à la traîne par rapport aux avancées positives et très visibles à l'étranger. D'une part, l'Église d'Angleterre (anglicane) a lancé sa réflexion sur l'éligibilité, au poste d'évêques, de prêtres en partenariat civil (eux-mêmes acceptés depuis 2005). Mais il est vrai que cette avancée crée des tensions avec certaines églises anglicanes de par le monde (près de 80 pays), notamment en Afrique. D'autre part, aux États-Unis, des chrétiens homos ne veulent plus laisser les conservateurs parler au nom de la religion. Ils ont tourné une série vidéo, *The Romeo Files*, disponible sur le net, pour raconter une histoire d'amour entre deux jeunes chrétiens. Une série pour aider les jeunes à mieux s'accepter et à rester fidèles à eux-mêmes.

Enfin, le milieu associatif chrétien LGBT se mobilise en Europe, notamment au travers du Forum européen des groupes LGBT chrétiens (44 associations dans 23 pays)⁷⁴, dont David & Jonathan est membre fondateur. En juin 2011, lors de l'Europride à Rome, une lettre ouverte a été adressée au Vatican. En France, David & Jonathan s'est associé à la journée mondiale de lutte contre l'homophobie dont le thème était «*homophobie et religions*», pour la deuxième année consécutive.

Pour David & Jonathan, la lutte contre l'homophobie, en France et hors de nos frontières, se joue au quotidien et elle s'enracine dans des valeurs de fraternité, de solidarité, d'accueil et de dialogue.

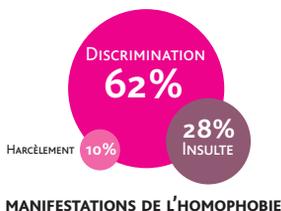
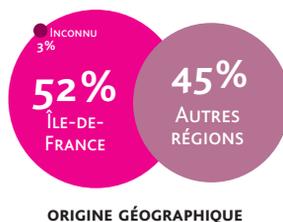
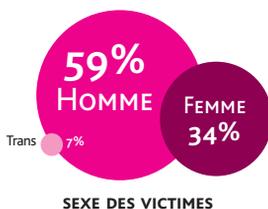
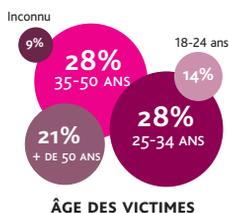
74. <http://www.euroforumlgbtchristians.eu>

David & Jonathan, Commission internationale, mouvement homosexuel chrétien.

Cette association loi 1901 créée en 1972 regroupe des homosexuel-le-s en recherche spirituelle : <http://www.davidetjonathan.com>

Santé-Médecine

Un accueil peu hospitalier



33 témoignages, correspondant à 29 cas, soit 2% du total.

Le manque de respect du personnel soignant, en particulier des médecins, à l'égard des patient-e-s LGBT, voire les paroles ou les comportements ouvertement homophobes ou transphobes, constituent de loin la première motivation des appels et des courriels qui sont adressés à SOS homophobie dans le secteur de la santé-médecine. En 2011, le nombre d'appels motivés par cette thématique a été nettement plus élevé qu'en 2010 (33 témoignages contre 18), rejoignant ainsi le niveau de 2009. Dans certains cas, il ne s'agit « que » d'attitudes traduisant un manque de considération et/ou de compréhension de la situation spécifique dans laquelle se trouve le ou la patient-e ou le couple de patient-e-s. Mais ces attitudes sont toujours très mal vécues par des personnes en

situation de vulnérabilité qui s'adressent justement au personnel médical et/ou paramédical avec une forte attente d'écoute et de soutien, et qui vivent ce mauvais accueil de façon douloureuse, voire traumatisante. Dans quelques cas, les soignants, et là encore tout particulièrement les médecins, expriment envers les patient-e-s ou leurs proches une homophobie explicite pouvant aller jusqu'à des propos moqueurs ou injurieux, indignes de leur situation professionnelle et constituant une véritable agression envers les personnes visées.

La lesbophobie de certains médecins est un motif de signalement particulièrement marqué cette année : elle représente 34% des témoignages. Le manque de respect et l'agressivité à l'égard des

lesbiennes sont fondés sur le rejet de la différence, ainsi que sur une ignorance foncière de leur sexualité et de leur vie amoureuse. Les praticien-ne-s qui se rendent coupables de ces comportements se réfèrent en effet à des clichés et à des fantasmes qui n'ont rien à voir avec la réalité de la vie de ces patientes (lire Focus). Comme notre enquête sur la lesbophobie l'avait déjà signalé, les gynécologues sont particulièrement concerné-e-s. En outre, deux cas de refus du don du sang opposé à des lesbiennes traduisent aussi la lesbophobie d'une partie du corps médical.

L'homophobie face à l'homoparentalité, qui a fait son apparition dans le Rapport sur l'homophobie 2011, se manifeste cette année à travers deux exemples, l'un de négligence du médecin des urgences face au bébé d'un couple de lesbiennes, heureusement sans conséquence grave ; l'autre, d'une attitude de rejet de la sage-femme et de l'obstétricien lors de l'accouchement d'une lesbienne accompagnée de son amie, aux conséquences dramatiques. Ces situations tragiques fondées sur les préjugés des professionnel-le-s de santé et sur leur incapacité à accueillir tou-te-s les patient-e-s avec la même bienveillance, quelle que soit leur situation de couple, sont inacceptables, incompatibles avec les principes déontologiques qui régissent ces professions, et devraient imposer aux responsables de la formation initiale et continue des médecins et des paramédicaux la mise en œuvre des actions pour diffuser les connaissances sur les réalités des personnes LGBT. Ces attitudes et comportements sont non seulement moralement condamnables, mais peuvent avoir des conséquences gravissimes pour la santé et la vie des homoparents et de leurs enfants.

Seules deux personnes trans ont témoigné cette année de l'incompréhension voire du rejet dont elles sont victimes de la part du corps médical – psychiatres, médecin traitant... – ce qui représente vraisemblablement une très faible proportion des trans qui ont à subir ce type de situation. Rien, malheureusement, dans les échanges que nous

avons avec des personnes trans, ne nous permet de penser que le personnel médical serait plus tolérant envers elles. Dans les deux cas rapportés, la souffrance est très vive, conduisant l'une des victimes à parler de suicide, l'autre de « *survie* ». Ici encore, l'ignorance des médecins face aux questions d'identité de genre est patente, ne permettant pas aux personnes concernées de se sentir aidées, comprises et soutenues comme elles en ont besoin, même si l'attitude du médecin n'est pas hostile.

« Ce ne sont pas de vrais rapports sexuels »

l'interdiction de donner son sang imposée à tout homme ayant eu, ne serait-ce qu'une fois dans sa vie, une relation sexuelle avec un homme – donc, de fait, à tous les gays et bisexuels – continue de nous valoir des témoignages répétés : quatre cas cette année, dont deux émanant de... lesbiennes. Rien dans la réglementation actuelle n'interdit aux femmes, quelle que soit leur orientation

sexuelle, de donner leur sang : seule la lesbophobie du médecin qui « accueille » la personne avant le don est en cause ; ces médecins n'ont aucune excuse puisque rien dans leur formation ne leur indique que les lesbiennes ont un risque plus élevé de transmission du VIH que les autres catégories de la population. Concernant les hommes, l'interdiction se fonde sur un risque statistique très discuté de transmission du VIH⁷⁹, qui serait plus élevé chez les homosexuels⁸⁰, mais qui ne prend absolument pas en compte les pratiques sexuelles des donneurs, alors que ce sont elles seules qui, comme pour les hétérosexuels, conditionnent le risque. Évidemment, les personnes rejetées du don du sang, alors qu'elles voulaient accomplir ce geste

79. L'Institut national de veille sanitaire (INVS) reconnaît que ce risque, diversement apprécié dans d'autres pays, est globalement faible et que la mesure d'interdiction actuelle peut avoir des effets pervers et contraires au but recherché de réduire la transmission du sida (Bulletin épidémiologique hebdomadaire, n° 43-44, 29 nov. 2011).

80. Il est important de distinguer le risque de transmission du VIH par transfusion de produits sanguins, très faible grâce aux tests de détection auxquels est soumis le sang prélevé, et la prévalence du VIH, que toutes les statistiques s'accordent à trouver beaucoup plus élevée chez les gays et bisexuels que dans le reste de la population française.

de solidarité et de citoyenneté, se sentent injustement et douloureusement discriminées.

En 2011, Xavier Bertrand, ministre de la Santé, a répété, comme il l'avait déjà exprimé à plusieurs reprises depuis 2006, son souhait d'ouvrir le don du sang aux homosexuels⁸¹, mais ces annonces n'ont été suivies d'aucun effet.

Entre mai et juillet 2011, le Parlement a examiné puis voté la révision des lois de bioéthique. Celui-ci comportait une disposition prévoyant que « nul ne peut être exclu du don du sang en dehors de contre-indications médicales ». Après avoir été âprement débattu, cet article a été adopté⁸². Bien qu'il n'ait pas été voté par la majorité actuelle dans le but d'ouvrir le don du sang à tous sans distinction de l'orientation sexuelle, au contraire⁸³, il représente de fait une victoire pour tous les gays et bisexuels exclus sans raison valable du don du sang. Les décrets d'application de cette loi (s'ils sont promulgués...) devraient donc modifier la situation.

« Qui est
la mère
du bébé ?
L'autre doit
sortir ! »

« Pour la secrétaire d'Etat à la Santé Nora Berra, "l'homosexualité est un facteur de risque pour le VIH". Ne sait-elle pas que ce sont les comportements qui sont à risque ? Chez les hétéros comme chez les homos ! Grave pour un médecin. »

Jean-Luc Romero conseiller régional (PS) d'Ile-de-France et président de l'association Elus locaux contre le Sida

Libération, 4 avril 2011

Enfin, l'homophobie et la lesbophobie se manifestent aussi dans le milieu de la santé entre professionnel-le-s, comme dans tous les autres collèges nous ont ainsi été rapportés. Les réactions de la direction des établissements sont très contrastées, depuis le soutien sans faille à la personne harcelée, jusqu'au licenciement de celle qui la prenait pour cible, en passant par l'indifférence – qui revient à cautionner les insultes et comportements homophobes.

Les professionnel-le-s des établissements de soins doivent apprendre à se connaître et à se respecter les uns les autres, tout autant qu'à connaître et à respecter les personnes dont ils-elles ont la mission de prendre soin, ainsi que leurs proches, quel que soit leur mode de vie. Seuls des progrès dans leur formation initiale et continue pourront y contribuer.

81. Voir Yagg du 6/07/2011 et du 6/12/2011 (www.yagg.com).

82. Voir *Journal Officiel* du 8 juillet 2011.

83. Les débats parlementaires qui ont précédé le vote en témoignent, voir : <http://www.senat.fr/rap/l10-388/l10-38862.html>

Diagnostic épique

Aurélie consulte dans un grand hôpital parisien pour des insomnies. Le neurologue lui propose de l'hospitaliser pendant trois jours pour lui faire faire des examens, ce qu'elle accepte.

Quand elle le revoit, un mois plus tard, il n'a pas encore les résultats, ce qui ne l'empêche pas de lui dire qu'elle n'a rien de grave, seulement du mal à se caler sur le rythme des gens «normaux» :

« Comme vous êtes homosexuelle, vous vivez la nuit, donc vous avez déréglé votre rythme de sommeil ! »

Soignants à soigner

Ludovic est aide médico-psychologique dans une maison d'accueil spécialisée (MAS) en région parisienne.

Il a été victime, devant des patients, d'insultes homophobes de la part d'un autre salarié, qui a finalement été licencié. Mais Ludovic a beaucoup souffert de cette situation : il est maintenant en mi-temps thérapeutique.

Il appelle la ligne d'écoute pour un de ses collègues, Olivier, homosexuel sourd-muet, victime de diffamation par courrier de la part du salarié licencié, qui l'accuse d'attouchements

Focus

sur des patients. Les élus du personnel et la direction le soutiennent ; la police lui a dit qu'il ne risquait rien. Cependant, handicapé par sa difficulté de communiquer, et travaillant dans un environnement où une partie des employés « font l'amalgame entre homosexualité, pédophilie, zoophilie... », Olivier se sent découragé, isolé, il pense au suicide.

Marie et Vanessa, pacées, ont décidé d'avoir un enfant et de recourir à la co-parentalité avec un couple gay. Au cours de l'accouchement de Marie, dans une clinique de Nantes, le personnel et la sage-femme, bien qu'au courant, semblent trouver la situation très étrange. La sage-femme répète que c'était « rare ». Le travail est long, très douloureux et Marie demande de l'aide à l'obstétricien, qui refuse d'intervenir, en particulier pour faire une césarienne. Finalement, Marie a eu une hémorragie interne qui a nécessité une transfusion en urgence, et le bébé est né avec un bras paralysé.

Don du sang sous conditions

Élodie et Camille, qui vivent en couple, vont donner leur sang dans un grand hôpital de Lyon. Élodie répond la première aux questions d'usage du médecin, notamment sur sa sexualité. Quand elle lui dit qu'elle est

Échographie interdite aux lesbiennes

Audrey consulte dans un centre de santé mutualiste à Paris pour une échographie pelvienne prescrite par sa gynécologue. La radiologue, apprenant qu'elle ne prend pas la pilule, lui demande si elle a des relations sexuelles. Quand elle répond « oui, avec des femmes », la praticienne devient soudain agressive, disant qu'on ne peut pas appeler cela des relations sexuelles puisqu'il n'y a pas pénétration !... Bien qu'Audrey lui explique qu'il peut y avoir pénétration entre filles, elle refuse de faire l'examen en affirmant qu'Audrey est vierge et qu'elle ne pourra donc pas passer la sonde d'échographie.

Audrey a beau lui dire qu'elle utilise des objets sexuels plus gros que la sonde, elle ne veut rien entendre et finit par la faire sortir en prétextant que sa vessie n'est pas assez pleine pour réaliser l'examen, alors qu'Audrey a bien bu la quantité d'eau recommandée avant l'examen. Finalement, après avoir appelé sa gynécologue, qui était stupéfaite, Audrey a fait un scandale à l'accueil et a été reçue par le chef de service qui a présenté des excuses pour sa collègue et a effectué lui-même l'examen. Audrey a demandé l'aide du groupe soutien de SOS homophobie pour l'accompagner dans sa plainte auprès de la direction du centre de santé.

lesbienne et n'a jamais eu de relation sexuelle avec des hommes, il lui demande... pourquoi elle n'a jamais essayé ! Puis viennent d'autres questions très intrusives. Quand c'est au tour de Camille, elle dit au médecin qu'elle a eu des relations sexuelles avec des hommes, mais qu'elle n'en a

plus qu'avec des femmes depuis des années : il exprime sa surprise qu'on puisse changer d'orientation sexuelle et poursuit en posant d'autres questions très personnelles. Élodie et Camille se promettent de ne jamais retourner donner leur sang dans cet hôpital.



La parole à...

Étienne Deshoulières, avocat

Peut-on taire sa séropositivité ?

En décidant que « *le fait de taire sa séropositivité avant d'avoir des relations sexuelles est un délit* », les juges parisiens ont relancé en 2011 le débat sur la vie privée des porteurs du VIH. À qui peut-on désormais cacher sa séropositivité ? Les porteurs du virus ont-ils droit au respect de leur vie privée ? État des lieux d'une judiciarisation de la transmission du VIH.

Chacun a droit au respect de sa vie privée⁸⁴. Ce droit fondamental garanti en particulier aux malades de ne pas avoir à révéler leur état de santé. Il leur permet également de s'opposer à ce qu'un tiers dévoile leur maladie⁸⁵.

Pourtant, le malade atteint du VIH semble appartenir à une catégorie particulière. Dans une décision du 15 novembre 2011, le tribunal de grande instance (TGI) de Paris a en effet jugé que « *si la santé de tout un chacun est un élément de sa vie privée, il ne peut dans certaines circonstances, notamment quand un risque vital peut être encouru par des tiers, et le tribunal rappelle que le fait de taire sa séropositivité avant d'avoir des relations sexuelles est un délit, être reproché à des tiers de mettre en garde [...] des personnes susceptibles d'être touchées par ce virus* ».

Le TGI de Paris a en conséquence rejeté les demandes de la personne séropositive, qui agissait pour violation de sa vie privée, en décidant que « *le droit à la vie privée de chacun s'efface devant les nécessités de l'information* ».

Auparavant, la Cour de cassation avait condamné pour administration de substances nuisibles⁸⁶, un porteur du VIH. « *Connaissant sa contamination déjà ancienne au VIH pour laquelle il devait suivre un*

traitement, le prévenu a entretenu pendant plusieurs mois des relations sexuelles non protégées avec sa compagne en lui dissimulant volontairement son état de santé et a ainsi contaminé par la voie sexuelle la plaignante, désormais porteuse d'une affection virale constituant une infirmité permanente. »⁸⁷

Il existait ainsi une triple condition pour que le rapport sexuel d'un porteur du VIH soit un délit : le malade devait connaître son état de santé ; il devait avoir eu un rapport non protégé ; il devait avoir contaminé son partenaire. C'est cette conception stricte de la judiciarisation de la transmission du VIH que le TGI de Paris a remis en cause en décidant que « *le fait de taire sa séropositivité avant d'avoir des relations sexuelles est un délit* ».

Faut-il en conclure que, désormais, un porteur du VIH ayant eu un rapport sexuel protégé est un délinquant ? Pas encore.

La décision n'est pas définitive et a été prise en matière civile concernant le respect de la vie privée. Elle n'a donc vocation à faire jurisprudence qu'en cette matière. Toutefois, la vie privée est également protégée par le droit pénal. Cette décision pourrait ainsi ouvrir la voie à une évolution juridique au terme de laquelle le porteur du VIH n'aurait plus droit au respect de sa vie privée

84. Article 9 alinéa 1 du code civil.

85. Paris, 9 juillet 1980 : D. 1981.72 (2e esp.), note Lindon ; TGI Paris, 6 juin 1988 : Gaz.Pal. 1989.1.30. Voir aussi civ.1re, 6 juin 1987 : Bull. civ.1, no 191 (photographie d'une comédienne à sa sortie d'hôpital).

86. Articles 222-15 et 222-9 du code pénal. La Cour de cassation n'a pas condamné les prévenus sur le fondement de mise en danger de la personne (article 223-1 du code pénal) ou de l'empoisonnement (article 221-5 du code pénal).

87. Cour de cassation, chambre criminelle, 5 octobre 2010, n° 09-86.209.

Étienne Deshoulières

Ancien rédacteur en chef du journal *Kactus*, cet avocat au barreau de Paris traite de problématiques de propriété intellectuelle, de droit de l'Internet et d'atteinte à la vie privée.
<http://www.deshoulieres-avocat.com>

Sport

Réinventer les règles du jeu

6 témoignages, correspondant à 6 cas, soit 0,5 % du total.

C'est décidément le grand tabou, comme si l'homosexualité et l'homophobie n'existaient pas dans le cadre sportif. Cette année encore, nous déplorons un manque criant de témoignages sur l'homophobie dans le sport : au total, six personnes nous ont contacté sur ces sujets, soit 0,5% du total des témoignages en 2011.

La très faible proportion de sportifs et sportives de haut niveau ayant fait leur coming out (une quinzaine sur plus de 12 000 athlètes lors des JO de Pékin par exemple !) et l'immense succès du mouvement sportif LGBT (le nombre d'adhérent-e-s de ces associations, les tribunes remplies lors de leurs compétitions), prouvent pourtant chaque jour que sport et homosexualité ne sont pas encore un couple faisant bon ménage. À l'image des propos de David Ginola qui, il y a quelques années, déclarait qu'il n'avait jamais vu au cours de sa carrière de joueur de football professionnel homosexuel, l'hétérosexualité réelle ou supposée des sportifs et sportives est un prérequis, quasiment un critère de sélection. Pour les homosexuel-le-s et les trans, le silence est donc la première règle du jeu à respecter pour pratiquer un sport en toute sérénité.

C'est bien pour lutter contre cette règle qu'est né le mouvement du sport LGBT. À son initiative, Tom Waddell, homosexuel déclaré, membre

de l'équipe américaine aux JO de Mexico en 1968, voulait créer une compétition basée sur les notions d'égalité et d'universalité. Peu importait l'âge, la couleur, le handicap, le niveau, la préférence sexuelle, le poids... Tout le monde pouvait participer et pratiquer son sport, accepté-e tel-le qu'elle-il était. L'histoire du mouvement sportif LGBT est ainsi fortement orientée vers la convivialité et l'ouverture, plus que vers le militantisme. L'important est bien ici de participer !

Les adhérent-e-s des associations sportives LGBT expriment le bonheur d'être elles-eux-mêmes ; « *pleinement eux* », et de pratiquer leur sport avec l'identité complète et la fierté de ce qu'elles-ils sont. C'est aussi le cas de sportif-ive-s rejeté-e-s par les fédérations nationales et internationales pour des questions de sexe (natation synchronisée masculine, patinage artistique en couple hommes...), de normes corporelles (obésité, maladie, handicap). Ces personnes peuvent enfin pratiquer leur sport et pour certain-e-s avoir accès à des installations sportives (stades nationaux ouverts pour les Gay Games) et des reconnaissances nationales, voire internationales (remise de médailles, réception par le ministère de la Jeunesse et des Sports de la délégation française aux Gay Games) qu'elles et ils n'auraient jamais connues avec les fédérations actuelles. Nouvelles règles du jeu donc !

En dehors de ce mouvement LGBT, la culture sportive est profondément hétérosexiste et exclut de fait un grand nombre de personnes d'une pratique sereine de leur sport. Ces athlètes se sentent mal dans ces fédérations et ressentent les mécanismes et règlements comme des carcans ne leur laissant d'autre choix que de se taire, sans dévoiler leur homosexualité. Parmi les témoignages reçus cette année, des manifestations d'hostilité et des insultes à l'égard de joueurs et de joueuses soupçonnés d'être homosexuel-le-s nous sont encore signalées.

La dernière étude menée par la Direction régionale Aquitaine chargée de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale affiche des statistiques alarmantes émanant en particulier des sportifs pratiquant des disciplines qualifiées de masculines et collectives⁸⁸. 50,6% des sportifs hommes interrogés ont ainsi déclaré avoir des attitudes négatives ou ambiguës envers les gays ! Les résultats sont un peu plus positifs à l'égard des lesbiennes mais dévoilent une nouvelle fois le climat hostile dans lequel les gays et lesbiennes évoluent : insultes, moqueries, rejet et exclusion...

Le vocabulaire et la rhétorique homophobes continuent d'être très largement utilisés dans les

« L'équipe des gouines »

Élise arrive au stade pour son entraînement de foot féminin, et croise une autre équipe. Avec ses coéquipières, elles sont interpellées d'un ton vindicatif : « Tiens regarde qui passe, c'est l'équipe des gouines. » Élise essaie de les arrêter, mais rien n'y fait :

« On n'aime pas les gouines », entend-elle alors.

Forums sur le foot : extraits choisis

« Bande de petites bites, soyez des hommes. »...
« La plupart des hommes détestent les homos, on s'en branle d'eux. »... « Enculé

vestiaires et les tribunes. Le réflexe est encore bien vivace, les équipes adverses sont toujours « des PD », ce soir au match, « on va les enculer ». Il y a encore des « sports de PD », et des sportives qui sont « presque des mecs ».

Au plus haut niveau, la nomination de David Douillet au poste de ministre de la Jeunesse et des Sports en septembre 2011 a inquiété bon nombre d'associations, dont SOS homophobie, au vu des dérapages réguliers de David Douillet. Il a répondu à ces interpellations par des excuses, et a pour l'instant maintenu le programme du ministère, le comité de lutte contre les discriminations animé par Laura Flessel, qui met en place cette année des modules de formation à partir de clips pédagogiques et réfléchit à un observatoire. SOS homophobie, partie prenante de ce comité, veille à ce que l'homophobie soit traitée à part entière, de manière spécifique par rapport aux autres maux du sport que peuvent être le racisme, le sexisme ou le rejet du handicap (lire encadré).

88. Étude menée auprès de 922 sportifs et entraîneurs évoluant dans la région Aquitaine en 2010-2011, voir <http://www.cabinet-mb.fr/?p=2660>.

fait partie du langage fleuri de Marseille. »... « C'est contre nature, ils se comportent comme des femmes. »... « Je n'ai pas de haine particulière contre les homos, je ne les aime pas, c'est différent. »... « Ils peuvent pas faire de la danse ou du patinage, eux ? »

SOS homophobie en commission au ministère des Sports

SOS homophobie est membre du comité permanent de lutte contre les discriminations mis en place en 2011 par la secrétaire d'État à la Jeunesse et aux Sports Chantal Jouanno. Ce comité est chargé d'enrayer les phénomènes contraires aux valeurs sportives comme le racisme, l'homophobie et le sexisme. Présidé par Laura Flessel, championne olympique et championne du monde d'escrime, il rassemble différents acteurs institutionnels, sportifs, associatifs, universitaires ou médiatiques.

Le principal rôle de ce comité est de mettre en place un plan de formation destiné à sensibiliser les acteurs du monde du sport à lutter contre les violences et les discriminations racistes et LGBTphobes (lesbophobe, gayphobe, biphobe et transphobe). SOS homophobie et la Licra sont ainsi les acteurs principaux de ce projet piloté par le pôle ressources national « sport, éducation, mixités et citoyenneté » du ministère des Sports.

Une première étape du travail a été franchie en janvier 2012 avec la sortie d'un guide pédagogique et de huit clips regroupés sous le titre : « *Différents mais tous pareils dans le sport* ». Ces clips de courte durée regroupent des inter-

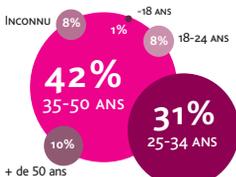
views de trois sportifs et d'un arbitre international quant aux ravages de l'homophobie, du sexisme et du racisme dans le sport. Ils serviront de support aux formations prévues pour les cadres techniques du ministère des Sports. La partie de ces formations concernant la lutte contre l'homophobie est conçue et animée par la commission IFPA (Interventions formation pour adultes) de SOS homophobie. Elles débiteront en mars à Paris puis en mai et octobre à Aix-en-Provence. Les clips sont disponibles sur le site de l'association.

Par ailleurs, toujours sous l'impulsion du ministère des Sports, une importante réflexion a été engagée sur la lutte contre l'homophobie, avec le lancement à l'automne 2011 d'un plan d'action comprenant notamment une Charte de lutte contre l'homophobie dans le sport. À l'issue de l'installation du comité de lutte contre les discriminations, sept nouvelles fédérations ont signé cette charte (fédérations françaises de judo, de cyclisme, de rugby à XV, de natation, de basket-ball, de squash et de cyclotourisme), portant le total de signataires à 31.

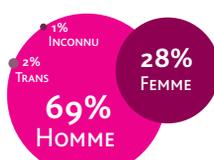
La signature de la Charte sera désormais une contrepartie obligatoire des aides accordées par le ministère aux fédérations sportives dans le cadre des conventions d'objectifs, afin de les accompagner à intégrer la lutte contre les discriminations dans leurs actions et leur rôle de relais auprès des clubs.

Travail

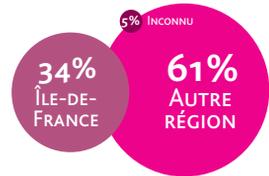
La lutte des crasses



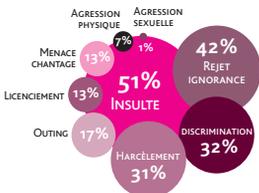
ÂGE DES VICTIMES



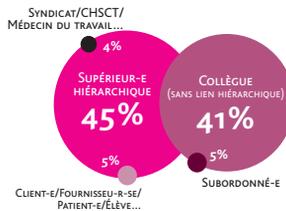
SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*



AUTEUR-E-S DE L'AGRESSION



SOUTIEN FACE À L'HOMOPHOBIE

238 témoignages, correspondant à 200 cas, soit 13 % du total.

Pour de nombreuses personnes, le monde du travail est le lieu de la construction d'une certaine légitimité sociale, si possible de l'épanouissement et de la valorisation des compétences et des talents. Ce monde est parfois dur, il faut faire ses preuves pour obtenir une reconnaissance, voire simplement pour y trouver ou y garder sa place. Tant que cette exigence s'exprime dans un champ purement professionnel, on peut bien sûr la considérer comme légitime. Cependant, un grand nombre de personnes LGBT, comme d'autres groupes souvent discriminés, font face simultanément à d'autres défis, d'autres attaques, qui ne portent pas sur leurs compétences mais visent leur intimité.

actes d'homophobie au travail est en forte hausse par rapport aux années précédentes, à +36% : 200 cas ont été recensés par SOS homophobie au cours de l'année. Il est probable que, plutôt que de signifier une recrudescence de ces actes, cette hausse marque une volonté accrue des victimes de ne plus se taire ainsi qu'une meilleure notoriété de la ligne d'écoute. Quoi qu'il en soit, ce nombre – presque un cas pour chaque jour travaillé ! – montre l'ampleur du phénomène et l'urgence de prendre des mesures afin de réduire la fréquence de ces actes et leurs conséquences.

Le nombre de témoignages reçus en 2011 sur des

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100 %.

La sociologie des personnes qui se sont manifestées auprès de SOS homophobie cette année reste différente de la population générale (plus d'hommes, plus de Francilien-ne-s, plus de cadres), cependant la proportion de femmes (plus d'un quart en 2011), augmente d'année en année, de même que les témoignages hors région parisienne (61%). À noter que la proportion de cas signalés dans la fonction publique est identique à la proportion d'emplois publics en France, ce qui tend à montrer que le secteur public n'est pas plus ni moins protégé des comportements homophobes que le secteur privé.

Le nombre de témoignages de personnes trans est extrêmement faible ; cependant, il est à craindre que cette rareté reflète une attitude de rejet fortement généralisée vis-à-vis des personnes trans dans le monde du travail, mais aussi des difficultés que celles-ci ont à y accéder. La phase de transition correspond à une période plus ou moins forcée de retrait du monde du travail (lire aussi le chapitre Transphobie).

Les actes d'homophobie recensés sont très souvent le fait soit de supérieur-e-s hiérarchiques (45%), soit de collègues de la victime avec qui elle n'a pas de lien hiérarchique (41%)⁸⁹. Si on ne peut que regretter que des personnes s'attaquent à leurs collègues de travail pour des motifs discriminatoires, l'attitude homophobe d'employeur-e-s ou supérieur-e-s hiérarchiques est autrement condamnable du fait de leur devoir d'assurer à leurs subordonné-e-s un cadre de travail décent, et autrement incompréhensible étant données les conséquences que de tels actes peuvent avoir. Des répercussions non seulement sur la victime, mais également sur les autres employé-e-s et sur l'entreprise elle-même qui, bien trop souvent, en vient à se séparer d'une personne pour des raisons qui n'ont aucun lien avec son efficacité au travail. Ainsi, parmi les cas recensés cette année, 41 ont entraîné des arrêts maladie et autant sont à l'origine de licenciements, ruptures de contrats, démissions ou refus d'embauche. Une de ces

conséquences au moins est signalée par la victime dans 37% des cas.

Les témoignages de cadres victimes d'homophobie de la part de subordonné-e-s sont plus rares : 5% des cas en 2011. Dans 5% des cas également, l'homophobie vient de personnes extérieures à la structure qui emploie la victime (client-e, fournisseur-se, patient-e, élève...). Enfin, parmi les actes d'homophobie dus à des collègues, dix sont le fait de personnes qui ont un mandat de délégué-e syndical-e ou de représentant-e du personnel. Ces actes constituent un manquement particulièrement grave à leurs devoirs, et peuvent créer une situation inextricable pour la victime : vers qui se tourner alors ?

L'insulte est la forme la plus fréquente d'homophobie au travail : elle est présente dans plus de la moitié des cas signalés à SOS homophobie. Viennent ensuite, dans 42% des cas, des manifestations d'homophobie moins directes, généralement non punissables pénalement, mais qui n'en ont pas moins un impact important pour la victime sur son moral, sa sérénité, voire son estime de soi. Les cas de discrimination en raison de l'orientation sexuelle (réelle et supposée) approchent le tiers des témoignages reçus. En raison de leur pouvoir sur la victime, ces cas sont le fait

des supérieur-e-s hiérarchiques ou employeur-se-s. Le harcèlement moral (31%) et l'outing (17%) sont fréquents aussi bien du fait de supérieur-e-s que de collègues ou parfois de subordonné-e-s, et se révèlent particulièrement éprouvants pour la victime. Enfin, on pourrait croire le monde du travail relativement protégé de la violence physique, mais elle est pourtant bien présente : treize cas d'agressions physiques ont été signalés à SOS homophobie cette année.

En plus de l'homophobie, certains témoignages (5%) mentionnent des actes de sérophobie : insultes

« L'homophobe est un-e chef-fe dans 56% des cas »

89. Plusieurs auteurs peuvent être à l'origine d'un même acte LGBTphobe dénoncé.

tes, discrimination, etc., en raison de la séropositivité au VIH, réelle ou supposée, de la victime. Mais l'enseignement principal à tirer de l'étude de ces témoignages est peut-être le suivant : dans 67% des cas, la victime mentionne n'avoir reçu aucun soutien dans son environnement de travail ! La plupart des personnes qui contactent SOS homophobie font donc face à leur situation, parfois dramatique, seules, ou au mieux soutenues moralement par leur famille ou leur conjoint-e. Bien entendu, ces soutiens peuvent intervenir après l'appel, c'est d'ailleurs une des missions de la ligne d'écoute de SOS homophobie que de rediriger les victimes vers des personnes qui pourront les aider ; toutefois, ce constat ne peut qu'interpeller sur la nécessité pour les instances qui ont la responsabilité de soutenir ces victimes,

aussi bien le management et les directions des ressources humaines que les organisations syndicales, d'améliorer leur efficacité et leur réactivité sur ces sujets.

Il est indispensable de sensibiliser et former les personnes présentes sur le terrain à leur devoir de protection vis-à-vis des actes d'homophobie et de transphobie, afin d'assurer aux victimes un espace, une instance, des personnes relais auprès desquelles elles pourraient se sentir suffisamment rassurées pour témoigner avec la certitude de trouver un soutien. Trop de victimes n'osent pas parler à un-e représentant-e de DRH ou de syndicat de peur d'avoir à parler de leur sexualité et de faire face à un rejet, voire de subir un nouvel acte d'homophobie.

« Pas assez homme, pas assez femme »

Yvette, 70 ans, est très inquiète pour sa petite-fille. Clémence a suivi une formation pour devenir agent de sécurité, ses collègues trouvent facilement des missions ; mais elle reste sans emploi et se retrouve, du haut de ses 22 ans, dans une situation précaire. Pourquoi ces refus ? Un employeur potentiel lui a expliqué son point de vue : « Vous ne faites pas assez homme pour certaines missions, et pas assez féminine pour d'autres. » Pour sa grand-mère, pas de doute : Clémence est victime de lesbophobie.

Baptême du feu

Alexia est au lycée et voulait travailler pendant les vacances de Pâques. Elle envoie sa candidature dans une entreprise de restauration, et reçoit une réponse positive. Quelques jours avant les vacances,

elle se rend à un entretien pour fixer ses horaires de travail. Son employeur ne remarque qu'une chose : ses boucles d'oreille, à motif arc-en-ciel. « Vous êtes lesbienne ? Vous pouvez me le dire... » Alexia confirme, et son premier contact avec le monde du travail tourne court : « Très bien. Sortez de mon bureau. »

Amitié conditionnelle

Christophe a 35 ans, il est en arrêt maladie suite à un accident de moto, mais par amitié accepte de venir malgré tout aider au bar où il travaille. C'est dans ce contexte que son patron et « ami » apprend sa séropositivité ; cette amitié n'est alors plus qu'un lointain souvenir. Christophe est licencié sans aucune explication officielle. Quelques jours plus tard, il se rend au bar avec son compagnon pour signer

quelques papiers, et fait face à un déferlement de haine et de violence :

« Les mecs qui ont le sida, ils devraient pas avoir le droit de travailler !... Sale pédé, mal baisé... »

Plafond de verre

*Jean-Claude est cadre dirigeant d'une entreprise de taille intermédiaire, il a sous ses ordres les directeurs et directrices régionaux-les de l'entreprise. Depuis quelque temps, il ne comprenait pas pourquoi ses messages passaient mal auprès de certaines agences locales, jusqu'à ce qu'il apprenne que certains de ces directeurs régionaux l'appelaient « la tarlouze de Paris », le caricaturaient en personnage de la **Cage aux Folles**, et disaient entre eux qu'une personne comme lui était dangereuse, qu'il ne fallait surtout pas suivre ses ordres.*

Focus

Une vie rêvée

Patricia, 47 ans, est policière municipale dans une petite ville de Rhône-Alpes. Après d'autres emplois sans problèmes dans la fonction publique territoriale, elle avait quitté Lyon avec ses deux enfants pour s'installer dans cette zone rurale. Ce poste était pour elle la réalisation d'un rêve, celui d'un travail au contact de la population, d'une vie près de la nature. Ce rêve n'aura duré qu'un temps : trois ans après son arrivée, le maire de la commune (son supérieur hiérarchique) apprend qu'elle est homosexuelle. À compter de ce jour, son travail devient un enfer. Elle est convoquée régulièrement par le maire, son adjoint, le secrétaire général, et insultée, mise plus bas que terre. Son évolution de carrière reste bloquée pendant des années. Son planning est surchargé et modifié constamment, les heures supplémentaires ne sont pas payées. Les élections municipales de 2008 n'améliorent pas sa situation : le premier adjoint est élu maire, et le harcèlement continue. Heureusement Patricia est soutenue par ses collègues, par la population, et par sa famille. Jérémy, son fils de 18 ans, a démissionné d'un job d'été pour la mairie en signe de protestation. Sa compagne, restée à Lyon, la soutient autant que possible. Sa mère vient lui rendre visite, une amie aussi. Mais après cinq ans de harcèlement quotidien, elle est en état de détresse psychologique, nous parle même de suicide. Elle a décidé de retourner en ville, a renoncé à son rêve de vie rurale. Avant de partir cependant, elle veut obtenir réparation. Elle consulte pour cela les syndicats, les aides juridiques, qui l'encouragent à se lancer dans une procédure. Ses collègues sont prêts à témoigner.

Ayant maintenant compris ce qui se passait, il ne compte pas se laisser faire.

Petites blagues entre collègues

Vincent, 37 ans, est ouvrier dans une entreprise de Seine-Maritime. Depuis plus de deux ans, il subit un harcèlement moral continu de la part de ses collègues de travail, y compris ses représentants syndicaux, en raison de son homosexualité. Suite à des propos calomnieux, des sarcasmes répétés, il a dû changer de poste et de service ; son nouveau poste est malheureusement bien moins intéressant et motivant que le précédent. Au moment de son appel, il est en arrêt maladie depuis plus d'un mois pour dépression, et souhaite négocier avec la direction son départ de l'entreprise.

« Comportement indigne » de l'armée

Cyril est un jeune militaire de 22 ans, officier en formation. Agressé en ville parce qu'il embrassait un autre garçon, il riposte, puis va porter plainte. Mais la plainte remonte aux oreilles de son supérieur, qui, loin de le soutenir, lui reproche un « comportement déviant, inacceptable », lui « interdit d'avoir toute relation avec un soldat »... et n'hésite pas à divulguer son orientation sexuelle. Quelques mois plus tard, il est agressé

sexuellement par deux autres militaires. Toujours aucun soutien de sa hiérarchie, bien au contraire (les homosexuels ont une « sexualité dépravée », cette agression lui « a fait du bien »...) et aucune prise en charge

psychologique ou médicale. Aux dernières nouvelles reçues par l'association, Cyril était en arrêt maladie suite à son agression et en instance de rupture de contrat avec l'armée pour « comportement indigne

d'un officier » (son orientation sexuelle ?) et « résultats insuffisants » dans les semaines qui ont suivi son agression. Choqué par cette décision, il compte exercer un recours auprès du tribunal administratif.



© Vainui de Castelbajac

Commission IFPA : Interventions et Formations pour Adultes

Qui sommes-nous ?

La nécessité de conduire des actions de sensibilisation et de formation en entreprise nous est apparue au fur et à mesure de nos rapports annuels, où le contexte « Travail » a longtemps été le premier en importance. En 2007 est née de ce constat la commission IFPA (Interventions et formations pour adultes), tandis que des modules de formation pour les entreprises ont été conçus en 2008.

Ce sont d'abord les secteurs de l'éducation et du sanitaire et social qui font le plus appel à SOS homophobie pour des interventions. La commission a donc développé des formations de personnes relais, susceptibles de côtoyer dans leur quotidien des enfants et adolescent-e-s homosexuel-le-s parfois confronté-e-s à l'homophobie.

C'est en 2010 qu'est réellement apparu le « I », pour « interventions » d'IFPA. Il existe en effet une grande variété des actions de la commission IFPA. Une variété de forme, d'abord: soirée échanges-débats, intervention en conférence, colloques ou table ronde, formation de deux heures à un jour. La diversité des entités sollicitant une intervention sur l'homophobie ou une formation sur la prévention, ensuite: foyers de jeunes travailleurs, rectoirats d'académie, Unesco, associations d'entreprise, mutuelles, OCDE, ministère des Sports, universités, défenseur des droits, etc.

En 2011, la commission IFPA a mené une vingtaine d'interventions sur toute la France.

Pourquoi aborder la question de l'orientation sexuelle en entreprise ?

Le degré d'ouverture et d'échange en interne induit le niveau de satisfaction et de bien être au travail des salarié-e-s. Les entreprises doivent prendre conscience des avantages procurés par la diversité de leur personnel. L'orientation sexuelle

est une des composantes de cette diversité. Pour attirer et retenir cette force de travail diversifiée, les entreprises devront s'assurer qu'elles offrent des environnements de travail où le respect de chacun et l'égalité des chances sont des valeurs essentielles.

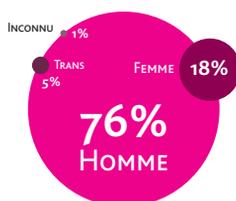
Créer un environnement de travail rassurant et ouvert: voilà les motivations des entreprises qui adoptent des mesures en faveur de la lutte contre l'homophobie et la transphobie. Cela peut permettre à qui le souhaite d'assumer pleinement son identité sexuelle sur son lieu de travail. Quel intérêt pour l'entreprise? Améliorer le bien-être de ses salariés et donc la qualité de leur travail et la contribution individuelle de chacun-e.

Le monde du travail doit cesser d'être ce lieu de souffrance pour les personnes LGBT alors qu'il devrait être celui de la création de richesse, de l'épanouissement professionnel et personnel et de l'affirmation sociale. C'est dire les graves conséquences que peuvent avoir les manifestations de LGBTphobies au sein des entreprises et des administrations. Dissimuler son orientation sexuelle est épuisant et dès lors contre-productif. L'identité sexuelle est une composante structurelle de la personnalité. Pourtant elle est encore utilisée pour écarter les personnes LGBT de l'entreprise ou les pénaliser en terme d'évolution de carrière.

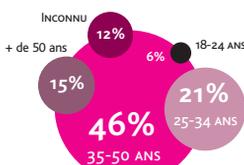
Il existe toutefois de bonnes pratiques à l'initiative de certaines entreprises : un réseau d'employé-e-s homosexuel-le-s créé par le leader des télécommunications en Angleterre et des entreprises de fabrication automobile ; le sponsoring de la gay pride nationale par une grande banque en Allemagne, etc. En France, même si le chemin est encore long pour arriver à faire tomber les préjugés dans le monde du travail, quelques entreprises ouvrent la voie. Les conséquences positives sont à relever : le climat est meilleur dans les organisations ayant un document citant l'orientation sexuelle comme cause possible de discrimination et les personnes se rendent plus visibles dans les entreprises adoptant de bonnes pratiques en matière de diversité.

Voisinage

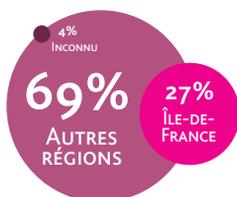
Home-ophobie



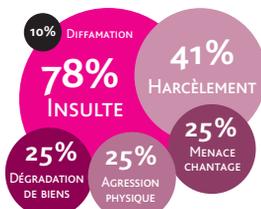
SEXE DES VICTIMES



ÂGE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



MANIFESTATIONS DE L'HOMOPHOBIE*

186 témoignages, correspondant à 162 cas, soit 12% du total.

L'augmentation du nombre de cas d'homophobie dans le contexte du voisinage redonne de l'ampleur en 2011 à cet aspect qui pèse sur la vie quotidienne de nombreux-x-ses homosexuel-le-s. Avec 162 cas recensés (contre 123 l'an dernier, soit une hausse de 31%), le voisinage (au sens large, du voisin de palier aux rumeurs de quartier...) s'inscrit comme le quatrième motif d'interpellation de l'association.

La typologie des appels et courriels reste globalement identique. La classe d'âge des 35-50 ans est toujours plus surreprésentée (46% contre 38% l'an passé), alors que les plus de 50 ans sont en diminution dans les témoignages. Cette surreprésentation n'induit pas une moindre homophobie

vis-à-vis des autres classes d'âge. Elle est sans doute liée à la visibilité renforcée de ce groupe avec des hommes et femmes que l'on trouve plus souvent vivant ensemble sous le même toit, la colocation ou la vieillesse pouvant a priori moins facilement justifier un couple en concubinage pour un voisinage LGBTphobe. Les cas de lesbophobie et de transphobie nous sont moins souvent rapportés mais les situations liées par nos témoins montrent que l'intensité de l'homophobie est identique en matière de voisinage.

Concernant la répartition géographique des appels, l'Île-de-France voit son poids baisser

* Plusieurs manifestations peuvent être identifiées sur un cas. En conséquence, le total des manifestations est supérieur à 100%.

(27%, contre 35% en 2010) en faveur des appels plus fréquents de personnes des autres régions ayant des problèmes d'homophobie et de transphobie dans leurs voisinages et quartiers (69% contre 63%).

Chaque année, le constat est le même : les petits problèmes anodins du voisinage comme les nuisances sonores et autres incivilités de cohabitation ne sont que de simples prétextes pour assouvir des pulsions homophobes et transphobes. D'un autre côté, les occasions ne manquent pas d'utiliser l'homosexualité réelle ou supposée ou la transidentité pour envenimer un conflit banal. Parce qu'elles s'inscrivent dans une sphère privée où l'agresseur est dans la plupart des cas une personne identifiée, beaucoup de victimes ne souhaitent pas porter plainte, pour ne pas aggraver la situation ou par peur de représailles. Un nombre élevé d'appels indiquent que la police ou la gendarmerie restent malheureusement encore laxistes et peu réactives face à ce genre d'homophobie ou de transphobie, les mains courantes sont plus souvent préconisées et les plaintes laissées sans suite... Il en résulte pour les victimes un mal être quotidien qui s'installe au sein même de leur foyer, de l'endroit qu'elles pensaient être un lieu protégé. Elles ne se sentent plus chez elles, limitent leurs sorties et redoutent à chaque pas hors de leur logement un nouvel acte homophobe ou transphobe.

On pourrait penser que la présence des autres voisin-e-s et la connaissance de l'agresseur-s-e impliqueraient des actes moins lourds, mais il n'en est rien. Les propos sont toujours extrême-

ment virulents et vont fréquemment jusqu'aux menaces de mort (« *Je vais te tuer* »). La manifestation peut à l'inverse être moins directe mais plus manipulatrice, comme le cas très fréquent des détritrus, mégots, préservatifs jetés dans la boîte à lettres ou des mots anonymes laissés sur la porte (22% de dégradation de biens).

Ce type d'expression n'en est pas moins pesant et exténuant pour les victimes qui, à cause de ce harcèlement continu, plongent dans des états de fatigue morale, voire de fortes dépressions.

Le fait marquant de l'année 2011 est l'augmentation des témoignages de cas d'agressions physiques dans le contexte des relations de proximité (un cas sur quatre). Alors que chaque

année, les cas d'insultes (78%) et menaces (25%) ressortent de nos statistiques comme étant monnaie courante, des actions plus radicales se développent avec des voisin-e-s ayant une tendance à aller jusqu'aux coups. Il s'agit couramment de violences faites par un seul individu, qui s'enchaînent aux insultes persistantes, laissées sans suite par la police et la gendarmerie. C'est le cas de Nicolas, Bordelais de 28 ans, violemment pris à partie par un voisin en septembre 2011. Le jeune homme explique que celui-ci « *voulait en découdre de manière générale* ». Le fait que Nicolas soit homosexuel « *l'a libéré, ça lui a donné une raison : il voulait se faire un PD* ». Ce type de violence sauvage est malheureusement en progression dans nos statistiques et nous ne pouvons que déplorer le manque de soutien policier et judiciaire. Le déménagement forcé est encore trop souvent la seule issue pour les victimes.

« Dégage sale PD, on ne veut pas de toi dans le quartier »

Une police pas si proche

Georges, 44 ans, vit dans un quartier calme d'une petite ville de province. Derrière ce cadre paisible, se dissimule une homophobie croissante. Menaces de mort : « On te crèvera comme tous les PD. »

Dégradation de sa porte d'entrée. Il se sent impuissant et ne comprend pas les forces de police qui refusent de prendre sa plainte et de l'assister.

Yves, 26 ans, vit à Toulouse

avec son compagnon.

Importuné par ses voisins, Yves leur demande cordialement de faire moins de bruit. Il reçoit en réponse : « Sale PD. » Quand il a voulu porter plainte, la police a refusé de l'enregistrer estimant que

VICTIMES D'HOMOPHOBIE À SAINTE-BAZEILLE

Leur couple dérange

Deux femmes, excédées par le comportement d'un voisin, ont porté plainte

EMMANUELLE PÉDEZERT

e.pedezert@sudouest.fr

Cela fait des années que ça dure. Annie et Monique, qui vivent en couple à Sainte-Bazeille, n'en peuvent plus. « Usées », « atterrées », « éccœurées, qui plus est, de devoir s'expliquer », les deux femmes ont décidé d'appeler à la justice pour apaiser un climat néfaste. Elles y ont d'ailleurs longuement réfléchi, hésitant entre porter plainte et quitter la ville.

Mais elles y sont bien, à Sainte-Bazeille. Elles y ont des amis, une jolie maison depuis douze ans, une vie agréable à la campagne après des années passées en région parisienne. Elles y ont même de très bons rapports avec le voisinage. Sauf avec une famille. Et le conflit dure depuis près de dix ans.

Attendre d'avoir une preuve

« C'est un voisin avec qui nous avions des relations normales de voisinages au début », indique Monique. Mais, assez rapidement, le climat s'est crispé. « Pourquoi deux femmes vivent ensemble ? Ça fait forcément jaser. Et c'est vrai, on se demandait ce qu'on faisait dans cette maison. Soit nous étions des prostituées, et on nous l'a fait comprendre, soit nous étions "gouines". » D'après les deux Bazeillaises, l'une enseignante, l'autre thérapeute, les discussions avec ce fameux voisin n'ont jamais pu calmer les choses. « C'est jamais lui. Il n'a rien fait, rien dit. » Difficile, donc, de se retourner contre lui. Pourtant, il colportait des propos insultants dans le village.

« Il a donc fallu attendre d'avoir une preuve pour pouvoir faire entendre les droits de mes clientes », indique M^{me} Marie-Dolorès Prud'homme, avocate à Marmande.



Après dix ans de railleries puis d'injures et de rumeurs à leur sujet, les Bazeillaises ont décidé de porter plainte courant juillet. PHOTO D'ILLUSTRATION E.P.

« Deux mains courantes ont été déposées par des gens qui ont été témoins de ces dires. J'ai donc déposé en leur nom une plainte courant juillet auprès du procureur de la République pour provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence en raison de leur orientation sexuelle et pour injures présentant un caractère discriminatoire. »

« Pas procédurières »

Monique et Annie ne comprennent pas. « On n'est pas procédurières, vraiment. On aspire à une vie tranquille. Mais se faire insulter dans la rue, c'est violent. Des "Tu pues !", "Dégagez, les gouines", "Ça sent la grenouille", on est sales, etc. Je n'ai jamais vu ça », s'énerve Annie. Alors, après plusieurs entre-

« On n'est pas procédurières, on aspire à une vie tranquille. Mais se faire insulter, c'est violent »

tiens en mairie, elles acceptent de faire une réunion de quartier pour s'expliquer avec le voisin. « Le maire voulait essayer d'apaiser les choses, d'être médiateur dans cette histoire. Ça n'a pas servi à grand-chose. Quand on a demandé à ce voisin ce qu'il nous reprochait, on nous a répondu que le crapaud dans notre jardin faisait du bruit. Ça a, entre autres, été la goutte d'eau. »

Malgré la peur des représailles, les deux femmes ont décidé d'agir.

Elles pourraient être soutenues, si besoin, par l'association départementale gay et lesbienne Ecce homo. Le maire, Michel Vigneau, lui, se dit impuissant. Il regrette que ce conflit prenne de telles proportions. « Je n'ai jamais assisté à un acte de malveillance. Je l'aurais dénoncé, sinon. Là, ça va un peu loin. Je déplore cette mauvaise publicité. »

Les deux femmes l'auraient elles aussi volontiers évitée, surtout que, dans la vie, Annie et Monique n'affichent jamais leur relation en public.

La gendarmerie de Sainte-Bazeille n'a pour l'instant pas été saisie par le parquet pour diligenter son enquête. « Ce sera prochainement le cas », indique l'avocate. Affaire à suivre.



Suite à l'agression, Nicolas a une incapacité totale de travail de cinq jours. PHOTO GUILLAUME BONNAUD

« Il savait que je suis gay »

JARDIN PUBLIC Cette fois, Nicolas a porté plainte. Dimanche, un voisin s'en est physiquement pris à lui en proférant des insultes homophobes

FLORENCE MOREAU
fl.moreau@sudouest.fr

Il a peur de rentrer chez lui. Dimanche, Nicolas, 28 ans, s'est fait agresser devant sa porte, du côté du Jardin Public. Par un voisin. Sans sommation. « J'ai cru que j'allais y rester; je n'ai pas eu le temps de mettre la clé dans la serrure que je recevais un coup-de-poing. Je suis tombé et je me suis mis en position de fœtus pendant qu'il me donnait des coups. » Heureusement, deux riverains feront déguerpir l'agresseur. Mais des témoins ont entendu que ce déchaînement de violence était accompagné de propos homophobes sans équivoque. Nicolas est homosexuel. Sans ostentation. « Il sait que je suis gay. Au début, quand j'ai acheté au-dessus de chez lui, on s'est parlé. Puis il a commencé à m'insulter, à proférer des insultes haineuses et homophobes. » Nicolas a d'abord décidé de l'ignorer. Il faut dire que le

voisinage ne semble pas de tout repos. Les uns se plaignent du tapage nocturne des autres. Dénoncent des pots de fleurs cassés, un fil à linge coupé, des pieds de menthe sciemment javellisés, des jets de cailloux sur les vitres, des pratiques religieuses assidues. . .

En avril dernier, suite à un incident, Nicolas a déposé une main courante. Puis il a fini par porter plainte en juin quand son voisin, entre autres amabilités, l'a menacé. Dans des termes à connotation sexuelle et homophobe.

Procédures en cours

Face à ces mains courantes, les policiers ne sont pas restés les bras croisés puisque durant l'été, le voisin a été entendu. C'est là qu'il a pu faire valoir son point de vue, ne voulant pas que l'homosexualité de son jeune voisin rime avec impunité. Il s'est alors plaint à son tour d'injures

raciales et tapage - musique, déplacements nocturnes de meubles. Sans pour autant avoir de son côté déposé de main courante. Les faits en sont légalement restés à l'état de contravention, infraction pénale la moins grave.

Banalisation de l'homophobie

Nicolas est encore secoué. « C'était prévisible », culpabilise-t-il. Désormais il craint des représailles. « C'est quelqu'un qui voulait en découdre de manière générale. Le fait que je sois homo, ça l'a libéré, ça lui a donné une raison. Il voulait se faire un pédé », analyse-t-il. Cette fois, Nicolas a saisi un avocat. M^r Uldrif Astié représentera ses intérêts mais aussi ceux d'un collectif d'associations gays qui veut se porter partie civile. L'avocat souhaite que « le caractère clairement homophobe de cette agression soit reconnu. Ce n'est pas un simple conflit de voisinage, Nico-

las avait tiré la sonnette d'alarme à plusieurs reprises », plaide le conseil. « Ce n'est pas un problème de paillason, mais de vivre ensemble en acceptant les différences sans se taper dessus. » Selon cet habitué des prétoires, on assiste en outre à une banalisation des expressions et remarques homophobes. Pour autant ces infractions passent inaperçues dans l'activité des tribunaux correctionnels. « C'est pour cela que les associations militantes voudraient parfois des poursuites exemplaires. »

Dans le cas de Nicolas, après auditions de tous les protagonistes dans les délais du flagrant délit, la procédure devrait être prochainement transmise au parquet qui décidera des poursuites et de la qualification à donner aux faits : injures homophobes et violences légères ou violences aggravées car commises en raison de l'orientation sexuelle de la victime.

« sale PD » n'était pas une insulte homophobe et que « les homosexuels portent trop facilement plainte » et qu'il pouvait « déménager si les rapports de voisinage empirent ».

Petits déchets entre voisins

Kathia et son amie sont propriétaires d'un appartement. Leurs voisins du dessus polluent leur jardin de déchets divers, prennent un malin plaisir à procéder à des nuisances sonores à toute heure et ne rechignent pas à proférer des insultes à caractère lesbophobe. Le couple se déplace au commissariat mais ne souhaite pas porter plainte par peur de représailles. Après plusieurs mois, elles ont perdu le sommeil, sont sous médicaments et tombent petit à petit en dépression.

Sacha vit à Paris. Sa boîte aux lettres est graffitée d'insultes « PD », des chewing-gums sont introduits dans sa serrure. Il ne reçoit plus son courrier.

Paul et Sébastien ont été agressés violemment par leur voisin au sein même de leur domicile. Ils subissaient depuis quatre ans un harcèlement de sa part : préservatifs jetés dans le jardin, lettres anonymes homophobes, insultes à répétition,

dégradation de biens, menaces... un calvaire qui détruit leur vie familiale malgré des mains courantes et des plaintes sans suite. Le voisinage préfère se taire plutôt que d'aider.

Jules emménage en 2010 dans un appartement et héberge une amie. Son voisin du dessous se plaint de les entendre marcher bruyamment. Par la suite, le voisin le menace d'une matraque, l'insulte (« sale tafiole » « sale PD ») et lui crève régulièrement les pneus de son vélo.

Copro à la carabine

Grégory et son compagnon sont locataires dans une petite copropriété en province. Un soir, ils mangent dans leur jardin lorsque leur voisin les insulte : « Bande de tapettes. » Le lendemain, le voisin tire à la carabine en direction de chez eux. Après qu'ils ont porté plainte, le voisin les a menacés de « leur foutre (son) poing dans leur gueule ». Aujourd'hui, fragilisés, ils ont peur devant ses propos et actes de plus en plus violents.

Michaël rentrait chez lui un samedi soir avec son petit copain. Ses voisins s'en sont pris à eux en les insultant et les tapant. Résultat : nez cassé,

sérieux problèmes à l'œil et huit jours d'ITT pour Michaël. Les agresseurs habitant au-dessus, il ne sort plus de chez lui par peur de nouvelles violences.

Du harcèlement à la dépression

André, 47 ans, vit dans un quartier sensible de la banlieue parisienne. Il est victime d'insultes à répétition de la part des enfants de ses voisins âgés de 16 et 18 ans. Malgré son intervention auprès des parents, rien ne change. Il ne sait plus quoi faire devant cette homophobie quotidienne.

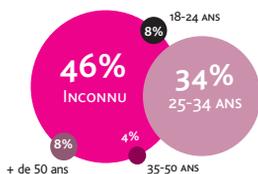
Juan est victime de harcèlement moral de la part de sa voisine de palier depuis deux ans. Il reçoit des lettres anonymes l'accusant « d'avoir introduit le sida au sein de l'immeuble, d'être un danger pour les enfants et plus particulièrement les petits garçons ». Ces lettres sont accompagnées de menaces de mort et de passage à tabac et précisent que tout cela continuera tant que Juan n'aura pas déménagé. Aujourd'hui sous anti-dépresseurs, il devient de plus en plus insomniaque.

Luc reçoit une lettre anonyme avec le message : « Dégage sale PD, on ne veut pas de toi dans le quartier. »

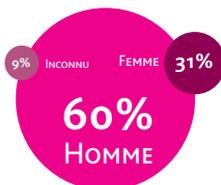


International

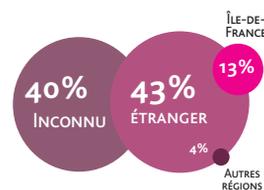
*Le meilleur des mondes...
pas encore !*



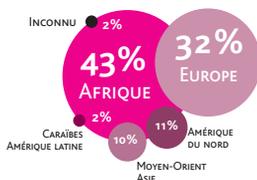
ÂGE DES VICTIMES



SEXE DES VICTIMES



ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



ZONES GÉOGRAPHIQUES

53 témoignages, correspondant à 53 cas, soit 4 % du total.

La scène internationale aura été marquée en 2011 par l'adoption historique par le conseil des droits de l'Homme des Nations unies, le 14 juin, de la première résolution visant à promouvoir l'égalité des individus sans distinction de leur orientation sexuelle. Ce texte, adopté par vingt-trois pays contre vingt-deux, dont trois abstentions, ne cherche pas, contrairement aux affirmations du représentant de l'Afrique du Sud à l'Onu, à imposer certaines valeurs à des pays, mais à amorcer un dialogue. Cette résolution constitue également une première étape pour la reconnaissance des droits des personnes LGBT. Premier pas qui a été suivi en décembre 2011 par l'adoption par la même instance onusienne d'un rapport sur les droits des LGBT. Pour le comité

Idaho (International Day Against homophobia and Transphobia), en charge de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, ce document oblige désormais les États de l'Onu à considérer que la question des violations des droits des personnes, en raison de leur orientation sexuelle et/ou identité de genre, constitue une question politique légitime, et non une question d'ordre privé, limitée aux « particularités culturelles » dont chaque pays peut se prévaloir.

Ces avancées positives ne doivent pas cacher que soixante-seize pays légalisent encore les discriminations basées sur l'identité de genre et pénalisent toujours les relations sexuelles entre personnes adultes consentantes de même sexe, dont

cinq par l'application de la peine de mort⁹⁰.

Si nous pouvons nous réjouir des avancées onusiennes, les cinquante-trois témoignages internationaux reçus cette année par SOS homophobie dénonçant la situation des LGBT au Cameroun, en Algérie, en Tunisie, en Russie... nous rappellent que la bataille contre l'homophobie et la transphobie d'État ne constitue qu'une première étape pour le respect de la dignité de l'homme et de la femme.

L'Afrique développe... l'homophobie

L'Afrique, avec trente-six États qui criminalisent toujours l'homosexualité par la peine de mort ou par de sévères peines de prison, est le continent où se trouvent les pires lois recensées s'agissant des libertés des minorités sexuelles.

Plus de la moitié des gouvernements africains ont pris des mesures pour criminaliser officiellement

les unions entre personnes de même sexe. À l'image des sénateurs nigériens, qui ont adopté fin 2011 une loi interdisant le mariage des gays et lesbiennes, ainsi que les manifestations publiques amoureuses homosexuelles. Cette loi prévoit quatorze ans d'emprisonnement pour les homosexuel-le-s qui se marieraient et jusqu'à dix pour leurs « complices », les « membres ou propriétaires de clubs gay (...) et ceux qui directement ou indirectement montrent en public l'existence de relations amoureuses entre personnes du même sexe », indique le texte. Au Malawi, le président Bingu Wa Mutharika a promulgué, en janvier 2011, un amendement qui rend toutes les lesbiennes hors la loi : « *Toute femme qui, en public ou en privé, commet un acte de grossière indécence avec une autre femme (...) sera coupable d'une infraction et risquera cinq ans de prison.* » Une répression qui fait du Malawi l'un des rares pays africains à condamner spécifiquement les lesbiennes. Le Ghana, sous la pression des leaders religieux chrétiens et musulmans, souhaite aujourd'hui une criminalisation sévère des minorités sexuelles et s'interroge sur la pénalisation de l'homosexualité ainsi que sur le renforcement

de la « lutte » contre « *la menace homosexuelle* » à l'école publique.

Au Cameroun, un climat de peur et d'inquiétude est entretenu et attisé par les autorités qui n'hésitent pas à piéger, via des sites de rencontres, puis à escroquer, inculper et faire condamner jusqu'à cinq ans de prison ferme des hommes pour homosexualité. Même en Afrique du Sud, malgré une constitution reconnaissant les droits des minorités sexuelles, une dizaine de « viols correctifs » auraient lieu chaque semaine dans le pays.

Pourtant, si d'après Robert Mugabe, président du Zimbabwe, « *les homosexuel-le-s sont un fléau pour l'Afrique* » et que « *les gays sont pires que les porcs et les chiens* », en mars 2011, le nombre de pays africains signataires de la déclaration onusienne visant à décriminaliser l'homosexualité est

« Les homosexuels sont un fléau pour l'Afrique. »
Robert Mugabe, président du Zimbabwe

passé de six à onze⁹¹. Sous la pression de l'Union européenne et de la communauté internationale, les lois qui permettent actuellement la répression des relations homosexuelles devraient être réexaminées prochainement dans un certain nombre de pays africains. Les principaux bailleurs de fonds ont appelé les petit pays d'Afrique australe (Malawi, Angola, Namibie...) à un plus grand respect des libertés individuelles, dont la liberté sexuelle. Le secrétaire d'État adjoint américain aux affaires africaines a également assuré que son pays restait mobilisé pour contrer les textes durcissant la pénalisation de l'homosexualité, notamment en Ouganda.

Néanmoins, certains États comme la Tanzanie ou le Ghana refusent de modifier leur législation pour respecter les droits humains, même après la diminution des aides britanniques (le gouvernement

90. In *Rapport 2011 de l'Ilga*, l'association internationale des lesbiennes, des gays, des personnes bisexuelles, trans et intersexuelles.

91. Déclaration faite par le chef du gouvernement italien lors de l'inauguration du salon de la moto à Milan, en novembre 2010.

britannique a décidé de lier ses aides au développement à la modification des législations homophobes). Pour Bernard Membe, ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la Tanzanie, pays d'Afrique de l'Est : « *Nos valeurs morales et notre culture prendront toujours le dessus, même si nous restons pauvres.* »

L'intolérance et le déni de la personne humaine ne constituent en aucun cas des valeurs morales. Nous ne pouvons que saluer le courage des militants LGBT africains, à l'image de Kasha Jacqueline Nabagesera, co-fondatrice et directrice exécutive de LGBT Freedom and Roam Uganda, lauréate du prix international Martin Ennals Awards pour les défenseurs des droits humains.

Enfin, le printemps arabe qui a permis de mettre fin aux dictatures et autocraties en Tunisie et en Égypte, constitue un espoir d'ouverture sans précédent pour les communautés LGBT. En effet, l'aspiration à la liberté doit permettre, au travers de rencontres avec d'autres cultures, de faire évoluer les mentalités. Néanmoins, l'accession de partis conservateurs islamistes au pouvoir nous rappelle que la fin des discriminations homophobes et transphobes n'est pas gagnée d'avance.

Moyen-Orient, Asie : une homophobie débridée

L'Asie est le plus grand continent au monde et le plus peuplé, avec 60% de la population mondiale. Ces dernières années ont vu de grandes réussites comme la modification du code pénal indien en 2009 dépenalisant les rapports sexuels homosexuels, la reconnaissance d'un troisième genre au Népal, au Pakistan et aux Maldives. Cependant, la société change lentement et l'homosexualité ainsi que la transidentité restent des sujets tabous, surtout dans les campagnes, où elles sont parfois considérées comme des maladies honteuses.

Pour Wan Yanhai, un des principaux militants pour les droits LGBT et la lutte contre le sida en Chine, les quelque trente millions d'homosexuel-le-s chinois restent dans cet entre-deux paradoxal, ni admis-es, ni persécuté-e-s, sous la menace d'une dictature omniprésente, sans en être les cibles prio-

ritaires. Et si pour l'instant Pékin brime la vie LGBT, c'est plus par stratégie politique et pour étouffer toute opposition que par simple homophobie. Pour le gouvernement, le fait d'être homosexuel-le est moins un problème que la naissance d'une communauté politique ou sociale organisée. Mais ce sujet sensible pourrait provoquer de fortes oppositions. Le gouvernement ne prendra pas le risque de voir une question LGBT créer des débats et des troubles dans la société. Seul refuge pour contourner cette omerta : Internet, largement contrôlé en Chine.

Tous les États n'en sont pas au même degré d'acceptation. Deux États fédérés de Malaisie ont annoncé qu'ils envisageaient de durcir cette année la législation fédérale condamnant l'homosexualité masculine, passible de vingt ans de prison, de coups de fouet et d'amendes.

Dans tous les États, même si une loi anti discrimination est votée, il faudra des années pour que les mentalités évoluent. D'après la première organisation non gouvernementale en Mongolie pour les droits des minorités sexuelles, beaucoup pensent toujours que l'homosexualité est un phénomène occidental et qu'elle n'existe que dans les films hollywoodiens.

Néanmoins, des progrès quant à la visibilité des personnes LGBT sont à souligner. L'une des principales chaînes de télévision de Corée du Sud a diffusé cette année, malgré les critiques, la série *Daughters of Club Bilitis*, qui s'intéresse aux relations saphiques à travers les générations, en racontant notamment l'histoire de trois couples de femmes, deux lycéennes, deux trentenaires et deux quinquagénaires. À signaler également le tournage du premier « *film homo* » de l'histoire du cinéma népalais, *Snow Flowers*. Mais c'est surtout l'émergence de personnalités publiques ouvertement homosexuelles qui permet une plus grande visibilité. C'est le cas cette année de Taiga Ishikawa, premier homme politique japonais à avoir été élu à l'assemblée municipale de l'arrondissement de Toshima, à Tokyo, après avoir fait son coming out.

Enfin, dans les pays du Moyen-Orient, l'homosexualité et la transidentité demeurent cachées, du fait du fanatisme religieux, mettant ainsi en péril des pans entiers de la société, comme le révèle la première étude sur l'infection par le virus du sida dans cette partie du globe. Ce travail précise que le taux d'infection par le VIH parmi les homosexuels a dépassé les 5% dans certains pays, un seuil annonciateur d'épidémie.

Amérique du Nord : homo-obama-phile

L'engagement des États-Unis dans la lutte contre l'homophobie est à marquer cette année d'une pierre blanche. Son président Barack Obama considère que la fameuse loi de défense du mariage (« Defense of Marriage Act » ou DOMA, votée en 1996 sous Bill Clinton) était contraire à la Constitution. Cette loi fédérale, qui dispose qu'un mariage doit être l'union d'un homme et d'une femme, permet aux États opposés au mariage des couples de même sexe de refuser cette ouverture. L'administration d'Obama ne défendra plus le bien-fondé de cette loi lors des contentieux portant sur le mariage de couples homosexuels devant les tribunaux (autorisés aux États-Unis à juger de la constitutionnalité d'une loi). Néanmoins, ce sera toujours à la cour suprême de trancher en dernier ressort. Cette décision envoie malgré tout un signal fort à la communauté homosexuelle américaine. Le mariage est autorisé dans cinq États (Connecticut, Iowa, Massachusetts, New Hampshire, Vermont), ainsi que dans la capitale, Washington, et depuis 2011 dans l'État de New-York. Cet État devient ainsi le plus peuplé des États et territoires fédéraux américains ayant légalisé le mariage pour les homosexuels-le-s. Toutefois, Barack Obama ne s'est pas encore engagé à défendre une loi qui rendrait obligatoire la reconnaissance des couples homosexuels.

Le président des États-Unis et sa secrétaire d'État Hillary Clinton ont imprimé cette année leur marque en affichant très explicitement leur désir de lutter contre les discriminations des LGBT dans le monde. Sans aller jusqu'à menacer de couper l'aide internationale aux pays qui s'en rendraient coupables,

Barack Obama a demandé que les aides américaines engagées auprès de « *tous les organismes à l'étranger promeuvent et protègent les droits des homosexuels, des bisexuels et des trans* ». Hillary Clinton a également annoncé à Genève la création d'un fonds mondial pour l'égalité, à hauteur de trois millions de dollars, destiné à soutenir le travail des organisations de la société civile engagées dans la lutte pour l'égalité des individus, sans distinction de leur orientation sexuelle. Ce fonds permettra aux organisations de mieux défendre les intérêts des LGBT.

Ce contexte favorable corrobore les chiffres du recensement 2010 qui montrent que le nombre de couples de même sexe vivant sous le même toit est passé de 594 391 en 2000 à 901 997 en 2010, soit une augmentation fulgurante de 52% ! Si ce nombre a augmenté de 40% dans les États les plus libéraux envers les LGBT, la hausse avoisine les 90% dans les États du centre du pays, plus conservateurs, comme le Montana, le Nevada ou la Virginie occidentale. Preuve qu'une évolution est en marche. La vigilance reste malgré tout de viguer et nul n'est à l'abri d'un retour de l'obscurantisme. Dans l'État du Tennessee, une loi prévoit encore d'interdire aux instituteurs et aux professeurs des écoles publiques primaires et secondaires d'évoquer l'homosexualité, la bisexualité ou la transidentité comme les violences ou discriminations les accompagnant.

Au Canada, soulignons le modèle que représente la province du Québec qui s'est dotée d'un plan de lutte contre l'homophobie sur cinq ans (2011-2016) de 7,1 millions de dollars canadiens. Cette initiative unique en Amérique du Nord, voire dans le monde, prévoit notamment d'augmenter l'aide allouée aux associations LGBT de la province, de mettre en place une chaire de recherche sur l'homophobie ainsi que des campagnes de sensibilisation et la constitution d'un bureau afin d'assurer une bonne coordination entre les différents acteurs.

Europe : c'est pas encore l'hymne à la joie !

Comme l'a souligné cette année le secrétaire général du conseil de l'Europe, Thorbjørn Jagland, lors de

Focus

la journée internationale des droits de l'homme, «*les discriminations contre les lesbiennes, gays, bi et transgenres persistent encore dans beaucoup de pays d'Europe*». Si l'homosexualité a été dépenalisée dans toute l'Europe, les préjugés et l'hypocrisie à l'égard des personnes LGBT y ont toujours cours. Récemment, des lois discriminatoires ont ainsi été proposées et même adoptées dans des pays comme la Lituanie et l'Ukraine ou encore dans certaines régions de la fédération de Russie et constituent une violation des droits fondamentaux et la dignité humaine. Il n'y a qu'à voir la nouvelle constitution liberticide en Hongrie, imposée par le Premier ministre Viktor Orban, comprenant des références à Dieu, au christianisme, à la famille traditionnelle, et définissant le mariage comme «*l'union de base la plus naturelle entre un homme et une femme et fondement de la famille*». Ce texte empêche l'autorisation du mariage homosexuel, quelles que soient les majorités politiques futures.

Pour le commissaire aux droits de l'Homme du conseil de l'Europe, la première chose à faire est de reconnaître la gravité du problème ainsi que la nécessité d'une action systématique de sensibilisation à tous les niveaux de la société. Il est en effet urgent de contrer toutes les tendances à la discrimination, y compris dans les politiques officielles d'égalité et de défense des droits.

Là encore, les situations sont contrastées en Europe. Le sénat berlinois a mis en place un programme pour lutter contre l'homophobie et la transphobie, en passant par l'apprentissage de la

Elie, 30 ans, né dans une famille béninoise cultivée et de classe sociale privilégiée, a vécu en France deux ans pour y terminer ses études.

Il est reparti en 2002 au Bénin pour y travailler.

Si son pays ne condamne pas l'homosexualité, la société reste en revanche ancrée sur ses traditions. L'orientation sexuelle LGBT reste invisible. Elie se sent isolé, il lui est très difficile d'imaginer avoir une relation affective avec un autre homme.

Sa relation avec ses parents le tourmente tout particulièrement. Par peur qu'ils découvrent son homosexualité, qu'ils aient honte de lui et qu'ils lui reprochent de ne pas lui donner de descendant, il les évite au maximum.

Professionnellement, il est aussi très mal à l'aise, contraint de mentir et de se cacher, souffrant de sa différence face à la plupart de ses collègues qui évoquent leur femme et leurs enfants.

Il se demande aujourd'hui s'il ne devrait pas émigrer au Canada afin de pouvoir vivre pleinement, au risque de rompre avec son milieu et sa famille.

tolérance dès la petite enfance, en montrant la diversité des schémas familiaux. La région russe de Kostroma, au nord-est de Moscou, elle, a voté une loi qui prévoit de criminaliser toute information relative aux minorités sexuelles délivrée auprès des mineurs au nom de la défense des «*principes moraux protégeant la famille et afin de préserver la santé physique et spirituelle des jeunes*». Pourtant, des évolutions sociales significatives sont à mettre en avant et dénotent dans

certaines États une réelle prise de conscience et une volonté de normalisation de l'homosexualité et de la transidentité. Il s'agit par exemple de l'arrivée, pour la première fois de l'Histoire, d'un gay assumé à la tête de la Belgique, mais aussi de la possibilité pour les couples gays et lesbiens, lors du dernier recensement, d'être reconnus comme tels par l'État.

C'est aussi l'arrivée d'une lesbienne élue à la tête du parti conservateur écossais, preuve que l'homosexualité n'est parfois plus un obstacle à la carrière politique, ou encore la réhabilitation d'un casier judiciaire vierge pour les homosexuel-le-s anglais-es condamné-e-s il y a quarante ans pour «*outrage à la pudeur*» ou «*comportement déviant*». Bref, si les Pays-Bas célèbrent le dixième anniversaire de la légalisation du mariage entre personnes du même sexe, autorisé pour la première fois au monde le 1^{er} avril 2001, les contrastes restent toujours marqués. Il faut désormais tenir le cap !

Caraiïbes, Amérique Latine : à petits pas vers l'égalité

En mars 2011, le conseil des droits de l'Homme des Nations unies a publié une déclaration commune qui demande aux États de mettre fin aux violences, criminalisations et violations des droits humains dont sont victimes les LGBT. La déclaration a été

signée par quatre-vingt-cinq États, dont l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, la République dominicaine, l'Équateur, le Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Nicaragua, le Panama, le Paraguay, l'Uruguay et le Venezuela. L'absence du Pérou et de la majorité des pays des Caraïbes montre que l'homophobie et la transphobie d'État y sont toujours fortes.

Néanmoins nous pouvons souligner quelques avancées majeures, comme le projet de Pacs chilien porté par son président de droite, Sebastian Piñera. Intitulé «*Accord de vie en couple*», il permet de réguler les droits d'héritage, d'assurance santé, de retraite pour les couples non mariés, quel que soit leur sexe, sans que soit exigée une vie commune antérieure au contrat.

La cour suprême du Brésil, plus grand pays catholique du monde, a également reconnu cette année l'union civile pour les couples homosexuels, en dépit de la farouche opposition de l'Église catholique. Un projet de réforme du code de la famille cubain prévoit la possibilité d'union civile entre personnes du même sexe afin de reconnaître les droits des LGBT. Une façon de tourner la page des discriminations dont ont été victimes les homosexuel-le-s depuis les années 1960.



La parole à...

Laurent McCutcheon

Le Québec s'est doté d'une politique publique de lutte contre l'homophobie

Le Québec est réputé pour être à l'avant-garde dans la reconnaissance juridique et sociale de l'homosexualité et de la lutte contre l'homophobie. Depuis peu, il s'est doté d'une politique gouvernementale de lutte contre l'homophobie. Cette politique est le fruit d'un long combat pour l'égalité.

L'égalité juridique

Si le Canada, et particulièrement le Québec, ont connu des avancées significatives qui les placent à l'avant-garde dans la protection des droits des personnes homosexuelles, c'est avant tout une conséquence des chartes des droits de la personne. La charte canadienne des droits et libertés est inscrite dans la constitution canadienne. Les tribunaux supérieurs lui ont donné une interprétation interdisant la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Ainsi, toutes les lois en faveur des droits des conjoints de même sexe, y compris le droit au mariage, ont été adoptées sous la contrainte des tribunaux.

L'égalité sociale

Dans la recherche de l'égalité, nous avons proposé le concept de l'égalité sociale en complément de celui de l'égalité juridique. Puisque l'adoption de lois n'a pas pour effet de changer les mentalités et les attitudes, il était nécessaire de poursuivre le combat sur un autre terrain, celui de la sensibilisation et de l'éducation. Deux mesures phares ont inspiré nos communautés : le déploiement de campagnes annuelles de lutte contre l'homophobie en 2003, qui connaissent leur dénouement avec la tenue de la journée internationale contre l'homophobie et l'adoption d'une politique publique de lutte contre l'homophobie en 2009.

Cette « *politique québécoise de lutte contre l'homophobie* » a le mérite de reconnaître la nécessité pour les pouvoirs publics de s'engager dans la lutte contre l'homophobie avec les grandes orientations suivantes : la reconnaissance des réalités des personnes des minorités sexuelles, le respect de leurs droits, l'engagement à favoriser le bien-être des personnes LGBT et assurer la concertation des actions gouvernementales. Elle témoigne aussi du grand degré d'ouverture de la société québécoise.

Le ministre de la Justice du Québec a été désigné ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et un bureau de lutte contre l'homophobie a été créé.

Il revient alors à chacun des ministères, en concertation avec ce bureau, de se doter d'un plan d'action en vue d'actualiser la politique. À titre d'exemple, une chaire de recherche universitaire sur l'homophobie a été annoncée. Quant aux autres

mesures, elles sont principalement axées sur la sensibilisation et l'éducation à travers les programmes gouvernementaux.

Les résultats

Ces mesures ont été accueillies positivement par les communautés LGBT du Québec. Le temps nous dira si les fruits rencontreront la promesse des fleurs. À ce jour, la politique a eu pour effet que le ministre de la Justice a été désigné comme ministre responsable de la lutte contre l'homophobie et du bureau dédié à cette action. Quant aux effets sur la lutte contre l'homophobie, il est un peu tôt pour en mesurer les véritables résultats. Malgré ces avancées, nos communautés ne peuvent s'asseoir sur ces acquis et doivent demeurer vigilantes, assurer un suivi constant et surtout, exiger des ressources supplémentaires.

Registre des actes homophobes

Malgré ces mesures, peu de personnes touchées par l'homophobie portent plainte, de peur de perdre leur anonymat. Dans ce contexte, l'organisme Gai Écoute travaille à la mise sur pied d'un registre anonyme et confidentiel de déclaration des actes homophobes. Il a pour but de dresser un portrait de la situation et d'informer les victimes de leurs droits.

Laurent McCutcheon

Initiateur de la politique québécoise de lutte contre l'homophobie et de la première journée thématique dédiée à l'homophobie, président des organismes Gai Écoute et Fondation Émergence.

A New York, les homos disent « I do »

Le sixième Etat américain à autoriser le mariage gay a enchaîné les cérémonies, hier.

Par FABRICE ROUSSELOT
Correspondant à New York

On les voit de loin, au milieu de la foule. Deux petites grands frères, en robes et chemisiers à fleurs. Quand on leur demande leur âge, Cindy Mermin et Helen McDermott font les coquettes. « Plus de 70 ans, on n'en dira pas plus. » Cela fait vingt-huit ans qu'elles sont ensemble, « mais aujourd'hui, c'est comme notre premier jour, précise Cindy. Pour nous, c'est étonnant, on n'aurait jamais pensé

REPORTAGE

que cela pourrait arriver de notre vivant. Mais c'est bien réel, d'ici quelques heures, nous serons femme et femme. » Il n'est pas encore 8 heures du matin devant le City Clerk Office de Manhattan, mais la file d'attente fait déjà le tour de l'immeuble. Des hommes, des femmes, tous venus pour la même chose : se marier en tant que couples homosexuels. Une première, ici. Il y a un mois exactement, New York est en effet devenu le sixième Etat américain à autoriser le mariage gay, après une longue bataille législative gagnée de haute lutte par le gouverneur démocrate de l'Etat, Andrew Cuomo. Hier était le premier jour officiel pour pouvoir convoier devant un juge.

ANGE. La demande était tellement forte que la ville a été contrainte d'ouvrir une loterie afin de « sélectionner » les couples qui pouvaient échanger leurs vœux. Au final, 823 couples ont été désignés. Sur le trottoir, un ange passe. Marni Halasa, une danseuse professionnelle, a mis ses ailes, « parce qu'aujourd'hui, tout le monde est au paradis ». « Pour nous, c'est un jour symboliquement important, car c'est une étape vers la reconnaissance de ce que nous sommes en tant qu'êtres humains », renchérit Kevin Phillips, qui attend tranquillement son tour. Il est venu avec Barry, son compagnon de 21 ans. Tous les deux sont coiffeurs sur Broadway pour la pièce *The Addams Family*. « En fait, cela change aussi beaucoup de choses par rapport à nos droits, pour-suit Kevin. Si l'un d'entre nous meurt, l'autre sera désormais considéré comme son époux. Cela peut



Des couples homosexuels à la sortie de la mairie de Manhattan, où ils sont autorisés à se marier depuis hier. PHOTO DANIEL BARRY APF

sembler bête, mais c'est important. » Un peu plus loin, Jo Ann et Mary Jo affirment, elles, « qu'elles veulent seulement être capables de raconter cela à leurs petits-enfants ». Allyia, la fille de Jo Ann, issue d'un premier mariage, s'est déplacée elle aussi. « Pour ma mère, c'est immense, assure-t-elle. Elle a perdu beaucoup d'amis quand elle a fait son coming out. Même à New York, c'est toujours difficile d'être gay, par rapport à son cadre professionnel, par exemple. »

Derrière les barrières, des militants de Marriage Equality sont venus féliciter chacun des couples qui se sont mariés ce matin. Henry Schoenfeld est un activiste et officie également à la United Church of Christ. « Ce qui est déterminant, c'est que même certaines églises à New York acceptent désormais de marier les couples gays, se réjouit-il. L'idéal, ce serait que le mariage soit reconnu au niveau fédéral. Mais beaucoup de New-Yorkais vivent dans d'autres Etats, et cela

fera avancer les choses dans tout le pays. Nous avons déjà un président noir et nous aurons bientôt un président gay. »

ROSE. Kimberly et Wendy, elles, sont venues de Long Beach, Mississippi. Elles se sont placées dans la file d'attente à 4 h 30 du matin, et seront les troisièmes à obtenir leur autorisation. « Ce que nous allons faire, c'est que nous allons récupérer les papiers aujourd'hui et nous ferons la cérémonie demain à Central Park, explique Kimberly. Après, on retournera dans le Mississippi et on essaiera de faire comprendre aux gens qu'ils aussi peuvent avoir le mariage gay. Bien sûr, ce ne sera pas facile, car les mentalités dans le sud du pays évoluent moins vite. Mais on va y arriver. »

A l'intérieur du City Clerk Office, c'est l'ambiance des grands jours.

Des volontaires appellent les couples, qui attendent sur des banquettes. A chaque nouveau numéro, on applaudit. Deux hommes sortent d'un bureau, barrières just mariés en bandoulières, les deux bras levés vers le ciel. Une femme a perdu sa conjointe dans la confusion et l'appelle en hurlant.

La demande était tellement forte que la ville a été contrainte d'ouvrir une loterie afin de « sélectionner » les couples qui pouvaient échanger leurs vœux.

Cindy et Wendy, les deux mamies, viennent d'arriver. Elles marchent doucement, main dans la main. Elles ont le numéro C64. Leur professeuse de hautbois, Marilyn, a accepté d'être leur témoin. « Elles me l'ont demandée il y a quelques jours. Je ne pouvais pas refuser. C'est une histoire tellement belle », dit-elle. Après une demi-heure d'attente, elles obtiennent leur autorisation

contre 35 dollars. Puis, c'est le passage devant la Juge Sherry Kleinheiter, dans l'East Chapel. Dans la petite pièce, derrière son pupitre, la juge a mis une rose sur sa robe noire. « C'est une journée historique pour tout le monde, moi compris », s'entend la magistrate. Il y aura un échange de vœux, mais pas d'échange de bagues, car Cindy et Wendy les ont aux doigts depuis bien longtemps.

A 10 h 30, après un problème d'ordinateur, elles peuvent enfin tenir entre leurs mains leur certificat de mariage. « C'est tellement fou, après avoir attendu si longtemps », souffle Cindy dans un murmure. Dehors, la sortie se fait devant les flashes des photographes du monde entier et les acclamations de la foule. Mais un peu plus loin, des protestataires hurlent. « Honte à vous », « Dieu hait les gays », disent les pancartes. « Il ne faut pas y penser, sourit Wendy. Cela ne me gêne pas. Aujourd'hui, les agents de la haute ont perdu. »

REPÈRES

New York est le sixième Etat américain à légaliser le mariage homosexuel après le Connecticut, l'Iowa, le Massachusetts, le New Hampshire et le Vermont, ainsi que la capitale, Washington. Toutefois, l'Etat fédéral ne reconnaît pas cette union en vertu de la loi dite de « défense du mariage ».

823

C'est le nombre de cérémonies célébrées hier à New York, premier jour d'entrée en vigueur de la loi sur le mariage gay.

Neuf pays ont légalisé le mariage gay : la Belgique (2003), l'Espagne et le Canada (2005), l'Afrique du Sud (2006), la Norvège (2008), la Suède (2009), le Portugal et l'Argentine (2010) et l'Islande (2011). D'autres ont seulement légalisé l'union civile, comme le pacs français, en 1999.

L'ARMÉE ÉVOLUE

Barack Obama a certifié vendredi que l'armée américaine était désormais prête à accueillir des homosexuels dans ses rangs, permettant l'abrogation définitive dans deux mois de la loi controversée du don't ask, don't tell.

Annexes

Le droit français face à l'homophobie

Agression - l'homophobie, une circonstance aggravante

Au début des années 2000, plusieurs textes sont votés ou amendés par l'Assemblée nationale inscrivant dans la loi la lutte contre la violence perpétrée envers des individus en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée : c'est l'intention de l'agresseur qui compte, en l'occurrence son mobile homophobe assimilé à un mobile raciste.

L'homophobie peut être une circonstance aggravante de certaines infractions, c'est-à-dire qu'elle peut alourdir la peine encourue - l'article 132-77 du Code pénal exige des manifestations extérieures d'homophobie concomitantes à l'infraction.

- meurtre : élève la peine encourue de 30 ans à la réclusion criminelle à perpétuité ;
 - tortures et actes de barbarie : élève la peine encourue de 15 ans à 20 ans de réclusion criminelle ;
 - violences ayant entraîné la mort sans intention de la donner : élève la peine encourue de 15 à 20 ans de réclusion criminelle ;
 - violences ayant entraîné une mutilation ou une infirmité permanente : élève la peine encourue de 10 à 15 ans de réclusion criminelle ;
 - violences ayant entraîné une incapacité de travail totale pendant plus de 8 jours : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
 - violences ayant entraîné une incapacité de travail inférieure ou égale à 8 jours : élève la peine encourue d'une contravention de la 5^e classe à un emprisonnement de 3 ans et 45 000 € d'amende ;
 - viol : élève la peine encourue de 15 à 20 ans de réclusion criminelle ;
 - agressions sexuelles autres que le viol : élève la peine encourue de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
 - injure ou diffamation non publique : élève la peine encourue en passant d'une contravention de 1^{er} classe à une contravention de 4^e classe ;
 - diffamation publique : élève la peine d'amende de 12 000 € à un emprisonnement de 1 an et à une amende de 45 000 € ;
 - injure publique : élève la peine d'amende de 12 000 € à un emprisonnement de 6 mois et à une amende de 22 500 € ;
 - vol : élève la peine encourue de 4 ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
 - extorsion : élève la peine encourue de 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende à 10 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende ;
 - menace de commettre un crime ou un délit lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre objet : élève la peine encourue de 6 mois d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende à 2 ans d'emprisonnement et 30 000 € d'amende ;
 - menace de mort lorsqu'elle est soit réitérée, soit matérialisée par un écrit, une image ou tout autre
-

objet : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et de 7 500 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;

- menace de commettre un crime ou délit avec l'ordre de remplir une condition : élève la peine encourue de 3 ans d'emprisonnement et de 45 500 € d'amende à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende ;
- menace de mort avec l'ordre de remplir une condition : élève la peine encourue de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende à 7 ans d'emprisonnement et 100 000 € d'amende ;

L'homophobie peut être réprimée en tant qu'infraction spécifique

- provocation à la haine ou à la violence ou aux discriminations fondées sur l'orientation sexuelle : 1 an d'emprisonnement et 45 000 € d'amende.

Discrimination

Discriminations commises par des personnes privées (art 225-1 à 225-4 du Code pénal).

- refuser de fourniture d'un bien ou d'un service : quelques exemples : le cas d'un propriétaire d'un appartement qui, ayant appris que son locataire est transsexuel, lui impose des conditions supplémentaires exorbitantes, ou le cas d'un dentiste refusant des soins à une personne séropositive, ou encore celui d'un hôtelier refusant une chambre à un couple homosexuel ;
- entrave à l'exercice d'une activité économique : sans viser des agissements précis, cette incrimination vise tous moyens exercés par une personne (pression, dénigrement, boycott) à l'encontre d'une personne en raison de son orientation sexuelle, son état de santé ou son handicap, son sexe afin de rendre l'exercice de son activité plus difficile ;
- discrimination à l'embauche, pendant le contrat de travail et lors du licenciement (Pour venir en aide aux victimes, la loi du 31 mars 2006 a introduit une disposition autorisant le « *testing* » en vue de faciliter la charge de la preuve. L'article 225-3-1 du Code pénal a ainsi consacré la légalité de ce mode de preuve.

Ces discriminations sont punies de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. La peine encourue est accrue (5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende) lorsque la discrimination se déroule dans un lieu accueillant du public ou consiste à interdire l'accès à un tel lieu.

Discriminations commises par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public dans l'exercice de ses fonctions ou missions

- refus du bénéfice d'un droit (par exemple, le don du sang n'est pas un droit mais un devoir civique relatif à la santé publique). ;
- entrave à l'exercice d'une activité économique qui peut se manifester par un retard manifeste dans la façon de traiter une demande, balader l'administré en exigeant des formalités inutiles par exemple.

Ces agissements sont sanctionnés de 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.

À noter : Au-delà des actes discriminatoires, le droit sanctionne également les provocations à la discrimination. Les discriminations liées au transsexualisme sont considérées comme des discriminations fondées sur le sexe.

Ces informations sont extraites du *Guide pratique contre l'homophobie* édité par SOS homophobie. La version complète de ce guide est téléchargeable sur le site de l'association.

Faits marquants de l'année 2011

Une chronologie complète de l'année est en ligne sur le site de SOS homophobie

6 janvier 2011 — Justice - Condamnation pour homophobie

Une conseillère municipale de Lorgues (Var), est reconnue coupable de menaces de mort et de dénonciation calomnieuse pour avoir écrit deux lettres à connotation homophobe à un artiste peintre homosexuel. Elle est condamnée à six mois de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Draguignan.

13 janvier 2011 — Justice - Condamnation pour homophobie

Deux hommes qui avaient volé la voiture et le sac d'un homosexuel rencontré dans la rue à Besançon (Doubs) ont écopé d'un an de prison et de cent vingt heures d'intérêt général par le tribunal correctionnel de Besançon.

17 janvier 2011 — Justice - Homoparentalité

Une femme obtient devant le tribunal aux affaires familiales de Versailles (Yvelines) le partage de l'autorité parentale sur le fils de sa compagne afin de répondre aux « besoins d'éducation » et à « l'intérêt » de l'enfant.

19 janvier 2011 — Politique - Pacs

Malgré le vote favorable du Sénat, les députés ne votent pas l'inscription du nom du partenaire sur l'avis de décès à la mort d'une personne pacsée.

28 janvier 2011 — Justice - Mariage homosexuel

Le conseil constitutionnel déclare que l'actuelle interdiction du mariage des couples de même sexe est conforme à la Constitution et renvoie au Parlement la responsabilité de décider d'un éventuel changement de législation.

28 janvier 2011 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

En appel, la circonstance aggravante d'homophobie a été retenue à Orléans (Loiret) pour une agression homophobe sur un lieu de drague gay en 2007, malgré l'absence d'insultes.

2 février 2011 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

Deux rapports spéciaux de la Halde publiés au *Journal Officiel* recommandent au Premier ministre, au ministre du Budget et à celui du Travail de modifier les textes (respectivement ceux concernant le régime des retraites et des fonctionnaires et le régime général) afin de faire cesser la discrimination entre les couples mariés et pacsés concernant la pension de réversion.

5 février 2011 — Politique - Mariage

Hélène Mandroux, maire de Montpellier (Hérault), offre à un couple gay franco-portugais une cérémonie symbolique très médiatisée, en forme d'invitation à l'action politique pour l'égalité.

16 février 2011 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

Vingt-six mois de prison pour l'agresseur homophobe du réalisateur Christian Merlihot qui s'était déroulée dans la nuit du 10 au 11 juillet 2010 à Dieppe (Seine-Maritime).

18 mars 2011 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

Le jury d'assises de Nîmes (Gard) condamne un jeune homme de 24 ans pour avoir tué de plusieurs

coups de couteau l'homme qu'il avait rencontré plus tôt via un site de drague gay.

22 mars 2011 — Justice - Condamnation pour homophobie

Thomas Moutame, le maire d'une commune de Polynésie française, est condamné pour avoir refusé de marier un couple trans. Une amende de 4100 euros a été prononcée par le tribunal correctionnel de Papeete et le maire doit verser 1 250 euros aux parties civiles au titre de dommages et intérêts.

25 mars 2011 — Justice – Adoption pour les couples pacésés

La cour d'appel de Paris reconnaît à deux couples d'hommes binationaux ayant adopté au Royaume-Uni et au Canada le statut de parents à part entière.

1^{er} avril 2011 — Justice – Filiation

La justice reconnaît la filiation d'un papa gay qui a eu recours à une mère porteuse. Le tribunal de Nantes (Loire-Atlantique) a reconnu la filiation d'un enfant né de mère porteuse : ses parents étaient étrangers à la conception et à la naissance et n'étaient donc pas soumis à la loi française interdisant cette pratique.

6 avril 2011 — Justice – Condamnation pour agression homophobe

Quatre skinheads sont condamnés par les assises des mineurs de la Marne à des peines allant de quatorze ans de prison à la réclusion criminelle à perpétuité pour l'assassinat raciste et homophobe d'un jeune homme de 21 ans en juin 2007 à Reims.

14 avril 2011 — Politique – Pacs

Un amendement est adopté permettant d'inscrire le nom du partenaire pacésé survivant sur l'acte de décès d'une personne alors que, jusqu'à présent, seul le nom du partenaire marié était inscrit.

9 mai 2011 — Justice - Condamnation pour homophobie

Neuf mois après les faits, le tribunal correctionnel de Dax (Landes) reconnaît coupable un retraité, le condamnant à cinq mois de prison avec sursis pour menaces de mort, avec circonstance aggravante liée à l'homophobie. À l'homophobie seulement, la sérophobie n'étant pas reconnue par la loi. Dans l'affaire pourtant, la séropositivité de la victime semble bien à l'origine de l'altercation.

11 mai 2011 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

Une jeune fille, âgée de 17 ans au moment des faits, est condamnée à Lyon (Rhône) pour avoir frappé un gay qui se promenait avec son compagnon à la Part-Dieu. Elle voulait juste « s'amuser ».

17 mai 2011 — Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie

La septième édition de cette journée se déroule en France et dans le monde. Plus de 200 événements sont organisés à l'occasion : une dizaine de couples gays et lesbiens se réunissent notamment sur l'esplanade de la Défense à l'invitation du Groupe LGBT des Universités de Paris (Glup). Le clip *J'ai choisi ma danse*, accompagné d'un morceau inédit du slameur Lester Bilal, est également diffusé.

25 mai 2011 — Justice – Titre de séjour

La préfecture de l'Hérault accorde un titre de séjour à une Brésilienne, pacésée avec une Montpelliéraine depuis presque deux ans, soutenue par le collectif contre l'homophobie (CCH).

25 mai 2011 — Politique – Brigitte Barèges

Brigitte Barèges, députée UMP, provoque un tollé en lançant, à propos d'un texte PS visant à autoriser le mariage entre personnes de même sexe, « *et pourquoi pas des unions avec des animaux?* », avant de se rétracter.

30 mai 2011 — Sport – Charte contre l'homophobie

Paris rejoint les villes signataires de la charte contre l'homophobie dans le football. À cette occasion, un nouveau clip contre l'homophobie dans les stades est dévoilé, avec une guest-star inattendue : Louis Nicollin, président du club de Montpellier.

3 juin 2011 — Éducation – Théorie du genre

Des associations catholiques, rejointes par Christine Boutin, s'indignent du nouveau programme de SVT (sciences de la vie et de la terre) des classes de première ES et L pour la rentrée 2011, qui parle d'orientation sexuelle et de genre. De la « *propagande* », selon l'ancienne ministre.

4 juin 2011 — Politique - Mariage

Deux lesbiennes se marient à Nancy dans la stricte application de la loi républicaine puisque Stéphanie, trans MtoF, est toujours un homme selon l'état civil. Un « *piéd de nez militant* » alors que le mariage entre personnes de même sexe reste interdit en France.

6 juin 2011 — Justice – Partage de l'autorité parentale

Le tribunal de grande instance de Créteil accorde à une femme le partage de l'autorité parentale sur la fille de sa compagne.

14 juin 2011 — Politique - Mariage

Après un débat houleux, l'Assemblée nationale rejette par 293 voix contre 222 la proposition de loi socialiste visant à ouvrir le mariage aux couples homosexuels. Toute la gauche vote pour tandis qu'une très large partie de la majorité s'y oppose : seuls neuf députés du groupe UMP votent en faveur de la proposition, et un seul député du Nouveau centre.

27 juin 2011 — Justice - Condamnation pour agression homophobe

Deux hommes accompagnés d'un mineur, coupables d'une violente agression homophobe contre un gendarme à Limoges, sont condamnés en comparution immédiate à trois et quatre ans de prison ferme. Ils ont avoué avoir voulu « *faire peur aux homosexuels qui fréquentaient cet endroit* ».

3 juillet 2011 — Lieux publics – Agression homophobe

Le cadavre d'un homme est trouvé dans la proche périphérie nîmoise (Gard) par un promeneur. Dans une garrigue proche d'un lieu de drague gay, l'homme a distingué une partie du corps, avant de prévenir les autorités.

8 juillet 2011 — Justice – Agrément d'adoption

Une femme de 33 ans qui s'était présentée comme lesbienne, obtient un agrément d'adoption du conseil général de l'Essonne. Cette décision administrative lui permettra dans un délai de cinq ans d'adopter un enfant. Une décision revendiquée comme un « *acte militant* » par le président du conseil général.

21 juillet 2011 — Justice - Transidentité

Un Nancéien de 54 ans né de sexe féminin obtient le remboursement de sa phalloplastie que la caisse d'assurance maladie refusait de prendre en charge. Le tribunal de la sécurité sociale lui attribue 23 500 € au titre du remboursement des frais d'intervention chirurgicale.

10 septembre 2011 — Politique - Mariage

Deux femmes se marient à Montreuil (Seine-Saint-Denis), l'une d'elles, trans MtoF, est considérée comme un homme par l'état civil. Le couple est marié par le maire adjoint. Dominique Voynet maire (EELV, Europe Écologie les Verts) de Montreuil, n'a pas rédigé l'acte car elle était en déplacement, mais a déclaré les soutenir « *complètement* ».

28 septembre 2011 — Justice - Condamnation

La cour d'assises du Cher condamne à une peine de trente ans de réclusion criminelle Claude Juillet et Christophe Rayé, accusés d'avoir enterré vivant un couple d'homosexuels en 2009. Pour leur avocate, le crime n'est pas crapuleux, il n'est pas homophobe, il est passionnel.

2 octobre 2011 — Voisinage – Agression homophobe

Un chauffagiste de 28 ans est roué de coups par son voisin du dessus, dans un quartier paisible du centre de Bordeaux (Gironde). Le voisin est placé en garde à vue, mais le parquet ne reconnaît pas le caractère homophobe de l'agression.

15 octobre 2011 — Lieux publics – Agression homophobe

Deux jeunes lesbiennes sont sauvagement agressées en plein centre de Charleville-Mézières (Champagne) devant un nombre important de personnes. L'auteur des insultes homophobes et des coups les plus violents est condamné par le tribunal correctionnel à deux ans de prison, dont un ferme, et incarcéré à l'issue de l'audience.

26 octobre 2011 — Justice – Partage de l'autorité parentale

Une juge de Bayonne (Pyrénées-Atlantiques) accorde à une femme pacsée l'autorité parentale conjointe sur les jumelles mises au monde par sa compagne.

4 novembre 2011 — Justice – Agression homophobe

L'agresseur d'un couple de lesbiennes comparait devant le tribunal de grande instance de Bobigny (Seine-Saint-Denis). Le procureur avait requis dix-huit mois avec sursis contre l'agresseur, âgé de 22 ans. Ce dernier est finalement condamné à six mois de prison ferme et 3200€ de dommages et intérêts, pour « *agression physique avec circonstance aggravante de l'orientation sexuelle* ».

22 novembre 2011 — Délai de prescription

Avec une belle unanimité, l'Assemblée nationale vote la proposition de loi de la députée socialiste Catherine Quéré visant à aligner la prescription pour les injures publiques à l'égard des homosexuel-le-s, des femmes et des personnes handicapées sur le délai en vigueur pour les injures racistes, soit un an au lieu de trois mois.

Récapitulatif des communiqués de presse

de SOS homophobie

Le 7 janvier 2011

En 2011, les personnes LGBT aussi sont seules

François Fillon a annoncé, le 22 décembre, que la lutte contre la solitude était déclarée Grande cause nationale 2011. Ce label, attribué à plusieurs associations de lutte pour la protection de l'enfance, des SDF ou encore des handicapés, offre à ces associations les moyens de mener des campagnes de communication pour sensibiliser l'opinion publique à la nécessité de leur combat, et s'engage à leurs côtés pour les aider à mener leurs actions extrêmement importantes. SOS homophobie tient à rappeler, en ce début d'année 2011, que parmi les personnes souffrant de solitude aujourd'hui en France, il y a aussi des lesbiennes, gays, bi et trans qui se comptent par centaines de milliers.

Nous pensons notamment à celles et ceux qui nous ont contacté au cours des derniers mois pour nous parler de leur mal-être, de leur isolement, de leur exclusion :

- Amid*, 15 ans, en seconde dans un lycée où aucun professeur ne réagit quand il se fait traiter de « sale pédé » devant toute sa classe et qui n'a pas encore fait son coming out, est seul.
- Isabelle, 23 ans, qui n'a pas dit pendant plusieurs années qu'elle avait été violée par trois hommes parce qu'elle était lesbienne, est seule.
- Marjolaine, 32 ans, qui a perdu son emploi suite à une demande de changement d'état civil pour y inscrire son changement de sexe, est seule.
- Laurent, 40 ans, qui craint de ne plus pouvoir voir ses enfants parce que son ex-femme le juge « détraqué » depuis qu'il assume son homosexualité, est seul.
- Caterina, 53 ans, qui n'a jamais pu dire en trente ans de carrière dans son entreprise qu'elle aimait les femmes, est seule.
- Philippe, 60 ans, dont les parents ne veulent plus entendre parler depuis qu'il leur a présenté son conjoint, est seul.
- Jacqueline, 73 ans, dont la partenaire de Pacs vient de décéder et qui ne peut pas toucher sa pension de réversion, est seule.

Pour lutter contre cette solitude, il n'y a qu'une seule chose à faire : lutter contre l'homophobie. Ne plus considérer les personnes lesbiennes, gays, bi et trans comme inférieures aux personnes hétérosexuelles. Accorder l'égalité totale, juridique et réelle, que l'État se doit d'assurer à chacun-e de ses citoyen-ne-s. Cela ne coûte pas d'argent, peut être fait dans de brefs délais et avoir d'immenses conséquences dans le quotidien de centaines de milliers de Français-es. Mais pour cela, il faudrait du courage et de la volonté politique.

En 2011, les personnes LGBT sont délaissées par les pouvoirs publics. Elles continuent d'être seules.

** Tous les prénoms ont été modifiés*

Le 13 janvier 2011

Bruno Wiel, victime de crime homophobe : SOS homophobie se porte partie civile

SOS homophobie se porte partie civile auprès de Bruno Wiel dans le procès qui l'oppose à quatre hommes poursuivis pour tentative d'homicide volontaire aggravée, actes de torture et de barbarie

aggravés, et vol en bande organisée, précédé, accompagné ou suivi de violence. Nous serons au côté de la victime et de ses avocats, maîtres Sophie Maltet et Cyril Dubois, lors du procès des quatre mis en cause qui aura lieu du 18 au 28 janvier prochain devant la cour d'assises du Val de Marne à Créteil, face à ceux qui ont frappé dans sa tête « *comme dans un ballon de football* », selon leurs propres dires, et qui minimisent aujourd'hui la gravité de leurs actes. L'instruction a permis d'identifier deux autres victimes ayant pour partie les mêmes agresseurs ainsi que deux autres prévenus, ce qui confirme bien que le cas de Bruno Wiel n'est ni isolé ni un hasard, et qu'il a été la victime de ce qui semble être un réseau organisé.

Rappel des faits : le 19 juillet 2006, Bruno Wiel a été agressé physiquement par quatre hommes, âgés de 20 à 26 ans. En sortant d'un bar parisien, ils l'ont amené dans un parc où ils l'ont déshabillé, frappé à la tête, au torse, à l'abdomen. Ils lui ont fracturé le nez et la mâchoire inférieure, l'ont brûlé avec des cigarettes, lui ont cassé des dents. Ils l'ont violé en lui insérant de force un bâton dans l'anus. Le visage tuméfié, le corps couvert d'ecchymoses, Bruno Wiel a été laissé pour mort, dissimulé dans un buisson. Son corps a été découvert deux jours après. Les examens médicaux ont révélé un traumatisme crânien et thoracique, et une hémorragie cérébrale. Il a été placé en coma artificiel pendant plus d'un mois. Le traumatisme a été si violent que Bruno Wiel, aujourd'hui, ne se souvient de rien.

Si Bruno Wiel, alors âgé de 28 ans, a été la cible d'une bande et a frôlé la mort, c'est parce qu'il est homosexuel. Comme des dizaines de personnes chaque année - en 2009, SOS homophobie a recensé 88 agressions physiques à caractère homophobe, dont près de la moitié ont eu lieu dans des lieux publics et plus d'un tiers étaient collectives -, Bruno Wiel a été attaqué en raison de son orientation sexuelle. Son visage a été la cible privilégiée de ses agresseurs, comme c'est souvent le cas dans les agressions homophobes : il s'agit de défigurer la victime, de lui faire perdre son identité. Cette homophobie éclatante, qui a déjà causé la mort de quinze personnes depuis 2002 (voir le rapport annuel de SOS homophobie de 2008), n'est pas singulière. Le cas de Bruno Wiel, aussi impressionnant qu'il soit dans le degré inouï de violence qu'il a atteint, illustre ce que de nombreuses personnes traversent encore aujourd'hui, en France.

Pour SOS homophobie, la nécessité de se porter partie civile dans cette affaire est évidente : pour soutenir la démarche de Bruno Wiel, mais aussi pour les deux autres victimes qui seront à ses côtés et toutes celles qui subissent, chaque jour, de grandes violences en raison de leur orientation sexuelle. Notre association, représentée par maître Caroline Mécarly, se doit de saluer le courage de cet homme qui va affronter ses agresseurs pour obtenir des réparations qui ne seront jamais à la mesure des ignominies et des actes de barbarie qu'il a endurés. Traumatisantes, beaucoup d'agressions homophobes restent sans suite, laissant des séquelles irréversibles. De trop nombreuses personnes n'osent pas porter plainte, se sentent coupables de ce qui leur est arrivé, et se murent dans le silence. Aujourd'hui, le procès de Bruno Wiel nous rappelle une nouvelle fois que l'homophobie brise des vies.

Et c'est aussi l'occasion de lancer un appel à toutes les personnes LGBT qui sont victimes d'agressions homophobes, pour qu'elles sachent qu'il existe des associations, des avocat-e-s, des personnes qui sont prêt-e-s à les aider dans leurs démarches, à les accompagner et à les soutenir pour qu'elles soient reconnues pour ce qu'elles sont : des victimes d'une violence arbitraire et gratuite, qui est encore et toujours d'actualité. SOS homophobie invite également toute autre victime potentielle de cette bande à se faire connaître des autorités ou à nous contacter dès que possible.

Le 19 janvier 2011

Le droit au mariage pour les couples homosexuels devant le Conseil Constitutionnel – QPC

Communiqué de presse commun : SOS homophobie – APGL

L'association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) et SOS homophobie, représentées par maître Caroline Mécarry, se sont jointes à la saisine du conseil constitutionnel par deux requérantes dans le cadre d'une procédure de question prioritaire de constitutionnalité (QPC), concernant l'ouverture du mariage aux couples homosexuels.

À l'occasion de l'audience du 18 janvier 2011, l'APGL et SOS homophobie ont dénoncé devant les membres du conseil constitutionnel, sous la présidence de Jean-Louis Debré, mais en l'absence de Valéry Giscard d'Estaing et de Jacques Chirac, l'injustice fondamentale que représente l'exclusion du mariage républicain des personnes LGBT au seul motif de leur orientation sexuelle.

Rien aujourd'hui ne justifie une telle discrimination qui enferme et isole ces personnes dans un statut de citoyen-ne-s de second rang, contribuant ainsi à les exposer à l'ordinaire de l'homophobie qui peut être mortelle. Rien aujourd'hui ne justifie un tel déni d'égalité et de reconnaissance de droits pour celles de ces personnes qui ont fondé des familles et dont les enfants ont droit à la même protection légale que les autres enfants.

Le représentant du gouvernement s'est borné à rappeler que les deux articles 75 et 144 du code civil étaient en tout point conformes à la Constitution, tout en évoquant qu'à l'instar de l'homoparentalité, l'ouverture du mariage civil aux couples de même sexe était une question de société et donc politique, ne relevant pas de la compétence du conseil constitutionnel mais de celle du législateur. En conclusion, il a demandé le rejet de la QPC.

L'APGL et SOS homophobie rappellent que leurs attentes en terme d'égalité sont fortes et attendent beaucoup de cette décision hautement symbolique. Nos associations resteront très mobilisées sur ces questions.

La décision du conseil sera rendue le 28 janvier 2011.

Le 21 janvier 2011

SOS homophobie édite son guide pratique contre l'homophobie

Quand on est victime d'homophobie, on ne sait pas toujours comment réagir : que faire, que dire, à qui s'adresser... Et les victimes ne savent pas forcément où trouver les informations. Pour combler ce manque, SOS homophobie publie en ce mois de janvier son guide pratique contre l'homophobie. Ce document dresse un état des lieux actualisé des droits des personnes homosexuelles. Les précédentes éditions (2004 et 2005) de ce guide juridique avaient rencontré un franc succès. La version 2011, réclamée et attendue par de nombreux témoins et victimes d'actes, de propos et des discriminations homophobes, est donc désormais disponible.

Diffusé à 40 000 exemplaires, gratuit et accessible en ligne (<http://www.sos-homophobie.org/guide-pratique>) sur le site de notre association, ce précis juridique permet d'avoir très rapidement la réponse à l'ensemble des questions qui se posent aux victimes d'homophobie - articles de loi, personnes/organismes à contacter - dans quelque contexte que ce soit : vie professionnelle ou familiale, voisinage, lieux publics...

Réalisé et diffusé grâce à l'aide de partenaires publics (villes d'Amiens, Montpellier, Nancy, Grenoble, Paris et la région Île-de-France) et privés (*Têtu, Marcel*, la Nuit des fellovores et le Syndicat national des entreprises gays - SNEG), ce guide d'une cinquantaine de pages est diffusé à grande échelle, dans la France entière - et accessible dans les établissements de convivialité LGBT, dans les centres LGBT, diffusé par le SNEG dans des entreprises... SOS homophobie tient des guides à disposition des associations, maisons de justice ou tout autre organisme qui souhaiterait en recevoir pour diffusion.

Une version plus complète et actualisée en fonction de l'avancée du droit est en ligne sur le site de l'association, à l'adresse suivante : <http://www.sos-homophobie.org/guide-pratique>.

Le 28 janvier 2011

Conseil constitutionnel : le mariage pour les gays et lesbiennes est inéluctable

Le Conseil constitutionnel a été saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) le 16 novembre 2010 par un couple de femmes souhaitant se marier en France. Soutenue par les associations SOS homophobie et l'association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL), cette QPC vient d'essuyer une fin de non-recevoir par les sages, comme à une autre question qui leur avait été posée concernant l'adoption pour les couples de même sexe. Le 6 octobre 2010, le conseil avait ainsi estimé *« qu'il ne lui appartient pas de substituer son appréciation à celle du législateur sur une telle question. »*

Ce 28 janvier 2010, le conseil a formulé une réponse quasi identique, repoussant d'encore plusieurs mois l'ouverture du mariage pour les couples de même sexe et marquant ainsi une nette différence entre les couples hétérosexuels et les couples homosexuels. Dans ses arguments, le conseil constitutionnel indique entre autres que *« le droit de mener une vie familiale normale n'implique pas le droit de se marier pour les couples de même sexe, que, par suite, les dispositions critiquées ne portent pas atteinte au droit de mener une vie familiale normale »*, et que *« le mariage est l'union d'un homme et d'une femme. Le législateur a, dans l'exercice de la compétence que lui attribue l'article 34 de la Constitution, estimé que la différence de situation entre les couples de même sexe et les couples composés d'un homme et d'une femme peut justifier une différence de traitement quant aux règles du droit de la famille... »* Il conclue ainsi : *« Il n'appartient pas au Conseil constitutionnel de substituer son appréciation à celle du législateur sur la prise en compte, en cette matière, de cette différence de situation. »*

En conclusion, le débat est renvoyé au législateur, donc à la prochaine campagne présidentielle. SOS homophobie fera entendre sa position lors des débats de société qui alimenteront la campagne de 2012. L'ironie du calendrier fait que cette réponse est rendue publique le jour même où le procès des quatre agresseurs de Bruno Wiel, qui comparaissent devant la cour d'assises du Val-de-Marne depuis dix jours, touche à sa fin. La situation de cet homme tabassé, torturé, victime d'actes de barbarie et violé parce qu'il est homosexuel n'est, malgré les apparences, pas sans lien avec la QPC sur le mariage. Ces deux affaires sont inextricablement liées l'une à l'autre. Il est nécessaire que la classe politique et la société française l'entendent : l'inégalité des droits est la première marque d'homophobie. Elle autorise et favorise la non-reconnaissance des personnes homosexuelles. Et donc les discriminations, insultes, injures, harcèlements, coups, dont sont victimes chaque année plusieurs milliers de gays et lesbiennes. Car dans une société qui ne reconnaît pas le droit aux personnes homosexuelles de vivre leurs désirs et leurs sentiments avec la même liberté que les hétérosexuel-le-s, comment peut-on prétendre lutter contre les discriminations dont ils et elles sont victimes quand l'une des valeurs fondamentales de la république, l'Égalité, est bafouée ?

La réponse du conseil constitutionnel à la question du mariage pour les couples de même sexe ne rend que plus urgente la nécessité d'un débat au sein des instances qui gouvernent la France. Elle constituait un nouveau levier possible pour accéder à une société plus égalitaire, plus soucieuse du bien-être de tou-te-s ses citoyen-ne-s ; les sages n'ont pas souhaité s'en saisir, renvoyant la balle aux législateurs. SOS homophobie ne perd pas espoir, car la question du mariage pour les gays et lesbiennes reste, encore et toujours, posée. Et il ne saurait y avoir d'autre réponse que celle qui adviendra, dans quelques mois ou dans quelques années, quand des hommes et des femmes politiques qui sauront faire preuve de responsabilité y répondront par l'affirmative. SOS homophobie sait que le mariage sera

ouvert aux gays et lesbiennes en France, tôt ou tard, comme il l'a été dans de nombreux pays européens au cours des dernières années. Ce mouvement global vers l'égalité des droits est mondial et inéluctable. Il ne peut en être autrement. Mais plus on attend, plus on laisse l'homophobie gangréner la société française. Et l'on continue de considérer les gays et les lesbiennes comme des citoyens-ne-s de seconde zone.

Le 30 janvier 2011

Bruno Wiel : un procès essentiel pour la lutte contre l'homophobie

Le procès des quatre hommes qui ont agressé Bruno Wiel la nuit du 19 au 20 juillet 2006 au parc des Lilas, à Vitry-sur-Seine, s'est achevé ce vendredi 28 janvier aux assises du Val-de-Marne, après dix jours d'audiences éprouvantes. Le jury a délibéré pendant sept heures, le verdict a été rendu à 21 heures : les quatre accusés sont reconnus coupables d'avoir porté des coups de nature à donner la mort à la victime en raison de son orientation sexuelle. La cour a jugé qu'ils ont bien agi en bande organisée, qu'ils ont commis un vol avec violence, et qu'ils ont perpétré la torture et des actes de barbarie à l'encontre de Bruno Wiel parce qu'il est homosexuel. L'un des coupables a été condamné à 16 ans de réclusion criminelle ; les trois autres écopent de 20 années de réclusion criminelle chacun. SOS homophobie a réclamé le remboursement des frais occasionnés par sa constitution de partie civile, et 1 euro symbolique de dommages et intérêts par coupable.

Le verdict du procès, tout comme la façon dont l'instruction a été menée et le souci de laisser le temps au débat et à chaque partie de s'exprimer au cours des dix jours d'audience, est exemplaire : « l'affaire Bruno Wiel » restera comme l'un des grands procès pour crime homophobe en France. En reconnaissant que la victime a été agressée en raison de son orientation sexuelle, le jury a lancé un message d'une importance capitale : l'homophobie, en 2011, doit être condamnée avec la même vigueur que toute autre manifestation de violence à l'égard de personnes pour ce qu'elles sont, et non pour ce qu'elles font. Toutes les conditions étaient réunies pour que la société reconnaisse Bruno Wiel comme victime d'un acte homophobe : les accusés avaient reconnu les faits, l'instruction a permis d'établir un acte d'accusation ne souffrant aucune insuffisance, et la victime est allée jusqu'au bout de sa démarche, dans tout son courage et sa dignité. Grâce à Bruno Wiel, la lutte contre l'homophobie a encore progressé.

SOS homophobie tient à remercier en premier lieu Pierre Bergé, soutien inconditionnel de son action sans qui une constitution de partie civile, faute de moyens financiers, n'aurait pas été possible. L'association remercie également ses membres qui, chaque jour, se sont relayés aux assises de Créteil pour être aux côtés de Bruno Wiel* ainsi que son avocate, maître Caroline Mécarry, qui n'a cessé, durant tout le procès, de faire prendre conscience du caractère homophobe de ce qu'a vécu la victime, ce qui a été reconnu par la justice. SOS homophobie adresse ses remerciements à maîtres Sophie Maltet et Cyril Dubois, qui ont accompagné et soutenu Bruno Wiel depuis l'agression ; l'avocat général, maître Benoist Hurel, dont les réquisitions ont également plaidé clairement pour une reconnaissance du caractère homophobe de l'agression ; la rédaction de *Têtu*, qui lui a permis de tenir un journal de bord du procès pendant toute sa durée (<http://blogs.tetu.com/journal-du-proces-bruno-weil/>). Et, enfin, Bruno Wiel pour son courage exemplaire, non pas militant mais citoyen dans ce qu'il a de plus fort et de plus digne, porteur d'un message pour les victimes d'homophobie : quel que soit leur degré (injures, harcèlement, discrimination, coups...), rien ne justifie les violences dont vous êtes l'objet. Vous avez les moyens de vous défendre. Faites-vous entendre.

**Ronan, Michel, Noëlle, Maïté, Julien L., Thomas, Coralie, Elisabeth, Julien D., Stéphane, Michaël, Bartholomé.*

Le 1^{er} février 2011

La ligne d'écoute de SOS homophobie désormais accessible 24 heures par semaine

Lors de l'ouverture de sa ligne d'écoute anonyme pour les victimes d'homophobie en octobre 1994, les bénévoles de SOS homophobie se relayaient pour assurer une écoute de dix heures par semaine (chaque soir du lundi au vendredi). Progressivement, forte de l'augmentation de ses militant-e-s et de sa popularité croissante, la ligne a ouvert des créneaux le week-end, puis en fin d'après-midi pour certains jours.

Ce mardi 1^{er} février 2011, les horaires de la ligne d'écoute de SOS homophobie sont à nouveau étendus. Désormais, les victimes peuvent nous contacter de 18 à 22 heures tous les jours de la semaine, le samedi de 14 à 16 heures et le dimanche de 18 à 20 heures. En tout, ce sont vingt-quatre heures hebdomadaires qu'une quarantaine de militant-e-s bénévoles assurent comme temps d'écoute et d'information pour les victimes de lesbophobie, gayphobie, biphobie et transphobie.

Depuis 2005, nous recueillons sensiblement le même nombre de témoignages chaque année : entre 1200 et 1300, soit trois par jour en moyenne sur notre ligne téléphonique et notre site internet. Or, au cours des derniers mois, et comme nous le présenterons dans notre *Rapport annuel sur l'homophobie* qui sortira le 17 mai 2011, ce nombre a augmenté significativement pour la première fois depuis plusieurs années. Cette progression du nombre de témoignages ne permet pas de dire si l'homophobie est plus présente en France ou si de plus en plus de témoins et victimes sont désormais décidés à dénoncer les actes, propos et discriminations homophobes. Elle nous aidera néanmoins à mieux analyser les manifestations de l'homophobie et les réponses à y apporter.

Gageons qu'une plus grande ouverture de la ligne d'écoute de SOS homophobie permettra d'obtenir encore davantage de témoignages, afin de rappeler, encore et toujours, que l'homophobie reste une grave question d'actualité pour des millions de citoyen-ne-s. Victimes ou témoins de discrimination, d'insultes, de menaces, de harcèlement ou de coups, brisez le silence, contactez-nous !

Le 17 février 2011

Enquête sur les représentations de l'homosexualité dans le milieu étudiant, par SOS homophobie et le Caélif

SOS homophobie et le Caélif (Collectif des associations étudiantes LGBT d'Île-de-France) publient, ce 17 février 2011, une enquête sur les représentations de l'homosexualité dans le milieu étudiant, réalisée au printemps 2010 en Île-de-France. Cette enquête, la première de ce genre en France, permet de dresser un panorama des perceptions de l'homosexualité et de l'homophobie chez ce public rarement ciblé. Parce que les étudiant-e-s bénéficient d'un accès facilité aux savoirs et ont toujours connu une société où l'homosexualité n'est considérée ni comme un délit (depuis 1982) ni comme une maladie mentale par l'OMS (depuis 1992), on pourrait s'attendre à ce qu'ils et elles manifestent une ouverture d'esprit certaine.

Les plus de 4000 réponses obtenues révèlent pourtant que l'homophobie n'épargne pas l'enseignement supérieur. Ainsi, parmi les principaux résultats de l'enquête, il faut souligner le fait que, pour près d'un-e étudiant-e sur cinq, l'homosexualité n'est pas « *une manière d'aimer comme une autre* » et 13 % des répondant-e-s estiment que l'homosexualité est « *une orientation sexuelle déviante* ». De même, ils et elles sont 19% à se dire « *choqué-e-s* » ou « *dégoûté-e-s* » par un couple de même sexe qui se tient la main ou s'embrasse en public.

D'après notre enquête, trois étudiant-e-s sur quatre défendent pourtant les grands principes d'égalité des droits : 73% des sondé-e-s estiment « *absolument nécessaire* » ou « *souhaitable* » que la société reconnaisse l'égalité des droits (ouverture du mariage et de l'adoption aux couples homosexuels). C'est l'homophobie ordinaire et quotidienne (insultes, « *plaisanteries* » et moqueries) qui est minimisée et banalisée : une majorité des répondant-e-s estiment que les insultes « *PD* », « *enculé* », « *gouine* » ou « *tapette* » ne sont pas forcément ou pas du tout homophobes. De même, 47% des répondant-e-s hété-

rosexuel-le-s ne constatent «*jamais*» d'insultes homophobes sur leur lieu d'études, contre seulement 30% des homo et bisexuel-le-s : cet écart montre combien les difficultés rencontrées par les homo et bisexuel-le-s restent méconnues.

Dans ce contexte, les administrations des établissements d'enseignement supérieur ont pleinement leur rôle à jouer pour le bien-être des étudiant-e-s homo ou bisexuel-le-s. Pourtant, de nombreux établissements d'enseignement supérieur semblent refuser de se saisir du sujet – en témoignent les difficultés que nous avons rencontrées pour diffuser ce questionnaire plus largement. Des efforts conjoints doivent être menés par les associations, les administrations et les pouvoirs publics. Aussi cette enquête se conclue-t-elle sur différentes pistes : campagnes de sensibilisation, soutien des associations LGBT de campus par leurs administrations, prise en compte de la lutte contre les discriminations dans les règlements intérieurs... Il est indispensable que le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et les établissements se saisissent véritablement de la lutte contre l'homophobie.

Le 24 février 2011

Monsieur Sarkozy, prenez exemple sur Barack Obama

Le Pacs a été adopté il y a plus de dix ans. Le gouvernement et le parlement français refusent toujours de se saisir du mariage pour les couples homosexuels. Et le conseil constitutionnel a répondu par la négative, le 28 janvier, à la question prioritaire de constitutionnalité (QPC) qui lui était posée concernant l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. Quand la France n'avance pas vers l'égalité, elle s'enfoncé dans les discriminations.

Et pendant ce temps-là, les pays sont de plus en plus nombreux à mettre sur un pied d'égalité les couples hétérosexuels et homosexuels. Rien qu'en Europe, sept États permettent désormais le mariage entre homosexuel-le-s : les Pays-Bas (depuis 2001), la Belgique (2003), l'Espagne (2005), la Suède (2009, avec une disposition obligeant l'Église à trouver un pasteur pour célébrer les mariages religieux), la Norvège (2009), le Portugal (2010) et l'Islande (2010). Et outre-Atlantique, le président des États-Unis vient de lancer un nouveau signal fort aux gays et lesbiennes, estimant que la loi fédérale dite de «*Défense du mariage*» (DOMA), qui stipule qu'un mariage doit être l'union d'un homme et d'une femme, est «*anticonstitutionnelle*». Il a ordonné au ministère de la Justice de ne plus défendre cette loi lors de contentieux devant les tribunaux.

En France, à l'inverse, la classe gouvernante interdit toujours l'union maritale entre personnes de même sexe. Les élu-e-s mettent tout en œuvre pour faire annuler les mariages prononcés ; c'était déjà le cas en 2004, avec les «*mariés de Bègles*». L'ironie veut que la loi américaine dispose précisément qu'un mariage ne peut être contracté qu'entre un homme et une femme... quand la loi française ne fait que l'insinuer sans jamais le dire explicitement. C'est pourtant dans notre pays qu'on bloque toujours le mariage entre hommes ou entre femmes, alors que les États-Unis font un pas de plus vers l'égalité.

SOS homophobie invite cordialement Nicolas Sarkozy à prendre exemple sur Barack Obama, et les élu-e-s français-es à suivre la sénatrice démocrate Dianne Feinstein qui va porter un projet de loi pour «*abroger la loi [DOMA] une bonne fois pour toutes*» pour mettre fin à une discrimination qui touche plusieurs millions de personnes. Ces prises de position prouvent, une nouvelle fois, que le respect de l'égalité ne peut se faire qu'avec une réelle volonté politique. Cette volonté qui, en France, brille par son absence.

Le 27 février 2011

Cortex 91 : un nouveau dérapage homophobe dans le rap français

Dans son dernier album, *Instincts meurtriers*, paru en décembre 2010, le rappeur Cortex 91 s'autorise des propos homophobes à l'égard de Bertrand Delanoë, maire de Paris : «*Je supporte pas qu'un PD soit maire*

de Paris.» Suite aux nombreuses réactions d'internautes, celui qui se décrit comme «un artiste», «le rappeur de la branche dure du Rap français» a présenté ses excuses aux homosexuels, aux associations et au maire de Paris. Dans une vidéo, il s'est déclaré «pas homophobe du tout», expliquant : «C'est parce que le contexte qui fait que déjà on a un président il est tout petit en taille, tu vois, donc on est pas respecté, après si c'est la gay pride et tout ça, le maire de Paris, alors on sera encore moins respecté, c'est dans ce sens là que j'ai dit, j'ai rien contre Bertrand Delanoë.» Une «justification» et des «excuses» qui n'en sont pas : depuis quand l'homosexualité n'est-elle pas respectable ? Depuis quand la marche des fiertés LGBT fait-elle honte aux Français-es ? Monsieur Cortex 91, SOS homophobie n'accepte pas votre intolérance, ni que vous puissiez continuer à diffuser vos propos homophobes.

En janvier dernier, Cortex 91 diffusait une vidéo dans laquelle il disait soutenir le Mrap, la Licra et SOS Racisme, marquant ainsi son attachement à la lutte contre les discriminations. Mais ses propos homophobes et insultants ne témoignent d'aucune sorte de respect de la diversité. Les associations qu'il dit soutenir partagent nos combats comme nous partageons les leurs : nous aimons et défendons le vivre ensemble, avec nos différences. On ne s'attaque pas, on ne juge pas quelqu'un pour ce qu'il est, mais pour ce qu'il fait. La valeur n'est pas liée à la taille, au genre, à la couleur de peau, à l'orientation sexuelle d'une personne, mais à ses actes et à ses propos.

En quelques mois, certains membres du rap français (Sexion d'Assaut, Cortex 91) se sont illustrés par des propos haineux envers les homosexuel-le-s, cherchant ensuite à s'excuser publiquement mais sans que cela soit suivi de réels effets. SOS homophobie demande aux maisons de disques, aux médias, aux producteurs et aux distributeurs de cesser de distribuer ou diffuser les titres de ces pseudo-artistes, et d'être extrêmement vigilants quant aux messages que ceux-ci véhiculent, pouvant tomber sous le coup de la loi. Nous ne pouvons tolérer que l'industrie musicale française, qui a une lourde responsabilité vis-à-vis du public, s'enrichisse sur la base de propos haineux et homophobes.

Le 24 mars 2011

Agressions homophobes en France : mais que fait l'État ?

Un sondage IFOP commandé par le magazine *Têtu* indique que, selon une enquête menée auprès de 439 gays, lesbiennes et bi en France, 48% des homosexuel-le-s interrogé-e-s ont été, au moins une fois dans leur vie, victimes d'une agression verbale. Et pour un quart d'entre elles et eux (24%), d'une agression physique. C'est la première fois qu'une enquête de ce type, réalisée par un institut de sondage, est menée*. Elle met notamment en avant le fait que les discriminations à caractère homophobe sont jusqu'à deux fois plus nombreuses que celles racistes, notamment en ce qui concerne les agressions physiques. Ce sondage nous rappelle qu'être gay ou lesbienne aujourd'hui, en France, peut vous causer les pires maux. Vous pouvez être rejeté, insulté, discriminé, frappé, voire tué pour ce que vous êtes.

Alors, que fait l'État ? Que fait le gouvernement ? Lui qui, d'un ministère à l'autre, ne tient jamais la même ligne par rapport à la lutte contre l'homophobie. Si le ministère des Sports et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont affiché leur volonté d'avancer dans ce domaine, avec des efforts qui restent à confirmer, d'autres minimisent voire nient le problème. Citons le ministère de l'Éducation nationale, qui n'a pas encore mis en œuvre suffisamment d'actions pour lutter contre les souffrances à l'école liée à l'homophobie - on se souvient notamment de l'épisode du *Baiser de la lune*, révélateur de la filiosité du ministère à ce sujet. Mais aussi du ministère de la Santé - qui maintient toujours l'interdiction aux gays de donner leur sang -, ou encore de celui de la Justice et de celui de l'Intérieur, dont les fonctionnaires ne sont pas suffisamment formé-e-s pour accompagner des victimes d'homophobie.

C'est donc, à chaque fois, au gré des personnalités des ministres et des secrétaires d'État que de timides avancées ont lieu, sans jamais qu'une réelle politique globale de lutte contre les discriminations, et notamment contre l'homophobie, prenne place. Nous retrouvons cette situation au niveau local :

d'une collectivité à l'autre, la politique anti discrimination change du tout au tout. Combien de sondages, de chiffres, de statistiques faudra-t-il encore pour que les politiques se saisissent véritablement du sujet ? Combien de milliers de gays et lesbiennes devront-ils et elles être encore victimes avant que soit instaurée une politique de lutte contre l'homophobie de réelle envergure ?

SOS homophobie rappelle que la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle passe par l'éducation et la prévention. Chaque enfant et adolescent ne devrait pas quitter le système scolaire sans y avoir été sensibilisé, comme certain-e-s le sont par notre association. Des actions de formation dans le milieu professionnel, comme celles - toujours plus nombreuses - que SOS homophobie mène, sont aussi indispensables. Aller sur le terrain, dialoguer, déconstruire les clichés et les préjugés, sont autant de moyens pour que, peu à peu, les mentalités évoluent vers plus de respect. Mais aussi, et surtout, SOS homophobie rappelle également que toute politique de lutte contre l'homophobie restera en grande partie inefficace si l'inégalité de droit persiste. En refusant de reconnaître aux couples homosexuels français le droit de se marier et d'être parents, les politiques établissent une hiérarchie entre les citoyen-ne-s. Nous ne pouvons être étonnés, donc, dans un pays qui affirme que l'homosexualité est inférieure à l'hétérosexualité, que près de la moitié des gays et lesbiennes soit victime de propos homophobes, et qu'un quart soit atteint dans son intégrité physique.

** A noter que SOS homophobie, en 2008, avait publié son Enquête sur la lesbophobie. Notre association avait interrogé quelque 1793 lesbiennes, et les chiffres étaient édifiants : 63% des répondantes avaient été victimes au moins une fois de lesbophobie. Parmi les contextes principaux, la famille arrivait en tête (44% des cas), suivie des ami-e-s et du travail (24% des cas dans chacun des deux contextes), puis le voisinage (18% des cas) et les lieux publics (12% des cas).*

Le 31 mars 2011

Agressions physiques lesbophobes : il est urgent d'agir !

Le soir du 12 octobre 2010, vers 23h, Victoria O. et Amandine L. ont été agressées à la sortie du métro, à Montreuil, par 3 jeunes hommes qui n'acceptaient pas le fait qu'elles forment un couple. Après avoir subi des insultes homophobes (« sales gouines »), elles ont reçu des coups de pieds et de poings. Cette agression a donné lieu à 3 jours d'ITT pour chacune des 2 victimes. Rapidement interpellés par les forces de l'ordre, les jeunes hommes ont tenté de s'expliquer. Seul celui qui a reconnu avoir frappé comparaitra devant la 16^{ème} chambre du Tribunal de Grande Instance de Bobigny le vendredi 1^{er} avril 2011 à 13h pour violence à raison de l'orientation sexuelle suivie d'incapacité temporaire. Soutenues par la coordination lesbienne de France et SOS homophobie, les victimes seront représentées dans cette affaire par maître Sophie Maltet.

SOS homophobie reçoit de plus en plus de témoignages de femmes victimes d'agressions physiques; les agresseurs, généralement jeunes et agissant en bande, semblent dépourvus de toute conscience de la gravité des faits qu'ils commettent. Pour être efficaces, les lois pénalisant l'homophobie doivent être expliquées et comprises, notamment par les plus jeunes. Une politique volontariste de lutte contre les LGBT-phobies doit être développée, dans nos collèges et lycées afin de favoriser l'acceptation des différences et le respect des autres.

Mise à jour du 2 avril 2011 :

En raison de l'absence de l'avocate du prévenu, l'audience est reportée au 4 novembre 2011.

Le 15 avril 2011

Un gay agressé par deux mineures à Lyon : SOS homophobie partie civile

SOS homophobie s'est portée partie auprès de Ludovic B., un homme violemment agressé avec son compagnon par deux jeunes filles mineures dans une galerie commerciale de Lyon Part Dieu en mars 2010. Le procès s'est déroulé le 13 avril 2011 devant le tribunal pour enfants de Lyon.

Maître Versini était l'avocat des parties civiles : aux côtés de Ludovic B., SOS homophobie et la Lesbian and Gay Pride de Lyon. Maître Versini représentait également les trois policier-e-s victimes d'actes de violence au moment de la garde à vue des deux mineures.

Les deux prévenues, présentes au procès, ont reconnu les propos et actes homophobes, et ont manifesté une grande violence à l'égard de leur victime et, plus globalement, à l'égard des gays et lesbiennes. À la question de la présidente du pourquoi de ces actes, l'une des jeunes filles a dit à la barre : « *On l'a frappé parce qu'il était homo* », « *on l'a fait pour s'amuser et pour rigoler* », « *je dis pédale comme je dis bonjour* ». On a pu relever aussi dans leurs dépositions auprès des policiers : « *Ce ne se sont pas des victimes, ce sont des homos.* » Ludovic B. leur a répondu : « *Entendre dire que c'était un jeu me fait mal, un an après les faits. Je suis toujours en suivi psychologique, sous traitement anxiolytique et je ne retraivaille toujours pas.* »

Malgré les approches pédagogiques de la présidente essayant de faire comprendre aux deux jeunes filles que le racisme, le sexisme et l'homophobie ne sont pas acceptables dans la société française, malgré la plaidoirie de maître Versini sur le respect des autres quelle que soit son orientation sexuelle, on peut douter de la capacité des prévenues à remettre en cause leurs préjugés à l'égard des homosexuel-le-s et à changer de comportement. Nous avons tous été frappés par les regards de haine et de violence que, pendant toute la durée du procès, ces jeunes filles nous ont adressés. SOS homophobie rappelle que le meilleur moyen de lutter contre cette homophobie est de mener des actions de prévention dès le plus jeune âge.

Le jugement sera rendu public le 11 mai. SOS homophobie a demandé, en tant que partie civile, 2000€ de dommages et intérêts.

Le 29 avril 2011

Dissolution de la Halde : une nouvelle attaque contre l'égalité

Ce vendredi 29 avril, Eric Molinié, président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), a remis au président de la République son rapport d'activités pour l'année 2010. Il s'agit du dernier rapport annuel de cette institution sous sa forme actuelle avant qu'elle ne soit dissoute à compter du 1^{er} mai, et intégrée à une nouvelle autorité administrative : le défenseur des droits. Pour SOS homophobie, ce démantèlement de la Halde est plus qu'une erreur : une décision politique dommageable pour les citoyens et citoyennes français-es qui, toutes et tous, peuvent à un moment de leur vie être l'objet d'une discrimination, que ce soit à cause de leur âge, leur sexe, leur origine, leur orientation sexuelle, leur religion ou encore leur adresse.

Créée en 2005, la haute autorité a vu le nombre de ses saisines passer de 1500 la première année à plus de 12500 en 2010. Le nombre de demandes d'avis du Parquet auprès de l'institution a doublé l'année dernière. Et ce sont quelque 2000 délibérations qui ont été rendues depuis sa création. Avec, notamment, pour les gays et lesbiennes, plusieurs décisions phares concernant les pensions de réversion pour les couples pacés, le congé de paternité pour les couples d'hommes, la reconnaissance d'une discrimination d'un préfet qui refusait de convier officiellement à une cérémonie de commémoration de la déportation une association représentant les déportés homosexuels, ou le droit d'adoption d'une femme lesbienne. Tant d'un point de vue symbolique que pratique, la dissolution de la Halde est une aberration et une faute politique.

Rappelons également que la haute autorité faisait office de vigie de la vie politique et publique. En intégrant une plus grande autorité administrative, elle perd de son aura et de son influence décisives, elle qui pouvait mettre le gouvernement face à ses responsabilités et ses contradictions. SOS homophobie a exprimé à plusieurs reprises son soutien à la Halde et son opposition à sa dissolution, tout comme bon nombre d'autres associations et institutions. Las, le gouvernement a été jusqu'au bout de ce qui restera comme un geste politique décisif du quinquennat de Nicolas

Sarkozy, qui aura fait de la lutte contre les discriminations non pas un objectif mais un obstacle à l'exercice de son pouvoir.

Le 10 mai 2011

Le Prix Pierre Guénin contre l'homophobie 2011 est remis à Hélène Mandroux

Après avoir distingué la pièce de théâtre *Place des Mythos* en 2009 et le film d'animation *Le Baiser de la lune* en 2010, le jury du prix Pierre Guénin contre l'homophobie salue cette année le travail et l'engagement de l'élue Hélène Mandroux dans sa lutte contre l'homophobie et pour l'égalité des droits. La maire de Montpellier devient la première femme politique à obtenir cette distinction. Elle recevra le prix des mains de Pierre Guénin lors d'une cérémonie organisée par SOS homophobie à la mairie du XII^e arrondissement, à Paris, le 16 mai, à la veille de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie.

Pionnier de la presse gay en France, Pierre Guénin se bat depuis la fin des années 1960 pour la visibilité des homosexuel-le-s dans la société civile et les médias. La création de son prix contre l'homophobie, unique en son genre en France, s'inscrit logiquement dans un parcours militant constant. Son prix annuel récompense de 4000 euros une personne, un groupe de personnes ou un projet qui a particulièrement contribué à la lutte contre l'homophobie et à l'avancée des droits LGBT au cours de l'année passée.

Hélène Mandroux a justement illustré son combat à plusieurs reprises ces derniers mois, en lançant un appel citoyen pour ouvrir le mariage et l'adoption aux couples de même sexe (l'appel de Montpellier, en novembre 2009, signé par une centaine de maires et plusieurs milliers de citoyen-ne-s), et en mariant symboliquement elle-même deux hommes en février 2011. Rappelons également que, dans sa ville, elle a fait porter une modification sur la fiche d'inscription dans les écoles publiques : désormais, les couples homoparentaux peuvent s'identifier et être reconnu-e-s en tant que tels par l'administration publique. Hélène Mandroux est ainsi l'une des rares élues de France à s'engager concrètement contre l'homophobie, au-delà des discours et des promesses, et nous rappelle cruellement l'absence de politique nationale en ce sens. Lui remettre le prix Pierre Guénin, aujourd'hui, est une façon de saluer le travail accompli et de l'encourager à poursuivre plus ardemment encore cette lutte.

À un an de l'élection présidentielle française, SOS homophobie voit également dans cette distinction un appel lancé à l'ensemble de la classe politique : les femmes et les hommes qui veulent gouverner la France doivent inscrire la lutte contre les discriminations et l'égalité des droits au cœur de leur programme. L'inaction du président de la République Nicolas Sarkozy et de son gouvernement depuis quatre ans fait résonner avec d'autant plus de force la nécessité d'aborder ce sujet frontalement, sans tabou, et de se donner les moyens d'avoir une société qui respecte chacun-e de ses membres.

Le 11 mai 2011

Rapport sur l'homophobie 2011 : au moins 4 victimes chaque jour

À l'occasion de la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et pour la quinzième année consécutive, SOS homophobie publie son *Rapport sur l'homophobie*. Basé sur les centaines de témoignages que l'association reçoit chaque année sur sa ligne d'écoute et son site internet, il constitue aujourd'hui la seule publication permettant de suivre, année après année, l'évolution de l'homophobie sur le territoire français.

Alors que le nombre de témoignages stagnait depuis 2005 entre 1200 et 1300 par an, l'année dernière marque un triste record : nous avons comptabilisé près de 1500 témoignages entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2010, soit quatre témoignages par jour. Si elle ne signifie pas forcément que la haine

des personnes LGBT augmente en France, cette hausse de près de 20% permet une analyse plus fine des manifestations de l'homophobie et de la transphobie sur le territoire. Elle traduit tout autant la nécessité de plus en plus forte, de la part des victimes, de signaler les agressions dont elles sont l'objet que la visibilité croissante de SOS homophobie ; en particulier, les femmes victimes de lesbophobie sont de plus en plus nombreuses à nous contacter - plus de 200 témoignages, +30% par rapport à l'année dernière. Mais nous savons que de trop nombreuses personnes ne nous contactent pas, ne parlent à personne de ce dont elles peuvent être victimes et se murent dans le silence.

Parmi les témoignages reçus en 2010, Internet est, pour la deuxième année consécutive, le premier motif d'interpellation de notre association : un appel sur cinq concerne des insultes, diffamations ou appels à la haine homophobes sur la toile. Au-delà des sites extrémistes politiques et religieux, une large part des témoignages concerne les réseaux sociaux et les sites des grands médias. Certains articles abordant un sujet LGBT deviennent le théâtre d'un dévouement homophobe virulent où, derrière son écran, n'importe qui peut déverser sa haine.

Autre fait notable : la part des témoignages concernant des agressions dans des lieux publics a considérablement augmenté cette année. Il est passé de 108 cas signalés en 2009 à 154 cas en 2010 (+ 43%), soit trois attaques dans des lieux publics par semaine. Plus inquiétant encore : près d'un témoignage sur deux, dans ce contexte, nous rapporte une agression physique. C'est d'ailleurs ce qui ressort fortement de notre rapport cette année : avec 125 cas signalés en 2010 contre 88 cas en 2009, le nombre d'atteintes à l'intégrité physique augmente de 42%. Autant d'éléments prouvant que l'homophobie sait être virulente et éclatante, encore aujourd'hui.

Mais c'est bien l'homophobie quotidienne, sourde et pernicieuse qui constitue l'essentiel des témoignages reçus : insultes, rejet, harcèlement, discrimination, diffamation, et ce dans tous les contextes de la vie quotidienne (travail, voisinage, famille, milieu scolaire). C'est une homophobie « ordinaire », souvent invisible et qui ne dit pas toujours son nom. Elle est destructrice sur le long terme, et les outils pour les victimes sont extrêmement réduits, faute de politiques de prévention d'envergure et de mise à disposition aux acteurs de terrain de véritables moyens d'action pour lutter contre l'homophobie et la transphobie.

À un an de l'élection présidentielle française, le *Rapport* annuel de SOS homophobie est plus qu'un outil statistique : un appel militant à la conscience des femmes et hommes engagé-e-s en politique. Pour que les centaines de victimes qui nous appellent chaque année et les milliers qui se taisent n'aient pas le sentiment amer que leur pays se moque de ce qu'ils et elles peuvent vivre au quotidien. SOS homophobie rappelle, encore une fois, que la lutte contre l'homophobie n'a de sens que si elle est accompagnée d'un combat pour l'égalité des droits, et demande à ce que l'orientation sexuelle ou l'identité de genre des personnes ne soit à aucun moment de leur vie un critère pour les discriminer ou les attaquer.

Le 26 mai 2011

Mesdames et Messieurs les député-e-s, élevez le débat

SOS homophobie a cru, l'espace d'un instant, être revenue au siècle précédent en entendant les propos tenus par la députée UMP Brigitte Barèges ce mercredi 25 mai. Lors de l'examen en commission des lois de l'Assemblée nationale de la proposition de loi du groupe SRC visant à ouvrir le mariage aux couples homosexuels, l'élue s'est interrogée : «*Et pourquoi pas des unions avec des animaux ? Ou la polygamie ?*»

Il est inutile d'expliquer à Mme Barèges en quoi de tels propos sont insultants et dégradants. La volée de bois vert a été instantanée, tant de la part de l'opposition que dans son propre camp. Mais en ouvrant ainsi le bal, l'élue UMP laisse présager du pire dans les jours à venir : est-ce à ce niveau que le débat va se tenir ? Va-t-on avoir droit au même défilé de perles homophobes qui avait infesté

l'espace public lors du vote du Pacs, à la fin des années 1990 ? Les opposant-e-s au mariage pour les couples de même sexe sont-ils et elles à ce point à court d'idées ? Car derrière sa bêtise rance, la phrase de Brigitte Barèges nous rappelle qu'aucun argument sérieux pour interdire le mariage aux couples de gays et lesbiennes n'a jamais été avancé. Que c'est le conservatisme seul qui a toujours été le moteur de l'immobilisme en matière d'égalité des droits.

SOS homophobie invite les député-e-s français-es à être à la hauteur de leur mandat confié par les citoyen-ne-s français-es, et à assurer les bonnes conditions d'un débat de grande importance le 9 juin prochain. En proférant de telles inepties, Mme Barèges ne fait pas honneur à sa fonction. Elle empêche tout débat de fond ; un débat pourtant essentiel, aujourd'hui, pour des millions de Français-es. Pour les gays et lesbiennes, bien sûr, mais plus globalement pour tou-te-s celles et ceux, en France et dans le monde, qui ne peuvent tolérer qu'une société hiérarchise ses membres en fonction de leur orientation sexuelle.

SOS homophobie souhaite que ce « dérapage » reste un cas isolé, et que les élu-e-s qui débattront à l'Assemblée nationale le 9 juin prochain fassent preuve de dignité. Notre association formule également le vœu que chaque parlementaire vote en son âme et conscience pour l'idée de la société qu'il/elle veut porter, et non pour des raisons électoralistes ou par esprit de corps avec son camp. Qu'ils et elles prouvent que les droits de l'Homme ne peuvent être ni bradés ni négociés, mais doivent simplement être respectés dans une République démocratique qui se prétend telle.....

Le 3 juin 2011

Rassemblement citoyen devant l'Assemblée nationale le 8 juin pour le mariage pour tou-te-s !

Le 9 juin, les député-e-s français-es vont débattre de l'ouverture du mariage aux couples de même sexe. L'adoption de la proposition de loi de Patrick Bloche serait une avancée majeure pour notre pays en matière d'égalité des droits : elle permettrait de casser en partie la hiérarchie qui existe aujourd'hui entre les orientations sexuelles, et qui alimente les discriminations dont sont victimes les gays et les lesbiennes. La France ne serait plus en retard par rapport à ses voisins européens, et réaffirmerait son image de patrie des droits de l'Homme, aujourd'hui sérieusement entamée.

SOS homophobie se joint à l'appel lancé pour un rassemblement devant l'Assemblée nationale le 8 juin, à 18h30. SOS homophobie insiste sur la dimension citoyenne de cet événement : la demande d'ouverture du mariage aux couples de même sexe n'est pas que l'affaire du milieu associatif ou politique, mais émane avant tout des Français et Françaises qui, hétérosexuel-le-s ou homosexuel-le-s, ne peuvent tolérer une telle inégalité de traitement.

SOS homophobie appelle donc des couples de femmes et des couples d'hommes à se réunir devant l'Assemblée nationale le mercredi 8 juin, à 18h30. Les participant-e-s sont invité-e-s à porter un vêtement blanc, pour être visibles dans la foule. Ces couples seront en rang, silencieux, dignes. Ils attendront que leurs élu-e-s leur accordent un droit qu'ils ne devraient pas même réclamer. Ils seront adultes, responsables, n'espérant qu'une chose : être reconnu-e-s comme des citoyen-ne-s à part entière.....

Le 14 juin 2011

En 2011, les homos n'ont toujours pas le droit de donner leur sang Communiqué de presse co-signé avec Élus locaux Contre le Sida

Le 14 juin est la journée mondiale des donneurs de sang. Nous connaissons tou-te-s des membres de nos familles, des proches, des amis qui ont eu besoin d'une transfusion de sang, à cause d'une maladie ou d'un accident. Nous-mêmes, peut-être.

L'établissement français du sang (EFS) alerte plusieurs fois par an sur le risque de pénurie, les besoins augmentant régulièrement. Et la sécurité transfusionnelle doit être érigée en principe premier ;

c'est pourquoi l'organisme a édicté un certain nombre de contre-indications au don du sang, notamment pour les personnes ayant des comportements à risque. Bien évidemment normal si l'on se base sur des critères de santé publique... intolérable si l'exclusion est motivée par des préjugés. Ainsi, les gays sont-ils toujours interdits - à vie ! - de donner leur sang, sans qu'une quelconque question relative à leur comportement leur soit posée lors du questionnaire préalable à tout don. Et SOS homophobie reçoit également de nombreux témoignages de lesbiennes n'ayant pu donner leur sang, même si elles ont officiellement la possibilité de le faire. L'homosexualité constitue donc, en soi, un risque pour l'EFS. Est-ce à dire que le don du sang d'un-e hétérosexuel-le ayant des rapports avec de multiples partenaires serait moins dangereux que celui d'un gay ou d'une lesbienne n'ayant aucune pratique à risque ?

Si l'on écoute le ministre de la Santé Xavier Bertrand, la réponse à cette question est claire : oui, il faut lever l'interdiction ; il l'a, à maintes reprises, déclaré. Si l'on comprend bien le sens de la décision de la Halde de 2006 : oui, l'éviction du don du sang doit être décidée via l'analyse du comportement. Si l'on en croit les Français-es, la réponse à cette question est tout aussi claire : 76% jugent choquante l'interdiction imposée aux gays de donner leur sang. Et pourtant, les politiques sont revenus sur la parole donnée, les Français n'ont pas été écoutés, la santé publique a été oubliée et des vies n'ont pas été sauvées...

Non seulement cette exclusion est discriminatoire et insultante pour les gays et lesbiennes mais, à l'heure où le sang manque cruellement et où les appels au don sont fréquents, il n'est pas raisonnable sur le plan sanitaire de maintenir une telle discrimination. Élus locaux contre le sida et SOS homophobie rappellent, une nouvelle fois, que c'est la notion de « pratique à risque » et non de « groupe à risque », qui doit retenue comme facteur d'exclusion pour le don du sang. Il n'est pas question, contrairement à ce que certains peuvent clamer, de baisser le niveau de sécurité transfusionnelle, mais bien d'assurer cette sécurité via un critère de santé publique et non par rapport à des préjugés.

Le 14 juin 2011

Mariage pour tou-te-s : à un an de l'élection présidentielle, l'UMP a choisi son camp

Ce mardi 14 juin, l'Assemblée nationale a rejeté la proposition de loi du groupe SRC qui visait à ouvrir le mariage aux couples de même sexe. Les parlementaires de la majorité ont ainsi montré qu'ils et elles hiérarchisent encore les citoyen-ne-s français-es en fonction de leur orientation sexuelle, que l'homosexualité continue d'être considérée comme inférieure à l'hétérosexualité. SOS homophobie est révoltée et indignée par tant de mépris de la part de la majorité politique française. Car si le résultat du vote n'est pas une surprise, sa signification n'en est pas moins grave et lourde de conséquences. Ce vote confirme qu'en 2011, en France, les lesbiennes et les gays sont encore considéré-e-s comme des sous-citoyen-ne-s, qui ont les mêmes devoirs mais pas les mêmes droits.

À un an de l'élection présidentielle, et après quatre ans de quasi-inactivité en matière de lutte contre l'homophobie et la transphobie, le gouvernement et l'UMP montrent sans ambiguïté qu'au sein de la droite française, aujourd'hui, c'est une pensée rétrograde et homophobe qui domine. Alors que des voix tentent de se faire entendre pour appeler au respect de la diversité des membres de la société française et à la nécessité d'accorder les mêmes droits à tou-te-s, que certains ministères s'engagent dans la lutte contre les discriminations et que quelques députés UMP ont, jeudi 9 avril, défendu la proposition de loi du rapporteur Patrick Bloche dans l'hémicycle de l'Assemblée, le mot d'ordre de la droite reste l'irrespect de millions de citoyens et citoyennes français-es. Il n'est qu'à voir l'absence totale d'arguments dans les discours s'opposant à cette proposition de loi, noyés dans les préjugés et l'ignorance, pour n'avoir aucun doute sur les motivations profondément conservatrices et obscurantistes qui dictent un tel rejet.

SOS homophobie rappelle que la lutte contre l'homophobie passe par une égalité des droits totale, sans ambiguïté ni demi-mesure. SOS homophobie rappelle qu'aujourd'hui encore, en France, des centaines de

milliers de lesbiennes, gays, bi et trans peuvent être discriminé-e-s, rejeté-e-s, insulté-e-s, harcelé-e-s, frappé-e-s voire tabassé-e-s, et que la classe politique ne les entend pas. SOS homophobie rappelle qu'un gouvernement qui hiérarchise de la sorte ses habitants en raison de leur orientation sexuelle est un gouvernement homophobe, et que cette homophobie politique et législative est le terreau de l'homophobie quotidienne, lancinante ou éclatante. En refusant d'accorder la pleine égalité des droits aux lesbiennes et aux gays, la classe politique fait le lit des discriminations dont ils et elles peuvent être victimes.

La prochaine échéance est, désormais, l'élection présidentielle de 2012. Et SOS homophobie va engager toute son énergie pour que la lutte contre l'homophobie et la transphobie et pour l'égalité des droits soit inscrite au cœur des programmes des candidat-e-s. Nous irons rencontrer, dès septembre, les principaux partis politiques afin de les interroger précisément sur ces sujets, et évaluer leur position et leurs propositions. Mais notre plus grande tâche est surtout que les électeurs et électrices français-es se saisissent pleinement de ces questions, et puissent juger les candidat-e-s à l'aune de ce qu'ils et elles promettent à cet égard. Si les Françaises et les Français veulent une société égalitaire et respectueuse de chacun-e de ses membres, ils et elles doivent le dire, doivent le montrer, et doivent voter en conséquence.

Le 13 juillet 2011

PACA : première Région à adopter une motion pour lutter contre l'homophobie

Le 29 avril dernier, Provence Alpes-Côte d'Azur a été la première région française à adopter une motion visant à lutter spécifiquement contre l'homophobie. Un signal fort en direction de toutes les associations qui ont besoin de soutien sur le terrain, obtenu grâce au travail coordonné entre les élus Europe Écologie - Les Verts et les équipes de SOS homophobie - délégation PACA.

La région était déjà engagée contre les discriminations, mais aucun texte ne prévoyait spécifiquement d'apporter des moyens dédiés à la lutte contre l'homophobie. C'est pour cette raison que le texte est très concret : il engage le conseil régional pour améliorer « *la prévention, la sensibilisation et l'explication, en direction des publics "sensibles", les jeunes en particulier* », pour « *soutenir les initiatives des associations* », pour « *mener avec le mouvement sportif des actions de prévention contre toute forme de discrimination* » et enfin pour « *encourager les proviseurs des lycées et l'ensemble du corps éducatif à soutenir les initiatives de lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie, priorité également déclarée du ministère de l'Éducation nationale* ».

Aujourd'hui, SOS homophobie a un allié de poids, en PACA, pour lutter plus efficacement encore contre l'homophobie. L'association va désormais rencontrer les responsables des services concernés, pour mettre en œuvre les actions concrètes pour la rentrée 2011. Les multiples délégations régionales que compte l'association vont également travailler pour que des motions similaires soient votées dans d'autres conseils régionaux.

Le 14 juillet 2011

Adoption : à quoi joue l'UMP ?

SOS homophobie a appris, ce mercredi 13 juillet 2011, que les députés UMP ont présenté 30 propositions pour « *promouvoir la famille durable* », en réclamant de réserver en priorité l'adoption aux couples hétérosexuels ou aux seuls célibataires ayant un lien de parenté avec l'enfant, quand ses parents sont décédés. Hervé Mariton et Anne Grommerch, auteurs du rapport issu des travaux du groupe de travail UMP sur la famille lancé il y a six mois, ont souligné qu'il fallait renforcer la « *valeur famille* » : « *Avoir deux parents de sexe différent est un bien élémentaire de l'enfant.* » Et le groupe UMP aurait validé les propositions de ce groupe de travail, selon leurs auteurs. Le message est donc clair:

l'UMP dresse un nouvel obstacle pour les homosexuel-le-s qui souhaitent adopter et qui, faute de pouvoir le faire dans le cadre d'un mariage qui leur est encore refusé, n'ont d'autre choix que de procéder à une adoption en tant que célibataires, empêchant de fait la reconnaissance de leur conjoint-e comme parent légal de leur enfant.

SOS homophobie n'est pas seulement révoltée par tant de mépris et de méconnaissance : il s'agit là d'une nouvelle discrimination explicite à l'égard des personnes homosexuelles, ainsi que d'une négation totale des dizaines de milliers de familles homoparentales qui vivent en France et de leurs enfants, tout aussi épanouis que ceux éduqués par un couple hétérosexuel. Une fois encore, l'absence d'argumentation est criante, seule la valeur judéo-chrétienne de la famille hétérosexuelle érigée en modèle sacré par ce parti, pourtant laïc, est invoquée. L'intérêt supérieur de l'enfant est d'avoir des parents qui l'aiment, quelque soit leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Mais SOS homophobie est, surtout, extrêmement préoccupée par ce qui semble être un mouvement de fond au sein du parti majoritaire. Que l'UMP n'ait, depuis dix ans qu'elle est au pouvoir, mis quasiment aucun moyen dans la lutte contre l'homophobie et n'ait pas œuvré à davantage d'égalité entre les citoyen-ne-s sans distinction d'orientation sexuelle ou d'identité de genre, voilà déjà un drame pour les millions de lesbiennes, gays, bi et trans qui vivent en France. Mais ces 30 propositions sont plus graves encore : elles opèrent un retour en arrière. Le conservatisme et l'immobilisme ont cédé le pas à une pensée rétrograde. Au sein de l'UMP, comme nous l'écrivions le jour où les députés UMP ont rejeté massivement (97%) la proposition de loi du groupe SRC pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe, les courants de pensée réactionnaires l'emportent aujourd'hui sur les courants modérés et progressistes, existants mais inaudibles. Inaudibles parce que minoritaires ?

SOS homophobie participe, en ce jour de Fête nationale française, au grand concert pour l'égalité organisé par SOS Racisme sur le Champ de Mars, où un nombre considérable d'associations de lutte contre les discriminations se retrouveront toutes pour faire vibrer la devise républicaine « Liberté, égalité, fraternité ». Sur le terrain de l'égalité, à tout le moins, l'UMP nous prouve chaque jour qu'elle bafoue l'un des fondements de notre société, et ne laisse présager que le pire pour l'avenir et pour les millions des lesbiennes, gays, bi et trans, qui ne demandent qu'une chose : qu'on les considère comme des citoyen-ne-s à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres. Ni plus, ni moins.....

Le 8 septembre 2011

Rentrée scolaire 2011 : la lutte contre l'homophobie à l'école plus que jamais d'actualité

SOS homophobie intervient dans des collèges et lycées français depuis bientôt dix ans pour sensibiliser les mineur-e-s à la réalité de l'homophobie et à l'acceptation des diversités sexuelles. Nous avons été accueilli-e-s dans des établissements de la France entière, grâce à nos nombreuses antennes régionales. Et depuis l'obtention de l'agrément national par le Ministère de l'Education Nationale en 2009, la fréquence de nos interventions s'est accélérée : de 1500 élèves rencontré-e-s en 2008-2009, nous sommes passé-e-s à 3000 l'année suivante. Et pour la première fois, au cours de l'année 2010-2011, ce sont 7000 élèves que les intervenant-e-s de SOS homophobie ont rencontré-e-s, semaine après semaine, mois après mois, pour les faire évoluer vers plus de respect.

Un tel succès reflète le sérieux et la rigueur des militant-e-s de l'association qui interviennent, ainsi que la bonne entente qu'ils et elles entretiennent avec les équipes pédagogiques (chefs d'établissement, professeurs, CPE, documentalistes...) qui, chaque année, les appellent à nouveau à intervenir. L'accueil de SOS homophobie y est toujours chaleureux. Le personnel de l'établissement est soucieux de créer les meilleures conditions possibles pour qu'un véritable dialogue puisse s'engager avec nos jeunes concitoyen-ne-s autour de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. Et régulièrement, SOS homophobie regrette que la part d'élèves sensibilisé-e-s à l'homophobie en France reste trop faible, et que les

programmes scolaires ne se saisissent pas directement de la question. Le ministère de l'Éducation Nationale ne peut pas continuer à ne compter que sur les associations pour faire ce travail de prévention, et se doit de prendre lui-même part à la lutte contre l'homophobie.

Comment, dès lors, ne pas marquer notre exaspération quand nous voyons la levée de boucliers que provoque, dans les rangs de l'UMP, la mention de l'homosexualité et de l'identité de genre dans les manuels de Science et Vie de la Terre (SVT)? Jusqu'au grotesque d'un Lionnel Luca qui nous gratifie d'un nouvel amalgame honteux entre homosexualité et « *pédophilie, voire zoophilie* ». Cette tentative de pression des politiques sur les programmes scolaires pour colporter des idées obscurantistes et rétrogrades est insupportable. Luc Chatel, qui a affirmé le 31 août dernier que « *c'est une avancée importante à l'adolescence d'évoquer [les questions d'identité et d'orientation sexuelles]* », se doit de tenir sa parole et de rester dans la cohérence de la politique de son ministère qui a inscrit par deux fois la lutte contre l'homophobie dans ses circulaires de rentrée et dont les services ont défendu l'agrément national accordé à SOS homophobie quand celui-ci a été attaqué par des associations de familles catholiques. La lutte contre l'homophobie passe par un travail de prévention de longue haleine. C'est une action de terrain qui demande du temps, et dont on ne peut mesurer les bénéfices que sur le long terme. Il est donc capital que le ministère de l'Éducation Nationale mette tout en œuvre pour que la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre reste une priorité de son action. Car c'est en sensibilisant aujourd'hui les jeunes Français-es que l'on évite les victimes de demain.

Le 17 octobre 2011

Sexion d'Assaut s'engage à retirer ses titres homophobes de la vente **Communiqué de presse inter associatif**

Signature d'un accord national entre la FÉDÉRATION LGBT et Sexion d'Assaut

Un accord national sans équivalent, co-signé par la Coordination InterPride France, le Collectif contre l'homophobie, SOS Homophobie, l'Autre Cercle

Le 12 octobre dernier, la FÉDÉRATION LGBT a signé un accord avec le groupe de rap Sexion d'Assaut, engageant personnellement chaque membre du groupe, grâce à la collaboration de CIGaLes, Centre LGBT de Dijon.

Sexion d'Assaut avait provoqué la vive réaction de nombreuses associations LGBT, suite aux propos homophobes tenus en septembre 2010, dans un magazine. S'en était suivie une campagne nationale d'indignation et une cascade d'annulations de ses concerts.

Une première en France

Aujourd'hui, la signature effective de cet accord national (consultable en ligne) avec un engagement fort et effectif ; le retrait des titres incriminés de la vente -ce qui n'était pas le cas en octobre 2010 dans un autre accord- est à notre connaissance une première en France, tant il prouve l'engagement du groupe et de son équipe jusque sur le plan marketing. Cet accord pourra faire école en cas de délits similaires.

La FÉDÉRATION LGBT a décidé de partager cette réussite en proposant la co-signature à d'autres associations LGBT. Ainsi, la COORDINATION INTERPRIDE FRANCE, le COLLECTIF CONTRE L'HO-MOPHOBIE, SOS HOMOPHOBIE, L'AUTRE CERCLE, veilleront avec nous au respect des engagements de Sexion d'Assaut, sur l'ensemble de l'Hexagone et en Outre-mer.

Retrait des titres incriminés

Nos associations reconnaissent la réalité des engagements tenus par Sexion d'Assaut, en 2010, et le retrait des chansons incriminées des plateformes digitales, et chez certains internautes qui les avaient mis illégalement en ligne. Nos associations prennent acte de l'engagement du retrait des bacs de l'album *Écrasement de tête* et *Le Renouveau* contenant les chansons concernées, dont il est

apparu qu'ils faisaient encore l'objet d'une commercialisation résiduelle. Ces deux albums seront à nouveau proposés à la vente dans une version expurgée des titres litigieux.

De plus, les membres du groupe de rap Sexion d'Assaut s'engagent à continuer leur parcours artistique dans le respect des autres et de leurs différences, en excluant toute expression publique à caractère raciste, sexiste ou homophobe.

La polémique est close

En conséquence, la FÉDÉRATION LGBT, la COORDINATION INTERPRIDE FRANCE, le COLLECTIF CONTRE L'HOMOPHOBIE, SOS HOMOPHOBIE, L'AUTRE CERCLE, appellent leurs adhérents à ne plus lancer d'action de mobilisation contre ce groupe de rap, à l'exception de tout nouveau fait qui serait révélé et qui serait de nature à rendre caduque ledit accord. Nos associations, qui restent vigilantes, considèrent la polémique autour du groupe de rap Sexion d'Assaut close et se félicitent qu'au final le respect des personnes LGBT se conjugue avec l'exercice de la liberté d'expression.

La lutte contre l'homophobie et les discriminations a gagné une nouvelle bataille, alors que s'ouvre une période politique des plus propices pour notre combat quotidien qu'est la totale égalité des droits pour les lesbiennes, gays, bi et trans, sans que nous transigions.

Le 28 octobre 2011

Pas de pension de réversion pour le Pacs : l'ouverture du mariage toujours plus urgente

Mercredi 26 octobre, à l'Assemblée nationale, madame Valérie Pécresse a opposé une fin de non-recevoir à l'extension du droit à la pension de réversion pour les couples pacsés. SOS homophobie est, une fois encore, stupéfaite devant l'attitude des représentants du gouvernement à l'égard des discriminations dont sont victimes les personnes LGBT. Demandé par les associations depuis de nombreuses années, promis par le candidat Nicolas Sarkozy lors de sa campagne présidentielle en 2007, pleinement soutenu par le défenseur des droits, ce droit doit permettre, au sein d'une union, au/à la conjoint-e survivant-e de toucher une partie de la retraite du conjoint-e décédé-e. Il existe pour les marié-e-s, pas pour les pacsé-e-s. Or madame Pécresse n'est pas sans ignorer que le mariage n'est ouvert qu'aux couples de sexe opposé. Les couples de même sexe, eux, n'ont qu'un seul moyen de faire reconnaître leur union civilement : le Pacs. Ainsi, le gouvernement souligne les discriminations, déjà nombreuses, qui existent entre les couples hétérosexuels et les couples homosexuels. Il rappelle notamment qu'un couple hétérosexuel bénéficie de plus de protections qu'un couple homosexuel. Et sur quoi, si ce n'est sur une vision passéiste et dogmatique de la « *famille durable* », repose cette distinction entre les couples ? Madame Pécresse a insisté sur le fait que ce n'était pas le coût de la mesure qui était en jeu, mais bien des « *raisons de principe* » : le Pacs donne moins de devoirs, donc moins de droits. En refusant d'accorder la pension de réversion aux couples pacsés, et donc en distinguant très clairement les droits et les devoirs que les différents types d'union permettent, le gouvernement rappelle que les couples homosexuels sont lésés face à la loi et dans leur vie quotidienne en France.

Une fois de plus, l'attitude discriminatoire du gouvernement souligne l'urgence d'ouvrir le mariage à tous les couples. Et SOS homophobie souhaite rappeler à madame Pécresse que, derrière les « *raisons de principe* », il y a les vies de milliers de couples de femmes et de couples d'hommes qui attendent qu'un jour, enfin, ils et elles cessent d'être considéré-e-s comme des citoyen-ne-s de seconde zone.

Le 24 novembre 2011

Délai de prescription : enfin une avancée pour les personnes LGBT

L'Assemblée nationale a adopté à une très large majorité (473 voix pour, 4 contre*, 12 abstentions) la proposition de loi socialiste qui allonge le délai de prescription pour les insultes publiques à caractère homophobe, le portant de 3 mois à 1 an. SOS homophobie se réjouit que les parlementaires mettent

ainsi fin à la distinction entre les insultes à caractère homophobe et celles à caractère raciste. Notre association appelle les sénateurs et sénatrices à aller dans le même sens, pour que la loi entre effectivement en vigueur.

Mais SOS homophobie ne sait que trop bien, ayant reçu plusieurs milliers de témoignages de victimes depuis 17 ans que sa ligne d'écoute existe, que la majorité des insultes homophobes est proférée dans des contextes privés, et non publics. Or pour ces insultes, prononcées dans divers contextes de la vie quotidienne, le délai de prescription reste de 3 mois. Une grave insuffisance, qui amène à ce que la quasi-totalité des plaintes déposées pour insultes à caractère homophobe n'aboutissent pas. La véritable avancée aura lieu le jour où le délai de prescription permettra aux victimes d'obtenir réparation pour le préjudice qu'elles auront subi. SOS homophobie regrette aussi vivement que l'amendement soumis par le Parti de gauche, portant sur les insultes à caractère transphobe et sérophobe, n'ait pas été retenu par l'Assemblée, qui a manqué là une occasion d'aller plus loin encore dans la défense de toutes les victimes. SOS homophobie constate enfin avec une amertume certaine que le vote de cette loi constitue la seule véritable avancée législative en faveur des personnes LGBT depuis le début du mandat de Nicolas Sarkozy. Rejet de l'ouverture du mariage à tous les couples, exclusion de l'aide à la procréation médicale pour les lesbiennes, refus d'ouvrir la pension de réversion aux couples pacés... À l'approche de l'élection présidentielle de 2012, ce n'est pas le vote de cette loi sur le délai de prescription qui éclaircira le sombre tableau de Nicolas Sarkozy en matière de droit pour les personnes lesbiennes, gays, bi et trans en France.

** Nom des députés s'étant prononcé contre : Louis Cosyns, Lucien Degauchy, Nicolas Dhuicq et Christian Vanneste*

Le 8 décembre 2011

SOS homophobie décerne le Tolerantia Preis 2011 aux députés Olivier Dussopt et Franck Riester

Pour la sixième année consécutive, SOS homophobie fait partie des pays européens remettant le Tolerantia Preis, prix annuel décerné à des personnes ou groupes de personnes s'étant illustrés, au cours de l'année, pour leur engagement dans la lutte contre l'homophobie et la transphobie et pour l'égalité des droits. En 2011, l'association allemande Maneo a choisi de récompenser Lala Süsskind, représentante de la communauté juive de Berlin ; l'association polonaise Lambda distingue Adam Bodnar, chef du département juridique de la fondation Helsinki pour les droits de l'Homme.

En cette année pré-électorale, SOS homophobie a voulu, quant à elle, saluer l'engagement de deux élus politiques dans la cause des personnes lesbiennes, gays, bi et trans : Olivier Dussopt, député PS de l'Ardèche, et Franck Riester, député UMP en Seine-et-Marne. Ces parlementaires ont tous deux fait partie des responsables politiques s'étant ouvertement déclarés favorables à la proposition de loi du groupe SRC (Socialiste Radical Citoyen) de juin 2011 visant à mettre fin à la discrimination qui empêche les couples de même sexe de se marier.

SOS homophobie, qui lutte depuis 17 ans pour faire progresser la situation des personnes LGBT en France, a toujours salué les relais dans la classe politique qui portent les valeurs d'égalité, de liberté et de solidarité. En prononçant l'un et l'autre deux discours remarquables dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale le 10 juin 2011, MM. Dussopt et Riester ont fait entendre la voix de millions de Français-es qui veulent mettre fin à ce traitement discriminatoire fondé sur une conception archaïque de l'ordre social. Ils l'ont fait non pas par esprit partisan, mais bien parce qu'ils sont l'un et l'autre guidés par la conviction profonde que discriminer des personnes sur la base de leur orientation sexuelle n'est pas tolérable dans notre société, à quelque niveau que ce soit.

En récompensant des élus de deux bords politiques opposés, SOS homophobie, association politique mais non-partisane, entend rappeler que le combat contre les discriminations et pour les droits de

l'Homme ne devrait être l'affaire ni de la gauche ni de la droite, mais portée par tou-te-s les élu-e-s qui se réclament d'un idéal républicain.

Le 14 décembre 2011

La lesbophobie : un phénomène encore largement nié, même de la part des lesbiennes

Le samedi 3 décembre 2011, SOS homophobie est intervenue à la soirée organisée par l'association Tonic's au moulin de Sarré, près d'Angers, qui a réuni près de 250 femmes. Le but était de sensibiliser les participantes à la double discrimination - homophobe et sexiste - dont elles peuvent être encore victimes aujourd'hui : la lesbophobie. Mais comme à chaque action de ce type, le constat est sans appel : les lesbiennes et bi identifient rarement l'hostilité à laquelle elles sont confrontées comme de la lesbophobie. Lorsqu'on leur en parle, elles affirment ne pas se sentir concernées ou, pire, ne pas connaître la signification du terme.

Pourtant, il apparaît assez vite, au cours des échanges, que toutes ou presque ont déjà subi une agression physique ou psychologique : une première femme dit avoir été insultée dans la rue après avoir refusé les avances d'un homme, une deuxième raconte avoir été harcelée à son travail parce qu'elle ne rentre pas dans les codes imposés de la féminité, une autre a été frappée par sa mère après lui avoir annoncé qu'elle aimait une femme... Les exemples sont multiples et édifiants, comme en témoignait déjà l'Enquête sur la lesbophobie publiée par SOS homophobie en 2008. Pourtant, ces femmes ne parviennent pas à qualifier ces actes inexcusables de lesbophobes, d'autant plus lorsqu'ils adviennent dans le cadre familial ou amical. Pourquoi un tel déni ?

Dans une société où les lesbiennes sont invisibilisées dans les médias et où leur sexualité est souvent niée ou apparentée à la pornographie, il est difficile pour elles de s'identifier, de s'accepter et donc de détecter les violences dont elles sont victimes. La lesbophobie intériorisée, qui consiste à banaliser les actes de violence voire à les considérer comme normaux, est le premier frein à la lutte contre les discriminations envers les lesbiennes et les bi.

SOS homophobie, qui intervient tout au long de l'année lors d'événements festifs pour femmes, rappelle que la lesbophobie ne doit pas être considérée comme une fatalité, qu'il existe des outils juridiques permettant de sanctionner les auteur-e-s de ces actes, et qu'il est important que les lesbiennes et bi témoignent sur la ligne d'écoute de l'association. SOS homophobie milite également pour la reconnaissance du terme lesbophobie par les dictionnaires de la langue française. Car la première étape pour lutter contre les toutes les formes de discrimination liées à l'orientation sexuelle (lesbophobie, gayphobie, biphobie) est de pouvoir les nommer.

Lire notre *Enquête sur la lesbophobie* : <http://www.sos-homophobie.org/enquete-sur-la-lesbophobie/enquete-sur-la-lesbophobie>

Le 17 décembre 2011

SOS homophobie interpelle Johnny Hallyday

SOS homophobie a envoyé une lettre à Johnny Hallyday ce vendredi 16 décembre, suite aux propos qu'il a tenus dans l'émission *Le Grand Journal* en début de semaine, afin de lui demander de soutenir les actions menées par l'association contre l'homophobie.

« GILBERT COULIER Production,
à l'attention de Johnny Hallyday
Madame, Monsieur,

Nous vous remercions d'avoir publié ce 13 décembre un communiqué de presse dans lequel Johnny Hallyday se dit "désolé" pour ses propos tenus dans le cadre de l'émission *Le Grand Journal* sur Canal +.

SOS homophobie, association de lutte contre les discriminations et les agressions à caractère homophobe et transphobe, soutient depuis 17 ans les victimes qui la contactent. Elle recueille chaque année de nombreux témoignages d'actes homophobes – près de 1500 en 2010. Dans la majorité des cas, les victimes – lesbiennes, gays, bi, trans ou supposés tels – subissent un véritable harcèlement. Sentiment d'isolement, peur, révolte, tristesse, dépression, suicide : telles sont les conséquences les plus fréquentes des violences commises à leur encontre. La portée médiatique du "dérapage" de Johnny Hallyday est à la mesure de sa renommée. Le fait d'avoir opposé "*vrai mec*" à "PD", s'il ne nous autorise pas à qualifier monsieur Hallyday d'"homophobe", participe d'un climat social global où l'on considère encore trop souvent que l'homosexualité est une marque de moindre masculinité. Certains mots peuvent parfois sembler anecdotiques mais un jeune en souffrance et en quête d'identité peut subir un véritable traumatisme quand il entend une telle personnalité publique le rabaisser indirectement. Le présent courrier a pour but d'interpeler Johnny Hallyday et de l'inviter symboliquement à adhérer à SOS homophobie pour soutenir les centaines de bénévoles qui accompagnent, soutiennent et militent chaque jour pour et auprès des victimes d'homophobie.

Nous l'invitons également à assister à l'une de nos interventions en milieu scolaire que nous menons chaque année afin de sensibiliser plusieurs milliers d'élèves en France. Soutenir publiquement SOS homophobie serait l'occasion, pour monsieur Hallyday, de montrer qu'il a conscience de la portée de ses propos et du fait que le combat contre les discriminations et les violences homophobes reste, encore aujourd'hui, d'une grave actualité. »

Le 20 janvier 2012

Ouverture d'un créneau de nuit sur la ligne d'écoute de SOS homophobie

SOS homophobie assure un service d'écoute téléphonique national ouvert 7 jours sur 7 pour les personnes victimes ou témoins d'actes ou de discriminations homophobes et transphobes depuis 1994. Ce service est anonyme. Accessible entre 2 et 4 heures par jour, notre ligne d'écoute se dote d'un nouveau créneau horaire dès le mois de février : le premier lundi du mois, de 22 heures à minuit.

Avec 5 témoignages par jour en moyenne, nos services d'écoute (téléphonique, courriel et bientôt chat) permettent aux appelant-e-s de sortir de leur sentiment d'isolement et de leur fournir des éléments leur donnant la possibilité d'agir. Tous les appels sont traités de façon anonyme par une cinquantaine de bénévoles qui offrent un lieu d'accueil de la parole, de dialogue, de soutien, d'information et de réorientation. Les témoignages reçus alimentent le Rapport annuel de SOS homophobie.

Cinq témoignages par jour, c'est beaucoup trop et pas assez. Beaucoup trop car c'est le signe de la souffrance quotidienne des lesbiennes, gays, bi et trans. Mais pas assez car plusieurs indicateurs démontrent que certain-e-s n'osent pas toujours témoigner. Trop grande solitude, détresse, méconnaissance de l'existence de la ligne ou même simple banalisation de l'homophobie : autant de motifs qui peuvent réduire le nombre de témoignages.

La ligne d'écoute est accessible au 0810 108 135 ou au 01 48 06 42 41, du lundi au vendredi de 18h à 22h (jusqu'à minuit le premier lundi de chaque mois), le samedi de 14h à 16h, le dimanche de 18h à 20h.

Remerciements

SOS homophobie tient à remercier :

La Fondation Pierre Bergé - Yves Saint-Laurent
Pierre Guénin
Le magazine *Têtu*

Ainsi que :

Christophe Girard, adjoint au Maire de Paris en charge de la culture
La mairie de Paris, les mairies du I^{er}, III^e et IV^e arrondissements et les Maisons des associations
Les mairies de Nancy, Grenoble, Montpellier, Amiens, Montreuil, Aubervilliers,
Le conseil régional Île-de-France,
pour leur soutien et leur collaboration

Le Centre Lesbien, Gay, Bi et Trans de Paris-Île-de-France

Jack T., organisateur des Follivores

L'ensemble des commerces, IBM et les entreprises qui soutiennent notre action

Illico, *Yagg* et les médias qui ont relayé notre action

Et les associations et personnes extérieures à l'association qui ont participé à ce rapport :

Katia Leklou
Étienne Deshoulières
Sébastien Carpentier
Laurent McCutcheon
Olivier Vecho
David & Jonathan
Inter-Trans'

Et :

Les établissements scolaires qui ont accueilli les intervenant-e-s de SOS homophobie

L'ensemble de nos partenaires associatifs et associations relais

Les organisateurs de salons et de conférences auxquels SOS homophobie a participé

Tous les membres de SOS homophobie pour leur formidable investissement,
ainsi que les donateur-trice-s et sympathisant-e-s de l'association.

ISBN 978-2-917010082
EAN 9782917010082

Dépôt légal à parution,
publication de SOS homophobie, association loi 1901
Parution : Mai 2012

© SOS homophobie
Illustration Vainui de Castelbajac, 2012
Tous droits réservés
Création maquette et couverture : Marty de Montereau

L'HOMO PHOBIE 2012

Rapport sur



© Vainui de Castelbajac



9 782917 010082

SOS homophobie

c/o Centre LGBT Paris IDF
61-63 rue Beaubourg
75003 Paris

n° Azur 0 810 108 135

01 48 06 42 41

www.sos-homophobie.org
sos@sos-homophobie.org

10 €